This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

**Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

**About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

TAYLOR INSTITUTION
DOMINUS ILLUMINATIO MEA
Zah. III A. 79

# MEMOIRES
## *POUR SERVIR*
# A L'HISTOIRE
## DE
# PORT-ROYAL.

*PAR M. DU FOSSE.*

A Mlle de Marillac

A UTRECHT,
Aux dépens de la Compagnie.

M DCC XXXIX.

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
LIBRARY

# AVERTISSEMENT.

NOus ne nous arrêterons point ici à prévenir le lecteur sur ce qu'il va trouver dans l'histoire de la Vie & des Ouvrages de M. Thomas du Fossé. Il suffit de dire qu'on ne peut douter de son mérite, dès qu'on sait que les fideles lui sont redevables d'une partie considerable des Explications sur la Bible, qui ont été données avec la version de M. de Saci. Ces Memoires, où il a décrit ce qui est arrivé à la Maison de Port-Royal pendant une suite de soixante ans, ne diminueront assurément rien de l'estime que tous les honnêtes gens ont eue jusqu'ici pour l'Auteur, & de l'idée qu'ont donné de lui ses autres Ouvrages. Sans aucune affectation, & même sans y penser, il s'est dépeint lui-même dans celui-ci, où il ne se proposoit que de rendre justice à la vertu des autres. On ne peut s'empêcher d'aimer & d'admirer en lui un

cœur excellent, une grande reconnoiſſance pour ceux qui lui ont donné la vie & qui lui ont procuré une éducation chretienne, un jugement exquis, une piété tendre & genereuſe, un grand amour de la paix, & ſur tout un deſir ardent de faire connoître par la ſeule expoſition des faits auxquels il a eu part, ou dont il a été temoin oculaire, l'innocence des perſonnes que l'envie a décriées, & que l'autorité ſurpriſe par des calomniateurs a accablées.

L'agrément déclaré avec lequel le public a reçu les Memoires de M. Fontaine & ceux de M. Lancelot, donne lieu de croire qu'il donnera à ceux-ci la même approbation. Car outre qu'ils partent du même eſprit, & qu'ils tendent au même but, on peut dire qu'ils ſont plus travaillés, & qu'ils renferment beaucoup de choſes nouvelles & intéreſſantes. La narration eſt agreable & attache l'eſprit, de ſorte qu'on ne l'interrompt qu'à regret. Le ſtyle eſt.

eſt pur, & les reflexions ſont judicieuſes. L'amour de la vérité & de la juſtice y eſt joint à un grand reſpect pour les Puiſſances; & à la modération à l'égard de ceux dont on a plus de ſujet de ſe plaindre.

Toutes les perſonnes équitables pourront juger en liſant ces Memoires, ſi on doit regarder les Theologiens de Port-Royal comme des Novateurs factieux, également pernicieux à l'Egliſe & à l'Etat; ſi les Religieuſes conduites par MM. de S. Cyran, Arnauld, Singlin, de Saci, de Sainte Marthe, étoient des vierges folles; ſi les jeunes perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qu'on élevoit dans le Monaſtere ou dans les Ecoles de cette Maiſon, y recevoient des leçons d'erreur; ſi on a rendu ſervice à l'Egliſe en les diſperſant, & en ruinant enfin une Maiſon ſi ſainte.

D'abord on accuſoit les Religieuſes de P. R. d'être des heretiques, des impies, des aſacra-

mentaires. On leur imputoit d'être d'intelligence avec Geneve, de n'avoir point d'images, de ne point croire Jesus Christ present dans un mystere où elles l'adoroient perpetuellement, par un Institut particulier qu'elles avoient ajouté à leur Regle. Ces calomnies étoient trop absurdes pour subsister long-tems; & on fut enfin reduit à ne plus trouver en elles d'autre crime, que l'impuissance où elles se trouverent d'attester qu'elles croyoient un fait nouveau & contesté, un fait indifférent par lui-même à la Religion, un fait qu'elles ne pouvoient approfondir, & qui devoit naturellement leur être étrangement suspect. Elles savoient à la vérité que l'on avoit persuadé au Pape & à plusieurs Evêques, que les cinq Propositions condamnées par Innocent X. étoient tirées du Livre de Jansenius Evêque d'Ypres; mais elles savoient aussi que ceux qui pretendoient avoir trouvé des impietés dans ce Livre, étoient prin-

principalement ces mêmes calomniateurs qui leur avoient imputé & qui leur imputoient encore de ne point prier la Sainte Vierge, & de ne point croire ce que croit l'Eglise ; & que ceux qui avoient defendu ce Livre, ou qui loin d'y voir ces heresies n'y trouvoient qu'une doctrine contraire, étoient des Theologiens orthodoxes, éclairés, & d'une sincerité non suspecte. Elles n'ignoroient pas que l'Eglise n'avoit jamais pretendu par les jugemens les plus canoniques, obliger à croire des faits de la nature de celui-ci. De là elles concluoient que le seul parti qu'elles pussent prendre étoit de demeurer, sur le fait de Jansenius, dans le silence convenable à leur sexe & à leur état, & de n'en point former de jugement; en même tems qu'elles se soumettoient avec une parfaite docilité aux enseignemens & aux decisions anciennes & nouvelles de l'Eglise sur la foi.

Voilà dans la vérité quel a été

le ſeul prétexte qu'on ait pu alleguer pour les accabler des traitemens les plus rigoureux. On les a traitées en excommuniées, parce qu'elles n'ont pas voulu renoncer au Paradis, ſi des hereſies qu'elles deteſtoient n'étoient pas dans un Livre qu'elles ne pouvoient lire. Auſſi eurent-elles cette conſolation que les plus ſaints Evêques revererent leur vertu & prirent leur défenſe.

Bien plus, comme Monſieur de Gondy leur Archevêque les avot juſtifiées contre les anciennes calomnies, par une Ordonnance publiée dans toutes les paroiſſes de Paris, M. de Perefixe lui-même, de concert avec les deux Puiſſances, reconnut leur innocence au ſujet de l'affaire du Formulaire. Après les avoir traitées avec une dureté ſans exemple, il reçut comme une preuve de leur parfaite ſoumiſſion la même ſignature qu'il avoit d'abord rejettée. Il declara que par là elles ſe conformoient à l'eſprit des Conſtitutions

Apo-

Apoſtoliques. Il les retablit par ſon Ordonnance du 17. Fevrier 1669. dans tous les biens ſpirituels dont il les avoit privées ſans fondement, & ſans aucune des procedures canoniques.

M.r du Foſſé fait valoir comme il le doit ces preuves de l'innocence des filles de P. R. Mais le temoignage qu'il releve avec raiſon, comme étant infiniment plus fort & plus reſpectable, eſt celui qu'il plut à Dieu de leur rendre par lui-même, lorſqu'il opéra en leur faveur pluſieurs miracles par la ſainte Epine expoſée dans leur Egliſe. L'Auteur de ces Memoires rapporte ſur cela des faits & des circonſtances, dont on n'eſt pas communément aſſez inſtruit. En ſuivant les ouvertures qu'il donne, on conclurra ſans heſiter que ces anciennes merveilles, jointes à celles qui ſe font encore aujourd'hui pour l'appui de la même cauſe que ſoutenoient les Theologiens de Port-Royal, font connoître très clairement de

quel côté ſe trouvent la vérité & la juſtice.

Comment eſt-il arrivé qu'après ces témoignages ſi éclatans & ſi déciſifs de l'innocence de P. R. cette Maiſon a été traitée comme *le nid de l'héréſie?* Comment un Prelat tel que M. le Cardinal de Noailles a-t-il pu ſe prêter à la deſtruction d'un Monaſtere qu'il avoit honoré de ſon eſtime & de ſon affection? Comment s'eſt-on porté à cet excès, préciſément parce que ces ſaintes filles oſerent dire qu'elles ſe ſoumettoient à la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* & au Mandement de leur Archevêque, ſans déroger à ce qui s'étoit fait en leur faveur lors de la paix de Clement IX? Quoi! mérite-t-on d'être retranché du peuple de Dieu, pour reclamer cette paix qui fut l'ouvrage de l'équité du S. Siege & de la ſageſſe du feu Roi? Et à qui convenoit-il mieux d'en rappeller le ſouvenir, qu'à des Religieuſes qui avoient été alors authentiquement reconnues pour orthodoxes

&

& pour obéissantes, par des Actes qu'encore aujourd'hui les ennemis mêmes de cette Paix n'oseroient clairement condamner?

Certainément ceux qui ont eu le malheureux avantage de procurer la destruction d'une Maison si sainte, devroient enfin avoir beaucoup de honte & de regret d'avoir satisfait leur haine d'une maniere si odieuse; & on pourroit espérer ce changement, si on ne savoit combien d'anciennes préventions & de malheureux engagemens ont de force, pour empêcher les hommes d'ouvrir les yeux à la lumiere qui les condamne.

Mais on peut au moins espérer que ces Memoires seront utiles à d'autres qui sont plus droits & plus sinceres, s'ils prennent la peine de les lire. Ceux qui se sont laissé seduire par les calomnies des adversaires de P. R. rendront plus de justice à tant de personnes, qui n'ont rien eu de singulier qu'un grand mérite, & une en-

entiere fidélité à remplir tous leurs devoirs. Ceux qui sont plus instruits seront édifiés de plus en plus de tant d'exemples de vertu. Ils seront affermis dans l'amour de la vérité, par le recit des actions & des souffrances de ceux qui leur en ont transmis la connoissance. Ils apprendront à s'y attacher aux depens de tout ce qui passe avec le tems, & à joindre la piété & la pratique de la penitence à l'amour de la vérité, afin que leur foi ne soit pas vaine & stérile. *Le 5. Janvier 1739.*

# VIE
## De M. Pierre Thomas du Fossé.

QUOIQUE les Memoires de M. du Fossé que nous donnons au public, renferment presque tout ce que nous savons de lui, & que nous ayons peu de chose à y ajouter, cependant nous croyons faire plaisir au lecteur en lui presentant un abregé de la vie de cet illustre Auteur, degagé de tous les autres faits, & rangé selon l'ordre des tems. Nous dirons aussi un mot de sa famille & des Ouvrages dont il a enrichi l'Eglise.

M. Pierre Thomas du Fossé naquit à Rouen le 6. Avril 1634. Sa famille étoit originaire de Blois, & s'étoit établie à Rouen où elle tenoit un rang distingué. Son ayeul Gentien Thomas se signala sous le regne de Henri III. par sa fidelité envers son Souverain au milieu des fureurs de la ligue, & par la capacité avec laquelle il s'acquitta de plusieurs commissions importantes pour le service de son Prince. Il eut pour fils & pour successeur dans sa charge de Maître des Comptes, Gentien Thomas qui n'eut pas moins de reputation que son pere, & qui servit le Roi Louis XIII. avec le même zele & la même fide-

lité.

lité. Il épousa Magdeleine Beuselin, dont il eut plusieurs enfans. Il est parlé de neuf dans nos Memoires, cinq garçons & quatre filles.

Dans le tems que M. Thomas vivoit dans le monde avec honneur, & s'acquittoit de ses devoirs comme un homme de probité, Dieu, qui avoit des desseins de misericorde sur cette famille, lui procura aussi bien qu'à son épouse l'avantage de connoître M. l'Abbé de S. Cyran, par un évenement où les ressorts admirables de sa divine providence sont aisés à remarquer.
1643. Instruits de leurs devoirs par les conversations qu'ils eurent avec ce respectable Abbé, auxquelles Dieu joignit l'onction interieure de sa grace, ils ne penserent qu'à conformer leur vie aux vérités qu'on venoit de leur apprendre. Un de leurs premiers soins fut de procurer à leurs enfans une éducation chretienne. M. de S. Cyran en avoit fait sentir l'importance à M. Thomas dès le commencement de sa conversion, & en avoit applani les difficultés en lui offrant la maison de Port-Royal des champs, où on commençoit à recevoir quelques enfans. M. Thomas trouvoit aussi dans l'interieur de la maison de Port-Royal une excellente école pour les jeunes filles. Il profita avec joie d'une ouverture si favorable. Il mit entre les mains des

Religieuses de Port-Royal trois de ses filles, qui profiterent si bien de l'éducation chretienne qu'elles y reçurent que deux s'y consacrerent à Dieu ; & la plus jeune en ayant été empêchée par ses grandes infirmités, vecut au milieu du monde dans une grande pieté & dans la virginité qu'elle avoit vouée. L'aînée des filles fut mariée vers ce tems-ci dans le pays de Caux.

Dès 1643. ce pere de famille si vigilant, aussi-tôt que son épouse fut revenue de Paris, avoit amené à Port-Royal des champs les trois premiers de ses fils, Gentien, Henri, & Pierre : ce dernier qui est l'Auteur de ces Memoires, n'avoit pour lors que neuf ans. Ils avoient un precepteur nommé M. Selles ; & pour les instruire & les former à la pieté on leur donna M. de Bascle Gentilhomme de Querci, l'un des premiers habitans de cette sainte solitude. Les progrès que firent ces enfans, sur tout le plus jeune des trois, dans l'étude des belles lettres, & dans la connoissance & l'amour de la Religion, sont une bonne preuve de la capacité & de la pieté de ceux qui les instruisoient.

La tempête qui s'éleva l'année suivante contre la maison de Port-Royal, à l'occasion du Livre *de la frequente Communion*, fit craindre qu'on ne dissipât les enfans qu'on y élevoit. On jugea donc à pro- 1644.

propos de transferer les enfans avec ceux qui en prenoient soin dans une maison appartenant à M. le Pelletier des Touches, nommée le Chesnai, qui étoit près de Ver-
1645. sailles. Cet orage étant dissipé on les fit revenir à Port-Royal où ils demeurerent environ un an, sous la conduite de M. Lancelot qu'on y avoit fait venir, pour l'employer à cette œuvre dont il étoit si capable.

1646. Comme on vit que le nombre des enfans augmentoit tous les jours, & que la Mere Angelique Abbesse de Port-Royal étoit resolue de mettre à Port-Royal des champs une partie de ses Religieuses, on transfera les petites Ecoles à Paris dans le cul-de-sac de la rue S. Dominique, au Fauxbourg S. Jacques. Cette espece de *petit College*, comme l'appelle M. le Maître, étoit composé de 24 enfans divisés, en quatre classes, & qui étoient conduits par quatre Maîtres fort habiles, entre autres M. Lancelot & M. Nicole: M. Walon de Beaupuis Ecclesiastique de Beauvais, homme d'un grand merite, en étoit regardé comme le superieur. La benediction que Dieu repandoit sur cet établissement, comme on le voit par les bons sujets qui y ont été formés, donnoit lieu d'esperer que l'Eglise & l'Etat en retireroient de
1649. très grands avantages. Mais les Jesuites qui en

en avoient pris ombrage, se servirent de leur credit & obtinrent par leurs calomnies des ordres du Roi pour dissiper cette petite communauté. Alors on fut obligé de partager ces enfans en plusieurs bandes, & de les placer en differens endroits, afin d'éviter l'éclat, & d'ôter aux ennemis tout pretexte de crier & d'animer les Puissances. M. du Fossé eut vers ce tems-là une grande maladie & un transport au cerveau, dans lequel la vue de ses pechés & des peines de l'enfer fit une telle impression sur lui, qu'après sa maladie il renonça entierement à la profession des armes, pour laquelle il avoit conçu une passion très violente. Il fut affermi dans ses bonnes dispositions par la mort de son frere aîné Gentien Thomas, qui arriva au commencement de 1650, lorsqu'il étudioit en Philosophie dans l'Université de Paris.

Au sortir de la rue S. Dominique M. 1650.
du Fossé avec quelques-uns de ses compagnons fut mis chez M. Retart Curé de Magni, qui est la paroisse de Port-Royal des champs; & au bout de six mois on les fit venir dans la ferme *des Granges* qui est presque contigue à cette Abbaye. Cette ferme servoit alors de demeure à un grand nombre de personnes de tout âge & de toute condition qui, par leur profond silence, par le travail des mains, par leur amour

amour pour la solitude & par l'austerité de leur penitence, retraçoient la vie des anciens solitaires.

1652. La guerre civile qui arriva en 1652. obligea toutes ces personnes de se refugier au château de Vaumurier, que M. le Duc de Luines avoit fait bâtir dans le voisinage de Port-Royal des champs. Mais cette guerre ayant été bientôt terminée, on vit arriver dans ce desert grand nombre de personnes, touchées du desir de se joindre à ceux qui y demeuroient déja. Les Ecoles des enfans reprirent aussi un nouveau lustre; mais ce ne fut pas pour long-tems, car il vint des ordres de la Cour qui disperserent, & les solitaires & les enfans.

Quelques années auparavant M. du Fossé avoit perdu un de ses freres qui étoit alors l'aîné. Après avoir été élevé à Port-Royal, il s'étoit laissé aller à l'amour du monde; & pensoit à s'engager dans le siecle. Mais Dieu lui ayant ouvert les yeux sur les dangers où il alloit s'exposer, il revint à Port-Royal, & par un sentiment d'humilité & de penitence il voulut se charger en partie du soin du temporel. Dieu l'appella à lui dans ce saint exercice, le 22. Avril 1652. à l'âge de 21. an. M. du Fossé qui par cette mort devenoit l'aîné, ne se laissa point éblouir par les grands avantages qu'il pouvoit pretendre en cette qualité, mais

mais demeura ferme dans le genre de vie qu'il avoit embrassé.

Se voyant donc obligé de sortir de Port-Royal, il vint demeurer à Paris dans la rue des postes avec M. de Tillemont. On leur donna pour les conduire M. Dumont qui avoit avec lui un de ses freres nommé Akakia du Lac. Ce dernier savoit l'Hebreu, & M. du Fossé profita de sa compagnie pour apprendre cette langue. Durant ce sejour de Paris il fut temoin de l'injustice criante commise envers M. Arnauld, par une cabale puissante qui vint à bout, en violant toutes les loix, de le chasser de Sorbonne, & avec lui 71 Docteurs qui avoient pris la defense de ce grand homme. 1656.

Cet orage étant un peu appaisé, & le miracle operé à Port-Royal de Paris sur Mademoiselle Perier par l'attouchement de la sainte Epine, ayant en quelque sorte suspendu la persecution, M. le Maître obtint du Cardinal Mazarin la permission de retourner à Port-Royal des champs avec un ami, qui fut M. du Fossé, auquel il avoit toujours temoigné une bonté particuliere dès le tems qu'il n'étoit qu'Ecolier. Ce desert recouvra ainsi peu-à-peu presque tous ses anciens habitans; ce qui n'empêcha pas M. le Maître d'y vivre comme s'il y avoit été seul, avec M. du Fossé, 1657.



TAYLOR INST. OXFORD

& de mettre toute son application à le former à la traduction & à la composition à laquelle il s'occupoit lui-même. Ils revirent ensemble la traduction de S. Jean Climaque faite par M. d'Andilly, & pour en éclaircir les endroits obscurs ils se servirent du Commentaire d'Elie de Crete. Quoique M. du Fossé fut bien content de travailler sous M. le Maître, cependant le peu d'apparence qu'il voyoit à demeurer long-tems tranquille à Port-Royal des champs, lui donna la pensée de se retirer à l'Abbaye de S. Cyran, où plusieurs personnes de pieté vivoient sous la conduite du saint Abbé M. de Barcos. Il y fit un voyage cette année, mais il revint bien vîte à Port-Royal rejoindre M. le Maître,
1658. & travailla conjointement avec lui à preparer les materiaux pour le grand Ouvrage *des Vies des Saints*, qu'il vouloit entreprendre. Ces travaux nous ont procuré les Vies de S. Ignace Martyr & de S. Jean Climaque, & l'histoire des Martyrs de Lyon. M. du Fossé recueillit aussi les Memoires de M. de Pontis qui étoit alors retiré à Port-Royal des champs.

Au milieu de ces occupations il perdit M. le Maître qui fut enlevé par une prompte mort le 4. Novembre. Mais il retrouva en la personne de M. de Saci un ami & un pere qui eut pour lui la charité la plus

tendre & la plus vigilante. Par le conseil de ce saint Prêtre, & avec le secours d'un des solitaires nommé M. d'Eragni de la Riviere, il apprit l'Espagnol, & traduisit de cette langue la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs, Archevêque de Brague. Cette traduction servit dans la suite à M. de Saci pour en composer la Vie qui a été imprimée. Vers ce tems là un des freres de M. du Fossé mourut dans le seminaire de Beauvais, avec tous les sentimens de pieté & de religion qu'on peut desirer dans une personne de son âge : c'est le temoignage qu'en rendit M. Hermant.

Peu de tems après, le renouvellement de la persecution ayant contraint M. du Fossé de sortir de Port-Royal des champs comme presque tous les autres solitaires, il se retira avec M. de Tillemont au château des Troux, où demeuroit M. Burlugai qui en étoit alors Curé. Ce saint & savant Prêtre lui fut d'un grand secours, dans l'étude de l'histoire ecclesiastique à laquelle il s'appliqua. M. de Saci & M. Singlin voulurent l'engager à entrer dans les Ordres sacrés ; & son pere auroit bien souhaitté de le voir fixé par le choix de quelque état. Mais quoique la Tonsure qu'il avoit reçue à l'âge de sept ans parut devoir être une espece d'engagement pour l'état ecclesiastique il ne put se resoudre 1660.

à

à l'embrasser; & il voulut demeurer comme il étoit, à l'exemple de M. le Maître & de plusieurs autres. Il ne put jouir que 20 mois de la societé de M. Burlugai & de M. de Tillemont. Obligé de quitter les Troux il chercha à se rapprocher de Port-Royal qu'il regardoit comme son
1661. berceau. Il se joignit à M. de S. Gilles d'Asson pour demeurer dans une des fermes de cette Abbaye, nommée le petit Port-Royal. Il composa dans cette solitude la Vie de S. Thomas Archevêque de Cantorberi, à la priere d'un de ses amis. Les incommodités qu'il trouva dans cette nouvelle demeure l'engagerent à se fixer
1662. desormais à Paris. M. Singlin le reçut avec joie dans la maison où il étoit caché au Fauxbourg S. Marcel, avec M. de Saci & M. Fontaine. M. Rebours y étoit mort l'année precedente, & M. du Fossé eut
1664. la douleur d'y voir mourir le 17. Avril 1664. M. Singlin, qui depuis la mort de M. de S. Cyran tenoit lieu de pere aux Religieuses aussi-bien qu'aux solitaires de Port-Royal. C'étoit le fort de l'orage qui s'étoit formé contre ces saintes filles dès 1661. & qui avoit donné le coup de la mort à la Mere Marie Angelique. M. du Fossé sentit vivement le contrecoup de cette persecution, & comme ami de ce Monastere, & à cause de la foiblesse de sa

soeur

sœur Magdeleine de Sainte Melthide qui ſ abbatue par les menaces & les mauvais traitemens, ſigna par deux fois le Formulaire. Mais dans la ſuite il eut la conſolation de voir qu'elle demanda d'être réunie aux Meres & aux Sœurs, pour leſquelles elle avoit toujours conſervé la même eſtime & le même attachement; & que ſa faute la tint dans l'humilité & dans l'humiliation tout le reſte de ſa vie.

Cependant M. Thomas ſe voyant attaqué d'une colique d'eſtomach, reſolut par le conſeil des Medecins d'aller aux eaux de Bourbon. Il vint donc à Paris après Pâques; & M. du Foſſé touché de la ſituation d'un pere qui lui étoit ſi cher, le pria de lui permettre de l'accompagner dans ce voyage. Il eut ainſi occaſion de voir avec admiration le prodigieux changement que la grace de Jeſus-Chriſt avoit operé en lui, depuis qu'il s'étoit ſoumis à la conduite de M. de S. Cyran. En revenant de Bourbon ils ſe ſeparerent à Chartres: M. Thomas retourna à Rouen, & M. du Foſſé vint rejoindre M. de Saci. Les eaux de Bourbon ne produiſirent qu'un effet paſſager. Le mal reprit de nouvelles forces, & M. du Foſſé reçut une Lettre de ſa mere, qui lui marquoit de venir & d'amener ſon jeune frere qui étoit encore au College, afin de recevoir la benediction de leur pere. Celui-ci partit ſur

1665. Avril. Septemb.

le champ, & arriva deux heures avant la mort du pere. Mais une maladie ayant obligé M. du Fossé à differer son depart, il apprit en arrivant à Rouen par une personne qu'on envoya au devant de lui, la perte qu'il avoit faite. Il demeura quelque tems à Rouen, tant pour la consolation de sa mere, que pour arranger leurs affaires & faire leurs partages. Mais quoiqu'il fut l'aîné, il ne se prevalut des avantages que la coutume du pays lui donnoit, que pour reduire toutes choses autant qu'il se peut à l'égalité. Les affaires furent promtement terminées : il revint sur la fin de cette année avec son jeune frere, & ils allerent demeurer avec M. de Saci & M. Fontaine au Fauxbourg S. Antoine.

1666. La persecution étoit alors plus enflammée que jamais, & tous ceux qui avoient été Confesseurs de Port-Royal, étoient obligés de se cacher pour éviter la prison ou au moins l'exil. M. de Saci qui avoit été forcé de remplacer M. Singlin, crut devoir s'exposer à tout plutôt que de manquer à servir les ames que Dieu lui avoit confiées : il fut decouvert & arrêté. On

13. Mai. fit de grandes recherches dans sa maison, on fit subir de longs interrogatoires à tous ceux qui s'y trouverent, & enfin on les mena tous à la Bastille. M. de Saci & M. Fontaine y demeurerent jusqu'à la paix de l'Eglise, c'est-à-dire environ deux ans

&

& demi. Pour M. du Fossé & M. de Bosroger son frere, après un mois environ de prison, ils obtinrent leur liberté, par le credit de M. le Tellier Secretaire d'Etat; mais ce fut à condition qu'ils se retireroient en Normandie. Cet exil fut penible à M. du Fossé, qui étoit accoutumé au sejour de Paris. Il tâcha de l'adoucir & de le sanctifier, en travaillant à une traduction des Pseaumes pour nourrir sa pieté. Cherchant à rendre quelque service aux paysans de ses terres, il étudia un peu la Medecine afin de les secourir dans leurs maladies, & voulut bien devenir l'arbitre de leurs differends. Le desir de voir un de ses amis, M. d'Hillerin ancien Curé de Saint Merri à Paris, lui fit faire avec son
frere un voyage en Poitou; mais ayant 1667.
appris que M. d'Hillerin étoit à Angers, ils allerent l'y joindre; & ils eurent la consolation d'y voir M. l'Evêque, Henri Arnauld, qui leur donna toutes sortes de marques d'estime, & de l'amitié la plus tendre. Lorsqu'ils furent revenus au Fossé, lieu de leur demeure ordinaire, M. de Bosroger qui pensoit à s'établir, acheta une charge de Maître des comptes à Rouen; & M. du Fossé continua d'employer son tems à la priere, à l'étude, & aux oeu-
vres de charité. Les obstacles qui l'empê- 1668.
choient de retourner à Paris étant levés par la paix de l'Eglise, il se hâta de re-

1668. tourner dans cette grande ville qu'il n'avoit quittée qu'à regret. M. de Tillemont,
1669. & M. le Tourneux, ce Prédicateur si éloquent, & en même tems si humble & si penitent, se joignirent à lui. Mais à peine deux ans furent écoulés qu'il fallut consentir à se priver d'une telle compagnie, pour recevoir sa mere, son frere & sa sœur.

Madame du Fossé pleine de sentimens de religion étoit inquiete sur l'établissement de son jeune fils, auquel elle vouloit pro-
1671. curer une épouse chretienne. Elle trouva enfin ce qu'elle cherchoit dans Mademoiselle le Maître fille de M. de Saint Elme, niece de M. de Saci & petite niece de M. Arnauld. Cette Demoiselle avoit été élevée dans l'innocence à Port-Royal; & elle en a si bien conservé l'esprit que jusqu'à present elle n'a point degeneré de la sagesse, de l'amour de la verité, & de la pieté éminente dont elle avoit tant d'exemples dans sa famille. M. Arnauld fit la ceremonie de ce mariage si chretien, & tint sur les fonds de baptême l'enfant qui en fut le premier fruit. Toute la Maison de Port-Royal s'y interessa par de ferventes prieres. Cette alliance fut un sujet de joie & de consolation mutuelle aux deux familles, qui étoient deja liées ensemble par une étroite amitié.

Mais cette joie ne tarda pas à être troublée par le renouvellement des maux de l'E-

l'Eglise, par les vexations exercées envers la Maison de Port-Royal des champs, & par la retraite de M. Arnauld qui, pour faire 1679.
cesser les accusations & les calomnies qu'on ne cessoit de former contre lui auprès du Roi, prit le parti de sortir du royaume. Les années suivantes fournirent encore à M. du Fossé de nouveaux sujets d'affliction. La plus jeune de ses sœurs qui avoit puisé à Port-Royal dans son enfance les semences d'une solide pieté, mourut à Paris au mois de Juin, & fut enterrée à Port-Royal des champs. Elle fit paroître une grande patience dans les douleurs extrêmes qu'el- 1680.
le supporta pendant un grand nombre d'années, & elle fut bien regrettée des pauvres qui avoient éprouvé sa charité, & dont elle pansoit les plaies avec une affection & une adresse singuliere.

Cependant M. du Fossé, par le conseil de M. de Saci, travailloit au grand Ouvrage de la Vie des Saints, dont le plan avoit été formé par M. le Maître, mais l'execution seulement ébauchée. Toutes les études de M. du Fossé depuis ce tems là, lui avoient servi à preparer des materiaux pour cet Ouvrage. Il trouvoit aussi de grands secours dans son ami M. de Tillemont, qui lui communiquoit tous ses Memoires. Avec ces secours, les mois de Janvier & de Fevrier se trouverent bientôt en état d'être donnés au public, & en

effet ils furent imprimés en 1685. & 1687. Pour savoir de quelle maniere ils en furent
1684. reçus, il suffit de rapporter ici ce qu'en a dit M. Baillet. „ L'Ouvrage (de M. du Fossé) „ dit ce judicieux critique, si heureuse„ ment commencé, ne devoit pas être moins „ recommandable par son exactitude, & „ par le choix judicieux des matieres, „ que par la pureté & l'onction du style; „ & l'Auteur avoit trouvé le moyen de „ rallier enfin la verité avec la pieté, que „ la plûpart des legendaires avoient écartées. „ Le public devoit s'interesser beaucoup „ à la continuation d'un Ouvrage si édi„ fiant." Mais la mort de M. de Saci, apporta un grand changement au travail de notre Auteur. Il se rendit aux instances qu'on lui fit de continuer les Explications de M. de Saci sur la Bible, & le reste de sa vie fut employé à cet Ouvrage.

Il commençoit à y travailler lorsque sa mere tomba malade. Depuis qu'elle avoit reçu les avis de M. de S. Cyran, elle avoit toujours marché dans les voies de la pieté d'une maniere constante & uniforme; veillant avec beaucoup d'attention sur sa maison, charitable envers les pauvres, officieuse envers tout le monde, docile & soumise avec une entiere simplicité à ceux qui prenoient soin de sa conscience. Sa maladie qui d'abord paroissoit peu de chose, s'étant augmentée au Fossé où elle al-

loit

loit tous les ans avec toute sa famille, elle revint à Paris avec M. du Fossé plutôt qu'à l'ordinaire. Elle y mourut le 10. Novembre, & elle fut enterrée à Port-Royal des champs.

Après sa mort M. du Fossé, qui avoit compté se retirer en son particulier pour s'appliquer uniquement à l'étude & à la priere, fut obligé par l'avis de M. le Tourneux de ceder aux instances que lui firent son frere & sa belle-sœur pour l'engager à demeurer avec eux, lui promettant toute sorte de liberté & de facilité pour faire ce qu'il jugeroit à propos. Il passa donc avec eux le reste de sa vie, demeurant tantôt à Paris, tantôt à sa terre du Fossé en Normandie.

Il fit un voyage avec son frere, sa belle-sœur, & son neveu, pour voir encore M. Arnauld Evêque d'Angers grand-oncle de sa belle-sœur. Ce saint Prelat qui étoit alors aveugle & très infirme, leur donna toutes les marques de l'amitié la plus tendre. En revenant d'Angers au Fossé, ils 1691. parcoururent une partie de la Normandie & eurent la consolation d'y voir plusieurs de leurs anciens amis, & des personnes respectables par leur éminente pieté, & par les persecutions qu'elles avoient endurées.

Quelques années après, les blés ayant 1693. manqué, la France fut affligée d'une grande

de calamité, qui donna occasion à M. du Fossé d'exercer sa charité envers ses vassaux.
1694. Un incendie arrivé dans une de ses terres, & les troupes qui en molestoient les habitans, donnerent de l'exercice à sa
1695. patience & lui causerent bien de l'embarras.
1696. Toutes ces afflictions furent suivies de près par les premieres attaques d'une maladie très longue & très douloureuse. Lorsque cette maladie commençoit à se declarer, la sœur de M. du Fossé, Magdeleine de Sainte Melthide mourut à Port-
25. Octob. Royal des champs, où elle étoit Religieuse depuis plus de 30. ans. L'épreuve qu'elle avoit faite de sa foiblesse, n'avoit servi qu'à rendre sa vertu plus solide en la rendant plus humble. C'est ce qui parut dans sa derniere maladie, qui étoit une paralysie, dont elle souffrit toutes les incommodités avec beaucoup de patience & de soumission, quoiqu'elle fut de son naturel très vive & très agissante.

Cependant la maladie de M. du Fossé alla toujours en augmentant. La paralysie s'étant fixée sur la gorge, lui ôta entierement l'usage de la parole. Les remedes sans nombre dont il usa, plus par complaisance pour ses amis, que par sa propre inclination, ne firent pour la plûpart,
1697. qu'aigrir & irriter son mal. Après Pâques il alla prendre les eaux de Bourbon dont il ne reçut aucun soulagement. Pendant qu'il

qu'il étoit en cet état, il lui vint dans la pensée de composer ces Memoires, pour conserver le souvenir de tant de grandes choses dont il avoit été temoin, & pour rendre un temoignage public & permanent à la sainteté & à l'innocence des Ecclesia- 1697.
stiques, des Solitaires & des Religieuses de Port-Royal. Sa belle-sœur le pressa fort d'executer ce dessein. Il commença donc à y travailler sur la fin de cette année, mais la violence de son mal & des accidens qui s'y joignoient les lui fit interrompre à diverses reprises. Il les acheva enfin après Pâques de 1698. Il mourut 1698.
cette même année, le 4. Novembre, après avoir supporté pendant deux ans les douleurs les plus aigues avec une patience admirable; & avoir passé toute sa vie dans la retraite, & dans la priere; dans l'étude de la vérité, & dans la pratique de la charité. Il fut enterré à S. Etienne-du-Mont; mais son cœur fut porté à Port-Royal des champs d'où il n'étoit jamais sorti.

Son frere Augustin Thomas de Bosroger ne lui survéquit pas long-tems. Quoiqu'engagé dans le monde, il tâchoit de marcher sur les traces de son frere, avec lequel il demeura toûjours depuis son mariage. Il avoit vendu sa charge de Maître des comptes, afin de vivre avec plus de liberté dans la retraite & dans les exercices de

pieté. Il mourut à Paris le 26. Mai 1701. & fut enterré auprès de Monsieur son frere. A l'égard de Madame son épouse dont il a eu plusieurs enfans, elle est encore vivante, & continue d'édifier par sa pieté constante & par son attachement à la verité.

---

## *Ouvrages de M. du Fossé.*

Nous croyons faire plaisir au lecteur, en lui donnant ici une liste des Ouvrages de M. du Fossé.

Memoires de M. de Pontis écrits en 1657. & 1658.

Vie de Dom Barthelemi des Martyrs Archevêque de Brague en Portugal, traduite de l'Espagnol en 1658. & 1659. Cette traduction servit à M. de Saci pour en composer la Vie du saint Archevêque qui a été imprimée.

Vie de S. Thomas Archevêque de Cantorberi en Angleterre, en 1662.

La Vie de Tertullien & d'Origenes. Nous ne savons pas en quel tems il l'a composée.

Les Vies des Saints des mois de Janvier & de Fevrier. Il avoit commencé cet Ouvrage avec M. le Maître en 1657. & en avoit preparé quelques materiaux dans les tems où il en avoit eu le loisir & la commodité, mais il ne s'y appliqua serieusement que vers 1681. Le mois de Janvier fut

fut imprimé en 1685. & celui de Fevrier en 1687.

Explications tirées des Saints Peres sur differens Livres de l'Ecriture Sainte qui sont communément attribuées à M. de Saci. Voici la portion de cet Ouvrage qui a pour Auteur M. du Fossé:

Explications sur le Livre des Nombres. Sur le Deuteronome. Sur Josué. Sur Ruth. Sur le 3. & 4. Livre des Rois. Sur les 2. Livres des Paralipomenes. Sur les 2. Livres d'Esdras. Sur Tobie. Sur Judith. Sur Esther. Sur Job. Sur les Pseaumes. Sur le Cantique des Cantiques. Sur Jeremie, Baruch, Ezechiel, Daniel. Sur les deux Livres des Macchabées, & sur les quatre Evangiles.

Il commença ces Explications après la mort de Monsieur de Saci en 1684. & y travailla jusqu'à sa derniere maladie.

Memoires sur ce qui est arrivé aux Ecclesiastiques, aux Solitaires, aux Religieuses & aux amis de Port-Royal depuis 1643. jusqu'en 1698. Il commença ces Memoires sur la fin de 1697. & les acheva après Pâques de 1698. cinq ou six mois avant sa mort.

Outre ces Ouvrages, il est certain que M. du Fossé a eu part à plusieurs Ouvrages de M. le Maître & de M. de Saci avec lesquels il a travaillé quelque tems: par

par exemple à la Vie de S. Jean Climaque & aux Eclaircissemens sur la traduction de ce Pére faite par M. d'Andilly, à la Vie de S. Ignace Martyr, & autres.

En general M. Baillet assure que c'est à M. du Fossé que le public est redevable de tout ce qui a paru sous les noms empruntés de M. *de Beaulieu* & *de la Motte.*

---

## *Epitaphes de M. du Fossé.*

### I.

On lit dans le Necrologe de Port-Royal l'Epitaphe suivante, qui fut mise sur cœur de M. du Fossé.

*Quem vivus concupierat tumulum* PETRUS THOMAS DU FOSSE', *hunc ipsius cordi restituit pietas suorum. Hic nutritus à puero hausit pietatem, quâ sic lucentem temperavit facem, ut numquam desierit ardere caritate. Hinc per vitam exul cessit necessitati, non amori. Absens enim corpore licèt, præsens autem spiritu, huc secedere, delitescere, emori una ipsius fuit ambitio.*

TRADUCTION.

Ici repose le cœur de Messire Pierre Thomas du Fossé, auquel la pieté de ses proches a rendu la sepulture qu'il avoit desirée pendant sa vie. Elevé dès son enfance

fance dans ce desert, il y puisa l'esprit de pieté par lequel il a tellement moderé la lumiere éclatante de son savoir, qu'il n'a jamais cessé de brûler du feu de la charité. En ayant été chassé pour le reste de ses jours il ceda à la necessité, sans rien perdre de son affection pour ce saint lieu. Car bien qu'il fût absent de corps, il y étoit present en esprit, & il n'eut point d'autre passion que d'y revenir se cacher & finir sa vie.

## I I.

Un des amis de M. du Fossé lui a dressé une autre Epitaphe, qui merite bien de trouver ici sa place.

*Hic in pace quiescit*
*Semper qui pacem intus in se fovit,*
*In aliis consilio & prudentia promovit.*
*Amans nesciri,*
*Secessum quæsivit, in quo cæteris ignotus,*
*& sibi, delitesceret*
*Uni Deo notus.*
*Oves Christi dignus qui duceret, doceret,*
*pasceret,*
*Elegit ovis ipse regi, doceri, pasci.*
*Desideratus in clero, laïcus cælebs vixit,*
*Norma Sacerdotum*
*Castitate, zelo, scientiâ, oratione, caritate.*
*Divûm facta libris docuit, moribus expressit:*
*Et legi divinæ dum lucem scholiis dedit;*
*Ipsi divina lex lux fuit,*

*Quâ*

*Quà per latentes hostis tenebrosi insidias*
*Securus & inoffenso pede pergeret ad patriam.*
*Diuturnam & insolentem ægritudinem sic passus est*
*Ut pati non videretur.*
*Nam paternas Dei in morbo filius agnoscens manus,*
*Illi silentium sacravit, cui vocem dicaverat.*
*Siluit lingua, at non quievit animus.*
*Et quem per vitam nihil unquam avocavit ab opere,*
*Otiosum in extremis*
*Mors non occupavit.*

## TRADUCTION.

ICI jouit de la paix & du repos,
Qui travailla toujours
Pour cultiver en lui même
Cette paix,
Qu'il ne cessa jamais de procurer aux autres
Par ses soins & par sa prudence.

Le desir de n'être pas connu
Dans le monde,
Lui fit connoître
Le secret d'une retraite en Dieu,
Où
De crainte de s'envisager lui-même,
Il se deroboit aux yeux de tous,
Pour n'être connu veritablement que de Dieu seul.

Digne

Digne de conduire le troupeau de Jesus-Christ,
Plus capable de l'enseigner & de le repaître,
Il s'est fait une brebis très humble
De ce troupeau,
Où il a choisi de vivre soumis & laïque
Dans le Celibat,

Lorsqu'il pouvoit gouverner, & paroître
Dans le Clergé
Le modelle des Prêtres,
Par une chasteté sans reproche,
Un zele sans indiscretion,
Une science sans enflure,
Une priere sans relâche,
Une charité sans reserve.

Auteur de la Vie de tant de Saints,
Sa vie en étoit une image si fidele
Que ses mœurs
Sembloient presque disputer
A ses Ecrits
L'avantage de les bien dépeindre.

Dans les éclaircissemens de la loi de lumiere,
Les lumieres de la loi qui le guidoient,
Lui firent jour
Au travers des embûches cachées
De l'ennemi tenebreux
Pour arriver à la patrie celeste,
Sans autre danger
Que par une souffrance longue & inconnue
Qui

Qui termina sa course.

Si la patience dans son mal
Ne donnoit presque pas la connoissance
De sa maladie extraordinaire,
L'air serein de son visage
Que formoit la tranquillité de son cœur,
Deroboit même entierement
Celle de sa patience.

Content de sentir la main de Dieu bien-
faisante
Dans ce qu'il souffroit,
Il lui consacra son silence
Par le silence même,
Et par la soumission de son cœur
Qui lui faisoit faire auparavant
Un sacrifice de sa voix.

Enfin
Celui qui ne fut pas detourné d'un travail
édifiant
Par les amusements de la vie,
Qui ne put être interrompu dans l'ordre
de ses prieres
Par le cours & la violence de son mal,
Ne fut pas même distrait de cette occu-
pation bienheureuse
Par les approches de la mort.

# MEMOIRES
## POUR SERVIR
## A L'HISTOIRE
## DE
# PORT-ROYAL.

## LIVRE PREMIER,

Qui comprend ce qui s'est passé à Port-Royal depuis la prison de M. de Saint Cyran jusqu'en l'année 1661.

### CHAPITRE I.

*Comment M. du Fossé s'est déterminé à dresser ces Memoires, & ce qu'il a observé en les écrivant.*

COMME le public pourroit bien être surpris de voir ces Memoires, sans savoir ce qui a pu me porter à les écrire, j'ai cru qu'il auroit quelque droit d'exiger de moi que je lui en rendisse rai-

 son.

son. Je le ferai donc en marquant ici sincerement ce qui m'y a engagé.

Il y a environ dix-huit mois qu'il a plu à Dieu de m'envoyer une infirmité que je puis bien regarder comme un châtiment de mes péchés. Car quoique je sois obligé de reconnoître qu'il m'a preservé par sa grace de ces grands crimes qui font horreur à ceux-même qui les commettent, je ne laisse pas de me sentir beaucoup redevable à sa justice. Mais comme il connoit les ménagemens dont j'ai toujours usé à mon égard, il a voulu par un effet de sa misericorde prendre soin lui-même de me châtier, comme un Pere plein d'amour. Aussi il paroit assez par la maniere dont il le fait, qu'il ménage ma foiblesse, frappant seulement ma langue, & tous les muscles des environs, d'une espece de paralysie qui s'est augmentée d'une maniere insensible, jusqu'à m'ôter tout à fait l'usage de la parole, & me rendre le manger & le boire très difficile, avec quelques autres accidens qui en dépendent. C'est peu de chose pour ce que meritent mes péchés, & j'en ferois quitte à bon marché, s'ils s'expioient par une si legere penitence, telle qu'est celle de ne point parler pendant quelque tems, après avoir trop parlé pendant l'espace d'un demi siecle. Mais Dieu est si bon, que des peines mêmes destinées à punir nos péchés, il s'en sert pour nous purifier & nous rendre dignes de lui; & que joignant à quel-

ques

ques souffrances legeres qu'il nous envoie, les merites infinis de celles de Jesus-Christ, il nous fournit un moyen aisé de satisfaire à ce que nous lui devons.

Dans cet état d'infirmité, où je me suis vu depuis plus d'un an, les Medecins & tous mes amis m'ont conseillé de m'abstenir du travail auquel on sait que je m'occupois. Ainsi je suis demeuré long-tems sans faire autre chose que souffrir mon infirmité, lire quelques Livres de pieté, prier Dieu & lui offrir mes souffrances dans la vue de ce que je dois à sa justice, parler à quelques-uns de mes amis par mes Lettres ne le pouvant pas de vive voix, & écouter paisiblement les entretiens de ceux qui venoient me rendre leurs visites charitables. J'attendois en silence qu'il plût au Seigneur de donner sa bénédiction aux remedes de differens Medecins, que mes amis, par un effet de leur bonté toute singuliere pour moi, m'amenoient de toutes parts. Mais après avoir consumé inutilement beaucoup d'argent en voyages & en remedes, après avoir eu recours à l'intercession de plusieurs Saints, & fait divers pelerinages & plusieurs neuvaines, selon ma devotion particuliere ou celle de mes amis, j'ai eu lieu de penser, par l'accroissement continuel de mon mal, que Dieu vouloit que je demeurasse soumis à ce châtiment qu'il m'envoyoit: ce qui m'a donné sujet de croire que Dieu m'inspiroit la pen-

ſée de m'appliquer à ces Memoires, dont le travail eſt beaucoup moindre que celui des autres Oüvrages. Voici l'occaſion même & la maniere en laquelle elle m'eſt venue, au retour du voyage de Chaudraye où l'on me preſſa long-tems d'aller.

J'allai paſſer un Dimanche dans la maiſon de campagne d'une perſonne de mes amis *, avec ma belle-ſœur qui m'avoit accompagné dans ce voyage. Lorſque nous nous entretenions tous enſemble, on tomba je ne ſai comment ſur une hiſtoire que je ſavois beaucoup mieux qu'elle, comme ayant été preſent à la choſe. Voyant donc qu'elle en omettoit des circonſtances conſiderables, je demandai du papier, une plume & de l'encre, & je me mis ſur le champ à l'écrire dans toute ſon étendue avec une facilité qui les étonna. Le jour même ou le lendemain, ma ſœur me dit qu'elle étoit dans l'impatience de me decouvrir une penſée qui lui étoit venue, & dont elle n'avoit pu encore s'ouvrir à moi. Je lui demandai ce que c'étoit, & elle me témoigna que l'hiſtoire que j'avois miſe par écrit, lui avoit fait deſirer que j'écriviſſe de même beaucoup de choſes ſemblables qu'elle m'avoit entendu dire, qu'il ſembloit que ce travail étoit aſſez proportionné à l'état où je me trouvois alors, & que la faci-

ci-

* C'étoit à Temericourt comme on le verra à la fin de ces Memoires.

cilité avec laquelle j'avois écrit cette histoire dont je parlerai, lui faisoit croire que je n'aurois pas grande peine à exécuter ce qu'elle me demandoit instamment. Je lui fis entendre le mieux que je pus, que la même pensée m'en étoit venue aussi, & à l'occasion de la même histoire que j'avois écrite ; & il est vrai que je sentis pour le moins autant d'ardeur qu'elle, pour pouvoir faire ce qu'il sembloit que Dieu même nous eut inspiré également à tous deux dans le même instant, aussi bien qu'à d'autres personnes de pieté qui, sans savoir que j'y travaillois ou que je dusse y travailler, m'y ont exhorté d'eux-mêmes.

Voilà très sincerement l'occasion & la maniere en laquelle je me suis engagé à écrire ces Memoires : ce qui fait connoître que je n'ai pensé d'abord qu'à m'occuper à quelque chose de facile, & à repasser dans mon esprit les principaux évenemens de ma vie, dans la vue de rendre à Dieu d'éternelles actions de graces pour tant de faveurs singulieres que j'ai reçues de sa bonté. Je puis dire cependant qu'encore que je ne sois qu'un particulier, & que j'aie mené une vie assez retirée, on trouvera dans ces Memoires beaucoup de choses considerables auxquelles j'ai eu part, soit par moi-même soit par mes amis. On y verra d'étranges renversemens, & bien des exemples qui font connoître à combien d'épreuves cette vie est exposée,

& combien il est nécessaire, pour n'être point ébranlé par tant de scandales, de s'attacher inviolablement à Dieu seul. Au reste je ne doute nullement que ces Mémoires ne courent le même sort que la plûpart des autres Livres, qui ont des censeurs comme des approbateurs, de quelque ménagement que j'aye usé, & quelque regle que je me sois prescrite, de ne point blesser la charité. Il y a certaines vérités de fait qui choquent toujours. La crainte de blesser les gens qui voudroient qu'on les épargnât aux depens de tous les autres, ne doit pas sans doute empêcher de dire les choses comme elles sont, ni faire cacher par une injustice manifeste la vérité, qu'il est necessaire qu'on connoisse pour rendre à chacun ce qui lui est du. Si je m'en suis bien acquitté, que la gloire soit rendue à celui de la plenitude duquel nous avons reçu tout le bien qui est en nous. Que si au contraire j'ai manqué en plusieurs choses, c'est un effet presque inévitable de notre fragilité. Au moins je puis protester que mon intention est très droite, que je n'ai dessein directement de choquer personne, & que si quelqu'un se trouve blessé contre mon intention; il ne doit point l'imputer à d'autre qu'à lui, puisqu'un Historien n'est point responsable des fautes d'autrui; & qu'il ne peut être blâmé, lorsqu'il rapporte simplement les choses comme comme elles se sont passées, sans en alterer la vérité.

C'a

C'a été la devotion d'un des plus grands hommes de ce siecle, * avec lequel j'ai eu le bonheur de vivre long-tems, durant ma jeunesse, de se faire raconter par ceux qui venoient se retirer avec lui dans la solitude, la maniere dont Dieu les y avoit amenés. Il sentoit un plaisir sans comparaison plus grand & plus solide à entendre ces recits des avantures spirituelles qui regardoient la conversion des ames, que les gens du monde n'en goûtent dans la lecture sterile des plus beaux Romans. Car il admiroit le doigt de Dieu dans les ouvrages miraculeux de sa grace, & il se croyoit heureux de pouvoir se joindre à ses amis pour offrir avec eux un sacrifice de reconnoissance, qui le faisoit souvenir lui-même de plus en plus de ce qu'il devoit à Dieu pour le miracle de sa propre conversion.

* M. le Maître.

Il seroit utile que chacun instruisist les autres de ce qui le regarde en particulier, afin que l'histoire en fut d'autant plus fidele qu'elle seroit originale. C'est dans cette vue, & pour entrer dans le dessein de ce grand homme qui m'a tenu long-tems lieu de pere, que j'ai cru qu'il pourroit être d'une assez grande utilité que je fisse voir de quels moyens il plût à Dieu de se servir, pour me procurer le plus grand bonheur que je pouvois souhaiter. Ce bonheur a consisté, non à faire des connoissances dans le grand monde, & à obtenir des charges con-

ſiderables à la Cour ou à l'Armée; mais à connoître des hommes d'un merite ſingulier & d'une vertu admirable, qui après avoir quitté l'Armée ou la Cour, & des emplois honorables dans le monde, étoient venus ſe cacher au fond d'un deſert, où ils vivoient, non comme des hommes, mais comme des Anges, paroiſſant oublier qu'ils avoient un corps, ou ne s'en ſouvenant que pour le mortifier par une très rude pénitence. Ces Memoires peuvent bien être d'autant plus utiles que l'on y verra beaucoup de choſes qui regardent ces grands Serviteurs de Dieu, auxquels j'ai eu l'avantage tout ſingulier d'être uni ſi étroitement.

---

## CHAPITRE II.

*Hiſtoire abregée de M. l'Abbé de S. Cyran, qui fut le premier canal des miſericordes de Dieu ſur la famille de M. du Foſſé.*

LORSQUE mon pere ſe trouvoit dans l'embarras ſur le ſujet de notre éducation, & qu'il ne ſongeoit cependant lui-même qu'à mener une vie agreable comme les honnêtes gens du monde, ſatisfaiſant néanmoins par principe d'honneur & de probité aux devoirs de ſon état ſelon les lumieres qu'il avoit alors, Dieu fit luire dans ſon cœur un rayon de ſa miſericorde pour l'éclairer d'une maniere plus avanta-

tageuse sur ce qu'il ce qu'il avoit à faire. Il lui donna la connoissance de ceux qui étoient capables de l'instruire du véritable esprit de notre Religion, si peu connue des personnes qui se piquent souvent de connoître tout & de ne rien ignorer. Le moyen dont Dieu se servit pour lui faire cette grace est ce que j'ai toujours regardé comme une espece de miracle, & comme une de ces voies cachées que son Esprit Saint se prepare à lui-même, pour se donner entrée dans le cœur de ceux qu'il veut arracher au monde, sans que le monde qui croit les tenir à lui le plus fortement, s'apperçoive en quelque sorte qu'ils lui échappent.

Il n'y a gueres de personnes dans ce siecle qui n'ayent oui parler de M. du Vergier de Hauranne Abbé de S. Cyran. Le Cardinal de Richelieu qui ne se trompoit gueres dans le discernement des esprits, & qui eut une connoissance particuliere de cet Abbé, en porta d'abord un jugement aussi avantageux que véritable. Il le regarda comme un des plus grands genies de l'Europe, & comme le premier homme de France, soit pour la vivacité & l'élevation de l'esprit, soit pour la profondeur de l'érudition. Et comme son ambition étoit de s'attacher tout ce qu'il y avoit de grand dans le royaume, il jetta la vue sur lui pour en faire sa créature. Il avoit outre cela une vue particuliere sur ce grand homme. Tout le monde a su la forte-

passion qu'il eut de faire rompre le mariage de M. le Duc d'Orleans, pour lui faire ensuite épouser sa niece qui est connue sous le nom de la Duchesse d'Aiguillon. Il auroit bien souhaité de se servir du ministere de l'Abbé de S. Cyran pour écrire contre le mariage de ce Prince, en faire voir les nullités prétendues, & mettre dans tout leur jour les raisons qu'il imaginoit, ou qu'il vouloit qu'il y eût pour cette rupture. Il se douta cependant qu'il n'approuveroit pas ce dessein, & toute son apprehension étoit qu'il n'écrivît contre, étant persuadé de la force de sa plume. Il est vrai que le Cardinal ne se trompoit pas en jugeant de l'éminence de l'esprit de M. du Vergier de Hauranne. Il étoit superieur aux autres esprits de sa connoissance, & son érudition étoit si profonde, qu'elle n'avoit gueres d'égale alors. Mais il se trompa en ce qu'il porta de lui un jugement trop humain. Ne connoissant pas autant sa solide pieté qui le tenoit attaché à Dieu & à son devoir preferablement à toutes choses, que l'excellence de son genie qui l'élevoit au dessus de la plûpart de ceux qui passoient alors pour les plus grands hommes, il le crut capable de servir à ses intérêts contre ce qu'il devoit à la vérité, à la justice & à l'Eglise.

On prétend même qu'il lui offrit l'Evêché de Bayonne, mais que le refus que ce vertueux Abbé en fit, s'en jugeant indigne, choqua Son Eminence, qui

qui auroit bien souhaité de se l'attacher. Le trouvant donc inaccessible, lui qui remarquoit dans tous les autres beaucoup d'ardeur pour lui plaire & pour rechercher ses bonnes graces, il travailla autant qu'il pût à amollir cette grande fermeté, qui ne pouvoit s'accorder avec les vues interessées de sa politique. Jugeant que les louanges & les temoignages publics d'une estime singuliere, étoient les moyens les plus assurés pour gagner les cœurs les plus durs, il crut que le sien ne seroit point à l'épreuve des éloges qu'un premier Ministre aussi puissant qu'il étoit, lui donneroit devant tous ceux qui formoient la Cour. Ainsi l'ayant fait venir un jour, avec ordre qu'on le fit entrer dans son cabinet aussi-tôt qu'il paroitroit, il l'entretint en particulier, & le fonda de nouveau sur les desseins qu'il avoit; & après cet entretien le reconduisant dans sa chambre, & parlant de lui publiquement devant tous ceux qui étoient presens, il leur dit: *Voilà le plus grand esprit & le premier homme de France.* M. l'Abbé de S. Cyran qui savoit où tendoient ces louanges, s'abbaissa profondément devant Dieu encore plus que devant les hommes, & n'eut que de l'horreur d'une parole qu'il regardoit comme un trait empoisonné. Il se retira resolu de ne se plus exposer; & le Cardinal sentit bien de son côté qu'il n'avoit rien à esperer d'un homme qui ne desiroit

rien dans le monde, & sur qui l'ambition ne prenoit point.

Dès lors ce Ministre ne put plus le regarder de bon œil. Et comme à la Cour tout est plein de gens qui ne cherchent qu'à abbatre tout à fait ceux qu'ils voient deja ébranlés, il y eut des personnes mal intentionnées qui travaillerent à lui rendre de mauvais offices auprès de Son Eminence. On l'accusa d'avoir plusieurs sentimens contraires à ceux de l'Eglise. Ceux qui ont lu le Catechisme que cet Abbé a composé, & ses Lettres qui ont été données au public par M. d'Andilly & dediées aux Evêques de France, peuvent juger de sa doctrine par ces témoignages assurés. Mais M. l'Abbé de S. Cyran ayant été mis en prison dans le Château du bois de Vincennes, on l'y traita avec les dernieres rigueurs. Ceux qui le gardoient avoient ordre d'entrer à toute heure, la nuit comme le jour, pour empêcher qu'il ne pût écrire, & qu'il n'eût communication avec qui que ce fût : ce qui l'empêchoit de reposer, & le tenoit dans de continuelles inquietudes. On lui refusa durant plus de quatre ans la consolation de voir ses amis. Il ne fut jamais si malade, si foible & si abbatu de tout le corps, que pendant cinq ans qu'il fut en prison. Il se vit même plusieurs fois dans de si grandes foiblesses que, s'en allant à la Messe, il ne savoit s'il auroit la force de venir mourir dans sa chambre. Ce-

Cependant comme Dieu est vraiment admirable dans sa conduite, c'étoit dans cette même prison qu'il vouloit faire éclater davantage sa haute pieté, sa profonde érudition & sa lumiere éminente pour le gouvernement des ames. Ses propres Gardes & les Compagnons de sa captivité devinrent eux-mêmes des temoins irreprochables de sa vertu. Les Generaux d'armée qui étoient prisonniers dans le même lieu, l'appelloient publiquement un Saint. Jean de Wert, ce fameux General des ennemis, qui fut échangé, ayant assisté avant son depart à un grand ballet que le Cardinal fit representer dans son Palais, repondit à ceux qui lui demandoient ce qu'il lui sembloit de tout cet appareil, que ce qui l'avoit surpris, étoit de voir *dans un Royaume très-chretien, les Evêques à la Comedie, pendant que les Saints étoient en prison.* Il parloit de l'Abbé de S. Cyran dont il avoit admiré la pieté dans le Château de Vincennes.

Aussi dans le tems même que ses ennemis vouloient le faire passer pour un homme qui avoit corrompu la pureté des sentimens de l'Eglise, on vit un grand nombre de toutes sortes de personnes, soit du peuple, soit des Religions, soit de la Cour, soit du Clergé, soit de la Sorbonne, soit des pays étrangers, s'adresser à lui par une inspiration visible de Dieu, qui vouloit, ou les convertir, ou les instruire, ou les sanctifier & les consoler par l'en-

tremise de ses Lettres. Chacun se disoit, quoique tout bas par la crainte du Ministre, dans l'admiration où l'on étoit de la vertu de ce prisonnier, & de ses éminentes qualités, & dans la vue d'un tel traitement : Quoi donc ! est-ce là la recompense de ce zele apostolique, qui l'a porté à defendre si hautement l'honneur du Clergé contre ceux qui prétendoient l'avilir ? Comment celui que de celebres Prelats honoroient si particulierement de leur estime, & qu'ils ont même souhaité avec ardeur de voir avec eux sur le Thrône de l'Eglise, est-il traité si indignement ?

Comme il n'est en aucune sorte de mon dessein ni de ma portée de faire un Ecrit dogmatique, je renvoie les curieux à la lecture des Lettres spirituelles de ce grand homme, pour connoître la doctrine de celui que ses ennemis s'efforçoient de faire passer pour un Novateur. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles servirent à une infinité de personnes pour les detacher de l'amour du monde, & les faire vivre dans une vraie pieté ; qu'elles reveillerent l'esprit de Religion dans beaucoup d'ames où il étoit comme éteint, & qu'elles servirent comme de flambeau aux savans mêmes pour les faire entrer dans l'intelligence des divines Ecritures, & des maximes de l'Evangile, ou ignorées entierement, ou deguisées par les adoucissemens d'une morale relachée.

Mais pendant la prison de M. de S.

Cy-

Cyran, il arriva une chose bien remarquable, & que je ne puis m'empêcher de mettre ici. Elle servira à faire connoîtte combien la lumiere des étrangers, qu'une envie maligne n'aveugloit point, savoit discerner le vrai merite, & combien la divine providence est admirable envers ceux que le Seigneur veut combler de ses graces. L'un des Generaux des ennemis, nommé le Baron d'Enkenfort, ayant été près de deux ans à Vincennes, il fut resolu de l'échanger contre M. de Feuquieres qui étoit prisonnier à Thionville. Mais dans le tems qu'il étoit libre à Paris, où il faisoit ses adieux, il fut bien surpris un jour qu'il sortoit de chez lui, de trouver un Exemt qui lui dit qu'il avoit ordre de le mener à Vincennes, parce qu'on avoit reçu la nouvelle de la mort de M. de Feuquieres. Cependant ce qu'on regarda comme un grand malheur pour cet Officier General, fut pour lui la source d'un grand bonheur: car touché interieurement par la grace de celui qui menageoit cette occasion pour son salut, il prit une telle confiance en M. de S. Cyran qu'il se mit sous sa conduite, & fit un renouvellement general de sa vie entre ses mains.

Cet illustre Abbé étoit ainsi destiné de Dieu pour tirer grand nombre d'ames de la captivité du démon, & pour éclairer les tenebres de plusieurs aveugles, ou abandonnés à leur propre égarement, ou conduits par d'autres aveugles.

gles. Ce fut donc aussi à la lumiere de ce flambeau évangelique, que mon pere decouvrit avec tant d'autres, & les tenebres de l'égarement où il avoit vécu jusqu'alors, & la voie étroite où il devoit marcher pour assurer son salut. Mais la maniere dont il connut ce Saint Abbé n'ayant été que depuis son élargissement, je ne la rapporterai que dans ce tems.

Le Cardinal de Richelieu étant mort vers la fin de l'année 1642. M. Arnauld d'Andilly qui étoit alors à la Cour, & qui avoit une liaison très étroite avec M. de S. Cyran, s'entretint avec M. de Chavigni Secretaire & Ministre d'Etat, sur le sujet de sa prison; & ce Ministre avec le President Molé demanderent son élargissement au Roi. On savoit que le Cardinal étoit celui qui l'avoit fait mettre en prison, & qu'il s'étoit servi pour cela de l'autorité du Prince. On savoit aussi quelles étoient les dispositions du saint prisonnier, qui ne se mettoit nullement en peine de sa liberté, & qui croyoit, comme il le dit à un de ses amis, que c'étoit à Dieu à la lui rendre, comme c'étoit lui seul qui la lui avoit ôtée. Car il assuroit qu'il n'en accusoit personne, ajoutant que les complaisances qui témoignoient trop de flaterie ou de timidité, lui deplaisoient, & qu'il ne pouvoit souffrir qu'on s'en servît en sa cause, comme par la grace de Dieu il ne s'en étoit point servi lui-même, & qu'il eut mieux aimé mourir que de le faire.

Aussi

Aussi il témoigna dans quelques-unes de ses Lettres qu'il lui eût été très facile d'obtenir sa liberté, n'ayant besoin pour cela que de dire seulement un mot, c'est-à-dire autant qu'on en peut juger, que de consentir à la volonté du Cardinal. Il falloit donc aussi que Dieu même le fît sortir de prison, & qu'il inspirât pour cela à ses amis de solliciter sa liberté. C'est ce que firent très genereusement les personnes dont je viens de parler, sur tout M. de Chavigni.

Pour juger de la disposition dans laquelle ce grand homme reçut la nouvelle de son élargissement, il faut l'entendre parler lui-même à une Dame de qualité qui lui en avoit écrit. „ Quoi-„ que je pense, lui dit-il, pouvoir „ dire véritablement que Dieu seul m'a „ delivré de captivité, cela n'exclud „ pas l'obligation que j'ai au princi-„ pal entremetteur de ma delivrance. „ J'ai sujet de croire que Dieu s'en „ est servi, & qu'il lui a donné cette „ forte affection qu'il m'a temoignée, „ parce qu'au fond de mon ame j'avois „ toujours eu une ferme resolution de „ n'y contribuer rien de mon côté, „ & finir très volontiers ma vie dans „ une prison, si Dieu ne m'en reti-„ roit, sans que je m'en misse en pei-„ ne. Ce que je sai de l'Evangile m'a „ appris à en user ainsi, & je suis plus „ consolé de la grace que Dieu m'a „ faite de m'avoir fortifié jusqu'au „ bout dans ce dessein, que de la li-

„ ber-

„ berté qu'il m'a donnée, en un tems
„ où tous mes amis avoient commen-
„ cé à ne l'esperer plus."

Il étoit si accoutumé à ne regarder que Dieu seul dans tous les évenemens de sa vie, que la mort du Marquis de Feuquieres prisonnier chez les ennemis, ayant empêché, comme j'ai dit, l'élargissement du Baron d'Enkenfort, il dit sur cet évenement imprevu ces belles paroles, dans une Lettre qu'il écrivit à un de ses intimes amis : „ La rencon-
„ tre de M. d'Enkenfort fait assez voir
„ que Dieu est maître de la vie & de
„ la liberté ; mais pour moi je puis
„ dire qu'elle ne m'a rien appris de
„ nouveau, sa toute-puissance m'ayant
„ toujours paru aussi visible dans les
„ maux dont il nous afflige, que dans
„ les biens dont il nous console. Gar-
„ dons-nous seulement de faire la
„ moindre lâcheté : cela est indigne
„ de lui & de nous, puisque nous som-
„ mes de sa Cour en qualité de Prê-
„ tres. Je dis à ce Seigneur à son re-
„ tour au bois de Vincennes, que
„ l'Empereur le vouloit mettre en li-
„ berté, & que le premier Roi du mon-
„ de le vouloit aussi. Qui l'a donc em-
„ pêché, ajoutai-je ? le seul Roi qui
„ est par dessus eux dans le ciel & dans
„ le monde."

J'ai cru que ces paroles de ce grand homme, qui comme des traits enflammés sortoient de son cœur, ainsi que d'un brasier ardent de l'amour de Dieu qui le bruloit interieurement, seroient ju-

juger mieux que tout ce qu'on en pourroit dire, de la cause de ces effets si surprenans que produisoient ses discours pour la conversion des ames.

Aussi-tôt que l'on eût obtenu la liberté de M. de S. Cyran M. Arnauld d'Andilly voulut l'aller querir dans son carosse à Vincennes. On ne peut exprimer l'affection & l'estime que lui témoignerent à sa sortie, tous ceux du Chateau. Chacun pleuroit de joie & de tristesse tout ensemble. Ils étoient affligés de le perdre, & ravis en même tems de le voir en liberté, après une si longue & si utile prison. Ses gardes qui avoient été les fideles témoins de sa vertu & de sa bonté, étoient aussi les premiers à relever son mérite, & tous les autres soldats ne lui témoignerent pas moins leur respect & leur joie, s'étant mis en haie pour le laisser passer au bruit des mousquetades, des fifres & des tambours. Dieu le permit ainsi, pour honorer d'autant plus la pieté de son serviteur, qu'il avoit taché lui-même de se cacher & de s'humilier dans la prison.

Etant sorti de Vincennes, il vécut libre comme il avoit vécu prisonnier, c'est-à-dire, toujours attaché à Dieu, à l'Eglise, à la vérité & à ses devoirs. Mais la liberté qu'eurent ses amis de le voir alors, & la grande estime que la prison même lui avoit acquise, lui attira une infinité de visites, qu'il songeoit principalement à rendre utiles pour le salut de tous ceux qui s'empres-

pressoient de le venir voir. Sa haute pieté jointe à sa profonde connoissance de l'Ecriture & des Peres, étoient en lui comme un aimant spirituel, qui attiroit des differentes provinces du royaume un grand nombre de personnes, sur qui Dieu vouloit faire éclater sa divine misericorde.

---

## CHAPITRE III.

*Retraite du Pere Maignart Curé de Rouen. Conversion admirable de M. Thomas du Fossé & de Madame son épouse, pere & mere de l'Auteur.*

NOUS avions en ce tems-là à Rouen pour Curé de notre paroisse de Sainte Croix-Saint Ouen, un Pere de l'Oratoire nommé le Pere Maignart, lequel ayant comme beaucoup d'autres entendu parler de M. l'Abbé de S. Cyran, resolut de l'aller trouver, & de consulter une si grande lumiere sur quelques difficultés. Il n'en parla point à mon pere, & quelque union qu'ils eussent ensemble, il partit de Rouen sans s'ouvrir à lui de ce dessein. Le Pere Maignart n'écouta pas d'une maniere indifferente les grandes vérités dont lui parla cet homme si éclairé, sur le sacerdoce & sur la conduite des ames. Il ne se contenta pas d'admirer speculativement ce qui l'étonnoit : il se l'appliqua à soi-même, prit resolution de se defaire de sa Cure, qu'il re-

remit entre les mains des Peres de l'Oratoire, & se choisit une retraite pour y passer le reste de ses jours dans la penitence. *

Mon pere n'eut pas plutôt su cette resolution de Monsieur Maignart, qu'il en fut choqué, non seulement comme tous les autres, mais beaucoup plus, & d'une maniere plus sensible. Car comme il étoit son ami intime, & que d'ailleurs il étoit d'un naturel vif & bouillant, il ne put se voir ainsi arracher cet excellent homme sans une vive douleur. Il prit lui-même une resolution aussi extraordinaire qu'étoit celle d'aller chercher à Paris celui qui lui échapoit. Mais disons plutôt que c'étoit Dieu véritablement qui, par un effet tout singulier de sa bonté, l'appelloit lui-même, sans qu'il y pensât, pour lui faire une semblable misericorde. Mon pere étant arrivé à Paris, chercha M. l'Abbé de S. Cyran, qu'il regardoit comme l'unique auteur de la retraite de son Curé. On lui dit qu'il

* Après avoir demeuré cinq ans en l'Abbaye de S. Cyran, il vint à Port-Royal des champs au mois de Mai 1649. & y mourut le 15 Janvier 1650. Voyez le Necrologe page 26. & le Supplement pages 35. &c. Le Pere Maignart avoit un frere qui fut marié à une sainte femme nommée Anne Hallei. Elle n'en eut qu'une fille qui se fit Carmelite. Le mari & la femme s'étant separés d'un mutuel consentement, l'un se fit Pere de l'Oratoire, & l'autre Religieuse de Port-Royal. Voyez le Necrologe, page 81.

qu'il n'étoit point à Paris. Il s'informa où il pouvoit être ; & comme on ne put lui cacher qu'il étoit à Port-Royal des champs, il vouloit dans le moment y aller aussi, tant il se sentoit pressé de decharger son cœur. On l'en empêcha néanmoins en disant qu'on alloit y envoyer, & qu'il reviendroit aussi-tôt à Paris. On mande donc à M. de S. Cyran qu'un Maître des Comptes de Rouen demandoit avec un grand empressement à le voir pour une affaire de consequence. M. l'Abbé de S. Cyran s'étant hâté de revenir, mon pere l'alla saluer ; & comme il étoit d'un naturel très bouillant & d'un esprit très vif, il commença à lui parler avec une grande force du sujet qui l'amenoit. M. de S. Cyran qui le vit ému, le laissa parler autant qu'il voulut ; car il jugea bien au ton de sa voix qu'il ne falloit pas s'opposer à cette premiere chaleur. Mais après qu'il lui eut laissé jetter tout son plus grand feu, il commença à lui parler à son tour des raisons que le Pere Maignart pouvoit avoir de demander à se repôser, & à songer à lui-même après avoir travaillé long-tems pour son peuple. Le saint Abbé accompagna tout ce qu'il disoit d'une si grande onction, & la charité dont son cœur étoit rempli se fit sentir de telle sorte à celui à qui il parloit, que des plaintes qu'il étoit venu lui faire, il commença peu à peu à passer à l'admiration des choses qu'il entendoit ; car il ne se souvenoit

noit point d'avoir jamais oui parler de la sorte. Les grandes vérités qui lui furent exposées pendant tout ce premier entretien, le desarmerent entierement, jusqu'à lui faire oublier qu'il étoit venu demander son Curé. Il reflechissoit seulement sur lui-même. M. l'Abbé de S. Cyran qui connut facilement par la maniere dont il l'écoutoit, ce qui se passoit au fond de son cœur, ajouta aux vérités qui regardoient plus le Pere Maignart, aussi bien que les Pasteurs, quelques-unes de celles qui étoient pour les fideles. Il le fit d'une maniere si touchante & si penetrante, que mon pere lui dit à peu près les mêmes choses, quoique dans une disposition beaucoup plus sincere, que ceux de l'Areopage dirent à S. Paul : *Audiemus te de hoc iterum.* „ Voulez-vous bien, Monsieur, „ que j'aye encore l'honneur de vous „ entretenir. Je croyois être venu „ pour mon Curé, mais je vois bien „ que c'est pour moi-même & pour „ mon propre salut que je suis venu „ vous trouver. ” Actes XVII. 32.

Il le quitta donc se sentant blessé interieurement par la grace dont il avoit plu à Dieu d'accompagner des paroles si salutaires. Il lui rendit, avec un empressement pareil à celui qu'il avoit temoigné la premiere fois, une seconde & une troisiéme visite, dans lesquelles il s'instruisit plus à fond de ses devoirs, & s'affermit de plus en plus dans la connoissance & dans l'a-

mour

mour des vérités qu'il n'avoit point connues jusqu'alors. Il commença donc à faire une serieuse reflexion sur sa vie passée, & à comprendre que ce n'étoit pas assez pour un chretien de vivre comme un honnête homme, & en suivant les seules regles de la probité que peut inspirer l'honneur du monde; que l'Evangile auquel il faisoit profession de croire, l'engageoit à bien d'autres choses auxquelles il avoit manqué, n'en ayant pas même connoissance. Il resolut dans le même tems de faire une revue generale de sa vie passée, & de s'en ouvrir à celui à qui Dieu l'avoit envoyé visiblement comme à un habile Medecin des ames.

Mais pour ne pas allonger trop ces Memoires, il suffira de marquer ici deux choses essentielles dont le saint Abbé lui parla; l'une qui regardoit l'acquisition legitime de son bien, & l'autre qui regardoit l'éducation chrétienne de ses enfans. Car il lui fit connoître par l'exemple de Zachée que la premiere justice que devoit une personne que Dieu attiroit à son service, étoit de rendre au prochain ce qui lui appartenoit, & qu'il falloit que la restitution du bien mal acquis, precedât toute autre chose, n'y ayant rien de plus difficile que de s'acquitter de cette obligation, lorsqu'on y a manqué d'abord. Il lui fit voir aussi par S. Paul la nécessité indispensable qu'ont les peres & les meres, de s'appliquer avec tout le soin possible à procurer à leurs

leurs enfans une éducation conforme, non seulement à leur naissance, à quoi ils ne manquent gueres, mais beaucoup plus à leur baptême, & à cette glorieuse qualité qu'ils ont acquise d'enfans de Dieu, ce qu'ils negligent presque toujours.

Mon pere qui étoit un homme franc & d'un cœur ouvert, fit un plan de l'état & de la nature de son bien, & de la maniere dont il avoit été acquis: ce qui donna lieu à celui qu'il consultoit sincerement, de lui declarer qu'il étoit heureux de ce qu'il pouvoit lui dire, qu'il ne trouvoit point en lui un des grands obstacles au salut, qui étoit le bien mal acquis, parce que l'obligation de restituer empêchoit beaucoup de personnes de commencer à entrer dans la voie étroite de l'Evangile. Il l'exhorta néanmoins à reparer par ses aumônes l'abus qu'il pouvoit avoir fait des biens que Dieu lui avoit donnés, en les prodiguant dans des depenses superflues, & à racheter par de bonnes œuvres les fautes de sa vie passée. Quant à l'éducation de ses enfans, mon pere, qui d'une part desiroit extrêmement de s'acquitter en cela de son devoir, & qui sentoit de l'autre combien cela étoit difficile, à cause de la corruption des Colleges, fut ravi de l'ouverture que lui fit M. de S. Cyran, & qui a été la cause de notre bonheur: ce fut de nous envoyer à Port-Royal des champs pour y être élevés avec le ca-

det des enfans de M. d'Andilly, nommé M. de Villeneuve, par des personnes qui prendroient de nous tout le soin possible, soit pour la pieté soit pour les études. Mon pere entra de tout son cœur dans cette pensée, resolu de faire toutes choses pour se sauver, & de ne rien épargner pour sauver aussi ses enfans. Après qu'il eût demeuré à Paris assez de tems pour s'instruire de tous ses devoirs, & pour se bien établir dans le fondement d'une solide pieté, il s'en retourna à Rouen, plein de consolation, & songeant plus à l'heureuse découverte qu'il venoit de faire, qu'à la perte de son Curé qui lui fut un occasion de découvrir un aussi grand homme.

Pour bien juger de l'excès de sa joie, il suffit de dire qu'à son arrivée à Rouen il en fit une transfusion de son cœur dans celui de son épouse, par la maniere dont il lui conta tout ce qui lui étoit arrivé depuis qu'il l'avoit quittée. S'il ne lui dit pas comme la Samaritaine : *Venez voir un homme qui*
S. Jean IV. 29. *m'a dit tout ce que j'ai fait*, il lui dit au moins : J'ai vu un homme, mais un homme admirable, qui m'a donné lieu de découvrir le fond de mon cœur lequel m'étoit caché à moi-même, & qui m'a appris tout ce que je dois faire dans la suite de ma vie pour assurer mon salut. Jamais homme ne m'a parlé comme cet homme. C'est un tresor de lumiere & de charité : c'est une éloquence toute de feu qui se fait sen-

tir

tir au cœur, & qui l'embrase dans le tems qu'elle frappe les oreilles. Enfin au lieu que j'étois allé pour le quereller, & pour me plaindre de la perte que j'avois faite, je suis revenu tout comblé de joie du gain que j'ai fait, en retrouvant dans sa personne beaucoup plus que je n'avois perdu dans celui pour lequel je l'étois allé trouver.

Mais si l'on ne peut assez admirer la bonté de Dieu, sa sagesse & la puissance de sa grace, dans toutes les circonstances d'un changement si subit arrivé en la personne de mon pere, l'effet que ses paroles produisirent sur l'esprit & le cœur de ma mere n'est gueres moins étonnant. C'étoit une jeune femme fort bien faite, alliée à la plus grande partie des premieres personnes de la ville, aimée de ses proches, & s'aimant autant elle-même qu'elle étoit attachée au monde. Il s'agissoit, non de connoître par une simple curiosité un homme d'esprit & d'un agreable entretien, mais d'entendre un homme rempli de l'esprit de Dieu, qui ne parloit que de penitence, que de voie étroite, que des maximes de l'Evangile; & qui étoit incapable de flatter les ames dans la mollesse d'une vie mondaine. Cependant le recit que lui fit mon pere de tout ce que j'ai rapporté s'imprima si fortement dans son cœur, qu'elle prit la resolution à l'heure même d'aller voir aussi cet homme, par qui Dieu faisoit de si grands miracles. Il n'y a que

ceux qui sentent quelque chose de cette joie toute celeste que cause la conversion d'une ame aux Esprits bienheureux, qui soient en état de bien concevoir quelle fut la joie de mon pere, en voyant la disposition de son épouse. Non seulement il ne la retarda pas dans le desir qu'elle avoit d'aller trouver M. l'Abbé de S. Cyran, mais il l'exhorta à obéir promtement à la voix de Dieu qui l'appelloit.

Elle partit donc pour s'en aller à Paris. La Mere Marie-Angelique Arnauld, Abbesse de Port-Royal, dont je parlerai plus particulierement dans la suite, voulut par une singuliere bonté qu'elle a toujours conservée depuis à ma mere, qu'elle logeât au dehors de sa maison, dans un appartement qu'avoit occupé la Princesse Marie de Gonzague de Mantoue, avant que d'être Reine de Pologne. Je puis dire qu'elle ne la logea pas seulement dans sa maison, mais qu'elle lui donna une bonne place dans son cœur; car elle lui servit véritablement de mere dans les six semaines qu'elle resta à Paris. C'étoit principalement par son canal que M. l'Abbé de S. Cyran lui parloit, & lui disoit tout ce qu'il jugeoit à propos, pour la faire entrer dans la voie nouvelle où elle se disposoit de marcher à l'avenir: car elle avoit peine à entendre cet Abbé dont le discours étoit fort concis. Aussi elle a regardé toute sa vie cette sainte Mere

avec

avec un respect & une reconnoissance qui alloit au delà de tout ce qu'on peut dire.

Après qu'elle se fut comme renouvellée par une Confession generale, & qu'elle eut appris suffisamment tous ses devoirs, tant à l'égard d'elle-même que de ses enfans & de ses domestiques, la Mere Marie-Angelique lui dit de s'en retourner pour prendre soin de sa famille, selon que Dieu l'y obligeoit. Elle revint donc à Rouen, & fit part à son mari de toutes les consolations qu'elle avoit reçues dans les entretiens de la Mere Angelique. Ils rendirent conjointement graces à Dieu d'une misericorde si singuliere, qu'il leur avoit faite dans un tems où ils ne songeoient qu'à l'offenser par une vie toute mondaine; & dans l'admiration où ils étoient de ce regard favorable qu'il avoit jetté sur eux, sans qu'ils eussent pu le meriter en aucune sorte, ils prirent la resolution de rompre toutes les chaînes qui les tenoient attachés au monde.

Ils eurent besoin, comme mon pere me l'a dit un jour, d'un courage & d'une force toute extraordinaire, pour changer ainsi de conduite dans une ville où ils étoient si considerés, & où ils avoient de très fortes liaisons avec les personnes les plus distinguées. Ils commencerent d'abord à se retirer des compagnies, & à demeurer chez eux dans l'occupation & dans la priere. Ils ne sortoient que pour aller à l'Eglise,

ou pour rendre quelques visites absolument nécessaires, & ils renoncerent au jeu & aux festins. On voyoit dans leur conduite & dans leur exterieur un certain air de modestie & de pieté qui tenoit lieu de langage, & qui faisoit connoître qu'ils ne vouloient plus avoir de commerce comme auparavant avec le monde. Mon pere vendit sa vaisselle d'argent, regla sa maison & sa depense, pour être plus en état de racheter ses pechés, & d'attirer la benediction de Dieu sur sa famille par ses aumônes; & il resolut dès-lors de vendre sa charge, pour être plus libre de ne penser qu'à son salut.

Cependant toute la ville fut fort étonnée d'un tel changement, & chacun l'interpreta en sa maniere. Les uns en parlerent comme d'une chaleur de devotion, qui ne dureroit pas longtems. D'autres s'en moquoient, comme de l'effet d'un scrupule mal fondé, & d'une foiblesse d'esprit. Quelques-uns connoissant la solidité de l'esprit de celui dont un changement de vie si peu attendu les étonnoit, se disoient les uns aux autres: Attendons pour voir ce que tout cela deviendra. Quelques autres admirant la grace & la misericorde de Dieu envers ses Elus, étoient dans la joie de voir un exemple qui pouvoit beaucoup contribuer dans la suite, à retirer de la corruption du siecle ceux qui y étoient les plus engagés. Enfin après avoir essuyé d'abord tout ce qu'ils eurent à souffrir

de

de la part de leurs amis & de leurs ennemis, ils eurent enfin la consolation de se voir au large, & de pouvoir dire comme le Prophete : *Viam mandatorum tuorum cucurri cùm dilatasti cor meum.* Pseaume CXVIII. 32.

## CHAPITRE IV.

*M. du Fossé met ses enfans à Port-Royal des champs, pour les y faire élever chrétiennement. Situation de cette Abbaye. Quand & par qui elle a été fondée, & comment la Mere Marie-Angelique Arnauld y établit la reforme, & transporta ensuite ses Religieuses à Paris.*

MON pere ayant resolu d'exécuter le dessein qu'il avoit pris avec M. l'Abbé de S. Cyran, de nous mener en l'Abbaye de Port-Royal des champs, me deux freres aînés & moi qui n'avois que neuf ans, il nous fit passer par Paris où nous devions prendre M. Singlin pour nous accompagner à Port-Royal des champs, selon qu'il en étoit convenu avec mon pere. C'étoit un Prêtre qui avoit des qualités admirables pour la conduite des ames, qui excelloit non seulement en pieté mais en sagesse, & en qui toutes les personnes qui l'ont connu, ont remarqué une profondeur de jugement & une justesse de discernement, qui passoit tout ce

que l'on en peut dire. Nous arrivâmes avec lui en cette Abbaye, où nous nous trouvâmes un peu étourdis de nous voir ainsi confinés dans une affreuse solitude, au milieu de gens qui vivoient dans le travail, dans le jeûne, dans le silence, & dans les autres pratiques de penitence.

La situation de cette Abbaye est comme la plûpart de celles des Bernardins, au creux d'un vallon, & dominée par plusieurs montagnes. Elle étoit d'ailleurs toute couverte de bois, ayant deux étangs beaucoup plus élevés que les jardins, lesquels étoient sujets à être inondés par l'abondance des eaux qui, dans les grandes pluies, y viennent fondre avec impetuosité du haut des montagnes, & à être en même tems enterrés dans les sables que les ravines y entraînent. Ces jardins étoient même tout en friche. L'Eglise étoit très spatieuse, & humide à cause de l'enfoncement où elle étoit, y ayant alors neuf à dix marches pour y descendre. Le Chœur des Religieuses est un des plus beaux qui soient en France, principalement à cause de l'excellence de l'ouvrage de ses chaises.* Quant aux bâtimens ils étoient alors en un pitoyable état. Car comme les Religieuses n'y

* Lors de la destruction de cette celebre Abbaye en 1710. elles furent achetées par les Bernardins qui sont à Paris près de S. Nicolas du Chardonnet, où elles se voient dans leur Chœur.

n'y étoient plus, s'étant établies à Paris, pour les raisons que je dirai, la plûpart étoient comme des lieux abandonnés. Voilà à peu près quel étoit alors l'état de cette Abbaye, qui est éloignée de six lieues de Paris, & qui est devenue si celebre dans toute l'Eglise, par le grand nombre & la qualité des personnes qui y ont cherché une retraite & un azile contre la corruption du monde, d'où ils sortoient comme d'une mer exposée à mille tempêtes, pour venir se refugier dans ce port de benediction & de grace.

Mon pere songea à s'en retourner au bout de deux ou trois jours à Paris, où il remena avec lui M. Singlin. Nous demeurâmes donc ainsi avec des personnes qui nous étoient inconnues, sous la conduite d'un Precepteur que nous y trouvâmes, lequel étoit très habile pour les études. Il se nommoit M. Selles. Nous avions aussi une autre personne qui prenoit le soin de nous instruire, dans toutes les choses qui regardoient la religion & la pieté : c'étoit un Gentilhomme [de Querci] nommé M. de Bascle, qui étoit d'une haute vertu.

Mais pour dire un mot de cette Abbaye, avant que de parler de ceux qui y demeuroient, on lui donna le nom du Port du Roi ou Port-Royal, comme on la nomme presentement, en memoire de la grace que Dieu avoit faite au Roi Philippe Auguste, d'avoir été retrouvé en ce lieu après avoir été

perdu dans le fond d'une forêt. Les Religieuses qui se retirerent vers l'an 1204. dans cette solitude consacrée, selon les termes d'un historien, à la pieté & à la penitence, furent soumises d'abord à l'Evêque de Paris Odon de Sulli, qui s'appliquoit avec Mathilde de Montmorenci à pourvoir charitablement à tous leurs besoins spirituels & temporels. Mais en 1214. les lieux reguliers étant achevés, la même Mathilde avec ses petit-fils, Bouchard Seigneur de Marli & pere S. Thibaud, & Matthieu son frere, supplierent Pierre de Nemours, très digne successeur d'Odon de Sulli dans l'Evêché de Paris, de donner à ces Religieuses une Abbesse: ce qu'il accorda en y établissant une Religieuse nommée Marguerite. Mathilde de Montmorenci s'y étant depuis faite Religieuse, en fut élue Abbesse; & l'on croit que ce fut à elle que le Pape Honoré III. envoya une Bulle pour établir dans son Abbaye le droit de Cure, & pour decharger toutes les terres de payer les dixmes.

Le Roi Henri IV. donna en l'année 1602. à Marie-Angelique Arnauld, l'une des filles de M. Arnauld Procureur General de la maison de la Reine Catherine de Medicis, & le plus celebre Orateur de son tems, cette Abbaye de Port-Royal, lorsqu'elle étoit seulement âgée de onze ans. Elle prit l'habit de Religieuse de S. Bernard en l'Abbaye de S. Antoine des Champs, & fit de-

depuis profession dans celle de Maubuisson. Lorsqu'elle vint à Port-Royal elle trouva la Maison dans un assez grand relachement, quoiqu'elle fut néanmoins une des plus regulieres de l'Ordre. Il n'y avoit point en ce tems-là de clôture dans l'Abbaye, c'est-à-dire que tous les parens des Religieuses y entroient, & qu'elles aussi en sortoient pour s'aller promener dans les bois, dont la maison étoit toute environnée. M. Arnauld pere de l'Abbesse y venoit voir sa jeune fille, qui avoit une vivacité & un feu d'esprit extraordinaire. Toutes les fois qu'il y venoit, il mangeoit dans son appartement avec elle, & prenoit bien du plaisir dans son entretien, où il remarquoit beaucoup d'esprit. Comme elle étoit toute jeune & pleine de feu, elle ne songeoit d'abord qu'à se divertir, ne laissant pas néanmoins de s'acquitter de ses devoirs comme une grande personne, & soutenant la qualité d'Abbesse beaucoup mieux que son âge ne sembloit pouvoir le permettre.

Cependant Dieu qui avoit de grands desseins sur ce Monastere, & qui vouloit s'en servir pour faire éclater sa misericorde d'une maniere admirable, en le rendant un azile pour tant d'ames qui se perdoient dans le monde, commença à regarder favorablement celle qui devoit y jetter les fondemens de la reforme. Il permit donc qu'un Capucin qui passoit, devînt l'instrument de la conversion de la jeune Abbesse.

Elle commença à faire reflexion sur sa vie, & sur celle de ses Religieuses. Elle considera combien elle étoit éloignée de la Regle de S. Benoît dont elle avoit fait profession, & de cet esprit de retraite, de silence & de pieté interieure, dont leur saint Legislateur desiroit que ceux & celles qui se disent ses enfans & ses disciples fussent remplis. Elle soupira, elle gemit, elle pleura, & elle s'humilia beaucoup devant Dieu, toute penetrée de confusion de sa negligence. Ce qui augmentoit encore plus son affliction, est que se sentant touchée du desir de la penitence, & souhaitant tout de bon de changer de vie, elle se voyoit seule dans son dessein, & n'osoit presque esperer de pouvoir inspirer les mêmes sentimens dont elle étoit penetrée à ses Religieuses, qui étoient accoutumées à une vie peu reguliere. Mais le même Dieu qui avoit changé si miraculeusement le cœur de l'Abbesse, pour la rendre susceptible des divines impressions de son esprit, dispoſa aussi celui des Religieuses qui étoient sous sa conduite, afin qu'elles fussent touchées sincerement d'un si grand exemple. Elle vint à bout avec le tems & avec douceur de tout ce qu'elle avoit souhaité, & ses filles ayant changé tout-à-fait d'esprit aussi bien qu'elle, ne trouvoient point de moindres charmes dans sa conduite depuis la reforme, qu'au tems de la vie commune qu'elles menoient auparavant.

Telle

Telle étoit la Mere Marie-Angelique Arnauld dès qu'elle commença à reformer son Abbaye. L'on peut dire que cette grande pieté, & cette grande foi qu'elle fit paroître alors s'augmenta toujours en elle, jusqu'à la rendre digne d'être choisie pour aller mettre la reforme dans les plus grandes Abbayes du royaume. Je ne pretends point m'étendre pour faire voir combien Dieu répandit de benedictions sur cette Abbaye, sous la conduite d'une si excellente Abbesse, & sous celle de sa sœur la Mere Agnès à qui le Roi avoit donné la Coadjutorerie. Toute la France, & j'ose dire toute l'Eglise, est tellement informée des grands exemples de pieté, de desinteressement & de foi qui ont éclaté depuis plus de soixante ans dans cette Maison, que ce seroit une temerité à moi de vouloir l'exposer à leurs yeux.

La reforme que la Mere Angelique établit dans son Abbaye, & la grande pieté dont elle montroit la premiere l'exemple, au lieu d'effaroucher les esprits, les attiroit au contraire dans cette sainte solitude. Le nombre des Religieuses commença donc peu à peu à s'accroître considerablement, sous la conduite d'une si excellente Abbesse. Mais ce qui contribua beaucoup à l'augmenter, c'est qu'ayant été choisie pour aller mettre la reforme dans la celebre Abbaye de Maubuisson, où elle demeura cinq ans pendant lesquels elle reçut trente filles; comme au bout de

de ce tems elle fut obligée d'en sortir par la violence de l'ancienne Abbesse.*, les trente filles qu'elle avoit reçues, tant Professes que Novices, ne purent se resoudre à la quitter. Elle les conduisit donc à Port-Royal. Elle eut la consolation de voir qu'on les y reçut avec toute la joie qu'elle pouvoit desirer, comme un present de sa charité & un fruit de sa foi. Ainsi la Communauté de Port-Royal se trouva grossie en un seul jour de trente filles sans dot : ce qui est peut-être un exemple de charité & de desinteressement inoui dans l'Eglise. Cependant à mesure que les Religieuses se multiplioient, les maladies augmentoient aussi, parce que la situation de ce lieu, alors tout couvert de bois, & environné de terres marecageuses & d'étangs, étoit très mal-saine, & que les filles qui venoient se retirer en une maison si mal située, tomboient ordinairement malades avant que de s'accoutumer à la situation du lieu.

Cela donna quelque chagrin à l'Abbesse, qui ne songeoit point alors à faire

* Cette circonstance n'est pas exacte. L'expulsion de la Mere Angelique par l'ancienne Abbesse de Maubuisson est du 10. Septembre 1619. Elle rentra la jour suivant. Mais la sortie dont il est ici question, & dans laquelle elle fut suivie par les trente filles, Professes ou Novices, est du 3. Mars 1623. Voyez le Recueil des Relations sur la vie de la Mere Angelique, qu'on a donné au Public l'année derniere.

re ce qu'on fit depuis avec beaucoup de succès, qui fut de donner de l'air à la maison, en abbattant bien des arbres qui l'étouffoient, & en dessechant des marais qui exhaloient des vapeurs mal-saines. Ainsi elle songea à transferer une partie de la Communauté à Paris. Mais n'ayant pu obtenir de M. l'Archevêque de Paris, Jean François de Gondy, la permission de separer en deux maisons sa Communauté, elle resolut de les mener toutes à Paris, où elle esperoit qu'elles se porteroient mieux, & qu'elle même trouveroit de plus grands secours pour sa conduite. Madame sa mere acheta le lieu où se devoit établir ce Monastere, & on y fit bâtir un très grand Dortoir. Cette Maison s'augmenta considérablement dans la suite, par la maniere genereuse dont plusieurs personnes charitables y contribuerent. Ce fut là que la Mere Marie-Angelique commença à faire connoissance & à se lier avec M. l'Abbé de S. Cyran, & M. Singlin. Ainsi quoiqu'elle se soit repentie d'avoir quitté son ancienne solitude, & qu'elle n'ait point eu de repos qu'elle n'y soit retournée avec plusieurs de ses filles en l'année 1648. elle retira néanmoins ce grand avantage de sa demeure à Paris, d'y avoir eu la connoissance de ces deux grands hommes, dont Dieu vouloit se servir pour la faire entrer avec toutes ses Religieuses dans la voie la plus parfaite, aussi bien qu'un grand nombre d'ames qu'il y envoya

voya de toutes les provinces.

Voilà donc ce qui obligea la Mere Angelique, de se transporter avec toutes ses Religieuses à Paris, & d'y faire cet établissement considerable qu'on y a vu depuis. Mais Dieu qui conduit secretement toutes choses selon ses desseins, souvent inconnus aux hommes, preparoit dans cette Abbaye ainsi vuide & abandonnée des Religieuses qui l'habitoient depuis si long-tems, une retraite à plusieurs personnes touchées du desir de la penitence, qui vouloient quitter tout-à-fait le monde, & regler plus exactement leur vie selon les maximes de l'Evangile. Il y en avoit déja quelques-uns lorsque j'allai, comme j'ai dit, y demeurer en 1643. & il y en vint depuis beaucoup davantage. Mais je parlerai seulement ici de ceux que j'y trouvai, me reservant à parler des autres en un autre lieu.

---

## CHAPITRE V.

*Quels étoient les solitaires qui demeuroient à Port Royal des champs, lorsque l'Auteur de ces Memoires y fut mis avec de ses deux freres. On les justifie au sujet des accusations injustes qu'on a intentées contre eux, sur tout à l'égard de l'éducation des enfans.*

M. le Maître. CELUI des solitaires de Port-Royal qui se presente le premier à mon esprit,

esprit, & qui doit tenir ici la premiere place à juste titre, est M. le Maître, dont le nom est devenu si celebre parmi les grands Orateurs de notre siecle; mais dont il a plu à Dieu de rendre la memoire encore plus illustre par une penitence & par un silence de vingt ans qui ont, non seulement édifié, mais étonné ceux qui ont eu le bonheur de le connoître. Il s'appelloit Antoine le Maître, & son pere qui étoit Maître des Comptes à Paris & très riche, avoit épousé une des filles de M. Arnauld, qui étoit l'une des sœurs de la Mere Angelique & de la Mere Agnès. Il s'attacha au Barreau, & y parut avec un si grand éclat, que M. Seguier Chancelier de France, le distinguant de tous ceux qui éclatoient en ce tems-là dans la même profession, le pria de faire à sa reception les trois harangues, tant au Parlement, qu'au Grand Conseil & à la Cour des Aides, qui charmerent d'autant plus, qu'étant toutes sur un même sujet, elles étoient toutes differentes. M. le Chancelier lui procura un Brevet de Conseiller d'Etat. Mais il ne laissa pas de continuer sa profession comme auparavant, & il y acquit une si haute reputation, que l'on croyoit voir revivre en sa personne quelques-uns de ces anciens Orateurs, qui avoient fait ceder les Cesars à la force de leurs paroles & de leurs raisons. La Grand' Chambre étoit trop petite pour contenir toutes les personnes qui assistoient à ses plaidoyers.

Ce-

Cependant la Mere Angelique ayant su cette grande réputation de son neveu, & tous ces applaudissemens du public à son égard, fût touchée d'un sentiment bien different de celui des autres sur son sujet. Comme elle ne vivoit que de la foi, & qu'elle ne regardoit & n'estimoit dans le monde que ce qui pouvoit contribuer au salut des ames, ayant un fort grand mepris de tout le reste, elle envisagea l'état où étoit M. le Maître comme une forte tentation. Elle crut le voir comme dans un peril très évident de se perdre, & ne pouvant être indifferente à la perte d'une personne qu'elle cherissoit, elle commença à gemir devant Dieu de ce qui faisoit l'admiration & la joie de tout le public. Elle lui demandoit par de continuelles & d'instantes prieres, qu'il lui plût de sauver son neveu d'un si grand danger, & de lui ouvrir les yeux pour lui faire voir le néant & la fumée de toutes les louanges des hommes, qui ne tendoient qu'à le perdre éternellement.

Tant de prieres jointes à celles de la mere de M. le Maître qui avoit aussi renoncé au monde, & qui se fit Religieuse après la mort de son mari sous la conduite de sa sœur, firent à Dieu une sainte violence. Il fit luire un rayon de son Esprit & de sa grace, dans le cœur de celui pour qui ses servantes lui offroient le sacrifice continuel de leurs vœux. M. le Maître

ou-

ouvrant donc les yeux à cette divine lumiere, commença à voir comme elles, le néant de cette vaine réputation que l'on cherche avec tant d'ardeur. Il se degoûta peu à peu de tous les applaudissemens du public, & sentit que son cœur étoit fait pour quelque chose de plus grand. Il s'adressa à M. de S. Cyran, & éprouva combien la lumiere de ce grand homme & sa charité lui étoient avantageuses, pour achever ce que Dieu avoit commencé en lui. S'étant cru obligé de rendre compte de sa retraite à M. le Chancelier, il lui representa dans une Lettre les raisons qu'il avoit de se retirer, & l'assura qu'en renonçant au monde il y vouloit renoncer entierement, & qu'il n'avoit pas dessein de faire changer seulement d'objet à son ambition, en recherchant à se dedommager dans l'Eglise de ce qu'il quittoit du côté du siecle; parce qu'il renonçoit également à toutes les prétentions sur les benefices, & à toutes fortunes seculieres, pour penser uniquement à son salut. Il crut devoir s'expliquer ainsi tout d'un coup à ce grand Magistrat, parce qu'il sçavoit que la bonté qu'il avoit pour lui, pouvoit le porter à vouloir lui procurer quelque établissement considerable dans l'Eglise, au lieu que M. le Maître étoit persuadé que ceux qui sortoient du monde pour embrasser la penitence, devoient être très éloignés de songer en aucune sorte à s'élever dans les dignités ecclesia-

siastiques, où ils courroient plus risque encore de se perdre que dans les charges du siecle, si Dieu même ne les y engageoit par une vocation bien visible.

La penitence qu'il faisoit étoit capable d'étonner ceux qui ne savoient pas quelle étoit l'onction secrete, dont l'Esprit de Dieu accompagne les grandes austerités de ses serviteurs. Il se levoit tous les jours à une heure & demie ou deux heures du matin, & joignoit à un jeûne très rigoureux, tel qu'est celui de ne manger pendant le Carême qu'à cinq ou six heures du soir, le travail des mains. Mais il avoit soin, en même tems qu'il mortifioit ainsi sa chair, de nourrir son cœur par la priere assidue, & par la vérité des Ecritures, où il trouvoit, selon S. Paul, toute la consolation & la force dont il avoit besoin, pour se soutenir dans une vie si penitente & si opposée à celle qu'il menoit auparavant.

M. de Sericourt.

Je trouvai dans la même solitude M. de Sericourt, qui étoit frere de M. le Maître, & qui lui étoit autant uni par l'Esprit de Dieu que par les liens de la nature. Il avoit d'abord suivi la profession des armes, & servi avec son cousin M. Arnauld, Mestre de Camp des Carabiniers. Mais Dieu lui ayant inspiré le dessein de s'enrôler dans une autre sorte de milice plus sure pour son salut, il prit avec son frere aîné le parti de se retirer en l'Abbaye de Port-Royal, où il vivoit dans

dans une grande pieté, & se distinguoit par une singuliere sagesse, qui édifioit ceux qui étoient témoins de sa conduite.

M. de Bascle qui voulut bien se charger de nous instruire de toutes les choses de la pieté, ayant connu M. de S. Cyran, & su que MM. le Maître & de Sericourt étoient dans ce desert, prit la resolution de s'y retirer avec eux, & de joindre sa penitence à la leur, s'ils vouloient bien agréer sa compagnie. Eux qui étoient vivement touchés de la grace que le Seigneur leur avoit faite, se trouvoient dans la disposition de dire à ceux qui se presenteroient : *Venez & voyez combien le Seigneur est doux.* Ils regarderent donc son bonheur comme étant en quelque sorte un accroissement du leur, & rendirent graces à Dieu de ce qu'il leur envoyoit pour compagnon de leur penitence, un homme qui par son exemple contribueroit plutôt à augmenter leur ardeur pour toutes les choses de la pieté, qu'à la diminuer. Tous ceux qui l'ont connu ont rendu de lui ce temoignage, qu'on ne vit gueres d'exemple d'une personne plus attachée à tous les devoirs d'une vie vraiment penitente, ni plus continuellement occupé de Dieu, ni plus constant dans la conduite toujours uniforme qu'il s'étoit prescrite. M. de Bascle.

Je trouvai encore à Port-Royal un grand serviteur de Dieu, quoique dans une condition fort basse selon le monde. Charles le Cordonnier.

de.

de. C'étoit un Cordonnier que l'on nommoit frere Charles de la Croix. On ne vit gueres un homme plus malfait : c'étoit véritablement un sujet digne de compassion. Ayant passé sa jeunesse dans toutes sortes de dereglemens, Dieu qui fait misericorde à qui il lui plaît, lui ouvrit tout d'un coup les yeux, & lui fit comprendre l'état funeste où il étoit. Il entra dès lors dans les plus humbles sentimens, & touché d'une très vive componction, il se condamna à une très rude penitence. Mais comme il étoit sans lumiere, il s'adressa dans la suite à un guide aussi éclairé qu'étoit M. de S. Cyran, qu'il trouva moyen de connoître par un de ses oncles qui étoit garde de cet Abbé. Ce fut donc cet excellent Directeur qui lui dona proprement la connoissance de l'Evangile, & lui apprit à servir Dieu en esprit & en vérité. Il fut si fidele à executer ce qu'il lui avoit prescrit pour son salut, qu'on peut dire qu'il marcha toujours depuis dans la voie étroite, & qu'il édifia autant par le rare exemple de sa pieté ceux qui le voyoient agir, qu'ils pouvoient être choqués exterieurement de la vue de ses membres contrefaits. D'ailleurs la charité qui regnoit dans son cœur, lui tenoit lieu comme d'un riche vêtement, qui couvroit aux yeux de Dieu & même de ses serviteurs, tout ce qu'il pouvoit avoir de defectueux au dehors.

M. Choisnel. Il y avoit pour Chapelain dans l'Abbaye,

baye, un bon Prêtre qu'on nommoit M. Choisnel, dont je n'ai rien de particulier * à dire, sinon que par un esprit d'humilité & de penitence, il se reduisit depuis à être Portier de la Chartreuse d'Orleans.

Voilà donc quels étoient ces hommes que leurs ennemis s'efforcerent de representer comme formidables à l'Etat, & pour lesquels on avoit même déja envoyé du tems du Cardinal de Richelieu, M. de Laubardemont Maître des Requêtes, afin qu'il examinât *les cabales* qui se faisoient parmi ces gens, qui avoient renoncé à tout pour se venir confiner dans un desert, & se devouer entierement à une vie de penitence, de silence & de travail, en se conformant autant qu'ils pouvoient à l'esprit de S. Bernard dont ils occupoient alors, quoiqu'en habit de laïques, une des Maisons: gens qui passoient une partie de la nuit & du jour dans la priere & dans la lecture des Livres saints, qui leur tenoient lieu de toutes les conversations de dehors: gens enfin qui avoient si peu de relation avec le monde qu'ils sembloient l'avoir oublié, & que lors même que cette Maison fut plus connue, & qu'il y venoit des personnes de Paris, M. le Maître qui étoit assu-

* On apprend d'un petit Memoire de M. le Maître, imprimé à la tête du premier Volume des Memoires de M. Fontaine, qu'en 1647. M. Choisnel fut tiré de Port-Royal & mis au Chesnai pour y être Chapelain.

assûrément le plus capable de les voir & de les entretenir, s'en dispensoit néanmoins presque toujours, à moins qu'il ne crut y être engagé, & qu'il ne s'y vît forcé pour leur parler de ce qui regardoit leur salut.

C'est le témoignage très sincere qu'en ont rendu tous ceux qui en ont été témoins comme moi ; tels qu'étoient MM. Bignon le Conseiller d'Etat, & le premier President du Grand Conseil, qui ayant été élevés un peu avant moi dans cette Abbaye n'ont jamais manqué de rendre en toute rencontre des témoignages très avantageux de tout ce qu'ils avoient vu aussi bien que moi. Tout le public qui connoissoit leur probité, savoit bien que leur témoignage ne pouvoit pas être regardé comme suspect. Je puis dire que c'étoit assûrément une chose très curieuse, que de voir un aussi grand homme que celui qui avoit été l'admiration de tout Paris par son éloquence, se porter alors avec plus d'ardeur à faner des prés & à scier les bleds, qu'il ne travailloit auparavant à attirer les regards & à rendre attentives les oreilles de toute la Grand' Chambre. Et je me tiens plus heureux que je ne le puis exprimer, d'avoir été témoin oculaire de la vie sainte & penitente de cet illustre solitaire, qui cherchoit à satisfaire à Dieu par un travail penible de son corps, & qui achetoit le ciel par l'exercice d'une charité toute gratuite qu'il pratiquoit en faveur de saintes

tes Vierges consacrées à Jesus-Christ, & pour les pauvres qu'elles nourrissoient.

A l'égard des instructions qu'on nous donnoit touchant la foi & la pieté, elles étoient assurément bien differentes de ce que quelques personnes mal intentionnées & mal informées en ont publié dans le monde. Nous avions pour Catechisme celui qui a pour titre, *Theologie familiere*, imprimé avec Privilege du Roi & Approbation des Docteurs. On nous expliquoit les principaux points de la foi & les vérités de l'Evangile, d'une maniere simple & proportionnée à la portée de notre esprit. On nous inspiroit sur tout la crainte de Dieu, l'éloignement du péché, & une très grande horreur du mensonge. Aussi je puis dire que je n'ai jamais connu de personnes plus sinceres, & avec qui il fallût vivre plus à cœur ouvert. Car elles étoient ennemies de toute sorte de deguisement, & elles avoient dans le cœur fortement gravée cette declaration de l'Ecriture, qui joint ensemble dans l'étang brulant de feu & de souffre, tous les menteurs avec les execrables, les homicides, &c.

Quant à ce qu'on a publié qu'on nous enseignoit dans les *petites Ecoles de Port-Royal*, que Jesus-Christ n'étoit pas mort pour tous les hommes, que Dieu ne vouloit pas que tous les hommes fussent sauvés, que les commandemens étoient impossibles, & autres choses de

C cette

cette nature, je serois coupable si je n'attestois qu'il n'y a rien de plus faux. Je ne crois pas même avoir jamais entendu parler de ces sortes de propositions dans tout le tems que j'ai employé à mes études, mais seulement lorsqu'un Almanach insensé & outrageux parut dans Paris, dans lequel on en parloit; ou lorsque la Constitution du Pape Innocent X. qui condamnoit les V. propositions, fut publiée dans l'Eglise. Ceux-là sans doute connoissent bien peu quel étoit l'esprit de ces Messieurs, qui s'imaginent qu'ils avoient dessein d'établir une nouvelle doctrine, & qu'ils tenoient dans cette vue des Ecoles pour y nourrir de leurs sentimens ceux qui y étoient instruits. Jamais enfans n'ont été élevés dans une plus grande simplicité que nous & tous ceux qui nous ont suivi. Jamais on ne parla moins de ces sortes de matieres theologiques que dans nos Ecoles; & je crois pouvoir assurer, sans crainte d'être dementi par quelques-uns de mes compagnons d'études qui sont encore vivans & engagés dans le monde, que nous en savions beaucoup moins sur ces matieres, que plusieurs de ceux qui sortoient des Colleges publics de Paris.

Lorsque nous étions élevés dans la pieté, l'innocence & la simplicité, comme je viens de le dire, il s'excita à Paris & jusqu'à la Cour de fort grands bruits, dont un contre-coup, comme je le dirai ci-après, se fit sentir jus-

jusqu'à nous. C'étoit à cause de la publication d'un Livre, devenu depuis si celebre, qui étoit intitulé : *De la frequente Communion*, & qui avoit été composé par M. Arnauld Docteur de Sorbonne, le vingtieme & dernier des enfans de M. Arnauld Procureur General de la Reine Catherine de Medicis, dont j'ai parlé au sujet de la Mere Marie-Angelique l'une de ses filles. Pour ce qui est de l'Auteur qui composa ce fameux Livre, il est si connu, non seulement en France, mais en Italie, en Angleterre, en Espagne & dans toute l'Europe, pour ne pas dire dans le Nouveau Monde où ses Ouvrages ont penetré, qu'il suffit de le nommer pour en donner une pleine connoissance, & que ce seroit faire tort en quelque sorte au public d'entreprendre de lui vouloir faire connoître un homme si connu de tout le monde. D'ailleurs comme on a fait imprimer, il n'y a pas long-tems, un *Abregé de sa vie*, on peut y avoir recours, si on desire d'en connoître quelque circonstance. Voici quelle fut l'occasion qui l'engagea à composer cet excellent Livre, lequel fut approuvé avec de magnifiques éloges, par un grand nombre d'Evêques & de Docteurs de Sorbonne des plus éclairés, & en même tems des plus pieux.

# CHAPITRE VI.

*Du Livre de la frequente Communion, & de l'orage excité à son occasion contre Port-Royal. On met pour quelque tems au Chesnai les enfans qui étoient à Port-Royal des champs. Caractere de M. des Touches, à qui la terre du Chesnai appartenoit alors.*

Madame la Princesse de Guimené.

UNE Dame de grande condition ayant connu M. l'Abbé de S. Cyran, & ayant reçu de lui divers conseils, dans le desir qu'elle avoit de changer de vie & de marcher dans la voie droite de l'Evangile, quelques personnes mal disposées lui firent tomber entre les mains un Ecrit, par lequel on s'efforçoit de la detourner de la voie où Dieu l'avoit déja mise, comme d'une voie dangereuse & pleine d'erreur. On ne peut gueres exprimer l'étonnement où elle fut, de voir qu'on voulût s'opposer ainsi à son salut. Elle avoit assez de lumiere par elle-même pour decouvrir ce piege, que le Demon lui dressoit dès les premieres demarches de sa conversion. Aussi conçut-elle une sainte indignation, de ce qu'on vouloit faire passer dans cet Ecrit pour une conduite pernicieuse, & pour un stratagême du Diable, la pratique de la penitence, qui porte les pecheurs à s'abstenir pour un tems de la Sainte Eu-

Eucharistie selon l'esprit de l'Eglise, pour travailler par toutes sortes de bonnes œuvres à s'en rendre digne. Cependant l'amour qu'elle avoit déja pour la vérité, lui fit desirer de voir reparer l'injure qu'on lui avoit faite ; & la reconnoissance même des graces qu'elle avoit reçues par une conduite qu'on traitoit d'une maniere si outrageuse, lui inspira encore plus d'ardeur pour solliciter une reponse qui éclaircît pleinement une vérité si importante.

Dans cette vue on envoya cet Ecrit à M. Arnauld. Il eut d'abord quelque peine à se resoudre d'y repondre, en prevoyant assez toutes les suites, comme il le témoigna lui-même. Mais outre les obligations generales qui ne lui permettoient pas, selon qu'il le dit, d'abandonner la défense d'une doctrine si autoriseé par toute l'antiquité, qu'il voyoit traitée si indignement, aussi bien que la qualité & le zele de la personne qui demandoit cet éclaircissement, il y eut encore une consideration particuliere qui agit plus fortement sur son esprit. Comme les Prelats qui ont confié aux Docteurs le soin de défendre la doctrine de l'Eglise que Jesus-Christ leur a confiée à eux-mêmes, les obligent de jurer sur les Autels des Martyrs, en recevant le bonnet, qu'ils seront toujours prêts de soutenir la vérité jusqu'à mourir pour elle, il crut véritablement être obligé de témoigner à Dieu & aux hommes dans cette rencontre, qu'il n'avoit pas fait cette pro-

messe seulement pour satisfaire à une simple ceremonie, mais dans une ferme resolution de l'accomplir avec une fidelité toute entiere.

Que si le sujet qui le porta à entreprendre cet Ouvrage fut si juste, si saint, si necessaire, la maniere dont il s'en acquitta ne fut ni moins louable, ni moins sainte. Car on peut dire de ce Livre que c'est le fruit de sa retraite, de son silence & de ses prieres. Comme ce fut avec un esprit de pieté qu'il le composa, il n'y suivit point son propre esprit, ni des lumieres particulieres, mais l'Esprit de Dieu, & les lumieres de la Tradition de l'Eglise, qui s'est conservée dans les Ecrits des Saints Peres, & dans les Canons des Conciles. Ainsi il ne faut s'étonner si un Ouvrage entrepris & executé si saintement, produisit un si grand fruit dans l'Eglise; & si après sa publication, on vit ce grand nombre de personnes qui avoient vécu jusqu'alors sans connoître les vraies regles de la penitence, se resoudre à s'y conformer & à reduire en pratique ce qu'elles venoient d'apprendre.

Quoique ce Livre portât avec soi son approbation, ayant à sa tête les éloges de tant de savans Prelats & Docteurs, on ne laissa pas de commencer aussi-tôt qu'il eut parû à le decrier comme un Livre très pernicieux, qui ne tendoit qu'à éteindre l'esprit de la Religion dans les fideles, en les detournant de la frequente participation aux

saints

saints Mysteres. Ceux qui étoient les auteurs du petit Ecrit qui y étoit refuté, surprenant la pieté de la Reine Regente, Anne d'Autriche, lui firent craindre les consequences dangereuses de la publication d'un tel Livre. Comme cette Princesse avoit un grand zele pour toutes les choses de la Religion, & qu'elle ne decouvroit point le piege qu'on lui dressoit, en lui faisant prendre le mensonge pour la vérité, & la vérité pour le mensonge, elle se laissa aller à donner un ordre à M. Arnauld d'aller à Rome, pour rendre compte de sa foi devant le Pape. Il se disposoit à obéir à cet ordre, lorsque les Evêques & les Docteurs qui avoient lu avec une extrême édification le Livre dont il s'agissoit, & qui n'y avoient donné leur approbation qu'avec connoissance de cause, representerent à sa Majesté l'injustice du decri que l'on faisoit d'un si excellent Ouvrage, qui ne contenoit que la doctrine de l'Eglise, appuyée sur l'Ecriture & sur la Tradition des Conciles & des Saints Peres. Ces Prelats s'engagerent conjointement à défendre devant le S. Siege ce qu'ils avoient approuvé comme une doctrine très orthodoxe. Car ils regardoient ce Livre comme le leur, & dans la Lettre qu'ils écrivirent depuis au Pape Urbain VIII. sur ce sujet, ils se plaignirent „ de ce que, lorsqu'ils avoient „ voulu travailler autant qu'il leur „ avoit été possible, selon le devoir „ de la charité épiscopale, pour arrê-

 „ ter

„ ter le cours d'un mal aussi grand
„ qu'étoit celui de changer souvent
„ l'usage des Sacremens, qui doit tou-
„ jours être saint & très salutaire, en
„ un abus pernicieux & deplorable,
„ quelques personnes avoient eu la
„ hardiesse de s'élever contre leur au-
„ torité par des sermons insolens, d'ex-
„ citer des troubles, & d'employer
„ tout leur pouvoir pour opposer une
„ rebellion opiniâtre à la puissance
„ ecclesiastique."

M. le Bouthillier Archevêque de Tours étant present à un de ces sermons, ne put s'empêcher de dire à un de ses Confreres, dans l'étonnement où il fut de l'excès du Predicateur*: „ N'est-il pas étrange qu'il parle ainsi de nous autres, lui qui ayant lu ce Livre, m'en a parlé avec éloge, & a composé même l'Approbation que j'y ai donnée."

* Le Pere Nouet.

Pour ne pas entrer dans le fond des dogmes j'ajouterai ici, avant que de revenir à ce qui nous regarde, deux ou trois choses. La premiere est que ceux qui avoient commencé à decrier outrageusement le Livre *de la frequente Communion*, ayant entrepris de le faire censurer à Rome, les Prelats Approbateurs, & ceux de la Province d'Auch au nombre d'environ trente, se declarerent hautement pour sa défense. Ils deputerent au Pape M. Bourgeois très savant Docteur, qui fit voir avec tant de force & d'évidence l'injustice de l'attaque que l'on formoit contre un si ex-

excellent Livre, que nonobstant le credit de ceux qui le decrioient, il ne fut jamais en leur pouvoir de le faire censurer comme ils l'avoient souhaité. La seconde chose que j'ai à dire, c'est que, quelque autorisée que dût paroître aux yeux du public la justification de cet Ouvrage & de son Auteur, que des Archevêques & Evêques de France avoient pris sous leur protection, ses adversaires ne purent jamais se resoudre de reconnoître qu'ils s'étoient trompés; mais ils publierent mille choses desavantageuses contre l'Auteur, & continuerent à dechirer outrageusement son Livre. C'est dans cet esprit qu'ils publierent cette fable monstrueuse de Bourgfontaine, qui a fait un si grand bruit, & qu'on a convaincu si clairement d'imposture. *

Comme M. Arnauld avoit sa mere & six de ses sœurs à Port-Royal, il étoit uni très étroitement par les liens de la nature & de la grace à cette maison, laquelle se sentit aussi d'une maniere étonnante de l'animosité de



* Rien n'est plus impudent que la façon nouvelle dont le Pere Duchesne presente cette fable dans son *Histoire du Baïanisme*, pag. 317. Il abandonne le sieur Filleau sur le point important, savoir la datte de la fable: de son chef il la recule de cinq ou six ans; & fixe en 1627. la tenue de la Conference que l'imposteur avoit mise en 1620. C'est ainsi qu'on r'habille une fable qui a été si bien refutée dans le VIII. Volume de la Morale pratique.

ceux qui ne l'aimoient pas. Un d'entre eux * fit un Ecrit diffamant, dans lequel il accusoit les Religieuses de cette sainte Maison des crimes les plus énormes, & des plus horribles dereglemens. Ils les nommoit (ce qu'on a peine à concevoir) des *filles impenitentes*, des *asacramentaires*, des *incommuniantes*, des *vierges folles*, des *fantastiques*, des *desesperées*, & tout ce qu'il vous plaira. M. l'Archevêque de Paris qui étoit alors Jean-François de Gondi, prit la défense de ces pauvres filles si outragées. Il condamna par un Mandement ce libelle calomnieux, & justifia leur innocence d'une maniere authentique.

Nous nous sentîmes aussi nous autres, tout jeunes que nous étions, de la violente secousse dont fut attaquée cette Maison. Comme on vit un orage tout prêt à fondre sur ceux qui y demeuroient, quoiqu'ils ne s'occupassent, comme je l'ai dit, qu'à prier Dieu, à lire de bons Livres pour leur propre édification, & à se mortifier par une continuelle penitence, on jugea à propos de nous en faire sortir pour quelque tems, afin que nous ne fussions point exposés à ce qui arriveroit. Nous allames donc, M. de Villeneuve, mes deux freres & moi, en une terre que l'on nomme le Chesnai, qui est proche de Versailles, & qui appartenoit en

* Le Pere Brisacier dans son *Jansenisme confondu*, &c.

en ce tems-là à M. le Pelletier des Touches.

Ce fut alors que je commençai à connoître cet excellent homme, qui a toujours crû depuis ce tems-là en bonnes œuvres. Dieu s'étoit servi de M. l'Abbé de S. Cyran pour lui inspirer la haine du monde, & le mepris des grands biens qu'il possedoit. Il sut si bien user de ses saints avis, & faire profiter en même tems pour son salut les richesses avec lesquelles Dieu l'avoit fait naître, que je puis dire n'avoir jamais vu un si bon menager de son bien. On en voit assez qui épargnent tous les jours sur leur revenu pour l'augmenter, en constituant en rentes tout ce qu'ils peuvent avoir épargné; mais on n'a gueres vu un homme plus saintement prodigue que celui-ci, pour faire tous les jours de nouvelles constitutions de rentes, assignées sur le fond de l'éternité & des tresors de Dieu même. Jamais avare ne fut plus industrieux pour procurer sur la terre l'accroissement de son bien, que cet homme vraiment charitable & vraiment sage l'a toujours été, & l'est encore pour augmenter ses revenus en l'autre monde, en se depouillant par l'exercice de mille œuvres de charité du patrimoine qu'il possedoit en celui-ci. *

Tel étoit ce grand serviteur de Dieu, qui nous ouvrit sa maison pour nous



* M. des Touches mourut à Paris le 22. Juin 1703. agé de quatre vingts & un an.

recevoir dans le tems de cette tempête, & qui m'a depuis ouvert son cœur d'une maniere si genereuse que je puis dire n'avoir point eu un meilleur ami. Il trouva le secret, étant fort riche, de se reduire par ses aumônes à un juste nécessaire. Il ne faut pas s'étonner si de tels disciples de M. Abbé de S. Cyran ont été exposés à la calomnie. Le Fils de Dieu disoit à ses Apôtres, „ que le monde les haïssoit, „ parce qu'ils n'étoient pas du mon„ de; & que s'ils avoient été du mon„ de, le monde auroit aimé ce qui „ eût été à lui. ". Il en est de même de tous ceux qui se rendent les imitateurs des Apôtres, en meprisant comme eux le monde & les biens du monde.

Du Chesnai nous retournâmes à Port-Royal au bout de quelque tems, le premier grand bruit au sujet du Livre *de la frequente Communion* s'étant un peu appaisé, & la Reine Mere ayant bien pu concevoir par ce grand nombre de Prelats & de Docteurs, des plus saints & des plus savans de son royaume, qui se declarerent pour la défense de ce Livre, qu'il n'étoit pas si mauvais qu'on le lui avoit representé.

CHA-

# CHAPITRE VII.

## *Mort de M. l'Abbé de S. Cyran: sentimens differens des amis & des ennemis de ce grand homme.*

IL arriva sur la fin de l'année 1643. un grand sujet d'affliction pour toute la Maison de Port-Royal, & pour tous ceux qui aimoient l'Eglise. Ce fut la mort de M. l'Abbé de S. Cyran, qui étant tombé en apoplexie mourut tout d'un coup, & lorsque ses amis ne faisoient presque que commencer à jouir de lui. Il y avoit près de cinq ou six mois qu'il étoit sorti de prison, & que tous les gens de bien qui connoissoient les rares talens de ce grand homme, se rejouissoient de la liberté qu'on avoit alors de le consulter, & de recevoir de lui des conseils qu'il étoit si capable de donner à toutes sortes de personnes pour leur salut. Mais Dieu dont les jugemens sont incomprehensibles, l'enleva du monde dans le tems même qu'il paroissoit si utile au monde. C'étoit un fruit mûr que la main du Seigneur recueilloit pour le conserver dans l'éternité. C'étoit un or affiné dans la fournaise de l'affliction, & une de ces pierres precieuses qui doivent entrer dans la structure de la celeste Jerusalem.

Son enterrement se fit le 13. Octobre,

 en

en l'Eglise de S. Jacques du Haut-pas sa paroisse. Il fut inhumé dans le sanctuaire du côté de l'Epître. Six Evêques se trouverent à cette ceremonie. M. de Caumartin Evêque d'Amiens y officia, & M. de Sourdis Archevêque de Bourdeaux y assista, avec les Evêques de Valence, de Calcedoine, d'Aire, & le Coadjuteur de Montauban. Ces Prelats au sortir de la ceremonie dirent tout haut au Curé de S. Jacques, qu'il avoit un grand tresor & un precieux depôt dans son Eglise; & l'Archevêque de Bourdeaux dit, „ qu'il fal-
„ loit porter le Clergé dans la premie-
„ re Assemblée, à donner les treize
„ mille livres qu'il avoit autrefois fait
„ offrir à *Aurelius*, pour faire un tom-
„ beau superbe à M. de S. Cyran; que
„ sur ce tombeau on pourroit mettre
„ une Renommée, avec une trompette
„ d'ou sortiroient ces deux mots, *Pe-
„ tro Aurelio*; que cela vaudroit mieux
„ que tous les éloges qu'on pourroit
„ donner au plus grand homme qui
„ eût été dans l'Eglise depuis plusieurs
„ siecles."

Quoique je fusse alors fort jeune, j'ai encore l'esprit frappé de la tristesse profonde que la nouvelle de cette mort causa à M. le Maître, & à tous ceux qui demeuroient avec lui dans le desert de Port-Royal. Ils se prosternerent aussi-tôt devant Dieu pour adorer ses jugemens, & pour lui offrir le sacrifice de la douleur si juste qu'ils ressentoient de cette mort. Car ils se consi-

side-

ſideroient comme privés tout d'un coup du plus grand ſoutien que Dieu leur eût donné, dans la vie nouvelle qu'il leur avoit fait la grace d'embraſſer; & ils plaignoient beaucoup d'ames à qui ce grand homme ſervoit de guide, pour les conduire dans le chemin qu'ils devoient tenir pour aller à Dieu. Mais enfin la foi les releva, & les fit bientôt revenir de ce premier étourdiſſement, en enviſageant cette heureuſe mort comme la fin de tant de travaux qu'il avoit ſoufferts, & de tant d'épreuves par leſquelles il avoit paſſé.

Que ſi les amis de M. l'Abbé de S. Cyran, & tous ceux qui n'avoient point l'eſprit prevenu en jugeoient de la ſorte, ceux qui l'avoient calomnié pendant ſa vie, ne ſe depouillerent pas de cet eſprit d'animoſité après ſa mort. Ils repandirent des bruits très deſavantageux ſur ſon ſujet. Ils publiérent d'abord, non ſeulement qu'il étoit mort ſans Sacremens, mais qu'il ne les avoit point voulu recevoir, & qu'il étoit mort en Athée. On les convainquit par la depoſition de ſon Confeſſeur & de ſon Curé, que deux ou trois jours avant ſa mort, ſe trouvant dans une langueur qui le faiſoit penſer continuellement à l'autre vie, il avoit mandé ce Confeſſeur à qui il s'étoit confeſſé avec ſa pieté ordinaire; & que depuis qu'il fut tombé en apoplexie, il étoit revenu à lui pendant quelques heures, avoit reçu dans cet intervalle des propres mains de ſon Curé le S. Viatique,

que, & avoit temoigné par des actions édifiantes sa devotion & son humilité; qu'enfin ceux qui étoient presens avoient cru jusqu'à sa mort que son mal n'étoit qu'une foiblesse d'évanouissement qui étoit passée. Mais tout cela ne fut point capable de faire rentrer en eux-mêmes ceux qui s'étoient declarés si hautement contre lui. C'est ce qui porta un Prelat * dans l'indignation qu'il conçut de cette horrible calomnie, d'en écrire à un autre Evêque en ces termes: „ J'ai bien eu du „ regret de la perte de M. l'Abbé de „ S. Cyran. Certaines gens [les Jesuites] l'ont voulu faire mourir en „ Athée. Je vous laisse à penser si „ Messieurs les Prelats eussent assisté „ à ses funerailles, s'il avoit fini de „ la sorte. Voilà comme l'envie & la „ rage [de ces bons Peres] passent „ dans les sepulcres. Les gens de bien „ savent tout le contraire, & que l'E„glise & notre Ordre ont souffert en „ cette mort une PERTE INSUPPORTA„BLE ET IRREMEDIABLE."

* M. de Netz Evêque d'Orleans.

---

## CHAPITRE VIII.

*M. du Fossé voit arriver à Port-Royal des champs, pour se consacrer à la penitence, M. de la Riviere, M. Pallu, M. de la Petitiere, M. l'Evêque de Bazas & plusieurs autres.*

LA mort du grand Serviteur de Dieu, dont je viens de parler, ne diminua

ma rien de l'ardeur qu'il avoit toujours inſpirée à ſes amis pour la pieté & la penitence. La benediction extraordinaire que Dieu repandit ſur le Livre *de la frequente Communion* ſe fit ſentir par la converſion & la retraite d'un grand nombre de perſonnes, qui renoncerent au monde pour ſe venir confiner dans la ſolitude de l'Abbaye où nous demeurions. Nous y vîmes arriver de diverſes provinces des gens de differente profeſſion, qui ſemblables à des mariniers qui avoient fait naufrage ſur mer, venoient en grand nombre aborder au port, où la main puiſſante & miſericordieuſe du Seigneur les conduiſoit.

C'eſt ainſi que je vis venir un cadet de la maiſon d'Eragny, nommé M. de la Riviere. C'étoit un homme qui avoit toujours ſervi dans les armées, & qui étoit regardé comme un brave dans le monde. Il étoit couſin germain du Duc de S. Simon, & avoit pluſieurs liens conſiderables qui le tenoient attachés au ſiecle. Il eſt incroyable combien la conſideration de l'éternité frappa l'eſprit & le cœur de cet Officier. Jamais on ne vit un homme plus dur ſur lui-même, ſoit pour le coucher, ſoit pour le manger. Il ſembloit qu'il fût inſenſible aux beſoins du corps. Il paſſoit les années entieres à ne faire qu'un repas, & ſouvent d'un ſeul mets, comme du potage. Ses veilles & ſes autres auſterités égaloient ſes jeûnes; & comme il s'étoit chargé de gar-

garder les bois de l'Abbaye, pour empêcher que l'on n'y fît du dégat, il vivoit dans une affreuse retraite à l'égard de ceux qui vivoient dans le même lieu, étant presque toujours dans les bois où il se plaisoit à prier, à lire & à mediter. Il avoit l'esprit naturellement très beau, & ouvert pour toutes les sciences; ainsi il apprit par lui-même la langue Grecque & la langue Hebraïque, pour pouvoir lire la Bible dans ces deux langues. Etant laborieux comme il étoit, il apprit par cœur tous les mots qui sont dans la Bible. Il savoit outre cela l'Espagnol & l'Italien; & je lui ai l'obligation d'avoir appris plus aisement la langue Espagnole.

Je vis arriver à Port-Royal vers ce même tems un Medecin nommé M. Pallu, qui avoit été Medecin du feu Comte de Soissons, & qui s'étoit sauvé de la Bataille de Sedan où fut tué le Prince son Maître. Dieu lui fit connoître par le Livre *de la frequente Communion* les grands perils qu'on court dans le monde, de perdre non seulement la vie temporelle, mais l'éternelle. Il se crut heureux de venir servir dans la solitude le Roi des Rois, & il se fit bâtir au milieu des jardins une petite maison qui lui tenoit lieu d'une nouvelle solitude dans ce desert, & qu'on nomma *le petit Pallu*. Après avoir exercé long-tems la Medecine à l'égard des Princes du Sang, dans la vue du gain & d'un honneur tempo-

porel, il tint à gloire de l'exercer à l'égard des pauvres pour gagner le ciel qui leur appartient, comme Jesus-Christ le declare. Mais en même tems il songeoit principalement à guérir les plaies de son ame & ses maladies spirituelles, par la penitence à laquelle il se consacra avec les autres qui demeuroient en ce lieu.

J'y vis aussi arriver un Gentilhomme de Poitou nommé M. de la Petitiere, qui parmi les braves du siecle passoit pour la meilleure épée de France, & sur qui le Cardinal de Richelieu se reposoit de la sureté de sa personne, quand il savoit qu'il étoit dans son Palais. C'étoit un lion plutôt qu'un homme. Le feu lui sortoit par les yeux, & son seul regard effrayoit ceux qui le regardoient. Dieu se servit d'un malheur qui lui arriva, pour toucher d'une crainte salutaire son ame feroce & incapable de toute autre peur. Comme il avoit une querelle avec un parent du Cardinal, il eut plus de huit jours un cheval toujours sellé & prêt à monter, pour aller se battre contre celui de qui il croyoit avoir été offensé. La fureur qui le transportoit étoit telle, qu'encore qu'il fut le plus habile & le plus adroit du royaume, il reçut lui-même, après avoir blessé à mort son ennemi, un coup d'épée dans le bras entre les deux os, où la pointe demeura enfoncée sans qu'il pût jamais la retirer. Il se sauva en cet état à travers champs, portant dans son bras le

bout

bout de l'épée rompue, & alla trouver un Marêchal qui eut besoin pour la tirer de se servir des grosses tenailles de sa forge.

M. de la Petitiere crut bien que le Cardinal ne lui pardonneroit pas la mort de son parent: ainsi il se retira & se cacha. Ce fut pendant ce tems que Dieu excita au fond de son cœur une sainte horreur de ses crimes, & qu'il le choisit pour faire éclater en sa personne la puissance de sa grace & de sa misericorde. M. de la Petitiere entendit parler en même tems de M. l'Abbé de S. Cyran & du Livre *de la frequente Communion*. Abbatu sous la main toute-puissante de Dieu, & éclairé touchant ses devoirs, il trouva moyen, après la mort du Cardinal de Richelieu & celle du Roi, de se venir retirer avec nous dans notre desert. Il y vecut d'une maniere étonnante, pour se punir à proportion de ses crimes, & pour s'humilier à proportion de son orgueil, ayant même voulu s'abbaisser jusqu'à faire des souliers pour les Religieuses de Port-Royal.

Il sembloit que Dieu choisît dans tous les états des sujets pour faire paroître sa misericorde sur son Eglise. L'Evêque de Bazas, qui se nommoit Litolphi-Maroni de Suzarre, touché par la lecture du Livre *de la frequente Communion*, ce Livre que certaines personnes s'efforçoient de decrier dans le monde, vint passer aussi quelques mois

dans

dans notre desert, avec quelques bons Ecclesiastiques qui l'accompagnoient. Il s'y retira pour faire dans la solitude un revue de sa vie passée, & pour se purifier devant Dieu pendant quelque tems par les saints exercices de la penitence, afin de se rendre encore plus digne de travailler à la vigne du Seigneur. Il nous édifia tous extrêmement, étant le premier à toutes les actions de pieté & à l'office de l'Eglise. Car il faut savoir que comme les Religieuses n'étoient point alors en cette Abbaye, nous chantions la Messe & une partie des Heures Canoniales. Le bon Evêque eut bien souhaité de se pouvoir decharger d'un fardeau aussi pesant qu'étoit celui du gouvernement de son Diocese; mais comme ceux en qui il avoit plus de confiance ne le lui conseillerent pas, il engagea M. le Maître à lui faire une traduction du Livre *du Sacerdoce* de S. Jean Chrysostôme, accompagnée d'une très belle Preface. Il ajouta lui-même à ce Livre une Lettre admirable pour l'érection d'un Seminaire qu'il établit dans son Diocese, où il retourna avec un excellent Ecclesiastique *, dans le dessein d'y servir son peuple mieux que jamais, selon la lumiere que Dieu avoit augmenté en lui pendant sa retraite. M. Manguelen.

Dieu exauça cependant le desir de son cœur, & le tems qu'il fut retiré à Port-

* Voyez le *Necrologe* p. 206. & le *Supplement au Necrologe* p. 628. &c.

Port-Royal lui ayant tenu lieu en quelque sorte de preparation à la mort, il ne survecut que de quelques mois à son retour dans son Diocese. Le Clergé de France lui ayant donné une Commission en faveur de l'Eglise Catholique contre ceux de la Religion prétendue-reformée, il mourut à Toulouse le 22. Mai 1645. en executant cette commission. Il laissa à tous les gens de bien un grand regret de voir son Eglise privée tout d'un coup du secours d'un si excellent Prelat, dans le tems qu'elle paroissoit en avoir le plus de besoin, & qu'il sembloit être lui-même plus en état de la secourir.* Mais ils adorerent les jugemens de Dieu, qui fait connoître sensiblement dans ces rencontres qu'il n'a nul besoin des hommes, & qu'il est également de sa justice & de sa misericorde de recompenser les bonnes œuvres & les saints travaux de ses Serviteurs, en châtiant peut-être les peuples du peu d'usage qu'ils en ont fait pour leur salut. Le Clergé assemblé en 1645. fit faire à ce saint Evêque, aux Augustins de Paris, un service très-solemnel, & M. Godeau Evêque de Grasse fit son Oraison funebre, qui fut imprimée aux depens du Clergé.

* Dans le *Recueil du Supplement au Necrologe* il y a une piece curieuse, où l'on trouve plusieurs circonstances de la vie & de la mort de ce S. Prelat.

CHA-

## CHAPITRE IX.

*M. Arnauld d'Andilly abandonne la Cour & le monde, & se retire dans la solitude de Port-Royal, où étoient déja deux de ses fils. Quelles furent ses occupations en ce lieu.*

POUR ne pas trop allonger ces Memoires, je ne parlerai point de beaucoup d'autres personnes qui vinrent chercher un azile à leur pieté dans ce desert. Je m'arrêterai particulierement à l'article de M. d'Andilly, frere aîné de M. Arnauld Docteur de Sorbonne, & Auteur du Livre *de la frequente Communion.* C'a été un homme tellement illustre dans nos jours, qu'il semble presque inutile d'en parler pour le faire connoître. Il avoit toujours vécu dans le grand monde & à la Cour, mais d'une maniere si pure qu'il ne prenoit point de part à sa corruption, & qu'il y étoit dans une estime generale tant des grands que des petits; aimé & honoré des gens de bien, autant que craint des mechans, qui étoient forcés de respecter sa probité & sa fermeté dans tout ce qui regardoit la justice.

Il a passé par divers emplois, tant de la Cour que des Finances, & a toujours conservé ses mains pures & son cœur degagé de tout intérêt; en sor-

te qu'on ne pût jamais lui rien reprocher sur ce sujet, & qu'en sortant de ces emplois il se trouva même un peu moins riche qu'auparavant. Aussi le Roi Louis XIII. qui connoissoit son merite, le voulut faire Secretaire d'Etat, comme M. de Pomponne son fils l'a été depuis; mais il supplia Sa Majesté de l'en dispenser. La Reine Mere le consideroit très particulierement, aussi bien que M. le Duc d'Orleans, & tous les Princes, au milieu desquels il vivoit avec cette honneteté & cette genereuse liberté que donne un esprit élevé au dessus de la bagatelle, un cœur ouvert à tous les gens de bien, une conduite à l'abri du moindre soupçon, une conscience nette & degagée de tout intérêt. Enfin pour faire connoître en quelle consideration il étoit à la Cour, il suffit de dire que, lorsque M. de Chavigni alla remercier la Reine de ce qu'elle avoit donné à M. de Barcos l'Abbaye de S. Cyran, cette Princesse s'écria; *Eh! qu'auroit dit M. d'Andilly, si je l'avois donnée à un autre qu'au neveu du defunt?*

Cet homme si accompli selon le monde, connut cependant qu'il lui manquoit encore quelque chose, & même beaucoup, pour entrer dans le royaume des cieux. La lumiere interieure de l'Esprit de Dieu lui fit comprendre que toutes les vertus morales qui étoient en lui, & cet excellent naturel qu'il avoit reçu, & qui le rendoit digne d'être aimé & honoré de tout le monde, ne suffisoit pas pour un hom-

me qui avoit été racheté par le sang de Jesus-Christ, & en qui il falloit que sa grace fût le principe de toutes ses bonnes œuvres. Il avoit eu une liaison très étroite avec S. François de Sales, qui l'aimoit comme son ami. Mais il eut encore une union plus intime avec M. l'Abbé de S. Cyran, à l'élargissement duquel j'ai dit ci-devant qu'il contribua par le moyen de M. de Chavigni Ministre d'Etat son ami.

Les sages avis qu'il reçut de M. de S. Cyran à sa sortie de prison, ne contribuerent pas peu à lui inspirer tout-à-fait le mepris du monde, & le desir de se retirer. Il fut aussi extrêmement touché du Livre *de la frequente Communion*, qui faisoit l'entretien & l'édification de tous ceux qui n'étoient point prevenus. Nous vîmes en effet bientôt arriver au milieu de nous, c'est-à-dire dans notre desert, cet homme qui avoit paru avec éclat au milieu de la Cour. Peu de tems après qu'il fut venu en cette Abbaye de Port-Royal, où il s'établit tout-à-fait; on vit une demeure si affreuse changer de face. Dans le dessein qu'il avoit de s'occuper utilement, & de reparer le tems qu'il pouvoit avoir perdu dans le monde, il partagea tout son tems en trois. Une partie devoit être employée à prier Dieu, à lire l'Ecriture sainte & quelques autres bons Livres. Il en destina une autre au travail du corps, mais un travail proportionné à la delicatesse de son temperament. La troi-

siéme étoit pour le travail de l'esprit, aussi néceſſaire pour le moins à ce grand homme, que celui du corps, parce que comme il avoit un eſprit vif, il avoit auſſi un extrême beſoin de lui donner de quoi s'occuper. S'étant une fois reglé & fixé à ce genre de vie il ne s'en écarta jamais, & il fit paroître une telle exactitude à l'obſerver juſqu'à ſa mort de la même ſorte, qu'on n'en vit gueres d'exemple plus accompli.

Le travail du corps qu'il choiſit fut celui du jardin, c'eſt-à-dire de faire defricher, applanir les terres, dreſſer & bâtir des terraſſes, planter des arbres fruitiers & les tailler. L'on peut dire qu'avec tous les ſoins qu'il prit, toutes les peines qu'il ſe donna, & l'argent qu'il y depenſa, il fit d'un jardin tout en friche, tout inegal, & hideux à voir, un jardin des plus agreables qu'il y eut alors, pour la beauté des terraſſes, & pour l'abondance de toutes ſortes de beaux fruits. Je lui ai obligation de m'avoir montré la regle qu'il obſervoit pour tailler les arbres. Je puis dire à cette occaſion qu'il avoit une bonté auſſi ſinguliere pour moi que ſi j'euſſe été un de ſes enfans. Quant à ſon travail d'eſprit, tout le monde en a vu des fruits dans les Ouvrages qu'il nous a laiſſés, & qui ont été imprimés en ſix volumes *in folio*, dont la traduction de l'hiſtorien Joſeph eſt un. Il en a fait pluſieurs de pieté, leſquels ont ſervi à l'édification des perſonnes qui, n'entendant point les langues origina-

ginales, ne pouvoient les lire que dans des traductions qui n'étoient plus du goût de notre siecle.

Il s'occupoit ainsi d'une maniere toujours égale, faisant succeder l'un à l'autre ces trois exercices dont j'ai parlé. Ainsi il alloit travailler dans le jardin une heure & demie ou deux heures en silence; puis il revenoit prier, ou lire, ou s'occuper à quelques traductions. C'est ainsi qu'il a passé plus de trente années, sans discontinuer, une vie si peu agreable aux sens, & sans jamais prendre aucun divertissement.

On le regardoit comme le pere de la Maison, tant à cause du bien que lui & ses proches y ont toujours fait, que parce que, non seulement sa mere & six de ses sœurs furent Religieuses dans ce Monastere, mais encore cinq de ses filles s'y consacrerent à Jesus-Christ, sans compter une autre qui y mourut Pensionnaire; & qu'il eut en même tems deux de ses fils qui y demeurerent avec lui, savoir M. de Villeneuve mon camarade d'études, & M. de Luzanci qui, ayant été Page du Cardinal de Richelieu, & ensuite Lieutenant Colonel de son Regiment, quitta le monde pour venir se retirer dans ce desert. M. d'Andilly y avoit de plus cinq neveux: savoir, MM. le Maître & de Sericourt dont j'ai parlé, M. de Saci dont je parlerai beaucoup dans la suite, & MM. de S. Elme & de Vallemont, tous freres qui ont demeuré à Port-Royal.

## CHAPITRE X.

*Monsieur & Madame du Fossé vont demeurer à Rouville. Merite singulier de M. Guillebert qui étoit Curé de cette paroisse, & qui y fit de grands biens.*

MAis on voudra bien que je laisse pour quelque tems la maison de Port-Royal des champs, & que je parle de ce qui se passoit en Normandie, tant à l'égard de mon pere & de toute sa famille, que d'un grand nombre de personnes sur qui Dieu jetta dans le même tems les regards de sa divine misericorde. Mon pere étant retourné à Rouen, après nous avoir procuré une éducation aussi chrétienne que celle que nous recevions à Port-Royal, songea tout de bon de son côté à se debarasser de ce qui le retenoit encore attaché au monde. Sans considerer si les charges étoient alors dans leur valeur, comme elles le furent depuis, il vendit la sienne avec une perte considerable par rapport à ce qu'elles furent vendues dans la suite. Se trouvant déchargé d'un poids qui lui pesoit extrêmement, il songea à aller passer quelques années à la Campagne avec sa famille, pour être plus en état de se defaire peu à peu de toutes ses connoissances, ou au moins pour s'af-

fer-

fermir dans la pieté, étant tout-à-fait éloigné des compagnies.

Il ne voulut point se retirer à sa terre du Fossé pour plusieurs raisons. Premierement le pays est inaccessible en hyver, à cause des terres fortes qui en rendent les chemins impratiquables; & quoiqu'on ne soit pas fort loin de l'Eglise, il y a assez de chemin pour rendre pendant ce tems-là cette demeure fort incommode. Secondement la proximité de Forges qui n'en est qu'à un bon quart de lieue, & où il aborde un si grand monde en été, ne s'accordoit pas avec le dessein qu'il avoit de vivre éloigné du monde. Mais la plus considerable fut, qu'ayant besoin, & ma mere aussi, sur tout dans ces commencemens, d'une personne éclairée & très capable, en qui ils eussent une parfaite confiance pour leur conduite, ils ne trouvoient point alors cet avantage au Fossé. Mais ils trouvoient au contraire dans la paroisse de Rouville, qui appartenoit à M. de Bernieres parent de ma mere, tous les avantages qu'ils pouvoient desirer pour le dessein qu'ils avoient. Cette paroisse est dans le pays de Caux à dix ou douze lieues de Rouen, dans une situation fort agreable. M. de Fresle, qui avoit épousé une proche parente de ma mere, y avoit une maison fort agreable. Ils offrirent une partie de cette maison pour mettre la famille, sans qu'eux-mêmes fussent incommodés, la maison étant fort ample. Madame de Fresle

avec qui ma mere se lia ainsi, étoit une Dame d'une sagesse, d'une vertu, d'une égalité & d'une douceur d'esprit incomparable.

Il y avoit à Rouville un Curé Docteur de Sorbonne, qui possedoit en perfection la science ecclesiastique, laquelle consiste dans l'intelligence des Livres Saints & dans la connoissance des Canons des saints Conciles, & de la Tradition des Peres. Il se nommoit M. Guillebert. Il avoit une liaison particuliere avec M. l'Abbé de S. Cyran neveu du defunt, dont je parlerai ailleurs, & avec M. Arnauld le Docteur. C'étoit un homme dont on pouvoit dire véritablement qu'il étoit le plus doux de tous les hommes, comme l'Ecriture le dit de Moyse. Car son caractere particulier m'a paru être une charité éminente, & une onction de pieté qui charmoit, & qui attachoit insensiblement à sa personne tous ceux qui s'en approchoient. Son cœur étoit tout-à-fait vuide du monde : ce qui se remarquoit dans ses entretiens, où jamais il ne paroissoit rien qui ne portât & qui ne tendît à Dieu. Il y entremêloit toujours quelque chose de l'Ecriture, dont il avoit une profonde connoissance.

Mon pere & ma mere trouvant donc dans cette paroisse de Rouville tous les avantages que je viens de representer, ne differerent pas à s'y venir établir. Ce fut alors que leurs amis & leurs parens, qui avoient d'abord re-

gardé

gardé le changement de leur vie comme une chaleur passagere de devotion, reconnurent qu'il y avoit quelque chose de surnaturel dans leur conduite. Car une charge vendue, de enfans mis à grands frais hors de leur maison en un lieu propre pour les élever chretiennement, & leur sortie du milieu de leur parenté pour aller eux-mêmes s'établir à la campagne, loin de leurs amis, étoient des signes trop évidens d'un solide changement de vie pour pouvoir encore en douter. Mais si cet exemple n'en porta point d'autres à les imiter à Rouen, où un grand nombre de familles riches & puissantes paroissoient plongées dans l'amour du monde & du bien, il se fit une riche effusion de la grace du Seigneur à la campagne, c'est-à-dire aux environs de la paroisse de Rouville, où mon pere & ma mere s'étoient retirés, & dont le Curé paroissoit comme un aimant spirituel, qui avoit la force d'attirer à soi des ames de fer, je veux dire des Gentilshommes qui avoient toujours l'épée à la main pour soutenir le faux honneur du monde, & qui faisoient gloire de ne rien souffrir.

Tels étoient principalement M. des Champs des Landres & M. de la Bouteillerie son frere, gens distingués dans le pays par leur bravoure, & qu'il plut à Dieu de distinguer beaucoup davantage par leur pieté, & par le grand nombre de bonnes œuvres avec lesquelles ils racheterent depuis leurs pe-

pechés. Il se servit donc de M. Guillebert pour amollir la dureté de leur cœur, & les rendre susceptibles des vérités de l'Evangile. Lorsqu'ils furent tombés une fois dans les filets de ce pêcheur évangelique, il sut si bien les engager dans les liens de sa charité & de sa douceur, qu'ils commencerent à le regarder comme leur meilleur ami. Il leur fit connoître peu à peu leur égarement, & leur montra souvent dans l'Evangile la voie étroite, opposée à celle où ils avoient marché jusqu'alors. Il leur fit lire le Livre *de la frequente Communion*, afin qu'ils y apprissent quel étoit l'esprit de l'Eglise au sujet de la penitence, dont il leur ouvrit le chemin, & dans laquelle ils s'engagerent pour toujours, en renonçant au faux honneur qui les avoit tant de fois portés à des actions de fureur, plus dignes de bêtes feroces que d'hommes raisonnables. * M. de la Bouteillerie sur tout em-

* Quand Dieu eut touché le cœur de ces deux Gentilshommes, ils se donnerent tout entiers aux bonnes œuvres. Ils firent bâtir l'un & l'autre un Hopital dans leurs terres. M. des Landres qui avoit dix enfans mit dix lits dans le sien, & M. de la Bouteillerie qui n'avoit point d'enfans, en mit vingt dans celui qui étoit au bout de son parc. Dieu benit leur charité: il daigna les choisir pour être les premiers instrumens de plusieurs autres conversions. Ce furent eux qui, après avoir montré la voie du salut au fameux M. Pascal, & à Mademoiselle sa sœur qui se fit depuis Religieuse à Port-Royal, porterent M. Pascal le pere alors Intendant de Normandie, à se donner entie-

embrassa la penitence jointe aux exercices de la charité, avec une si grande ferveur, que Dieu abregea les jours de sa vie miserable & exposée à tant de perils, pour le faire jouir de lui plus promtement.

Mais pour ne point m'arrêter à un detail qui allongeroit trop ces Memoires, j'ajouterai seulement que le travail avec lequel M. Guillebert defrichoit une partie de ce canton des ronces & des épines de toutes sortes de vices qui y regnoient, fut marqué au caractere évangelique, c'est-à-dire qu'on ne manqua pas de le decrier, de le dechirer, & de le persecuter. On fit passer pour des foux ceux qu'il conduisoit par une voie que le monde ne peut agréer. Mais comme il avoit appris de Jesus-Christ qu'une des béatitudes évangeliques est d'être persecuté en le servant, & d'être deshonoré pour la gloire de son nom, non seulement il ne fut point étonné de se voir ainsi exposé aux injures des impies, mais il connut plus sensiblement à cette marque qu'il étoit, aussi bien que ceux qui se conduisoient par ses avis, du nombre des disciples de Jesus-Christ. Il se rejouit donc, selon le conseil de son divin Maître, de la part qu'il lui avoit donnée au calice de sa passion,



tierement à Dieu. Ces conversions furent suivies de celles d'une autre fille de M. Pascal & de M. Perier son époux, & toutes ces personnes se mirent sous la conduite de M. Guillebert.

& de ses souffrances, s'affligeant sincerement de l'impieté de ceux qui tournoient la pieté en raillerie.

On connut bientôt dans ce pays le merite de mon pere, & sur tout cette excellence de jugement qui le rendoit très capable de demêler les affaires les plus embrouillées. Ainsi plusieurs personnes commencerent à s'adresser à lui, & eurent recours à sa charité & à ses lumieres, dans les differends qui leur survenoient. Il ne crut pas que cet exercice fut incompatible avec sa retraite. Il le regarda même comme une occasion que Dieu lui presentoit, de couvrir par la charité la multitude de ses pechés, & comme une occupation dont son esprit vif & agissant avoit besoin. Mais quelques personnes de ce canton conçurent de la jalousie, de ce qu'un homme de dehors venoit ainsi obscurcir en quelque façon leurs lumieres. Au lieu de se rejouir, selon que la charité les y obligeoit, du bien que ces pauvres gens recevoient de son assistance, elles se scandaliserent de la gloire qui lui revenoit de ses accommodemens, quoiqu'il ne la recherchât pas, mais seulement l'avantage du prochain. Il auroit pu mepriser cette sorte de scandale dont il n'étoit point coupable; mais il voulut menager la foiblesse de ceux que sa charité affligeoit. Ainsi pour ne pas donner lieu aux tristes effets qu'auroient pu produire ces premieres semences de division, il alla faire un voyage à Rouen. Il y passoit quel-

quelque tems, & revenoit seulement par intervalle à Rouville : ce qui fit que, comme sa demeure n'étoit plus fixe en ce lieu, on ne pouvoit plus comme auparavant s'adresser à lui, pour les affaires dont on auroit bien voulu le rendre arbitre. Ma mere ne put aussi demeurer que quelques années à Rouville, où elle vivoit avec Madame de Fresle comme vivent deux sœurs, ayant l'une pour l'autre toute la tendresse d'une affection très sincere, & une deference reciproque toute pleine d'humilité. Ma mere avoit cependant pour Madame de Fresle toute la consideration, & même la soumission que l'on doit à une personne qui nous a devancé dans la voie de la pieté.

---

## CHAPITRE XI.

*Deux sœurs de l'Auteur se font Religieuses à Port-Royal. Quel étoit le desinteressement de ce Monastere : on en donne divers exemples remarquables.*

MAis il fallut songer à l'établissement de trois de mes sœurs. L'aînée fut mariée au pays de Caux. Ma mere tira la seconde des Ursulines où elle étoit Pensionnaire, & la mena à Port-Royal, où elle fit profession de la vie Religieuse au bout de quelques années. Elle y a été connue sous le nom

de *Sœur Magdeleine de Sainte Melthide.* Ma sœur Anne s'y consacra aussi.

Je ne saurois m'empêcher, en parlant de l'entrée de mes deux sœurs dans l'Abbaye de Port-Royal, de remarquer quelque chose du desinteressement merveilleux de cette maison, & de la maniere toute genereuse & toute chretienne dont on avoit accoutumé d'y recevoir les filles à la Profession religieuse. Jamais les vues humaines n'entroient en consideration pour recevoir une fille. Ni la naissance, ni les grands biens, ni le credit des parens, ni les avantages ou les defauts corporels, ne pouvoient être des motifs pour recevoir ou pour refuser celles qui se presentoient. On s'attachoit uniquement à examiner devant Dieu autant qu'il étoit possible, si elles avoient vocation, non seulement pour la religion en general, mais encore pour la maison où elles vouloient entrer; c'est-à-dire, si elles avoient un vrai fond de pieté & de bonne volonté; si elles venoient avec un desir sincere de se depouiller de tout esprit propre; si elles haïssoient véritablement le monde; si elles aimoient la derniere place dans la maison du Seigneur; si elles avoient de la solidité d'esprit & non de la legereté, n'y ayant rien de plus à craindre que ces roseaux agités dans le desert par tous les vents, dont a parlé Jesus-Christ. Car pour ce qui est des foiblesses qui ne viennent point d'un mauvais fond, jamais maison n'a été plus

plus remplie de charité pour les supporter, parce qu'on y supposoit comme une vérité très constante, que les personnes qui sont foibles de cette sorte, & qui s'humilient de leurs foiblesses, en tâchant toujours de les corriger, sont souvent plus agreables à Dieu, que celles qui ont une plus grande force, & qui sont en danger de ne se glorifier pas dans le Seigneur, mais dans elles-mêmes. Quand donc on croyoit decouvrir des marques de vocation dans une fille, la maison se tenoit heureuse de pouvoir l'admettre, sans considerer si elle avoit de l'argent ou si elle n'en avoit point ; recevant comme de la main de Dieu celles qu'on avoit sujet de croire qu'il envoyoit.

Ainsi quand ma sœur Magdeleine qu'on surnomma de Sainte Melthide, eut été assez long-tems éprouvée, & qu'elle eut eu toutes les voix des Sœurs pour être reçue, la Mere Marie-Angelique avertit mon pere qui étoit venu faire un voyage à Paris, du jour de la Profession, ne parlant ni d'argent ni de pension. Mon pere ne put s'empêcher de lui temoigner sa surprise, mais l'Abbesse s'en mocqua en quelque sorte, & le pria de ne s'embarrasser de rien, mais de songer seulement à se rejouir du bonheur de sa fille. Plus mon pere étoit genereux, plus cette maniere le charma ; non qu'il voulût se dispenser de faire ce qu'il devoit pour sa fille, mais parce que comparant cette conduite avec celle de tant

d'autres Monasteres qu'il connoissoit, il ne pouvoit se lasser de louer Dieu de la grace qu'il lui avoit faite, de decouvrir une Maison où Dieu étoit servi d'une maniere digne de Dieu, en esprit
S. Jean IV. 23. & en vérité, selon l'expression de l'Evangile. Il se hâta donc d'aller trouver un de ses amis qui lui prêta mille écus, qu'il vint aussi-tôt apporter à cette sainte Maison qui les reçut comme une aumône. Il s'engagea aussi volontairement par un contract, à une pension de cent écus envers la Maison, & ma mere envoya ensuite pour mille francs de toile: ce que je remarque exprès pour faire voir que, si les Maisons Religieuses sont dans un véritable esprit de desinteressement & de pauvreté, les parens des filles qui veulent s'y engager, n'en sont que plus obligés de s'acquitter pleinement de leur devoir.

Ce qu'il y a de plus admirable dans cette conduite si desinteressée de l'Abbaye de Port-Royal, c'est que dans ces premiers tems elle étoit dans une grande nécessité, à cause des bâtimens de Paris qui avoient beaucoup coûté. Mais en quelque état qu'elle se soit trouvée, la foi de la Mere Angelique ne fut jamais ébranlée le moins du monde. Elle faisoit ce qu'elle croyoit devoir faire, & abandonnoit à Dieu le reste. Elle étoit même en état au milieu de cette pauvreté, & lorsque tout lui manquoit, d'assister les pauvres qui lui demandoient quelques aumônes,

mônes, ayant un tel fond de charité qu'elle se seroit donnée elle-même si elle avoit pu, plutôt que de renvoyer sans assistance les personnes qui avoient recours à elle dans leurs besoins. On en a vu bien des exemples, mais je me contenterai d'en marquer ici deux ou trois qui font connoître, & la grandeur de sa charité, & la recompense de sa foi.

Un pauvre Ecclesiastique étant un jour venu implorer son assistance dans un extrême besoin où il étoit, elle envoya aussi-tôt querir la Celleriere, pour lui demander de quoi donner à ce bon Prêtre. Mais cette Religieuse lui ayant dit qu'elle n'avoit rien du tout, & qu'on venoit de porter au marché ce qui restoit d'argent, l'Abbesse sans s'étonner ni se troubler de cette reponse, alla sur le champ à la Sacristie, & croyant que les ornemens de l'Eglise destinés à revêtir ses Ministres, étoient moins considerables devant Dieu que la vie d'un Prêtre, elle prit une aube & la donna à cet Ecclesiastique, en lui faisant bien des excuses sur ce qu'elle n'avoit pas un sou pour lui faire une autre aumône. Une autre fois elle fit donner la seule piece de trente sols qui fût dans la Maison.

Il est vrai que Dieu a recompensé souvent ses charités, par d'autres qu'il permettoit qu'on lui fît. M. de Quincarnon par exemple, Gentilhomme du Diocese de Bazas, qui connoissoit la grande pieté & la pauvreté de la Mai-

son de Port-Royal, lui donna son bien en mourant, la declarant sa legataire universelle par son Testament. On apporta ce Testament après sa mort à la Mere Angelique, qui admira devant Dieu la charité de son serviteur, & lui rendit graces de lui avoir inspiré cette bonne œuvre avant qu'il mourût. Mais si elle s'en rejouit, ce fut seulement pour l'amour de lui-même, & dans la pensée que Dieu ne laisseroit point sans recompense une si grande charité, qui avoit porté ce Gentilhomme à se souvenir d'elles, quoiqu'il en fût si eloigné. Car dans l'instant même elle prit une resolution vraiment digne de sa charité & de sa foi. Comme elle savoit qu'il y avoit une maison de Religieuses Ursulines fort pauvres dans le même Diocese de Bazas, & assez proche du bien de ce Gentilhomme leur bienfaiteur, elle resolut d'inspirer à toutes ses Religieuses de leur en faire volontairement une cession. Elle ne leur en eut pas plutôt fait la proposition, que sur le champ elles entrerent toutes avec la plus grande joie du monde dans sa pensée, & en passerent un Acte Capitulaire & authentique, qui est tout plein de cet esprit de charité & de foi, qui faisoit le veritable caractere de l'Abbesse & de toutes les Religieuses de cette sainte Maison.*

Mais

* Il est parlé de cette affaire dans la I. Partie de l'Apologie de Port-Royal page 19. On y donne la copie de l'Acte de donation fait par elles

Mais pour faire voir que les Religieuses ne faisoient aucun cas de ce qu'elles avoient apporté, il suffit de dire ce qui est arrivé à l'une d'entre elles. Une personne de grande consideration ayant un jour demandé l'Abbesse, qui étoit alors la Mere Angelique de S. Jean fille de M. d'Andilly, comme elle ne pouvoit y aller sur le champ, elle envoya une Religieuse qui ne parla à cette personne dans tout l'entretien, que de la profonde reconnoissance qu'elle avoit, & qu'elle auroit toute sa vie de la charité que la Maison avoit eue pour elle; & toute l'idée que put s'en former celui avec qui elle parloit, fut que c'étoit quelque pauvre fille qu'on avoit reçue par charité. L'Abbesse étant venue quelque tems après, la Religieuse se retira. La premiere chose que lui dit cette personne, fut qu'elle venoit de voir une de ses Religieuses qui étoit bien penetrée de reconnoissance de la charité de la Maison envers elle. L'Abbesse demeura d'abord un peu surprise, mais son étonnement ne fut pas de longue durée; car ayant fait reflexion sur l'humilité de cette Religieuse, elle se mit à sourire, & ne put s'empêcher de dire à cette personne que la bonne fille qui venoit de lui parler étoit la Sœur Briquet niece de M. Bignon, qui avoit apporté de grands biens à la

Mai-

devant Notaires, où l'on voit quel étoit l'esprit de Port-Royal.

Maison. J'aurai dans la suite plusieurs autres occasions de parler de la conduite de cette Maison, dont je me sens obligé d'honorer l'esprit & les maximes toutes saintes, & que je regarde, pour ainsi dire, comme le berceau où j'ai été élevé.

---

## CHAPITRE XII.

*M. Lancelot vient demeurer à Port-Royal des champs, pour y prendre soin des enfans. Peu de tems après se forment à Paris les petites Ecoles de Port-Royal. M. Singlin & le Pere Desmares sont interdits. Maladie du jeune M. du Fossé. Il perd son frere aîné.*

APrès que nous fumes retournés du Chesnai à Port-Royal, on fit venir exprès un homme d'une grande pieté & d'une singuliere capacité pour l'instruction de la jeunesse, nommé M. Lancelot. C'est lui qui a composé la Methode Latine & la Methode Grecque, avec le petit Livre des Racines Grecques: tous Livres excellens & très propres pour faciliter les études aux enfans. C'est lui aussi qui a donné au Public cette Bible si savante pour les Remarques Chronologiques & Historiques, qui a été imprimée chez Vitré. Il fut dans la suite Precepteur de M. le Duc de Chevreuse; & Madame la Princesse de

de Conti le choisit, à cause de son grand merite, pour le mettre auprès des deux Princes ses enfans. Il avoit connu très particulierement M. l'Abbé de S. Cyran, & avoit eu le bonheur de lui être uni très étroitement. Il avoit appris sous sa conduite à vivre d'une maniere si chrétienne, qu'il ne respira jamais rien de l'air du monde, où il se vit engagé. Au sortir de chez les Princes, il alla se faire Religieux Benedictin dans l'Abbaye de S. Cyran, d'où l'on sait qu'il fut obligé par ordre de la Cour, d'aller à Quimper, où il a vécu si saintement, que tout le monde à sa mort arrivée en 1695. le regarda & le revera comme un Saint.

Dans ce même tems la Mere Marie-Angelique songea à retablir la Maison des champs, pour y mettre une partie des Religieuses de Port-Royal de Paris, à cause du grand nombre de filles que la reputation de leur vertu y attiroit. On songea aussi à nous envoyer nous autres à Paris, dans le cul-de-sac de la rue S. Dominique au Fauxbourg S. Jacques. Ce fut vers l'année 1646. que nous y allâmes. Nous y trouvâmes quatre Maîtres * qui devoient être chargés du soin de faire étudier chacun environ six écoliers distribués en quatre chambres. Ils étoient tous fort habiles gens, & avoient de plus beaucoup de pieté. Ils avoient au dessus d'eux un homme éminent en vertu, nommé M. Walon

* MM. Lancelot, Nicole, Guiot & Coutel.

Walon de Beaupuis. M. Singlin l'avoit donné, quoique fort jeune, à M. l'Evêque de Bazas lorsqu'il s'en retourna dans son Diocese, pour lui être utile dans son Seminaire : mais il revint après la mort si promte de ce Prelat. Depuis ce tems-là le saint Evêque de Beauvais, nommé M. de Buzanval, l'a forcé de recevoir les Ordres, & l'a employé dans la conduite de son Diocese en divers endroits. Il l'a fait Superieur du Monastere des Ursulines de Beauvais, qu'il a gouverné selon l'esprit & les maximes toutes chrétiennes de Port-Royal *. Ce fut cet excellent Ecclesiastique qui se chargea charitablement de l'intendance de notre petit College.

Comme notre Classe étoit composée de ceux qui étoient les plus avancés dans les études, nous faisions des defis d'émulation les uns contre les autres. C'étoit M. des Champs Gentilhomme du pays de Caux, qui excelloit particulierement en ce genre de combat, ayant l'esprit vif & picquant, & une poësie très fine. Il a été depuis fort engagé dans le monde, s'étant attaché à M. de Montbrison, fils aîné de M. de Guenegaud Secretaire d'E-

* M. Charles Walon de Beaupuis est mort à Beauvais le 1. Fevrier 1709. agé de 87. ans. On peut voir dans le *Supplement au Necrologe*, l'Abregé de sa vie, dressé sur les Memoires d'un de ses parens.

d'Etat. Depuis la disgrace qui arriva à cette maison, il suivit la profession des armes, & servit en Allemagne sous le Marechal de Turenne, dont il a même decrit quelques Campagnes, dans une fort belle Relation qui a été donnée au public. Il entra ensuite dans la maison de M. le Prince, qui le mit auprès de M. le Duc son petit fils, en qualité de Gouverneur. Enfin il a quitté le monde pour se retirer avec M. l'Abbé d'Aligre, ce fameux penitent *, dans son Abbaye de Provins. Il commençoit là à vivre d'une maniere aussi penitente que lui, lorsqu'ayant été obligé de faire un voyage à Paris, pour donner ordre à quelques affaires, Dieu qui vouloit abreger sa penitence, comme il me l'a dit lui-même au lit de la mort lorsque je l'allai voir, lui envoya une maladie qui le fit souffrir pendant quinze jours des douleurs de rhumatisme presque incroyables, & termina par une mort très chrétienne une penitence qu'il s'étoit proposée de faire beaucoup plus longue. Il avoit à Port-Royal une sœur Religieuse, que Dieu a éprouvé pendant plusieurs années par une langueur qui la mettoit à tout moment sur le point de mourir. † Pen-

* M. François d'Aligre, fils & petit fils de Chanceliers, Abbé de S. Jacques de Provins, y mourut le 21. Janvier 1712. On peut voir l'abregé de sa vie dans le *Supplement au Necrologe*.

† Elle se nommoit Sœur Jeanne de Sainte Aldegon-

TAYLOR INST. OXFORD

Pendant le tems de notre demeure au Fauxbourg S. Jacques, on nous menoit tous les Dimanches à Vêpres à Port-Royal de Paris, où prêchoit alors M. Singlin, dont j'ai parlé auparavant, & qui commençoit à être fort estimé de tous les gens qui aimoient la vérité de l'Evangile. Il est vrai que cet excellent Predicateur avoit le don de toucher ses auditeurs, de telle sorte que lorsqu'on sortoit de l'Eglise, bien des gens ne s'arrêtoient point à se dire les uns aux autres, comme on fait d'ordinaire, qu'il avoit très bien prêché; mais vivement penetrés dans le fond du cœur, des vérités de pratique plutôt que de speculation qu'ils venoient d'entendre, ils s'en retournoient chez eux en silence, repassant ces vérités dans leur esprit, & considerant avec douleur, combien ils étoient éloignés de l'état où ce digne Ministre leur faisoit voir qu'ils devoient être, s'ils vouloient vivre en véritables chrétiens. *

Il y avoit aussi dans ce même tems un autre Predicateur des plus celebres qui

degonde. On a plusieurs Lettres d'elle parmi celles que les Religieuses écrivirent pendant leur captivité de 1664. C'est à elle que M. de Chamillard disoit, qu'il falloit croire le fait de Jansenius comme le Mystere de la Trinité.

* On a réimprimé en 1736. pour la quatrième fois les *Instructions chrétiennes* de M. Singlin, que Dieu rendit alors l'instrument d'une multitude de conversions.

qui ayent jamais preché dans Paris. Il étoit de l'Oratoire & se nommoit le Pere Desmares. Jamais personne n'a plus enlevé ses auditeurs qu'il le faisoit. Il étoit petit & d'une très petite mine, mais dans la chaire il paroissoit comme un de ces anciens Prophetes, qui disoient la vérité aux Princes & aux Grands avec la même liberté qu'aux petits. L'éloquence paroissoit lui être naturelle, ses gestes & sa voix s'accordant parfaitement avec la force de la vérité qu'il prêchoit. Il s'étoit nourri de bonne heure de la parole contenue dans les Livres saints, & établi de telle sorte dans tous les principes de la morale & de la Theologie de S. Augustin, qu'on eût cru entendre S. Augustin en l'entendant. Ce Pere de l'Eglise lui étoit devenu si familier, que c'étoit lui effectivement qui parloit tous les jours par sa bouche, tant il étoit rempli de l'onction de ses Ecrits admirables. *.

La delicatesse du siecle, ou plutôt la jalousie de quelques gens amoureux d'eux-mêmes, qui avoient peine à souffrir de si grandes vérités, dans la bouche de ces deux Predicateurs évangeliques qui ne leur agréoient pas, leur attira à tous deux la persecution, quoiqu'en

* On peut voir l'Abregé de la vie de ce celebre Prédicateur, qui étoit un grand Theologien, dans le *Supplement au Necrologe*. Il mourut le 19. Janvier 1687.

qu'en des tems differens. Leurs ennemis à force de parler contre ceux qui ne songeoient eux-mêmes qu'à parler pour la vérité, forcerent en quelque sorte les Puissances à leur faire interdire la prédication. Ce deux grands hommes se tûrent donc quand le Seigneur leur fit connoître, par l'ordre de leurs superieurs, que c'étoit sa volonté qu'ils gardassent le silence. Mais c'étoit une punition pour les peuples, & non pas pour eux, qui n'en avoient que plus de loisir pour parler à Dieu, & pour se nourrir de sa vérité dans la retraite. Aussi les mêmes Puissances, tant seculieres qu'ecclesiastiques, étant dans la suite mieux informées de la fausseté des accusations qu'on formoit contre eux, rendirent aux fideles la juste consolation de les entendre de nouveau. Il arriva alors ce qui arrive à un torrent arrêté pendant quelque tems, dont le cours est ensuite plus rapide; car on vit le monde s'empresser avec ardeur à voir sortir de nouveau de la bouche de ces hommes apostoliques, les fleuves d'une éloquence toute chrétienne. *

Je

* M Singlin fut interdit vers la fin de l'année 1648. Mais M. l'Archevêque de Paris lui rendit ses pouvoirs au commencement de l'année suivante, comme on le peut voir en detail dans sa vie qui est à la tête de la nouvelle Edition de ses *Instructions*. A l'égard du Pere Desmares, après avoir gardé le silence pendant vingt ans, on le vit reparoître en chaire l'an 1668.

Je tombai malade vers ce même tems d'une très grosse fievre avec un transport au cerveau. Je ne parlois que de guerre, & je voulois toujours me lever, disant que M. le Prince m'appelloit*, & qu'il falloit que je l'allasse trouver. Pendant que mon corps étoit ainsi agité par cette violente fievre, & mon esprit par cette phrenesie, mon ame souffroit d'étranges angoisses, & sentoit même, si je l'ose dire, d'étranges douleurs. Car je croyois effectivement être en l'autre monde, & souffrir quelque chose des peines qui étoient dues à mes pechés. Je ne pouvois néanmoins bien discerner en quel lieu j'étois, mais ce que je sai c'est que j'étois en un état de souffrances bien penibles. Cela dura tout le tems du transport au cerveau; mais lorsqu'il eut cessé, l'idée ou le sentiment de ce qui s'étoit passé en moi, & de ce que j'avois vu, & même souffert, en me croyant en l'autre monde, me fit une si forte impression sur l'esprit, que dès ce moment, toute cette passion si violente que je sentois pour la guerre se dissipa. Tous ces grands desseins que je me formois pour l'avenir, me parurent effectivement ce qu'ils étoient, c'est-à-dire de pures chimeres. Ainsi par une grace de Dieu, dont je ne puis assez le remercier, une image representée à mon esprit comme un songe, eut la force de detruire une chose aussi réelle, qu'étoit cette resolution que j'avois prise de servir, & de me

pousser dans les armées. Elle *s'évanouit*, selon l'expression d'un grand Prince, *comme un songe au moment qu'on se reveille.* Je ne fus pas néanmoins beaucoup meilleur pour cela, mais je fus au moins delivré d'une passion qui m'eût engagé dans un état où je serois assurément, de l'humeur dont je me sentois, devenu beaucoup plus méchant.

La perte que je fis de mon frere aîné, qui étoit un garçon bien fait, avancé dans ses études, * & qui promettoit beaucoup selon le monde, ne contribua pas peu à entretenir ces pensées. L'on ne manqua pas de se servir de l'exemple de cette mort pour nous faire bien comprendre qu'il n'y avoit, ni force de corps, ni jeunesse, qui dût nous mettre en assurance contre la crainte d'une mort semblable; car il étoit des plus grands & des plus puissans de son âge. J'avois peut-être plus besoin que tous les autres de cet avertissement, parce que ma force & ma taille me donnoit un peu trop de fierté, n'y ayant personne dans toute notre maison, qui osât seulement m'attaquer, après que l'experience leur avoit appris

* Il paroit que c'est Gentien Thomas, dont Mr le Maître parle dans le petit Memoire qui est à la tête de ceux de M. Fontaine. Il mourut en 1650. agé de vingt ans. Il étudioit alors en philosophie. M. du Fossé perdit encore un autre frere nommé *Henri*, qui mourut à Port-Royal des champs le 22. Avril 1652. Voyez le *Necrologe* page 172.

pris que deux ou trois d'entre eux, des plus forts, ne pouvoient tenir contre moi.

---

## CHAPITRE XIII.

*L'Auteur est obligé d'aller demeurer aux Granges de Port-Royal. Il y trouve M. Arnauld, M. de Saci, M. Charles, M. Hamon & quelques autres. Diverses remarques sur leur caractere.*

AU bout de trois ans ou environ que nous fûmes établis, comme je l'ai dit, dans la maison du Cul-de-sac de la rue de S. Dominique, il arriva du changement parmi nous. Notre établissement ayant causé quelque jalousie à ceux qui n'aimoient pas Port-Royal, nous allâmes avec M. le Fevre pour qui nous avions beaucoup d'attache, M. de Villeneuve & encore quelques autres avec moi, chez M. Retard Curé de Magny Docteur de Sorbonne, l'un des plus saints, des plus zelés & des plus savans Prêtres qui fut alors. Nous y passâmes six mois : mais ayant perdu M. le Fevre, nous retournâmes, M. de Villeneuve & moi, à Port-Royal; non dans l'Abbaye comme autrefois, mais dans une Ferme qui est au dessus de la montagne, & qu'on nomme *les granges*.

Nous y trouvâmes un grand change-

ment depuis trois ou quatre anneés que nous étions partis. Les Religieuses étoient retablies dans la Maison, & la Mere Marie Angelique étoit alors Abbesse, ayant été élue en 1648. Car depuis qu'elle se fut demise en 1630. en faveur de la regularité, de sa qualité d'Abbesse titulaire, avec l'agrément du Roi & du Souverain Pontife, on élisoit tous les trois ans une Abbesse qui gouvernoit avec une égale autorité les deux Maisons, tant celle de Paris, que celle des champs. Nous logeâmes donc dans la Ferme des granges, dans un ancien batiment où M. Arnauld, M. le Maître & M. de Saci son frere demeuroient déja, & nous commençâmes à faire avec eux une liaison particuliere, ayant plus d'âge & de raison qu'autrefois.

J'ai déja parlé de M. Arnauld au sujet du Livre *de la frequente Communion*, qui excita un si grand bruit parmi ses envieux, en même tems qu'il produisit un si grand fruit pour la conversion d'une infinité de personnes. Mais j'ai oublié de dire ce que je dois ajouter ici, que pour appuyer davantage cet excellent Livre, il donna bientôt après aux fideles celui de la *Tradition de l'Eglise*, qui n'est qu'un enchaînement des passages des saints Peres, sur le sujet de la Penitence & de la Communion. Comme l'on s'étoit porté jusqu'à cet excès, que de presenter à la Reine Mere Regente un Ecrit par lequel on s'efforçoit de detruire son premier Livre, quoiqu'approuvé par tant

de

de Prelats ; il se sentit obligé d'adresser aussi à la Reine, à la tête de son nouveau Livre *de la Tradition*, une Lettre dans laquelle il prenoit la liberté de lui representer l'injustice de toutes ces accusations qu'on avançoit contre lui. Il lui dit entre autres choses qu'il penseroit faire tort à Sa Majesté s'il croyoit que le témoignage de tant de personnes illustres par leur suffisance & leur caractere, lui parut moins digne d'attention que les sentimens d'un seul homme qui, par un artifice nouveau & inconnu à tous ceux qui avoient écrit jusqu'alors, avoit cru qu'il ne pouvoit ruiner plus puissamment l'autorité de tant d'Approbations qui paroissoient à l'entrée de ce Livre, qu'en lui opposant un Ouvrage qui n'étoit approuvé de personne.

Il faudroit copier toute cette Lettre si excellente, pour faire voir plus clair que le jour, comment il y convainc ses accusateurs d'imposture, & les confond sur tous les points qu'ils avoient osé avancer contre lui devant la Reine. Mais c'est un Ouvrage public qu'on peut consulter facilement, & il suffit d'ajouter ici que cet homme qu'on regardoit comme un Cabaliste & un auteur de factions, étoit occupé dans le tems que nous retournâmes à Port-Royal, à confesser les Pensionnaires du dedans & quelques personnes du dehors. Voilà quelles étoient les occupations de celui qu'on vouloit faire passer pour un esprit remuant, qui cher-

choit à mettre le trouble dans l'Etat & dans l'Eglise. Aussi ceux qui l'ont connu comme moi, ne savent, selon l'expression d'un ancien Auteur, s'ils doivent se rire de la vanité de cette sorte d'accusation dont on le chargeoit, ou s'indigner de l'aveuglement deplorable de ceux qui en étoient les auteurs : *Rideam vanitatem an exprobrem cæcitatem?*

Car je puis & je dois même attester que je n'ai gueres connu de caractere d'homme plus opposé que le sien à celui qu'on pretendoit lui attribuer. Il est vrai que pour tout ce qui pouvoit alterer & blesser la vérité, il se sentoit obligé de s'y opposer, par le serment qu'il avoit fait en qualité de Docteur; & effectivement il s'y opposoit avec un zele & une penetration d'esprit incomparable. Mais pource qu'on appelle esprit de cabale & d'intrigue, jamais homme n'en eut plus d'éloignement, & n'y fut même moins propre que lui. Il étoit simple & sincere dans sa conduite, exemt de tout artifice & de souplesse d'esprit, ennemi des complimens & des louanges, prêt à se rendre à la raison quand on la lui faisoit voir, incapable de deguisement. Aussi le Cardinal de Retz & l'Archevêque de Sens, voyant qu'on lui imputoit cet esprit de faction & de cabale, ne purent s'empêcher de s'en mocquer hautement, en disant que jamais homme n'avoit été moins politique que M. Arnauld, que ce n'étoit là nullement

ment son caractere, & qu'il falloit ne l'avoir jamais vu ni connu pour en faira un tel portrait, selon lequel il étoit entierement méconnoissable.

Comme je n'ai point encore parlé de M. de Saci, j'en dirai ici plusieurs choses, pour faire connoître le caractere de son esprit, sa profonde pieté, la sagesse de sa conduite, & ses differentes occupations. Il avoit fait ses études pendant quelque tems avec M. Arnauld au College de Beauvais, sous un Precepteur nommé M. Oger. Son esprit paroissoit dès lors ce qu'il fut depuis, c'est-à-dire plein de feu & de lumiere, & d'un certain agrément & enjouement dont il voulut bien se depouiller dans la suite, quand il reçut les Ordres sacrés, mais qu'il lui étoit facile de reprendre dans les occasions, s'il le jugeoit à propos. Je voudrois avoir quelques pieces de ce genre que j'ai vues. Il ne se pouvoit rien ajouter à la gentillesse & au tour d'esprit qui s'y remarquoient, & à la beauté, tant de la prose que des vers, moitié Picards moitié François, qu'il entremeloit agreablement l'un à l'autre, & qui composoient un tout que l'on pouvoit regarder comme quelque chose d'achevé en son espece.

Il vécut toujours dans une innocence & dans une pureté admirable, & tel que devoit être celui que Dieu destinoit particulierement à être le Directeur de tant de Vierges, consacrées à Jesus-Christ dans l'Abbaye de Port-

Royal. M. de Cyran & M. Singlin qui étoient ses directeurs, voyant en lui l'esprit & les mœurs ecclesiastiques, l'engagerent à recevoir les Ordres sacrés dans le dessein de l'attacher à servir cette sainte Communauté. Il s'y prepara tout plein de ces grandes maximes, qui sont repandues dans les Lettres de M. de S. Cyran, & que cet Abbé inspiroit à tous ceux qui se conduisoient pas ses avis dans une occasion si importante. M. de Saci songea qu'il alloit faire la plus grande action de sa vie, & recevoir la plus grande puissance qne Dieu même puisse donner. Il comprit qu'après avoir reçu cette grace on devoit être & paroître aussi separé du commun des chrétiens, que le commun des chrétiens doit être & paroître separé de ceux qui ne le sont pas. Aussi la vie que ce saint Prêtre a toujours menée depuis son ordination, a été telle, qu'on peut dire de lui que la grace de son sacerdoce pouvoit être comparée d'abord, selon l'Evangile, à un grain de senevé. Elle crût si fort, qu'elle devint à la fin comme un grand arbre, sur les branches duquel les oiseaux se reposoient aisement. Car on vit effectivement un grand nombre d'ames se reposer en quelque sorte sur sa conduite, persuadées qu'il les éleveroit jusqu'à Dieu, sur les aîles de sa charité & de sa foi qui étoit très grande, & qui, soutenue continuellement par ses ardentes prieres, pouvoit sans doute beaucoup auprès du Seigneur.

J'ai

J'ai eu l'avantage d'être soumis à sa direction plusieurs années, & tant que je l'ai pu. Il n'y avoit rien de plus sage que la maniere dont il conduisoit ceux dont il prenoit soin. Son caractere étoit la charité & la douceur. Il s'arrêtoit peu aux effets ordinaires de l'infirmité humaine, mais il tendoit principalement à separer le cœur de l'homme du monde & de soi même, de l'attacher à Dieu, & d'établir ceux qui se soumettoient à sa conduite dans une certaine égalité de vie toujours uniforme, & éloignée de tous les mouvemens inegaux du caprice de l'esprit de l'homme. Il estimoit plus cette sorte de vie toujours égale, & toujours soumise à la regle que l'on s'étoit une fois prescrite, qu'une autre plus austere en apparence, & plus agreable à l'humeur capricieuse de celui qui cherche à sortir en quelque sorte de la regle, sous pretexte d'une plus grande penitence; & qui trouve aussi dans une espece de rafinement de sa propre volonté, de quoi se dedommager des austerités qu'il pratique plus que les autres.

Ceux qui vouloient se tromper, comme j'en ai connu quelques-uns, se vantoient d'être sous sa conduite quoiqu'ils fissent le contraire de ce qu'il leur conseilloit; abusant ainsi de sa douceur, & se mocquant, non de lui, mais de Dieu même. Il les supportoit avec une extrême charité, dans l'esperance qu'ils rentreroient en eux-mê-

mes. Il eut pour moi cette confiance de m'ouvrir son cœur sur le sujet d'une personne qui en usoit de la sorte, voulant m'inspirer de plus en plus de l'horreur d'une conduite si hypocrite. Aussi celle dont il m'avoit parlé tomba, comme je l'ai su depuis, dans de grands égaremens; & fut pour moi un exemple redoutable des suites funestes qu'on doit craindre de l'hypocrisie d'un cœur éloigné de la sincerité de Dieu, comme l'appelle S. Paul.

Que s'il demandoit aux personnes qu'il conduisoit dans la pieté ce detachement du monde, cette attention de cœur à Dieu, & cette égalité d'une vie reglée selon l'Evangile, il ne leur enseignoit rien dont il ne leur montrât le premier l'exemple. Le mepris du monde, une vigilance continuelle sur soi-même, une parfaite uniformité de vie, exemte de tous les hauts & de tous les bas de l'humeur de l'homme, étoient les vrais caracteres auxquels on pouvoit facilement le connoître, & qui servoient de modele à tous les autres.

Je n'ai point connu de personnes comme lui & M. Guillebert dont j'ai parlé, qui fussent plus mortes à tout ce qui se passoit dans le monde, ni qui fussent plus attentives pour veiller sans cesse sur toutes leurs actions & sur toutes leurs paroles, ni qui se tinssent plus inviolablement attachées à la regle de la vie qu'ils avoient prise. Tout étoit rond & parfaitement égal dans la

la conduite de M. de Saci. Ce qu'il faisoit un seul jour il le faisoit toute l'année. Son langage étoit le même à l'égard de tous & en toutes occasions, c'est-à-dire tendant toujours à la charité, à l'instruction & l'édification. Quoiqu'enjoué naturellement, comme j'ai dit, & d'un esprit fin & railleur, il s'accoutuma, par vertu à un serieux qui inspiroit nécessairement la modestie, & qui faisoit en quelque sorte sentir que celui qui parloit étoit lui-même attentif à regarder & à écouter Dieu. Ceux qui connoissent certains Ouvrages dont il est l'auteur, ou ceux qui l'ont pratiqué en certaines occasions particuliéres & uniques, peuvent mieux juger que tous les autres, combien il fallut qu'il prît sur soi, & qu'il reprimât le feu de son naturel, pour se reduire, malgré son temperament, à cet air toujours uni d'une gravité vraiment digne du Sacerdoce royal de Jesus-Christ.

Mais il ne se bornoit pas tellement à la conduite des ames pour laquelle il eut un don singulier, qu'il ne trouvât même le tems de travailler pour l'Eglise par des Ouvrages très utiles. Comme il avoit un genie excellent pour la Poësie, il le consacra à la vérité & à la pieté. Ainsi dès l'année 1646. il fit en vers François cette admirable traduction du Poëme de S. Prosper *contre les ingrats*, touchant la grace de Jesus-Christ. Quoique la matiere paroisse assez seche & peu propre pour la Poësie,

sie, il sut néanmoins rendre vers pour vers, & soutenir toute cette traduction d'une maniere si grande, si noble & si élevée, que cet Ouvrage a été très justement regardé comme un chef d'œuvre, & comme un des plus grands efforts dont l'esprit de l'homme soit capable. Il fit encore vers l'an 1650. ces belles Heures dediées au Roi, & imprimées avec Approbation & Privilege, qui sont remplies d'un grand nombre d'hymnes & de Proses que l'on chante dans l'Eglise, qu'il a traduites en vers François, & dont on a fait plus de quarante Editions. La grande veneration que M. de Saci avoit pour l'Auguste Sacrement de nos Autels, le porta tout jeune à composer cet excellent Poëme sur le S. Sacrement, qui n'a été donné au Public qu'après sa mort. Comme j'aurai à parler de lui en beaucoup d'endroits, je n'en dirai pas davantage ici.

Nous avions alors aux Granges avec nous un excellent homme nommé M. Bouilli qui, sous un exterieur simple, cachoit une très grande vertu. Il étoit d'autant plus souvent avec Dieu qu'il se communiquoit moins avec nous autres jeunes gens. Il faisoit son occupation de prendre soin des jardins potagers d'en haut, & de la vigne qui y est jointe. Mais en travaillant à cette sorte d'agriculture, il tenoit son cœur & son esprit élevé vers quelque chose de plus grand. Il travailloit à tailler la vigne spirituelle de son cœur,

pour-

pour lui faire porter plus de fruit. Enfin c'étoit un homme vraiment humble, qui menoit une vie cachée en Dieu avec Jesus-Christ, pendant qu'on ne voyoit rien en lui que de commun à l'exterieur. *.

Nous trouvâmes encore en ce même lieu M. des Landres frere de M. des Champs, & fils aîné de M. des Landres, dont j'ai parlé au sujet de M. Guillebert Curé de Rouville. Il oublia qu'il étoit l'aîné de sa maison pour se souvenir seulement de sa qualité de chrétien, & il joignit ses soins charitables à ceux des autres avec qui il demeuroit, pour exemter de tous les soins temporels les Religieuses de Port-Royal.

Mais celui qui s'étoit chargé principalement de la conduite de ce grand menage des Granges, d'où les deux Maisons de Paris & de la campagne tiroient le blé & les autres choses qui servoient à leur nourriture, étoit M. Charles, qui eut un si grand desir de demeurer inconnu, que, pendant l'espace de plus de trois années que je l'ai vu en ce lieu, quelque liaison même que j'eusse avec lui, je ne pus decouvrir qui il étoit. Il ne se dementit jamais dans le dessein qu'il avoit pris de se cacher, & quoiqu'il fut d'un caracte-



* M. François Bouilli Chanoine d'Abbeville, mourut le 8. du mois d'Avril 1668. Voyez le Necrologe.

re élevé au dessus de plusieurs autres, il se tint toujours dans l'état le plus rabbaissé, comme s'il eût été en quelque sorte un domestique. Jamais il ne lui échappa de dire un mot de Latin quoiqu'il le sût, & voulant passer pour ignorant, il y réussit si bien, que je n'ai jamais connu qu'après sa mort ce qu'il savoit, & ce qu'il étoit. *

Voilà encore une fois ce que c'étoient que ces gens dont on s'efforçoit de donner de la terreur : gens qui travailloient, pour ainsi dire, à s'ensevelir tout vivans ; qui s'occupoient à cultiver un jardin & une vigne, & qui veilloient cependant, selon le conseil du Sage, à la garde de leur cœur ; qui songeoient peu au monde, & souhaitoient très sincerement que le monde ne songeât à eux en aucune sorte.

Mais je ne saurois passer à autre chose que je n'aie encore dit un mot du Medecin de Port-Royal. Il se nommoit M. Hamon. Il vivoit au milieu de ceux qui habitoient ce desert, comme s'il eût été seul. Il se levoit toutes les nuits à une heure, & assistoit regulierement à Matines, qui étoient chantées par les Religieuses à deux heures. Il couchoit sur la dure, sur un ais placé justement au milieu de son lit, en

* On peut voir dans le *Necrologe* page 140. ce qui est dit de cet humble Prêtre qui se nommoit M. Charles du Chemin. Il mourut le 6. Avril 1687. dans la Ferme des Granges, dont il gouvernoit seul le temporel depuis près de vingt-sept ans.

en ſorte que dans ſes maladies, il faiſoit ſi bien qu'on ne s'en appercevoit pas, tant il étoit induſtrieux pour cacher ſes bonnes œuvres. Il ne mangeoit ordinairement qu'une fois par jour, & il a paſſé les vingt dernieres années de ſa vie dans une ſi grande auſterité, qu'il ne mangeoit que du pain des chiens: ce qu'il faiſoit avec une telle adreſſe qu'on ne pouvoit s'en defier. Il ſe faiſoit apporter ſous d'autres pretextes de cette ſorte de pain, & donnoit regulierement ce qu'on lui ſervoit à la porte de ſa chambre pour ſa nourriture, à quelques pauvres malades qui venoient le conſulter, & à qui il défendoit bien expreſſement, & ſous peine de la vie, c'eſt-à-dire de perdre cette charité qui les faiſoit vivre, d'en parler à qui que ce ſoit. Car il ſavoit bien que ces pauvres lui ſeroient fideles, par la crainte d'être privés d'une aumône ſi conſiderable.

Hors le tems qu'il employoit à viſiter les malades de la maiſon, ce qu'il faiſoit regulierement deux fois par jour avec une grande application, il prioit ou travailloit à tricoter, aimant ſur tout ce travail qui ne le detournoit point de ſon attention continuelle à Dieu, & qui ne l'empêchoit point de jetter les yeux ſur quelque Livre de l'Ecriture, ou ſur quelque autre de pieté, d'où il tiroit un ſujet de mediter & de ſe nourrir de la parole de Dieu. Lors même qu'il alloit à la campagne viſiter les pauvres malades de tous les

villa-

villages voisins, il prioit ou il lisoit. Ayant besoin sur la fin de sa vie d'une monture pour pouvoir satisfaire à toutes ses visites, il alloit assis sur un âne de village en village, tenant un Livre à sa main.

C'étoit un des beaux esprits & des hommes les plus savans de son siecle, très profond Theologien, qui savoit admirablement couvrir sous la figure de la Medecine corporelle les plus grandes vérités de la Religion, & de la Medecine spirituelle qui regarde les ames. C'est ce qu'on peut voir dans deux excellentes Theses qu'il composa, & auxquelles il presida. Tous les Savans les ont regardées comme des pieces très achevées, & uniques en leur espece. La premiere a pour titre: *Sana sanis*; ce qui repond à ces anciennes paroles qu'on prononçoit dans l'Eglise: *Sancta sanctis*. La seconde a pour titre: *An actio sine spiritu*.

Comme il travailloit uniquement pour lui-même dans cette profonde contemplation où il étoit presque toujours, nous aurions été privés de ces lumieres si pures que l'Esprit de Dieu lui communiqoit dans la priere, si M. de Saci pour qui il avoit une entiere deference, & à qui il s'étoit remis absolument de sa conduite, ne l'eût engagé à écrire quelqu'une de ses pensées. C'est ce qui nous a procuré l'excellent Livre *de la priere continuelle*, avec plusieurs autres qui, étant d'un caractere singulier, font voir l'éminence de son esprit,

esprit, que M. Arnauld admiroit lui-même, étant ravi de decouvrir dans cet humble Serviteur de Dieu les grands talens d'esprit, d'érudition & de pieté qu'il s'efforçoit de cacher le plus qu'il pouvoit.*

---

## CHAPITRE XIV.

*On fait augmenter & on repare les bâtimens de Port-Royal des champs, pendant la seconde guerre de Paris. Quelle étoit la pieté de M. le Duc de Luines, de M. de Bagnols, & de M. de Bernieres.*

QUELQUE tems devant la seconde guerre de Paris, M. le Duc de Luines † s'étoit retiré du monde. Il choisit pour le lieu de sa retraite l'Abbaye de Port-Royal. Il avoit commencé du vivant même de la Duchesse de Luines sa premiere femme qui étoit de la maison d'O, ** une espece de Château proche l'Abbaye, pour y demeurer dans la solitude avec son Epouse.

* M. Jean Hamon mourut le 22. Fevrier 1687.

† Louis Charles d'Albert de Luines qui mourut le 20 Octobre 1690.

** On la nomme dans le Necrologe Marie-Louise Seguier. Elle étoit fille de Pierre Seguier, Marquis d'O, cousin de celui qui fut Chancelier de France. Elle mourut le 13. Septembre 1651.

ſe. Ce Château s'appelloit Vaumurier. Mais cette vertueuſe Dame étant morte, il ne laiſſa pas de continuer à y faire travailler, en y ajoutant un Parc. Ce Château étoit encore imparfait quand la guerre commença, & on nous obligea de ſortir des Granges pour nous y venir retirer, comme dans un lieu moins expoſé.

Pour les Religieuſes M. de Bernieres Maître des Requêtes & pluſieurs autres parens des Religieuſes, vinrent accompagnés d'un grand nombre de caroſſes, & d'une bonne eſcorte, pour les emmener toutes à Paris, afin d'éviter les inſultes auxquelles cette Maiſon pouvoit être expoſée. M. le Duc de Luines ne ſe contenta pas de nous retirer dans ſon Château, il voulut encore mettre l'Abbaye hors d'inſulte. C'eſt pourquoi il fit venir de tous côtés un grand nombre de maçons & d'ouvriers pour bâtir des tours de trente pieds, tout le long des murs. La diligence avec laquelle on travailla fut ſi grande, qu'en l'eſpace de trois ſemaines au plus il y en eut onze de bâties. On mit dans chacune quatre ou cinq ſoldats, qui avoient ordre au premier coup de tambour, de ſe rendre chacun à leur poſte pour faire peur aux Coureurs. Ces ſoldats étoient la plûpart des habitans même du pays, qui ayant mis tous leurs meubles dans la maiſon, comme dans un lieu de ſureté, avoient intérêt de bien veiller pour ſauver ce qui leur appartenoit. On fai-

faisoit garde regulierement à l'Abbaye comme au Château. On n'eut pas de peine à trouver des Officiers, puisqu'entre les personnes qui étoient alors retirées à Port-Royal, il y en avoit plusieurs qui avoient commandé dans les armées, comme M. de la Riviere, M. de Bessy, M. de la Petitiere, M. de Beaumont, lequel avoit commandé la cavalerie Venitienne en Candie.

On prit occasion de l'éloignement des Religieuses qu'on avoit toutes conduites à Paris, pour achever entierement l'ouvrage que l'on avoit commencé. C'étoit de relever de neuf pieds le pavé de l'Eglise, auparavant enfoncé en terre & très mal sain. On agrandit aussi le Dortoir, & on l'éleva de plusieurs étages, parce qu'il n'y avoit point de logement pour toutes les personnes qui se presentoient; & qui demandoient avec ardeur d'être associées à la penitence & à la retraite de ces saintes filles, dont l'exemple au lieu de les étonner, leur tenoit lieu d'un saint attrait, qui les excitoit à venir se refugier & mourir au monde avec elles. Un de ceux qui contribua le plus par sa charité à cette depense, ce fut M. du Gué de Bagnols Maître des Requêtes. *

C'étoit un homme qui sembloit avoir, selon l'Evangile, les plus grands obstacles à son salut. Car outre qu'il étoit

* Voyez les Memoires de M. Fontaine, Tome II. page 143.

étoit très riche, il étoit naturellement très fier. Son grand esprit joint à ses grands biens, contribuoit à lui inspirer un certain orgueil qui le portoit à s'élever au dessus des autres. Il paroissoit extrêmement éloigné d'abbaisser sa tête sous le joug de l'humilité évangelique. Dieu se servit premierement de la pieté de son Epouse * pour lui inspirer les premiers mouvemens d'une crainte salutaire. Il acheva de le detacher tout à fait du monde par les Sermons de M. Singlin qui avoit, comme je l'ai dit, un don merveilleux pour penetrer jusqu'au fond du cœur de ses auditeurs, & pour y remeur salutairement l'eau de la Piscine, où plusieurs trouverent la guérison de leurs plaies. La conversion de M. de Bagnols ne se fit point à demi. Depuis qu'il eût connu par la predication de l'Evangile ce que Dieu demandoit de lui, il se resolut d'accomplir fidelement tous ses devoirs, n'étant point du nombre de ceux dont le Seigneur parle par la bouche d'un de ses Prophetes, lorsqu'il se plaint qu'ils boitent également de côté & d'autre, c'est-à-dire qu'ils allient à leur mode Dieu avec le monde, donnant quelque chose au monde, & quelque chose à Dieu, & n'étant entierement ni à l'un ni à l'autre, lorsqu'ils veulent être à tous les deux.

M. de

* Dame Gabrielle Feideau. Voyez *le Necrologe* page 245.

M. de Bagnols au contraire voulant être tout à Dieu, jugea d'abord que le commerce du monde étoit pour lui trop dangereux. Il songea donc à rompre autant qu'il pourroit tous les liens qui l'y tenoient attaché. Il vendit sa charge de Maître des Requêtes qui l'exposoit davantage. Il fit exprès un voyage à Lion pour porter son pere à attirer la benediction de Dieu sur sa famille, en faisant conjointement avec lui une revue de tous ses biens. Après cette revue, il eut la force de l'engager à se depouiller de quatre cens mille livres, dont il ne le croyoit pas legitime possesseur. Il regla ensuite sa propre famille, non selon les maximes de l'ambition du siecle, qui ne dit jamais, *c'est assez*, mais selon les regles du christianisme qui retranche une infinité de superfluités, & qui borne le nécessaire de chaque personne selon son état, à beaucoup moins que ne le demande la cupidité du cœur humain. Ainsi de soixante mille livres de rente dont il jouissoit, il en destina quarante mille pour la plûpart des pauvres, à laquelle il ne touchoit non plus qu'à un bien sacré. Les vingt mille livres qui restoient, lui servoient pour l'entretien de sa maison & de ses enfans, & pour faire encore ses aumônes journalieres.

Ayant établi cet ordre pour ce qui regardoit son bien, il songea à procurer une éducation chretienne à ses enfans. Il acheta à sept lieues de Paris une maison fort agreable pour le logement

gement & les jardins, nommé *les Troux.* Il établit là ses enfans avec un Precepteur choisi, qui avoit soin de veiller beaucoup sur leurs mœurs, aussi-bien que de leur apprendre les humanités. M. de Bagnols y alloit-lui même de tems en tems pour être plus en état de penser à soi, & de songer serieusement à l'affaire si importante de son salut, à laquelle la vue de monde lui étoit un grand obstacle. Il joignoit à ses aumônes, au soin de l'éducation de ses enfans, & à sa retraite, une priere assidue, une soumission d'enfant pour les avis de son Directeur, qui étoit M. Singlin, & une telle penitence, qu'il tomboit quelquefois en foiblesse par un effet de ses jeûnes & de ses autres austerités.

Ce n'étoit plus cet homme fier & superbe, enflé autrefois par la grandeur de son esprit & de ses richesses. On ne voyoit plus en lui que douceur & humilité. En se depouillant de l'amour de ses grands biens, il renonça en même tems si parfaitement à son propre esprit, qu'au lit de la mort il eut la consolation de pouvoir dire à M. Singlin, sans vanité & par la seule reconnoissance de la grace que Jesus-Christ lui avoit faite: *Vous savez, Monsieur, que depuis que je me suis mis sous votre conduite je n'ai jamais fait ma volonté*; parole aussi admirable dans la bouche d'un homme d'un caractere d'esprit tel que je l'ai representé, qu'elle devoit être regardée comme sincere, étant proferée

par

par une personne mourante, qui se voyoit sur le point d'aller rendre compte à Dieu de la pureté de ses œuvres & de la vérité de ses paroles. *

Ce fut ce grand Serviteur de Dieu qui contribua le plus à l'accroissement des bâtimens de l'Abbaye de Port-Royal, qui devoient servir dans la suite à loger ce grand nombre de saintes filles, dont la piété toujours égale est devenue celebre dans toute l'Eglise.

Il y avoit dans ce même tems un autre Maître des Requêtes qui, bien que moins riche, n'avoit pas sans doute une moindre charité pour cette Abbaye, & qui même avoit achetté quelques maisons pour agrandir l'établissement de Port-Royal de Paris. C'étoit M. de Bernieres dont j'ai parlé ci-devant, & qui étoit parent de ma mere. Il avoit épousé la sœur de M. Amelot, Premier President à la Cour des Aydes, & en avoit eu de grands biens. Mais le plus grand sans comparaison étoit elle-même ; car elle joignoit beaucoup de pieté à une bonté naturelle qui la rendoit aimable. Ainsi l'Epoux & l'E-

* M. Guillaume du Gué de Bagnols mourut le 15. Mai 1657. L'on sait assez combien Dieu a glorifié sa vertu après sa mort. Son corps qui fut inhumé à Port-Royal jetta une grande quantité de sang 42 ans après sa mort, lorsqu'on exhuma tous les corps qui reposoient en cette Abbaye. Il fut alors porté aux Troux, village peu éloigné de Port-Royal. Il y a peu d'années qu'on a encore vu sortir du sang de son cercueil.

l'Epouse s'entre-aidoient reciproquement à gagner le ciel, par la multitude des bonnes œuvres dont ils faisoient leur principal exercice.

M. de Bernieres avoit un cœur si rempli de charité, que sa grande joie étoit de songer sans cesse à procurer du soulagement aux pauvres. Dans le tems de l'extrême misere où étoient ceux de Champagne & de Lorraine, il étoit tout occupé du soin charitable de faire pourvoir à leurs besoins les plus pressans. Il avoit une tendresse de vrai pere pour toutes les Religieuses, sur tout pour celles qui, étant pauvres des biens de la terre, paroissoient remplies des dons du ciel. Il les assistoit, & leur procuroit des assistances autant qu'il pouvoit; se tenant heureux de pouvoir contribuer quelque chose au soulagement de celles qui étoient toutes appliquées au service de leur Epoux. Aussi il eût la consolation de voir une de ses filles se consacrer à Jesus-Christ dans l'Abbaye de Port-Royal, pour laquelle il a toujours eu une profonde veneration. Je fus temoin moi-même de la joie qu'il eut en cette rencontre. Elle étoit assurément beaucoup plus grande que s'il eût marié sa fille. Car c'étoit un homme qui vivoit de la foi, & qui regardoit les choses avec des yeux bien differens de ceux des hommes du siecle, dont toute l'ambition se borne ici bas à très peu de chose, au lieu qu'il songeoit toujours à ce qui regar-

doit

doit la grandeur de son établissement éternel.

Après que la guerre eut été finie, nous quittâmes le Château de M. le Duc de Luines, où nous étions fort incommodés pour le logement, quoique d'ailleurs la vie qu'on y menoit fût presque aussi reguliere que celle d'une Communauté. Tout le monde mangeoit en commun dans une salle avec le Duc même. Chacun lisoit à son tour de quelques bons Livres, & les autres gardoient le silence pendant le repas. On y entendoit la Messe, & on y faisoit sa priere regulierement dans la Chapelle. Tous ayant leur occupation particuliere, ils n'oublioient pas, quoiqu'en tems de trouble & de guerre, qu'ils devoient songer à s'acquitter principalement de leur devoir envers Dieu, & qu'ils avoient à combattre contre les ennemis de leur salut, qui veilloient encore plus dans ce tems-là pour les perdre. C'est à quoi M. de Saci exhortoit tous ceux qui étoient sous sa conduite, persuadé qu'un tems de guerre étoit un tems de dissipation, très dangereux pour les personnes retirées & engagées dans une vie de priere, de travail & de silence. Aussi après la fin de cette guerre chacun songea serieusement à reparer, par une espece de renouvellement de pieté & de penitence, les fautes presque inevitables en un tel tems.

## CHAPITRE XV.

*Les deux Maisons de Port-Royal se remplissent de plus en plus de personnes que Dieu y attire. Constitution d'Innocent X. au sujet des cinq Propositions. On previent le Roi contre les Ecoles de Port-Royal, où l'on formoit d'excellens sujets. Les enfans sont obligés de se disperser. Caractere de M. de Pont-château.*

ON vit bientôt les deux Maisons de Port-Royal de Paris & des Champs, se remplir, tant au dedans qu'au dehors, de personnes de tout âge & de toutes conditions. Elles y accouroient comme dans un lieu de refuge, excitées par la foi & la grande charité de la Mere Angelique & de ses Religieuses, & par la pieté de tant de personnes seculieres dont l'odeur se repandoit de tous côtés, & avoit la force d'en attirer plusieurs autres. On augmenta d'une maniere considerable le logement qui étoit aux Granges, par un fort grand bâtiment que l'on y fît, & où l'on reçut un assez grand nombre d'enfans de qualité. De ce nombre étoient le jeune Marquis d'Abain fils du Marquis de la Rochepozai *, & les enfans de Monsieur de Guenegault

* Neveu de M. l'Evêque de Poitiers, qui étoit si ami de M. l'Abbé de S. Cyran.

gault alors Secretaire d'Etat. Ils étoient élevés là avec un très grand soin, dans l'innocence & dans la crainte de Dieu. Les maîtres très habiles qu'on leur avoit donnés pour leurs études, s'appliquoient de tout leur pouvoir à les rendre aussi savans dans les belles lettres que bons chrétiens. On pouvoit donc regarder comme une chose avantageuse que, dans le lieu même où tant de personnes s'étoient retirées du monde pour y vivre dans la penitence, les jeunes enfans y fussent formés dans la pieté & les bonnes mœurs, & y apprissent parfaitement, non les seules sciences profanes, mais encore plus la vraie science du christianisme. Aussi l'on en vit sortir de ce lieu qui, dans le monde même & au milieu de l'armée, se distinguerent par leur sagesse.

Le jeune Marquis d'Abain fut un de ceux qui fit plus d'honneur à l'école de pieté & de science d'où il étoit sorti. Se trouvant engagé par sa naissance à suivre la profession des armes, il fut admiré du Marêchal de Turenne. Car comme il l'interrogeoit un jour sur les Commentaires de Cesar, qu'il aimoit beaucoup lui-même, il fut étonné de la profondeur de l'intelligence & du jugement qu'il remarqua dans ses reponses, & ne put s'empêcher de dire devant tout le monde, qu'il y avoit bien des Officiers qui, après vingt années de service, n'en savoient pas tant que ce jeune Gen-

tilhomme. Il mourut dès sa premiere Campagne, & l'on regarda sa mort comme un effet singulier de la misericorde de Dieu à son égard. En partant pour l'armée il avoit donné une aumône considerable à une pauvre Demoiselle, & l'avoit priée en même têms de bien demander à Dieu, qu'il le fit plutôt mourir, que de permettre qu'il l'offensât mortellement.

Cependant ce qui édifioit dans Port-Royal les personnes non prevenues, & ce qui étoit une occasion de salut pour bien des gens qui avoient un cœur droit & un œil simple, selon l'expression de l'Evangile, devint une occasion de scandale & de jalousie pour quelques autres qui n'aimoient pas cette Maison. On commença à faire du bruit & à traiter de cabale & d'assemblées contre l'Etat, la sainte societé de ces personnes unies ensemble par les seuls liens de l'Esprit de Dieu. On s'efforça de noircir dans l'esprit du Roi, comme des gens qui avoient des sentimens contraires à l'Eglise, ceux qui ne songeoient qu'à s'aneantir devant Dieu dans la vue de leurs pechés, qu'à faire mourir peu à peu leur corps par de continuelles abstinences & par de rudes austerités, qu'à offrir sans cesse leurs vœux au ciel pour l'Eglise, pour la personne sacrée de Sa Majesté, & pour l'Etat, & qu'à achever le cours de leur penitence, dans l'oubli des hommes au fond d'un desert.

Comme ceux que l'on decrioit étoient éloi-

éloignés de la Cour, & dans l'impuissance de se justifier de ce qu'on leur imputoit, il ne fut pas plus difficile à leurs ennemis de persuader ce qu'ils avançoient contre eux, qu'il l'avoit été dès les premiers siecles aux persecuteurs de S. Athanase, de le faire regarder par l'Empereur Constantin, l'un des Princes les plus zelés pour la foi qui fut jamais, comme un seditieux & un ennemi de l'Etat. La multitude des accusations que l'on repetoit sans cesse contre la sainte Maison de Port-Royal, & contre tous ceux qui s'y étoient retirés, fit une forte impression sur l'esprit du Roi, & lui arracha, pour ainsi dire, un ordre afin de faire sortir les personnes qui demeuroient au dehors de l'Abbaye. Mais comme cela n'arriva qu'en 1656. il est bon que je dise quelque chose de ce qui arriva auparavant.

Vers le mois de Juillet ou d'Août 1653. parut en France la Constitution du Pape Innocent X. contre V. Propositions, qu'on lui presenta comme extraites du Livre de Jansenius Evêque d'Ypres. M. Arnauld & beaucoup d'autres Docteurs qui s'attachoient particulierement à défendre la doctrine de S. Augustin, & qui furent avertis du dessein qu'avoient leurs adversaires, de donner une atteinte indirecte à cette doctrine par la condamnation de ces propositions qui pouvoient avoir plusieurs sens, firent deputer au S. Siege quelqu'un des plus savans de leur corps.

 Ces

Ces Docteurs étant arrivés à Rome presenterent à Sa Sainteté un Ecrit en trois colomnes, où l'on expliquoit ces propositions selon le sens heretique & selon le sens catholique qu'on pouvoit leur donner. Ils la supplierent de mettre à couvert la doctrine de S. Augustin, qui avoit toujours été celle de l'Eglise Romaine touchant la grace efficace de Jesus-Christ. Le Pape Innocent X. ne laissa pas de condamner ces propositions, mais en declarant qu'il ne pretendoit nullement toucher à la doctrine enseignée par S. Augustin, touchant la grace efficace. Tous reçurent la Constitution du S. Siege; & M. Arnauld aussi-bien que ses amis y rendirent la soumission qu'ils devoient, étant persuadés que les propositions condamnées étoient en effet dignes de censure selon le sens premier & naturel qui se presente à l'esprit, comme l'a fort bien expliqué depuis le Pape Innocent XII. * à present assis [ l'an 1697. ] sur le Siege de S. Pierre.

* Bref du 6. Fevrier 1694.

La seule chose qui fit de la peine à M. Arnauld, & à un grand nombre de Docteurs qui avoient lu très exactement le Livre de Jansenius, & qui croyoient n'y avoir trouvé que la doctrine de S. Augustin, fut de voir qu'on eût dessein de fletrir un Livre rempli de si excellentes choses. Ce qui augmenta encore leur peine fut qu'on voulut dans la suite les obliger, non seulement à reconnoître, mais à jurer

sur les SS. Evangiles que ces propositions, qu'ils condamnoient très sincerement *in sensu obvio*, comme s'explique presentement le S. Siege, étoient véritablement contenues dans un Livre où ils se rendoient ce temoignage de ne les y avoir point trouvées. Ils ne crurent donc pas qu'il leur fût permis de trahir leurs propres lumieres, ni de faire un tel serment contre leur conscience, dans une question purement de fait, & qui ne pouvoit regarder la foi. Tous ceux, qui n'ont pas voulu absolument se fermer les yeux pour ne pas voir la vérité des choses, sont demeurés convaincus que ç'a été là véritablement tout le crime que l'on a pu reprocher à des personnes nourries dans l'amour de la vérité, & infiniment éloignées de rien attester contre leurs pensées, en quelque maniere que ce puisse être.

Ce fut vers la fin de 1653. que ceux qui avoient sollicité la Constitution d'Innocent X. triomphant en quelque sorte de l'heureux succès de leurs intrigues, firent paroître dans le public cet Almanach si outrageant qu'ils intitulerent: *La deroute & confusion des Jansenistes.* On y voyoit, au scandale de tous ceux qui avoient de la pieté & du bon sens, la violence, la tromperie, & le Jansenisme representé sous la figure de l'Evêque d'Ypres, à qui ils donnoient des aîles de demon, & qu'ils peignoient comme s'enfuyant honteusement devant l'épée de la justice

royale, & se retirant avec tous les Jansenistes vers les Ministres du Calvinisme, qui leur tendoient les bras pour les recevoir comme leurs amis.

Tous les gens de bien eurent de l'horreur de voir traiter d'une maniere si indigne un Prelat qui étoit mort, non seulement dans le sein de l'Eglise catholique, mais même en odeur de sainteté, dans l'exercice actuel de la charité envers les pestiferés de son Diocese *; & qui de plus, ayant soumis son Livre au jugement de l'Eglise, ne pourroit être regardé en aucune sorte comme heretique, quand même il auroit été constant que les propositions condamnées eussent échappé à sa plume. Il est vrai qu'il parut bientôt après un Ecrit en vers, † sous le titre *d'Enluminures* de cet Almanach, qui en faisoit

* M. du Fossé n'est pas le seul qui ait fait cette remarque. Cependant il est vrai que M. Jansenius mourut seul de la peste. On doit seulement ajouter ici, ce qu'on a appris de personnes dignes de foi & des parens de cet illustre Prelat, que la peste avoit ravagé quelques années auparavant le territoire d'Ypres, & que M. Jansenius voulant travailler serieusement à la reforme du Diocese qui venoit de lui être confié, & examinant pour cet effet d'anciens papiers de ses Predecesseurs, fut atteint du mauvais air qui s'y étoit conservé.

† M. de Saci en est Auteur. Il y en eut dans le tems deux éditions: la premiere du 15. Janvier & la seconde qui est plus ample du 8. Fevrier 1664. On les a réimprimées en 1734.

soit voir d'une maniere bien sensible l'extravagance & le ridicule, ensorte qui si toutes les fautes étoient reparées par de semblables correctifs, on seroit en quelque façon moins scandalisé du mal que satisfait de la reparation.

Mais pour revenir à ce qui regarde l'ordre de la Cour, qui fut envoyé pour faire sortir de Port-Royal tous les Pensionnaires, & toutes les autres personnes qui n'étoient point attachées au service de la Maison, je fus obligé comme plusieurs autres de m'en aller à Paris. Ce fut alors que je me vis separé de M. de Villeneuve, avec lequel j'avois été si uni depuis l'année 1643. que j'allai demeurer la premiere fois à Port-Royal. Comme il persista toujours à vouloir embrasser la profession des armes, il mourut dès sa premiere campagne, lorsqu'il étoit Enseigne Colonel du Regiment du Marêchal de Fabert, à qui M. d'Andilly son ami intime l'avoit fort recommandé.

On remarqua que la même année trois jeunes Gentilshommes élevés à Port-Royal, savoir le Marquis d'Abain, M. de Villeneuve & M. de Fresle, furent enlevés dès leur premiere campagne. Ce qui me fit bien faire des réflexions sur la conduite que Dieu avoit tenue à mon égard, en m'ôtant du cœur & de l'esprit d'une maniere si extraordinaire, la resolution que j'avois prise d'abord comme eux de m'engager dans une profession si dangereuse.

J'avoue que cette separation de M. de Villeneuve fut pour moi le sujet d'une grande tristesse, car nous nous aimions, & nous n'avions rien de secret l'un pour l'autre. Il avoit beaucoup de disposition pour les études, & sa memoire jointe à la penetration & à la vivacité naturelle de son esprit, le rendoit capable de soutenir avec éclat la gloire & la reputation de tous ceux de sa famille. Il étoit habile en Blason & en Genealogie. Il savoit parfaitement la Geographie & l'Histoire. Il avoit trouvé de lui-même des regles certaines, pour faire en très peu de tems toutes les anagrames qui se pouvoient faire sur chaque nom des personnes. Il dechiffroit tous les chiffres très promtement. Enfin on peut assurer que ce jeune Gentilhomme avoit d'excellentes qualités, & s'il eut continué de s'appliquer aux sciences, comme il avoit commencé, il auroit été aussi loin en ce genre qu'on peut aller.

Si je fus vivement touché de la separation & ensuite de la mort de ce cher ami, qui avoit été le fidele compagnon de mon enfance & de mes études, Dieu m'en fit dans le même tems trouver un autre incomparable dans la personne de M. de Tillemont, avec lequel j'ai toujours vécu depuis dans une union intime, comme si nous avions été deux freres. Il est fils de M. le Nain autrefois Maître des Requêtes, homme d'une probité & d'u-

ne capacité connue de tout Paris. Celui-ci vit encore à l'heure que j'écris ces Memoires. Quoique âgé de quatre vingts-neuf ans, il a l'esprit aussi net, le jugement aussi sain, & la même vivacité de genie qu'à quarante ans. Il peut être consideré au milieu de sa famille, comme un de ses anciens Patriarches que Dieu combloit de ses benedictions. Car il voit ses enfans, & les petits enfans de ses enfans, marcher sur les traces de sa pieté & de sa droiture, & faire la gloire de ceux qui leur ont donné la naissance. Mais je ne considere ici que M. de Tillemont, qui est si connu présentement par son excellent travail sur l'Histoire de l'Eglise, où l'on ne sauroit assez admirer l'exactitude de ses recherches.

Lors donc que nous fumes obligés par l'ordre du Roi de sortir de Port-Royal, à cause de l'ombrage que l'union toute chrétienne de tant de personnes donnoit aux ennemis de cette Maison, j'allai avec M. de Tillemont demeurer dans une petite maison de la rue des Postes. Mais comme nous étions encore un peu jeunes, & par conséquent exposés à bien des perils dans une ville comme Paris, M. Singlin sur qui mon pere se reposoit de ma conduite, nous associa un excellent Ecclesiastique nommé M. du Mort, & un de ses freres. Nous continuâmes en cet endroit à nous affermir dans nos études, en lisant differens Auteurs, & tâchant de nous remplir la memoi-

re de ce que nous trouvions de meilleur dans les Livres des Anciens. J'avois alors vingt & un an. C'est proprement à cet âge que l'on commence à étudier solidement. L'esprit étant plus ouvert, le jugement plus formé, & le goût commençant à venir pour les bonnes choses, on se porte de soi-même & par inclination, à faire ce qu'auparavant on ne faisoit, pour ainsi dire, que par contrainte. J'avoue à ma confusion que je n'étois pas aussi bon menager que M. de Tillemont, pour profiter comme lui, & autant que je le devois, d'un tems qui pouvoit m'être si avantageux. Il est vrai que je me servis de la compagnie de M. Akakia du Lac, qui savoit l'Hebreu, pour apprendre un peu de cette langue. Je l'appris en effet assez bien pour commenter quelques Pseaumes, & pour trouver quelque goût dans une langue si nécessaire pour l'intelligence des Livres sacrés.

Nous avions dans cette maison une porte de derriere qui nous donnoit communication & entrée par un grand enclos, dans la maison où logeoit alors M. de Pont-château. Cet Abbé étoit un des plus qualifiés qui fut alors. On sait qu'il étoit neveu, à la mode de Bretagne, du Cardinal de Richelieu & du Cardinal de Lion, beaufrere du Comte d'Harcourt Grand Ecuyer de France, & du Duc d'Epernon oncle du Duc de Coislin & de l'Evêque d'Orleans à present Cardinal. Enfin il te-

noit au monde par des liens si considerables, qu'il paroissoit bien difficile qu'un jeune homme chargé déja de benefices, allié aux plus grandes maisons, plein d'esprit, d'enjouemens, & de tous les agremens qui peuvent accompagner cet âge, pût s'en detacher, pour se donner tout à Dieu, & renoncer à toutes les pompes du siecle. Cependant c'est ce qu'on vit arriver, non pas à la vérité tout d'un coup, mais à differentes reprises, & après plusieurs combats, plusieurs rechûtes, & si je l'ose dire, bien des demarches opposées les unes aux autres, dont les unes le portoient au monde, & les autres le ramenoient vers Dieu, jusqu'à ce qu'enfin il fut affermi pour toujours dans la voie de son salut. Il quitta donc tout d'un coup le monde, lorsque le monde ne s'y attendoit plus, & ayant fait un grand voyage afin de se depayser, & de detacher en quelque sorte les yeux du monde de dessus lui, il se retira dans l'Abbaye de Port-Royal. Etant depuis obligé d'en sortir, par un effet de l'envie de ceux qui n'aimoient pas cette Maison, il alla dans l'Abbaye d'Orval au pays de Luxembourg, où il a vécu d'une maniere admirable dans tous les travaux de la penitence, quoiqu'en habit de laïque & de jardinier, comme il avoit fait à Port-Royal. Il n'étoit connu dans cette Abbaye, pour ce qu'il étoit, que de l'Abbé seul, qui se tint heureux de posseder & de cacher ce tresor jus-

qu'à la fin de sa vie. Mais M. de Pontchâteau ayant été obligé de faire un voyage à Paris, il y mourut [l'an 1690.] en odeur de sainteté, comme je le remarquerai ailleurs.

---

## CHAPITRE XVI.

*Affaire de M. le Duc de Liancourt. Censure de Sorbonne contre M. Arnauld. Dispositions admirables de ce grand homme.*

POUR revenir à la suite des évenemens que j'ai interrompue, je suis obligé ici de parler d'une nouvelle tempête qui s'excita contre M. Arnauld & contre ses amis, & qui fit un étrange éclat dans Paris & même dans tout le royaume. Voici quelle en fut l'occasion. M. le Duc de Liancourt, si connu en France par sa pieté & par ses grandes aumônes, alla un jour à confesse à S. Sulpice sa paroisse. Après qu'il eut achevé sa Confession, le Prêtre qui l'entendoit*, lui dit: „ Vous „ ne me parlez point d'une chose de „ consequence, qui est que vous avez „ chez vous un Janseniste, un Here„ tique." Il designoit le celebre Abbé de Bourzeys, qui s'est acquis une grande reputation dans l'Eglise, par les excellens Ouvrages qu'il a faits contre les Calvinistes. Le Duc étonné au dernier point d'un tel discours, lui

* M. Picoté.

repondit avec toute la douceur & la modestie qui convenoit à sa pieté, & à l'état même où il se trouvoit alors, lui temoignant sa surprise, de voir qu'il traitoit d'heretique un homme que l'Eglise de France regardoit comme un de ses plus illustres défenseurs contre l'heresie.

„ Vous ne me parlez point non „ plus, dit le Prêtre, d'une petite-fille „ que vous faites élever à Port-Royal, „ & du commerce que vous avez „ avec ces Messieurs; ce qui est très „ prejudiciable à votre salut. Je n'ai „ garde, lui repliqua M. de Liancourt, „ de vous parler de cela, & de me „ confesser d'une chose, que non seu„ lement je ne crois pas mauvaise, „ mais que je crois même très bon„ ne, puisque je ne sai point de lieu „ où ma fille puisse être élevée avec „ plus de pieté. Je croirois aussi me „ priver d'un très grand bien, si je „ rompois avec des personnes en qui „ je n'ai jamais remarqué que des sen„ timens très exacts sur la foi, & une „ grande pureté dans les mœurs. Ce„ pendant, Monsieur, repartit le Con„ fesseur, je ne puis point vous donner „ l'absolution que vous ne congedyiez „ cet Abbé, que vous ne rompiez tout „ commerce avec ces Messieurs, & que „ vous ne retiriez Mademoiselle votre „ petite-fille d'une maison comme est „ celle de Port-Royal. "

Le Duc voyant ce Prêtre arrêté à son sentiment, se contenta de lui di-

re qu'il ne pouvoit consentir à ce qu'il lui demandoit, sans se rendre indigne d'être admis à la participation des sacremens; & en même tems il se leva sans marquer aucune chaleur, & se retira paisiblement du Confessional. Il alla de la paroisse de S. Sulpice, trouver le Prieur de S. Germain qui est Grand-Vicaire du Fauxbourg, lequel blâma beaucoup la conduite de ce Prêtre. Tous ceux qui apprirent ce qui étoit arrivé à S. Sulpice, en furent scandalisés. Le Curé même, tout prevenu qu'il étoit, condamna le zele indiscret de ce Prêtre; & à l'exception de ceux qui étoient ouvertement déclarés contre Port-Royal, il n'y eut personne qui ne fût aussi édifié de la sage conduite du Duc, que choqué du traitement indigne qu'on lui avoit fait sans aucun fondement.

Comme cet affaire fit un si grand bruit, M. Arnauld écrivit sur ce sujet à un grand Seigneur une Lettre qui fut imprimée. Il s'y étendoit pour faire voir que ceux qui crioient le plus contre le Livre *de la frequente Communion*, avoient fait en cette rencontre un usage très mauvais, & une application fort peu juste, pour ne pas dire très contraire à la vérité, des maximes très autorisées de ce Livre; lorsqu'ils avoient refusé l'absolution, non à un pecheur public, non à un impie, non à un homme impenitent, mais à un Seigneur dont la charité & la pieté exemplaire édifioit tout le Public. On ama-

attaqua cette Lettre de M. Arnauld par beaucoup d'Ecrits injurieux, auxquels il se crut obligé de répondre par une seconde Lettre, où il faisoit voir les faussetés & les calomnies de ces Ecrits. Ce fut dans cette derniere Lettre que ceux qui ne l'aimoient pas chercherent de quoi fletrir sa reputation. En ayant extrait deux propositions, ils les presenterent à la Faculté de Theologie pour les faire censurer.*

Beaucoup de Docteurs reconnus pour très savans & très pieux, jusqu'au nombre de soixante & dix, persuadés que M. Arnauld leur confrere n'avoit rien enseigné dans l'une de ces deux propositions, qui étoit de fait, que ce qui se trouvoit établi par l'autorité des Cardinaux Baronius, Bellarmin, de Richelieu, Palavicin, par les Peres Sirmond & Petau savans Jesuites, & par les Auteurs les plus habiles & les plus attachés à l'autorité de l'Eglise & du S. Siege ; & que dans l'autre qui étoit de droit, il n'avoit rien avancé qui ne fût fidelement extrait des Ouvrages de S. Chrysostôme & de S. Augustin : tous ces Docteurs, dis-je, se crurent obligés en conscience de ne pas abandonner en une occasion si importante, celui qu'ils jugerent bien que l'on

* Ceux qui veulent s'instruire de cette affaire, doivent lire les trois premieres Lettres Provinciales ; ce qui en est dit dans l'*Histoire abregée de la vie de M. Arnauld*, & l'Ouvrage qui a pour titre, *Causa Arnaldina.*

l'on vouloit opprimer. Ils donnerent en effet toute leur protection à M. Arnauld, & se déclarerent pour ce grand homme, en soutenant si clairement & si fortement la vérité de ces deux propositions de sa Lettre, que ses adversaires, dans la peur qu'ils eurent de ne pouvoir obtenir ce qu'ils souhaitoient, eurent recours à des moyens que la voix de tout le public condamna. Premierement on lui refusa ce qu'on accorde aux plus criminels dans les Jugemens reglés, c'est-à-dire qu'on ne voulut point lui permettre de recuser certains Docteurs, qui étoient comme ses parties déclarées. En second lieu, on ne laissa point aux Docteurs la liberté d'opiner aussi longtems qu'il étoit necessaire, pour bien établir la vérité de leur sentiment. Troisiémement au lieu de deux Docteurs de chacun des quatre Ordres Mendians, qui doivent assister aux Assemblées de la Faculté, selon son usage & ses Statuts confirmés par des Arrêts du Parlement, on en fit venir des Provinces jusqu'au nombre de plus de quarante : ce qui fit voir la vérité de ce que quelques-uns des plus emportés avoient dit, qu'ils feroient venir tant de Moines qu'ils auroient pour eux le plus grand nombre. Enfin on vit avec le dernier étonnement M. le Chancelier Seguier venir tous les jours pendant un mois en Sorbonne, donner des bornes aux avis des Docteurs, & leur ôter la liberté nécessaire pour établir dans toute sa force la vérité de la foi. M. Ar-

M. Arnauld jugeant bien qu'il n'avoit à esperer aucune justice du côté d'une Assemblé où l'on ne gardoit aucune forme, & où ses parties avoient toute l'autorité, y fit signifier le 27. Janvier 1656. un Acte authentique passé par devant Notaires de Paris, par lequel, vû les irregularités de cette Assemblée, il protestoit de nullité de tout ce qui s'y étoit fait & s'y feroit dans la suite, & disoit qu'il se pourvoiroit au contraire, ainsi & quant il le trouveroit bon être. Mais nonobstant cette protestation si bien fondée, on passa outre, sans se mettre en peine de faire vuider une telle opposition; & on acheva l'ouvrage si desiré par ses ennemis, c'est-à-dire cette Censure, qui ne condamnoit pas seulement sa doctrine, mais encore sa personne, en l'excluant pour toujours de la Faculté.

Il semble que, pour bien juger de la qualité de cette Censure, il ne suffit pas de dire ici que soixante & onze des plus savans & des plus vertueux Docteurs de la Faculté, aimerent mieux en être exclus avec M. Arnauld que d'y souscrire, mais qu'il faut encore ajouter que M. de Launoi, si celebre par ses Ecrits, ne voulut jamais la signer, tant il la trouvoit irreguliere en toutes choses, quoique d'ailleurs il fut connu pour avoir des sentimens opposés à ceux de M. Arnauld. Car il fit voir dans des Ouvrages composés exprès, que cette Censure ne se pou-

voit soutenir, étant comparée à toutes celles qui avoient été faites jusqu'alors dans la Faculté ; que de tout tems son usage avoit été, que dans les matieres odieuses, comme lorsqu'il s'agissoit d'exclurre & de condamner quelqu'un, il falloit pour rendre valide le jugement, au moins les deux tiers des voix, ou même un consentement unanime de tous ceux de l'Assemblée ; que la personne accusée devoit avoir la même liberté dans ces sortes de jugemens que dans les autres, de recuser ceux des juges qu'elle avoit sujet de regarder comme suspects ; que l'on ne pouvoit fermer la bouche aux Docteurs en ces importantes occasions, en les empêchant de parler autant qu'ils le jugeroient nécessaire pour bien éclaircir leur sentiment, sans exposer la vérité à être étouffée, & l'innocence à succomber sous la force ; que le seul violement des Statuts de la Faculté & des Arrêts du Parlement, qui avoient si justement limité le nombre des Mendians dans ces sortes d'assemblées, suffisoit pour faire voir la nullité du jugement de celle-ci. Enfin ce Docteur, quoique d'ailleurs opposé, comme je l'ai dit, à M. Arnauld en beaucoup de choses, ne soutint pas seulement son innocence par ses Ecrits, mais encore par la fermeté avec laquelle il aima mieux, lorsqu'on voulut l'obliger de souscrire sa Censure, se voir exclurre lui-même par une violence inouie, du corps de la Faculté, que de condamner

ner un de ses membres qui lui paroissoit si visiblement opprimé.

On vit donc alors M. Arnauld & soixante & onze des plus celebres Docteurs, exclus de la Faculté de Theologie de Paris, par quarante Moines, qui devoient être reduits au nombre de huit selon les Statuts de cette Faculté & les Arrêts du Parlement, & par plusieurs juges recusés pour de très justes raisons. On a peine à se persuader presentement ce qui eut alors tout le public pour temoin, & ce qui est certain par des Actes authentiques. C'est cependant cette Censure telle que M. de Launoi vient de la representer, dont on a depuis ce tems-là exigé la signature de tous ceux qui pretendoient au Doctorat, avant qu'ils puissent être reçus; c'est-à-dire que nul n'est admis à être Docteur de la Faculté, qu'il n'autorise par sa signature un jugement irregulier & insoutenable en toute maniere, & qu'il ne condamne un Docteur dont le plus grand crime étoit d'avoir composé le Livre *de la frequente Communion*, approuvé en differens tems par plus de trente des plus savans & des plus saints Prelats de l'Eglise de France.

Si l'on est curieux de connoître quelles étoient alors les dispositions interieures de M. Arnauld, on ne peut en mieux juger que parce qu'il en écrivit à un Evêque qui lui avoit temoigné, qu'il devoit lever les scandales qui peuvent troubler les personnes foibles, & ex-

exposer aux yeux des fideles les dispositions où Dieu le mettoit par sa sainte grace. „ Je sai, dit-il, Monseigneur,
„ que le tems de l'oppression est un
„ tems de calme & de silence, & que
„ le sage, selon le precepte de la Sa-
„ gesse même, se doit taire dans les
„ mauvais jours. Je pensois n'exposer
„ qu'à Dieu seul, dans le plus secret
„ de ma solitude, les justes sujets
„ qu'on m'a donnés de me plaindre,
„ & ne repandre que dans le sein du
„ Pere des misericordes & du Dieu de
„ toute consolation, mes gemissemens
„ & mes douleurs." Et après avoir renouvellé les protestations très sinceres qu'il avoit toujours faites, de demeurer pour jamais inseparablement attaché à l'unique mere de tous les enfans de Dieu, qui est l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, il entreprend pour obéir à l'ordre de ce Prelat, le recit fidele de ses actions & de sa conduite dans toute cette grande affaire, comme on le peut voir dans ses trois Lettres vraiment apostoliques, auxquelles je renvoie ceux qui voudront les lire, comme à d'excellentes pieces.

Mais rien n'est plus beau que ce qu'il dit dans ce même tems à un de ses amis, dans une Lettre qui est aussi imprimée. On y voit à nud la véritable disposition de son cœur, qui étoit plein de charité au milieu de l'accablement où l'injustice de ses ennemis l'avoit reduit, & des calomnies continuelles qu'ils repandoient contre lui, en l'ac-

l'accusant d'une attache opiniâtre à des sentimens particuliers & heretiques.
„ Il y a long-tems, dit-il, * que je
„ suis accoutumé à souffrir de sembla-
„ bles medisances. Après avoir été
„ traité en pleine chaire de pire que
„ Luther & que Calvin, sur le sujet
„ de la penitence & de la sainte Com-
„ munion ; après avoir été dechiré
„ comme un Déiste & un destructeur
„ de l'Evangile & de l'Incarnation
„ du Fils de Dieu ; & après avoir vu
„ encore nouvellement qu'un Jesuite
„ de Poitiers, nommé le Pere Meynier,
„ a osé publier un Livre. . . . . . qui por-
„ te pour titre : *Port-Royal & Geneve*
„ *d'intelligence contre le S. Sacrement de*
„ *l'Autel*, sans qu'on ait lieu d'esperer
„ aucune justice contre une calomnie
„ si punissable & si scandaleuse, il n'y
„ a plus rien dont je doive être sur-
„ pris. Je ne m'étonne pas même qu'ils
„ inspirent ces sentimens d'aversion
„ contre moi à quelques personnes
„ qui, ayant d'ailleurs de la pieté &
„ du zele pour l'Eglise, ne me per-
„ secutent que parce qu'ils m'en cro-
„ yent ennemi. C'est une des plus
„ grandes miseres de cette vie, mais
„ qu'il faut supporter avec patience
„ aussi bien que toutes les autres, de
„ ce que les gens de bien ne voyant
„ pas le fond de notre cœur, & étant
„ trom-

* Voyez la Lettre XLVI. du I. Tome du Recueil des Lettres de ce Docteur, page 193. Elle avoit été imprimée en 1656.

„ trompés par de faux rapports, nous „ estiment souvent tout autres que nous „ ne sommes, & nous font une guer- „ re d'autant plus rude & plus fâcheu- „ se, qu'ils temoignent qu'en nous la „ faisant ils rendent service à Dieu. „ Il ne faut pas laisser pour cela d'a- „ voir pour eux la charité que nous „ leur devons en Jesus-Christ, de les „ embrasser en esprit comme nos fre- „ res lorsqu'ils nous prennent pour „ des ennemis, & de les benir lors- „ qu'ils nous maudissent.

„ Dieu a voulu que le priant ce „ matin, avant que de vous écrire, je „ sois tombé sur un endroit de l'E- „ vangile, qui m'a tout à fait consolé. „ C'est où il est dit que S. Joseph fut „ prêt de quitter la Sainte Vierge, la „ voyant grosse. J'ai consideré sur cela „ que, si Jesus-Christ a bien voulu per- „ mettre que sa mere, la plus sainte & „ la plus pure de toutes les créatures, „ ait été soupçonnée durant quelque „ tems d'un crime infâme par le plus „ juste de tous les hommes qui fût alors „ sur la terre, & qui, selon les Peres, est „ la figure des Evêques, j'aurois grand „ tort de ne me pas soumettre de bon „ cœur à la conduite qu'il lui plaît de „ tenir sur moi, & de trouver mau- „ vais qu'en punition de mes pechés, „ il me laisse, à l'égard même de plu- „ sieurs personnes des plus éminentes „ de l'Eglise, dans l'opprobre le plus „ sensible à un Prêtre catholique, qui „ est celui de l'heresie. Ne dois-je

„ pas

„ pas imiter la Sainte Vierge en cette
„ rencontre, & attendre avec une hum-
„ ble resignation aux ordres toujours
„ adorables de la providence de Dieu,
„ le tems où il lui plaira de lever les
„ faux soupçons sous lesquels il per-
„ met maintenant que mon innocence
„ soit presque accablée, & de faire
„ connoître par les voies qu'il sait, &
„ que j'ignore, combien les disposi-
„ tions de mon cœur sont éloignées
„ de celles que la calomnie m'attribue.
„ Quant à cette attache à des senti-
„ mens particuliers, qui est le repro-
„ che le plus ordinaire que me font
„ mes ennemis....... je ne vois pas
„ que, dans la dispute presente, j'aie
„ eu encore aucun lieu de temoigner
„ ni docilité ni opiniâtreté, puisque
„ je vous puis assurer que je ne sai
„ pas encore de quoi il s'agit, ni quel
„ est le sentiment heretique qu'on m'ac-
„ cuse d'avoir soutenu, dans la pro-
„ position qu'on a censurée par des
„ voies si irregulieres. Car cette he-
„ resie pretendue ne pouvant être dans
„ les paroles de cette proposition, qui
„ est toute prise des Peres, il faudroit
„ qu'elle fût dans le sens auquel je les
„ aurois prises; & cependant je suis
„ certain que mes Censeurs ne sau-
„ roient marquer une vérité dont ils
„ conviennent tous comme d'un arti-
„ cle de foi, qu'ils puissent m'accu-
„ ser avec quelque vraisemblance, d'a-
„ voir ruinée par ma proposition. Ain-
„ si, Monsieur, vous m'avouerez qu'il

„ y a de quoi gemir, de voir maintenant dans l'Eglise ce qui ne s'y étoit jamais vu auparavant, qui est qu'on accuse des Prêtres d'heresie, qu'on les proscrive & les persecute comme étant coupables, sans que personne veuille ou puisse leur dire quelle est l'heresie dont on les accuse, & quel est, precisement & distinctement, sans ambiguité & sans équivoque, l'article de foi reconnu par tout le monde pour article de foi, qu'ils doivent croire pour n'être plus heretiques," &c.

Je ne saurois m'empêcher, pour faire voir de plus en plus combien ce grand homme étoit attaché à Dieu, & affermi dans la solide pieté, lorsque ses propres Confreres le traitoient si injustement, de transcrire encore une Lettre qu'il écrivoit aux Pensionnaires de Port-Royal qu'il confessoit, quand cette tempête l'obligea de s'éloigner. * J'avois la cadette de mes sœurs qui étoit du nombre.

„ Mes cheres Sœurs, leur dit-il, quoique je sois très indigne de me servir des paroles de S. Paul, ayant si peu de sa charité, je crois néanmoins pouvoir vous dire ce que ce grand Apôtre disoit autrefois aux fideles de Thessalonique, qu'ayant appris leur foi & leur affection pour lui, qui leur faisoit desirer de le

„ voir,

* Cette Lettre est du 17. Juin 1656. Voyez le VIII. Tome des Lettres de M. Arnauld pag. 221.

„ voir, comme il desiroit aussi de les
„ voir, il se trouvoit consolé en eux
„ parmi toutes les persecutions qu'il
„ souffroit, leur foi lui servant de re-
„ mede dans tous ses maux. Car main-
„ tenant, leur disoit-il, nous respi-
„ rons & nous vivons, si vous de-
„ meurez fermes au Seigneur. Je vous
„ assure, mes très cheres Filles, que je
„ ressens au regard de vous un sem-
„ blable mouvement d'affection & de
„ tendresse, quoique je sois si inferieur
„ à ce grand Apôtre. Quelques tra-
„ verses que Dieu m'envoie, & à
„ quelque persecution qu'il m'expose
„ pour la défense de la vérité, je
„ respirerai quand je saurai que vous
„ êtes toutes à Dieu. Ce me sera une
„ nouvelle vie, d'apprendre que vous
„ demeurez fermes dans le service de
„ ce divin Maître. Je serai tout con-
„ solé, de quelque maniere que les
„ hommes me dechirent, si je puis
„ être assuré que toutes mes Filles
„ benissent Dieu, non seulement de
„ parole, mais par une vie sainte &
„ digne d'enfans de Dieu.

„ Je n'en excepte pas les plus pe-
„ tites. Nul âge, dit S. Ambroise,
„ n'est incapable d'être à Jesus-Christ.
„ Nous celebrions hier la fête d'un S.
„ Enfant (S. Cyr) qui, à l'âge de
„ trois ans, merita de recevoir la cou-
„ ronne du martyre. C'est une grace
„ rare & singuliere que Dieu fait à
„ peu de personnes. Mais il y en a
„ d'autres dont les plus jeunes sont

„ capables ; telles que sont l'humilité, „ la docilité & la simplicité, qui sont „ tellement propres à cet âge, que c'est „ pour cela que Notre-Seigneur nous „ a enseigné que nous devions être „ semblables à de petits enfans, si „ nous voulions aspirer à son royaume. „ Il est vrai néanmoins, mes très che- „ res Filles, que celles d'entre vous „ qui ont le bonheur d'avoir déja reçu „ le S. Esprit par l'onction sainte, & „ de participer à la chair divine de „ Jesus-Christ, sont encore plus obli- „ gées de temoigner leur reconnoissan- „ ce par une pieté qui corresponde à „ de si grandes graces. Si Dieu vous „ a donné de l'affection pour moi, „ c'est par là que je vous conjure de „ me la temoigner. Toute autre mar- „ que de votre amitié, separée de cel- „ le-là, me donneroit plus d'affliction „ que de joie : puisque rien ne doit „ unir les Chretiens que ce qui les „ fait Chretiens, c'est-à-dire l'amour „ de Dieu & l'union à Jesus-Christ „ Notre-Seigneur. C'est en lui que „ l'on est present dans l'absence mê- „ me, & que l'on retrouve plus abon- „ damment ce que l'on croyoit avoir „ perdu. Car on ne perd point ceux „ que l'on aime, quand on ne les „ aime qu'en celui qu'on ne sauroit „ jamais perdre.

„ Cela n'empêche pas, mes très „ cheres Filles, que pour finir par où „ j'ai commencé, je ne fasse pour vous „ la même priere que l'Apôtre fait au

„ mê-

„ même lieu pour ceux qu'il avoit en-
„ gendrés en Jesus-Christ, en deman-
„ dant à Dieu comme lui qu'il me
„ ramene vers vous, qu'il vous don-
„ ne une pleine & abondante charité
„ les unes envers les autres & envers
„ nous, comme aussi à nous envers
„ vous, afin que nos cœurs soient for-
„ tifiés, & se conservent sans reproche
„ dans une vie sainte, devant Dieu
„ Notre Pere, en attendant la venue de
„ Notre Seigneur Jesus-Christ avec
„ tous les Saints."

Voilà quel étoit le fond du cœur de celui qu'on decrioit, & qu'on traitoit comme un ennemi de l'Eglise. Il ne respiroit que charité, qu'union, que douceur, lorsqu'on l'outrageoit avec le plus d'indignité. Il s'oublioit en quelque sorte lui-même au milieu de tous ces indignes traitemens, pour ne penser qu'à établir de plus en plus la pieté dans le cœur de celles dont Dieu lui avoit donné la conduite. Il n'y a rien de plus grand que d'être ainsi attaché à Dieu, malgré toutes les injustices des hommes. Et s'il est vrai, comme dit S. Augustin, qu'on n'entre dans la vérité que par la charité, on doit dire d'un cœur tout rempli de charité, comme étoit celui de M. Arnauld, qu'il étoit bien éloigné de l'erreur & du mensonge.

Si une vertu aussi affermie que la sienne ne put point être ébranlée, lorsqu'il se vit separé si injustement d'un Corps dont il faisoit le principal

ornement, ce coup nous parut à nous autres si sensible que nous avions peine à concevoir, comment Dieu pouvoit permettre que ses plus fideles serviteurs fussent outragés jusqu'à un tel point. Mais c'est que ce Docteur avoit compris bien autrement que nous, le mystere de la croix de Jesus-Christ, qu'il fait porter après lui à ceux qu'il aime, & celui de son calice qu'il partage avec eux. Nous en avons néanmoins eu l'intelligence dans la suite, par une espece d'enchaînement d'afflictions & de traverses que nous avons éprouvées, & auxquelles même nous avons eu part comme les autres.

## CHAPITRE XVII.

*M. Pascal fait les Lettres Provinciales. Jamais Ouvrage ne fut si bien reçu du Public. Quelles en furent les suites.*

JE ne dois pas oublier que ce fut pendant que les Assemblées se tenoient en Sorbonne contre M. Arnauld, que parurent les premieres Lettres si connues sous le nom de *Provinciales*. M. Pascal qui a été regardé avec raison comme l'un des plus grands esprits & des plus beaux genies de notre siecle, étoit un laïque. Il avoit étudié toute sa vie les Mathematiques, & c'est lui qui a inventé cette celebre machine, qui sert à faire en un instant toutes les regles les plus difficiles de l'Arithmetique, & qu'on

qu'on peut considerer comme le dernier effort de l'esprit humain. S'étant donc accoutumé par l'étude de cette science, qui est toute de demonstrations qu'on ne sauroit contester, à avoir un amour singulier de la vérité, il ne pouvoit supporter les chicannes & les disputes perpetuelles des Scholastiques, qui ne servent très souvent qu'à embrouiller la vérité au lieu de l'éclaircir.

Ce fut ce qui lui donna la pensée, en voyant tout ce fracas qui se faisoit en Sorbonne contre un seul Docteur, sous pretexte de la foi, quoiqu'il ne s'agit proprement de rien, sinon d'opprimer un très savant Theologien qu'on n'aimoit pas: ce fut, dis-je, ce qui lui donna la pensée de faire voir le ridicule d'un tel procedé, & de mettre dans tout son jour la matiere dont il s'agissoit alors, afin que tout ce mystere étant decouvert, & rendu, pour ainsi dire, sensible aux femmes mêmes, tout le monde se rassurât dans la crainte qu'il pouvoit avoir, qu'il ne s'agît dans cette affaire de quelque point de religion. C'est ce qu'il fit avec tant de netteté & d'agrement dans les premieres de ses Lettres, que tout Paris & toute la France fut dans l'admiration de voir qu'on pût mettre dans une si grande évidence des questions si subtiles, & faire trouver tant d'agrémens dans la lecture d'un Ouvrage où elles sont discutées.

La premiere n'eut pas été plutôt lue, qu'on



OXFORD · TA ... INST

qu'on aspiroit avec impatience à voir la seconde & les suivantes. Rien n'étoit égal à l'empressement des premiers Magistrats, par exemple de M. de Believre, alors Premier President, qui donna ordre qu'on les lui apportât dans l'instant qu'elles paroitroient. Tout le monde y admiroit cette brieveté charmante, cette naïveté inimitable jointe à cette pureté parfaite de stile, qui les ont fait regarder de tous les habiles gens, comme l'Ouvrage le plus achevé en toute maniere, qui eut paru en notre langue.

Quand M. Pascal vit que ces Lettres, en forme de dialogues, étoient tout à fait au goût du Public, il porta ses vues plus loin. Considerant avec douleur que toute la Faculté de Theologie se donnoit de si grands mouvemens, & que tous les Moines s'agitoient avec un zele si violent pour deux propositions, dont l'une n'étant que de fait ne pouvoit fort inquieter les fideles, & l'autre qui appartenoit à la foi étoit soutenue par plus de soixante & dix Docteurs des plus habiles, comme la propre doctrine de S. Chrysostôme & de S. Augustin, il resolut d'exposer aux yeux, non seulement de cette même Faculté, mais encore de tous les Evêques, un sujet plus digne de leur zele pour la pureté de la doctrine de l'Eglise, savoir les maximes si corrompues de la morale relâchée des Casuistes, repandues dans tous leurs differens Livres. C'est ce qu'il executa dans

dans toutes les Lettres suivantes, d'une maniere qui repondit si parfaitement à son dessein, que l'on ne craint point de dire que, soit dans les railleries fines, soit dans le stile serieux, soit dans le sublime, jamais Ouvrage n'a égalé celui-là. Ceux-mêmes qui croyoient que leur reputation s'y trouvoit interessée, étoient obligés de convenir qu'elles imposoient par leur incomparable beauté. Il y eut des gens qui se plaignirent de l'infidelité de M. Pascal, dans la citation des passages qu'il exposoit à l'horreur de tous les fideles. Quelques personnes en ayant un jour parlé devant M. Barlet Secretaire du Cabinet, à qui on fit voir un Livre où les passages n'étoient pas à la page marquée, il en écrivit à M. Arnauld, qui lui manda que l'édition qu'on avoit citée, n'étoit pas celle qu'on lui avoit montrée, mais celle d'une telle année, comme il le trouva en effet, & le fit voir à d'autres. Les Curés de Rouen verifierent tous les passages, & eurent occasion de voir combien on avoit épargné les Auteurs, en ne marquant pas toutes les propositions abominables qu'ils ont avancées.

Ces Lettres de M. Pascal eurent donc dans le public tout le bon succès qu'il s'étoit proposé. Car outre qu'elles donnerent à toutes les personnes non entetées, la juste idée qu'elles devoient avoir des Assemblées irregulieres de la Faculté & du fruit qu'elles pouvoient produire, elles firent con-

cevoir à tous les fideles une sainte horreur de tant de maximes detestables de plusieurs des Casuistes modernes, qui vouloient passer dans l'Eglise pour de grands maîtres de morale. Elles exciterent en même tems, c'est-à-dire en 1656. le zele de plusieurs Pasteurs, premierement des Curés de Rouen qui avoient à leur tête le savant Abbé d'Aulnai Curé de S. Maclou, & ensuite des Curés de Paris, de Sens, d'Amiens, d'Evreux, d'Angers, de Lisieux & de plusieurs autres villes considerables. Tous ces Curés s'étant assurés par eux-mêmes, & avec une entiere exactitude, de la pernicieuse doctrine des Casuistes relâchés, en solliciterent la condamnation auprès des Evêques. Les Prelats la censurerent publiquement chacun dans leur Diocese, aussi bien que le Pape & la Sorbonne, lorsqu'elle parut exposée tout de nouveau dans un Livre qui portoit pour titre, *Apologie pour les Casuistes*; ainsi qu'il se voit par le Bref du Pape, par les divers Mandemens de ces Prelats, & par les Decrets de la Faculté.

CHA-

## CHAPITRE XVIII.

*M. le Maître obtient la permission de revenir demeurer à Port-Royal des champs avec M. du Fossé, qui y travaille à quelques Vies des Saints & aux Memoires de M. de Pontis. Mort de M. le Maître.*

APRES m'être un peu étendu à rapporter ce qui se passa touchant les affaires generales, je reviens presentement à ce qui me regarde en particulier. M. le Maître qui avoit été obligé de sortir de Port-Royal, aussi bien que nous & que tous les autres, comme je l'ai dit, laissa passer cette espece de tempête. Mais lorsqu'il jugea que les ennemis de Port-Royal, satisfaits d'en avoir chassé tous ceux qui les chagrinoient, ne songeoient plus à eux, il fit prier M. Bastet qui lui avoit temoigné tant d'amitié, lorsqu'il l'avoit vu autrefois à Port-Royal, de vouloir bien lui rendre ce service, de demander au Cardinal Mazarin, pour lui & pour un de ses amis, la permission de retourner à Port-Royal, en assurant Son Eminence que toute son occupation, comme il le savoit bien par lui-même, étoit de lire l'Ecriture sainte, de traduire quelques Ouvrages des Peres de l'Eglise, & de travailler à la Vie des Saints. Le Cardinal dont l'humeur étoit assez pacifique, & qui se met-

toit peu en peine de ce qui ne touchoit point ses intérêts, accorda aisement à M. le Maître ce qu'il lui demandoit, tant pour lui-même que pour un ami qui devoit lui tenir compagnie. Je fus heureusement celui sur qui M. le Maître jetta les yeux, quoique je fusse encore fort jeûne, pour m'associer avec lui dans sa solitude comme son ami.

Il avoit conçu une bonté toute particuliere pour moi, dès le tems que je demeurois aux Granges avec M. de Villeneuve son cousin germain, & mon compagnon d'études. Je me souviens même que, tout écolier que j'étois, il me faisoit souvent venir dès-lors dans sa chambre, où il me donnoit des instructions très solides, tant pour les études que pour la pieté. Il me lisoit & me faisoit lire divers endroits des Poëtes & des Orateurs, & m'en faisoit remarquer toutes les beautés, soit pour la force du sens, soit pour l'élocution. Il m'apprenoit aussi à prononcer comme il faut les vers & la prose, ce qu'il faisoit admirablement lui-même, ayant le ton de la voix charmant, avec toutes les autres parties d'un grand Orateur. Il me donna aussi plusieurs regles pour bien traduire, & pour me faciliter les moyens d'y avancer.

Mais s'il m'avoit témoigné dès ce tems-là un amour de distinction, qui me fut si avantageux, le nouveau choix qu'il eut la bonté de faire de moi, en demandant au Cardinal la permission

que je pusse l'accompagner, en un lieu que je regardois comme mon pays & mon air natal, fut pour moi un avantage encore plus grand. Car il me regarda alors véritablement comme un ami, qui devoit être son compagnon dans sa solitude. Je quittai donc notre petit établissement de Paris, pour m'en retourner à Port-Royal où je trouvai qu'il m'attendoit. Il me reçut avec une affection toute singuliere. Nous nous logeâmes en un quartier separé de tous les autres bâtimens, & qu'on pouvoit regarder comme une nouvelle solitude au milieu de ce desert. Ce quartier se nommoit *de S. Antoine* patron de M. le Maître; & le logement que nous occupions étoit au dessus d'un grand jardin assez agreable, qui portoit le même nom. Nous reglâmes là tout notre tems, de façon que les Religieux ne sont gueres plus exacts à tous les devoirs de leur Regle, que nous l'étions à ceux que nous nous étions prescrits.*

Comme une maladie dangereuse qu'avoit eu M. le Maître lui laissa des restes fâcheux, qui ne lui permettoient



* On voit par ce qui est dit ensuite de M. de Pontis & de M. Hamon, & l'on sait d'ailleurs, que M. le Maître & M. du Fossé ne furent pas les seuls d'entre les solitaires qui revinrent habiter le nouveau Port-Royal. Presque tous ceux qui avoient été obligés de se disperser, & quelques autres, voyant la Cour assez bien disposée, y retournerent peu à peu en l'année 1653.

plus comme autrefois de se lever de si grand matin, je trouvai qu'il avoit fixé l'heure de son lever à quatre heures ou à quatre heures & demie. Après que nous avions fait nos prieres & nos lectures particulieres, & entendu la Messe, nous travaillions ensemble à quelques traductions. Il resolut de revoir la traduction de S. Jean Climaque, qu'on avoit fait quelque tems auparavant. Mais comme il sut par M. d'Herouval qu'il y avoit dans la Bibliotheque de M. Seguier Chancelier de France, plusieurs Manuscrits de ce Pere Grec, avec des Commentaires du savant Elie de Crete, qui pouvoient servir beaucoup à l'intelligence des endroits obscurs de cet Ouvrage; il me proposa de faire un voyage à Paris, pour aller examiner ces Manuscrits, & en prendre ce que je croirois le plus propre pour notre dessein.

Ce travail dura bien quinze jours ou trois semaines. Ce fut une vraie fatigue pour moi. Car je partois le matin de chez M. de Bernieres où je demeurois, avec un petit pain dans ma poche; & je passois la plus grande partie du jour dans la Bibliotheque, m'en revenant souper le soir chez mon hôte, qui n'étoit pas peu étonné de cette étude si cachée & si laborieuse pour un jeune homme. Mais le plaisir que j'avois de celui que je donnerois à M. le Maître, en lui portant ces Commentaires qu'il desiroit avec ardeur, me rendoit douce cette fatigue.

Ce

Ce fut après cela que je pris le dessein d'aller demeurer à S. Cyran, où quelques personnes de ma connoissance s'étoient retirées. Mais ce voyage ne servit qu'à me faire plus estimer ma premiere retraite, n'ayant pu m'accoutumer à celle-là, & regrettant continuellement la compagnie de M. le Maître, qui me reçut de son côté avec toute la joie & la tendresse possible.

Je ne songeai plus à mon retour, qu'au bonheur que j'avois de me revoir avec ce grand homme, & à me rendre de plus en plus digne de son amitié. Comme il desiroit depuis longtems pouvoir travailler à la Vie des Saints, & qu'il avoit recherché par le moyen de M. d'Herouval son ami intime, devenu fort celebre parmi les savans par son zele pour la decouverte des plus grandes richesses de l'antiquité, tout ce qu'il avoit pu decouvrir d'originaux d'Actes de Martyrs, & de Vies édifiantes; il songeoit à composer une Legende qui fût purgée de toutes les fables que des Auteurs peu judicieux y ont introduites. Sa principale intention étant d'édifier les ames, & de les instruire solidement, tant par les exemples que par les paroles des Saints, il étoit bien aise que ce qu'il donneroit au public, fût fondé autant qu'il seroit possible sur quelque autorité qu'on eût peine à rejetter. Il nous a donné un excellent échantillon de ce qu'il auroit pu faire, en composant la Vie de S. Ignace Evêque d'An-

d'Antioche & Martyr, celle de S. Jean Climaque, & l'histoire si touchante des Martyrs de Lion. Comme il avoit le dessein dont je viens de parler, il m'exhorta à lire quelque chose de l'Histoire ecclesiastique, & ensuite je m'appliquai par son conseil à travailler à quelque Vie particuliere.

C'étoit vers ce tems-ci & même depuis, que je travaillois à recueillir les Memoires de M. de Pontis. Ce saint vieillard qui avoit coutume de marcher à la tête des Regimens, étoit occupé pendant ce tems-là à applanir un endroit que l'on nommoit *la solitude*, & à le defricher. Tout courbé sous le poids de ses années & de ses services, il consacroit les restes pretieux de sa vie & de ses forces, par un travail laborieux & utile; ensorte qu'il fit un endroit fort agreable, sur une montagne inculte. Il avoit toujours dans le cœur, & souvent dans la bouche, ces paroles: *Regi seculorum immortali, soli Deo honor & gloria in secula seculorum*, &c. Celui qui depuis près de cinquante ans s'étoit fait une habitude de commander d'une matiere absolue aux Officiers subalternes, & aux soldats qui servoient sous lui, sembloit être alors comme un enfant, ayant une telle soumission pour M. de Saci qui le conduisoit, qu'il paroissoit ne se souvenir de son ancien commandement; comme cet Officier si loué dans l'Evangile, que pour en être plus soumis à l'égard de Dieu, & pour témoigner une

plus

plus grande foi par toutes ses actions.

Je viens presentement à une des plus grandes afflictions que j'aie eu, & à la perte la plus sensible que j'aie faite, je veux dire la mort de M. le Maître. Il s'y preparoit depuis sept ou huit mois, me paroissant tout autrement recueilli, & encore plus attaché à ses pieux exercices qu'auparavant. Il se retiroit plus qu'à l'ordinaire, & prioit avec un plus profond aneantissement devant Dieu, comme un homme qui se preparoit effectivement à paroître devant lui. Le 27. Octobre qui étoit un Dimanche, il se trouva mal; & il eut la fievre les trois jours suivans. Mais le jour de la Toussaint il se trouva mieux, & me dit qu'il avoit cru que Dieu vouloit le tirer du monde. Il m'avoua qu'il l'avoit souhaité & l'avoit demandé au Seigneur, mais que, puisqu'il se sentoit mieux, il croyoit qu'il avoit seulement voulu le purifier dans l'ame & dans le corps, afin qu'il pût travailler plus saintement à l'Ouvrage de la Vie des Saints auquel il l'avoit engagé. Il me dit ensuite plusieurs choses fort tendres sur mon sujet.

Mais lorsque nous ne nous attendions à rien moins, son redoublement l'ayant pris à midi le jour des Morts, il tomba dans une profonde lethargie, dont on le tira par trois saignées que lui fit faire M. Hamon. Etant revenu à lui, il eut le tems de se confesser avec beaucoup de presence d'esprit, & de recevoir le saint Viatique: mais deux

deux heures après, il retomba plus que jamais dans son assoupissement. M. de Singlin le trouva dans cet état, & après sa mort, il se contenta de dire penetré de douleur : *Dieu nous fasse la grace de vivre & de mourir dans la penitence, comme il a fait.* *

Voilà quelle fut la mort de ce grand homme qui, après avoir condamné sa langue au silence, lorsqu'il eût pu par son éloquence se faire admirer de tout le monde comme il avoit commencé, mourut de même dans un silence étonnant, qui ne pût pas empêcher que son cœur, qui étoit rempli de Dieu, ne lui parlât fortement dans les intervalles que sa maladie lui laissa. Car il employa les quatre ou cinq premiers jours de sa maladie dans une priere continuelle.

Il ne fut point du nombre de ceux qui, s'étant mis peu en peine de vivre durant leur santé en vrais penitens, prêchent à la mort la penitence, & font alors les plus beaux discours, touchant le mepris du monde & le néant des grandeurs & des richesses du siecle. Mais sa vie ayant été une predication continuelle de la penitence, il donna lieu à tous ceux qui lui survivoient, de juger des sentimens qu'il pouvoit avoir à sa mort. C'est pourquoi il merita que M. de Gomberville qui avoit fait, lorsqu'il se retira, ces quatre petits vers : Je

* M. Antoine le Maître mourut le 4. Novembre 1658.

Je te dirai je ce que je pense,
O grand exemple de nos jours!
J'admire tes nobles discours,
Mais j'admire plus ton silence:

dit de lui, lorsqu'il apprit sa mort: *Le grand Orateur de la langue Françoise, parle maintenant le langage des Anges.*

---

## CHAPITRE XIX.

### *M. de Saci prend soin de M. du Fossé, & l'engage à travailler à la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs. Mort édifiante d'un frere de M. du Fossé.*

DEpuis la mort de M. le Maître, M. de Saci son frere se regarda comme obligé en quelque sorte, pour suivre ses intentions & sa derniere volonté, de prendre de moi un soin encore plus particulier qu'auparavant. Je ne puis en effet me souvenir de son extrême bonté, sans me sentir penetré d'une très vive reconnoissance. Comme l'état où je me trouvois alors, privé d'un soutien aussi puissant qu'étoit celui de l'ami incomparable que j'avois perdu, m'exposoit à un danger beaucoup plus grand, il crut devoir m'engager à un Ouvrage très important, afin que l'attache que j'aurois à cette occupation, me tînt lieu en quelque sorte de preservatif, contre beaucoup de tentations qui naissent souvent de l'oisiveté. Cela étoit beaucoup plus à craindre à mon égard qu'à l'égard

gard de beaucoup d'autres, à cause du caractere particulier de mon esprit qui, n'étant point occupé à de bonnes choses, se laisse emporter par mille idées dangereuses, lesquelles me donnent bien sujet de m'humilier devant Dieu. Or le travail corporel ne me convenoit en aucune sorte, selon que je l'ai souvent éprouvé ; car outre que la foiblesse de ma poitrine & de mon temperament ne pouvoit pas me permettre de soutenir un travail pénible, si je n'étois point occupé à la lecture, & même à la composition ou à la traduction, je me trouvois accablé par une foule de pensées qui me venoient malgré moi, & qui me troubloient.

Je fais cette remarque exprès pour faire connoître que, si je me suis dans la suite occupé à beaucoup d'Ouvrages qu'on a cru devoir donner au public, ce n'a point été par une simple demangeaison d'écrire, mais par la necessité où je me suis vu de m'occuper, pour les raisons que j'ai dites. Aussi je me souviens qu'ayant eu quelques pensées de quitter l'étude, après avoir achevé ma Philosophie que je fis sous M. Bourgeois, connu depuis sous le nom de M. l'Abbé de la Merci-Dieu, & voulant alors m'occuper, comme la plûpart de ceux qui étoient au même lieu, à quelque travail des mains, M. Singlin & M. de Saci qui connoissoient mieux que moi le caractere de mon esprit, jugerent tous deux que ç'auroit été visiblement pour moi une tenta-

tation de le faire, & ils m'obligerent par un très-sage conseil, comme je le reconnus depuis, à demeurer dans l'état de vie où j'avois été jusqu'alors. Car c'est dans ces importantes occasions qu'il est nécessaire, pour ne se pas égarer, de suivre l'avis de gens éclairés, & de ne pas s'arrêter à la lumiere, souvent trompeuse, de son propre jugement.

Mais pour revenir à ce qui m'a donné occasion de parler de ce que je viens de dire, M. de Saci ayant su de M. le Marquis de Laigle, que les Reverends Peres Jacobins, & entre autres le Pere Baron l'un des principaux d'entre eux, souhaitoient beaucoup qu'on travaillât à une bonne vie d'un saint Archevêque de leur Ordre, (Dom Barthelemy des Martyrs, Archevêque de Brague en Portugal) il me proposa de le faire. Mais comme tout ce qui avoit été écrit de ce Prelat, étoit en langue Espagnole, il falloit, pour être en état d'y travailler, apprendre d'abord cette langue. J'avois un grand avantage pour cela, en ce que Monsieur de la Riviere dont j'ai déja parlé, la savoit parfaitement. Il seconda si bien l'ardeur que j'avois de l'apprendre promtement, que je me vis en état au bout d'un mois ou six semaines, de commencer la traduction de mon Ouvrage.

Quand j'eus une fois jetté la vûe sur le volume que j'entréprenois de traduire, & examiné le stile & le genie de l'Auteur, je remarquai qu'il s'égaroit

roit souvent hors de son sujet, soit en se jettant sur des lieux communs par de grands discours assez inutiles, soit en s'étendant sans beaucoup de necessité sur tous les Saints de son Ordre. Ainsi je jugeai qu'il y auroit bien des retranchemens à faire, pour ne pas gâter une Histoire qui, étant purgée de toute superfluité de paroles, pouvoit être très édifiante & très agreable. Je commençai donc à y travailler tout de bon; & à mesure que j'avançois, je trouvois, & dans la vie & dans les paroles de ce saint Prelat, tout le caractere d'un grand homme; & non seulement d'un Religieux accompli dans sa vocation, mais d'un Pasteur qui excelloit dans tous les devoirs de sa dignité, & qui joignoit à un esprit éminent & à une grande érudition, une humilité & une pieté qui servoient infiniment à relever l'une & l'autre aux yeux de toute l'Eglise. Je ne pus pas néanmoins achever cet Ouvrage à Port-Royal, dont nous fumes obligés de sortir une seconde fois, pour les raisons que je dirai bientôt.

Je passai alors quelque tems à apprendre aussi la langue Italienne. Car je crus devoir profiter d'une occasion favorable qui s'en presenta, & de la connoissance que j'eus d'un Gentilhomme nommé M. Brunetti, qui demeuroit chez M. le Duc de Luines, en son Château de Vaumurier, tout proche de Port-Royal.

Je reçus au commencement de l'année

née 1660. la nouvelle de la mort d'un de mes deux freres jumeaux. Cette affliction se trouvoit en même tems accompagnée de tant de sujets de consolation, que je ne puis m'empêcher de dire ici quelque chose de ce qu'on m'en écrivit de Beauvais, où il étoit mort. On y verra de quelle maniere Dieu a repandu sa misericorde sur nous: car depuis que mon pere eut connu les devoirs de son état, par les instructions de M. l'Abbé de S. Cyran, il n'oublia & n'épargna rien pour procurer à tous ses enfans une éducation vraiment chrétienne. Il aimoit mieux s'incommoder que de manquer aux depenses necessaires, pour s'acquitter en ce point de ses obligations; & il ne fut point étonné par le nombre de huit enfans qu'il mit en pension, tant à Port-Royal qu'ailleurs.

Voici de quelle maniere M. Hermant, après quelques complimens, m'écrivit au sujet de mon frere: „ Certes, Monsieur, nous serions ingrats „ si nous ne benissions Dieu de cette „ grande misericorde. L'innocence est „ rare dans la corruption de ce siecle „ malheureux, mais quand elle se trouve jointe avec la ferveur & avec „ le zele dans les plus importantes occasions de la vie, c'est un bonheur „ qu'on ne peut assez estimer. C'est „ néanmoins la disposition dans laquelle est mort votre cher frere. Il „ a reçu l'arrêt de sa mort avec un „ ardent desir d'aller à Dieu. Il s'est

„ offert

„ offert comme une victime volontai-
„ re. Il a regardé la ruine de son corps
„ mortel, comme un moyen très sou-
„ haitable de posseder Dieu. Je m'e-
„ stime heureux d'en avoir été le te-
„ moin, & de lui avoir dit sur cela
„ les dernieres paroles qui ont frappé
„ ses oreilles, lors même qu'il ne pou-
„ voit plus me répondre, &c.

M. Dirois son Maître m'écrivit à ce sujet une fort longue Lettre, qu'il finissoit en disant : „ Dieu a permis
„ qu'il m'ait déclaré, pour la conso-
„ lation de tous ses amis en Jesus-
„ Christ, qu'il avoit eu quelque tems
„ avant d'être malade, un dessein for-
„ mé de quitter le monde, & qu'il
„ prioit tous les jours Dieu de l'affer-
„ mir dans cette sainte resolution. J'e-
„ spere que nous profiterons tous d'un
„ si saint exemple. "

---

## CHAPITRE XX.

*Ruine entiere des Ecoles de Port-Royal. On oblige de nouveau les solitaires de se retirer. M. du Fossé va demeurer aux Troux avec M. de Tillemont. M. de Pompone est disgracié & ensuite justifié.*

JE ne trouve pas seulement ma consolation dans les circonstances édifiantes que je viens de rapporter de la vie & de la mort de mon frere, mais je

je suis bien aise encore de faire remarquer, de quel avantage on a privé le public, en detruisant, comme on a fait sous de faux de pretextes, plusieurs établissemens dans lesquels on travailloit à conserver à de jeunes gens l'innocence du batême, tresor si precieux & si rare en ces jours mauvais, & à les avancer autant dans la solide pieté que dans les sciences. *

Dieu dont les jugemens sont incomprehensibles, ne permit pas seulement que la jalousie de ceux à qui la grande reputation de Port-Royal & des amis de cette sainte Maison sembloit faire ombrage, s'opposât, comme je l'ai dit, à tout le bien qui se faisoit en diverses pensions, où plusieurs enfans de qualité étoient élevés chrétiennement, il permit encore qu'on fît sortir une seconde fois de cette celebre Abbaye, ceux qui s'y étoient retirés pour y vivre dans la solitude & la penitence. Les Princes ne peuvent connoître par eux-mêmes la vérité de ce qu'on leur dit. Ils sont exposés à être surpris par ceux qui, les approchant de plus près, empêchent que les personnes qu'ils n'aiment pas, puissent leur faire connoître l'innocence



* Dès l'an 1656. une grande partie des enfans dont Messieurs de Port-Royal avoient soin, & que l'on avoit mis soit aux Granges, soit à Vaumurier, soit à Magny, soit aux Troux, soit au Chesnai, &c. fut dispersée. Mais en 1660. tout fut absolument ruiné.

de ceux qu'ils veulent perdre. Il ne faut donc pas s'étonner, si de tems en tems on voyoit venir de nouveaux ordres pour troubler la paix de ces solitaires. Ceux-ci se tenant dans leur desert, étoient absolument sans défense. Ils étoient d'ailleurs assez portés à abandonner leur cause à Dieu, quand même toutes les avenues ne leur auroient pas été fermées du côté de la Cour par leurs ennemis.

Quoique je ne fusse revenu à Port-Royal, comme je l'ai dit, que par ordre du Cardinal Mazarin, je fus néanmoins obligé d'en sortir, comme plusieurs autres, dans le Carême de l'année 1660. Il y avoit quelque tems que M. de Bagnols Maître des Requêtes étoit mort, de même qu'il avoit vécu, c'est-à-dire dans une très grande pieté, laissant quatre enfans orphelins, dont les trois garçons furent menés à Lyon par ordre du Roi, & remis entre les mains de leurs parens. Ainsi le Château des Troux demeura vuide. Les parens prierent néanmoins le Curé de la paroisse, qui étoit M. Burlugai Docteur de Sorbonne *, & son frere qui étoit intelligent dans les affaires, d'y demeurer pour en prendre soin. M. de Tille-

* M. Jean Baptiste Burlugai, après avoir été successivement Curé des Troux & ensuite de Magny, après M. Retard dont il a été parlé ci-devant, fut appellé dans le Diocese de Sens par M. de Gondrin, qui le fit Chanoine, Theologal & Superieur du Seminaire. Il est mort le 17. Janvier 1702.

Tillemont avec qui j'avois déja demeuré, pria aussi ces Messieurs de trouver bon que, pendant leur absence, il demeurât avec M. Burlugai dans leur Château, afin d'avoir l'avantage de pouvoir étudier & travailler à l'Histoire de l'Eglise avec ce savant & pieux Docteur, qui pouvoit beaucoup lui servir pour le dessein qu'il avoit dès ce tems-là, & qu'il a depuis executé d'une maniere si utile pour le public.

M. Singlin & M. de Saci qui me virent dans l'embarras, jugerent qu'ils ne pouvoient me procurer une compagnie plus sortable, ni qui dût m'être plus avantageuse que celle de ces deux personnes, dont la maniere de vivre & les études se rapportoient tout-à-fait avec les miennes. Ce fut en ce lieu que j'achevai entierement la traduction de la Vie de Dom Barthelemy des Martyrs, & l'ayant finie je la mis entre les mains de M. de Saci, qui s'en servit comme de materiaux pour composer cette excellente Vie qui a été imprimée, & qui a paru avec beaucoup d'édification dans le public.

Vers les premiers mois que je demeurois aux Troux, le Roi étant de retour après son mariage, la Reine fit son entrée à Paris, où elle fut reçue avec une grande magnificence. M. de Tillemont ne fut point tenté d'y aller, ou s'il en eut la pensée, il ne voulut point se donner cette satisfaction. Pour moi qui n'étois pas mort comme lui à ces sortes de spectacles qui n'arrivent

qu'une fois en toute la vie, & que je regardois avec innocence, j'allai chez M. Crochet beaufrere de M. Burlugai, qui demeuroit vis à vis de S. Denis de la Chartre; & de-là je vis toute cette ceremonie. Quand je fus retourné, ayant été rendre visite à M. de Saci, je lui contai avec admiration quelques-unes des choses les plus surprenantes que j'avois vues: Mais lui, que sa foi tenoit infiniment élevé au dessus de toutes ces magnificences du siecle, & à qui elles ne pouvoient servir tout au plus que comme une image fort grossiere des biens infinis que Dieu reserve à ses serviteurs, de ces biens que l'œil n'a jamais vus & que l'esprit de l'homme ne peut comprendre, se railla agreablement de ma curiosité en deux mots. Car comme je lui exagerois la beauté des habits des grands Seigneurs, qui étoient enrichis de pierreries, il me repondit en riant que tout cela lui paroissoit peu de chose, en comparaison de deux diamans qu'il se figuroit aussi gros que les Tours de Notre Dame. Il ne faut pas s'étonner s'il parloit un tel langage, lui qui se nourrissoit continuellement de l'Ecriture, & qui dans la discription de la celeste Jerusalem rapportée par S. Jean, y avoit lu qu'elle étoit d'un or pur, que sa muraille étoit de jaspe, & les fondemens de cette muraille ornés de toutes sortes de pierres precieuses; & qu'elle avoit douze portes qui étoient faites de douze perles. Ces idées si grandes des tre-

Apocal. XX.

sors

ſors de l'autre monde effaçoient de telle ſorte dans ſon eſprit toutes celles des plus grandes beautés de celui-ci, qu'il ne pouvoit arrêter en aucune ſorte ſon eſprit ſur d'autres objets moins dignes de ſon amour.

Je m'appliquai alors à étudier l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, avec M. Burlugai & M. de Tillemont. Nous faiſions conjointement nos remarques, pour ſervir d'éclairciſſement aux difficultés que nous rencontrions. Cette lecture faite ainſi avec des perſonnes ſavantes & judicieuſes, eut pu me ſervir beaucoup; mais le ſoin que je voulois prendre du menage, l'inquietude qui en eſt comme inſeparable, & l'embarras que me donnoient les habitans qui avoient recours à moi dans leurs beſoins & leurs differends, me firent perdre tout l'avantage que j'aurois du tirer de la compagnie de ces deux perſonnes.

Ce fut pour nous une conſolation particuliere de recevoir M. de Saci qui, obligé de ſortir de Port-Royal pour les raiſons que je dirai ci-après, vint paſſer un mois chez nous. Car comme nous honorions tous ſa pieté éminente, & que nous avions une ſinguliere confiance en ſa conduite pleine de ſageſſe & de charité, nous nous regardâmes comme trop heureux de pouvoir, dans l'eſpece d'exil où nous étions, retirer un Exilé ſi illuſtre, dont le plus grand crime étoit de ſe diſtinguer entre pluſieurs autres, par une plus grande ſageſſe & par une pieté plus conſtante.

Ce fut en ce même tems, lorsque M. de Saci étoit encore chez nous, que nous reçumes la nouvelle qui surprit tout le monde, de la disgrace de M. Fouquet Surintendant des Finances, & de l'éloignement de M. de Pomponne. Ce dernier eut ordre d'aller à Verdun dont M. de Feuquiere son parent étoit Gouverneur, & d'où il revint quelques années après, non seulement parfaitement justifié dans l'esprit du Roi, mais même jugé digne d'être choisi pour l'une des plus importantes Ambassades, qui étoit celle de Suede. Il fut depuis Ambassadeur en Hollande, & ensuite il occupa l'un des premiers postes du royaume, en qualité de Secretaire & de Ministre d'Etat. C'est ainsi que vont les affaires du monde. Helas! qu'il seroit à desirer que Dieu, qui repandit alors sa lumiere sur l'esprit du grand Prince qui nous gouverne, pour lui faire enfin connoître le merite de ce fidele serviteur contre lequel on l'avoit prevenu, daignât aussi l'éclairer sur le sujet de tant d'autres personnes, dont plusieurs sont unies par les liens de la nature à M. de Pomponne, afin que l'autorité royale arrêtât ce debordement de calomnies dont on ne cesse de les noircir. Nous en allons voir de nouvelles preuves.

# LIVRE SECOND,

Qui comprend l'hiſtoire des perſecutions ſuſcitées aux ſolitaires & aux Religieuſes de Port-Royal, depuis l'année 1661. juſqu'à la paix rendue à l'Egliſe en 1668.

## CHAPITRE I.

*Viſite du Leiutenant civil & des Grands-Vicaires à Port-Royal. On en fait ſortir les Novices, les Poſtulantes & les Penſionnaires, le tout par ordre du Roi. Diſpoſitions de la Mere Marie-Angelique.*

EN l'année 1661. lorſque j'étois établi aux Troux, ceux qui n'aimoient pas Port-Royal renouvellerent leurs intrigues & leurs ſollicitations à la Cour, pour troubler la paix dont jouiſſoient tant de ſaintes filles, ſous la conduite ſi ſage de leurs Directeurs. On travailla de nouveau à rendre ſuſpecte cette Maiſon, où l'on ne ſongeoit qu'à ſervir Dieu en eſprit & en vérité. On repreſenta au Roi qu'il s'y faiſoit des aſſemblées ſecretes & des cabales, & qu'il étoit de ſon

autorité royale de les empêcher. *

Ce n'est pas sans beaucoup de raison que de grands Princes ont deploré leur malheur, d'être exposés aux surprises de ceux qui les environnent, & de ne pouvoir connoître la vérité de ce qu'on leur dit. Et ils sont assûrément très à plaindre de ce que, lors même qu'ils ont une volonté très sincere de rendre justice & de proteger l'innocence, ils n'en sont pas tout à fait les maîtres, à cause de cette foule de personnes mal intentionnées, qui pour les surprendre font un abus criminel de l'honneur de leur confiance.

Le Roi étant donc sollicité continuellement, & importuné sans cesse par ceux qui vouloient detruire à quelque prix que ce fût le nom & la reputation de Port-Royal, envoya un ordre à l'Abbesse de faire sortir & de renvoyer chez leurs parens toutes les Pensionnaires qui y étoient élevées; sous pretexte qu'on leur infectoit l'esprit par les maximes d'une nouvelle doctrine. Mais helas! si on avoit souhaité sincerement de connoître la vérité sur cela, rien n'eût été plus facile que de s'en assûrer, en interrogeant ces jeunes enfans sur ce qu'on leur apprenoit. Et je ne crains point de dire que toutes cel-

* Il y eut un Arrêt du Conseil d'Etat rendu le 13. Avril 1661. (en consequence de la Deliberation de l'Assemblée du Clergé du premier Fevrier precedent) lequel ordonna la signature du Formulaire.

celles qui en sortirent alors, ont rendu, & rendent encore tous les jours temoignage contre cette accusation, dont on chargeoit les personnes qui les avoient élevées. Il paroit donc que leurs ennemis ne demandoient pas à decouvrir, & encore moins à faire connoître l'innocence de ces saintes Religieuses, mais que c'étoit un dessein formé & une resolution prise de les accabler. La raison seule que je puisse en rapporter, est que l'éclat de leur vertu, & de la profonde érudition de ceux qui les conduisoient, éblouissoit en quelque sorte leurs adversaires, & leur étoit une occasion de scandale. Aussi ils ne manquerent pas d'attaquer leurs Directeurs & leurs Confesseurs, en faisant substituer à la place de M. Singlin, leur Superieur établi par l'Archevêque de Paris, M. Bail qu'ils ne jugeoient digne d'occuper une telle place, que parce qu'il étoit infiniment éloigné de posseder les qualités éminentes de celui auquel on le substituoit. *

Quoique l'ordre qui obligeoit les Religieuses de Port-Royal à renvoyer leurs Pensionnaires, leur causât beaucoup d'affliction par rapport à ces jeunes filles, que l'on privoit si injustement d'une sainte éducation, il leur fut aisé néanmoins de se consoler par

 rap-

* On peut voir une partie de ce qu'il savoit dire & faire, au commencement du Recueil des Relations de Port-Royal publiées en 1724.

rapport à elles-mêmes, à cause du soulagement qu'elles en recevoient, & de la paix sans comparaison plus grande que cette decharge leur procuroit. Mais ce qui les toucha très vivement, fut d'une part la séparation d'une personne si sainte & si éclairée, qu'elles avoient choisie avec l'agrement de M. l'Archevêque pour leur Superieur; & de l'autre l'éloignement de leurs Confesseurs en qui elles avoient toutes une parfaite confiance, & de qui elles n'avoient jamais appris autre chose qu'à travailler tous les jours à s'avancer de plus en plus dans la pieté. Ce fut dans ce tems du renouvellement de la persecution, qu'une de nos Sœurs nommée Anne de Sainte Thecle, qui étoit Religieuse dans la Maison de Port-Royal de Paris, mourut dans une pieté admirable, s'offrant à Dieu comme une victime pour toutes ses Sœurs qu'elle laissoit accablées d'affliction, & menacées tous les jours de nouveaux malheurs.

Mais pour revenir à la persecution que l'on suscita contre Port-Royal, ceux qui lui vouloient du mal ne s'en tenoient pas à celui qu'ils lui avoient déja fait; mais ils firent envoyer un ordre au Lieutenant civil & au Procureur du Roi du Chatelet, de s'y transporter pour en visiter tous les lieux. Ils s'acquitterent de cette commission le jour de S. Jacques patron du Fauxbourg, traitant la plus sainte Communauté de Paris, comme si ç'avoit été une maison scandaleuse. Ils firent leur pro-

procès verbal de tout ce qu'ils avoient vu, & marquerent les noms de toutes les personnes qui demeuroient au dehors. Le même jour le Substitut du Procureur du Roi, accompagné de deux Commissaires, alla à Port-Royal des champs, où ils firent la même chose qu'on avoit fait à Port-Royal de Paris. Au commencement du mois d'Août, le Lieutenant civil & le Procureur du Roi étant retournés à Port-Royal de Paris, demanderent à parler à l'Abbesse pour lui declarer les ordres de Sa Majesté: car la premiere fois ils avoient tout fait sans parler à aucune personne du dedans. Ils lui dirent qu'ils avoient ordre de faire murer plusieurs portes, dont la principale étoit une grande porte de clôture, par laquelle on faisoit entrer la provision de bois avec plusieurs autres choses necessaires, tant pour le vivre que pour l'entretien du jardin, & dont on ne se pouvoit passer sans en être extrêmement incommodé.

Il n'étoit pas difficile de juger d'où leur venoit tout le mal qu'on leur faisoit. Elles le voyoient aussi elles-mêmes; mais se contentant de gemir & de s'humilier devant Dieu, en la presence duquel elles se reconnoissoient coupables de plusieurs fautes, elles regardoient la mauvaise volonté des hommes, comme un instrument dont celui qui les aimoit pour l'éternité, savoit se servir très avantageusement pour les purifier de plus en plus, & les rendre dignes d'être plus conformes à l'image de leur

Epoux, humilié & outragé si indignement par son propre peuple. Ce qui paroit néanmoins de plus surprenant dans cette conduite, & ce qui fit davantage éclater la haine de leurs ennemis, fut de voir qu'ils solliciterent les visites du Lieutenant civil & du Procureur du Roi, dans le tems même que le Doyen de Notre-Dame, Grand-Vicaire du Diocese, & le sieur Bail établi nouvellement leur Superieur par ordre de la Cour, visitoient canoniquement cette Maison. Aussi ayant achevé de voir en particulier toutes les Religieuses, & étant venu le 2. Août pour visiter la clôture, selon la coutume, ils temoignerent être aussi édifiés de la regularité des lieux, que surpris de voir que l'on avoit fait murer la grande porte, dont on ne pouvoit se passer dans toutes les Maisons Religieuses ; & cependant on sait assez que le sieur Bail n'étoit pas suspect de favoriser trop le Monastere.

La Mere Marie-Angelique Arnauld étoit alors considerablement malade. Quelque grande que fût la fermeté avec laquelle elle supportoit tous les maux qu'on faisoit à une Maison, dont elle étoit regardée en quelque sorte comme la fondatrice, elle y étoit très sensible. C'est pourquoi toute la force de son esprit ne pouvoit point empêcher que son corps, appesanti sous le grand âge & épuisé d'austerités, ne souffrît beaucoup des traverses que l'on suscitoit sans aucun fondement à sa Communauté. Penetrée très vivement de l'injustice & de

de la mauvaise volonté de leurs ennemis, & sur tout des accusations qu'ils publioient contre la pureté de leur foi, elle se crut obligée d'écrire à la Reine Mere dont on avoit prevenu l'esprit contre elles, pour tâcher de lui faire connoître leur innocence, & la fausseté des calomnies dont on les chargeoit. Elle le fit par une Lettre dont j'ai trouvé la copie dans les papiers de mon pere, & que je mettrai en ce lieu toute entiere, pour mieux faire le tableau de l'esprit & de la conduite de cette sainte Maison, qui meritoit par sa pieté la persecution des hommes du siecle. Cette piece peut donner une idée juste des calomnies que l'on repandoit sans cesse contre ce Monastere.

## CHAPITRE II.

*La Mere Marie-Angelique écrit à la Reine Mere pour la justification de sa Communauté.*

MADAME,

» L'ETAT où je me trouve reduite par
» mon âge, par une langueur con-
» tinuelle, & par une maladie qui m'a
» mise en état depuis peu de jours de
» demander les Sacremens au milieu de
» la nuit, ne croyant pas vivre jusqu'au
» jour, me rend si presente l'obligation
» d'aller paroître devant Dieu, pour
» lui rendre compte de toutes les
» actions de ma vie, que si je me con-

 » sidérois

„ siderois seule, je ne penserois peut-
„ être plus à me justifier sur la terre
„ devant Votre Majesté, des impressions
„ desavantageuses qu'on s'est efforcé
„ de lui donner touchant la creance &
„ la conduite de cette Maison. Car,
„ Madame, étant penetrée comme je
„ la suis de la frayeur de ce juste Juge,
„ qui decouvrira les replis les plus ca-
„ chés de notre cœur, & exposera nos
„ fautes secretes à la lumiere de son
„ visage, la rigueur de son jugement
„ que je ne perds point de vue, me por-
„ teroit aisément à me mettre moins en
„ peine de celui des hommes."

„ Mais je craindrois, Madame, d'of-
„ fenser celui-là même dont j'appre-
„ hende la justice si, Votre Majesté
„ tenant en quelque sorte sa place
„ ici-bas, je negligeois de me justi-
„ fier devant elle ; & si je manquois
„ de rendre à mes Sœurs que je vois
„ accablées d'affliction & de douleur,
„ le témoignage que je crois devoir à
„ Dieu, & à la sincerité de leur con-
„ science, & que je rendrois, ce me
„ semble, au peril de ma vie, à la Mai-
„ son du monde qui me seroit la plus
„ étrangere, si je la croyois affligée
„ comme celle-ci, & que je fusse per-
„ suadée de son innocence. C'est cet-
„ te pensée, Madame, qui me porte
„ à me jetter avec un profond respect
„ aux pieds de Votre Majesté, avant
„ de paroître devant celle de Dieu,
„ ne doutant point que je ne trouve
„ en votre personne sacrée cette bon-

„ té

„ té & cet amour de la justice qu'il
„ imprime dans le cœur des Rois chré-
„ tiens, & qu'il appelle l'affermisse-
„ ment de leur thrône. "

„ Je sai, Madame, qu'on a rendu
„ la creance de cette Maison suspecte
„ à Votre Majesté, comme si nous
„ étions engagées dans l'erreur & dans
„ l'heresie; & j'avoue que s'il étoit
„ vrai que nous étions coupables d'un si
„ grand crime, l'indignation de Votre
„ Majesté contre nous seroit sans doute
„ très juste. Et je devrois être la plus
„ coupable de toutes, étant ce que je suis
„ dans cette Maison, où il y a plus
„ de cinquante cinq ans que j'ai reçu
„ le voile sacré avec la qualité d'Ab-
„ besse: ce que je ne puis dire, Ma-
„ dame, sans beaucoup de confusion,
„ dans la connoissance que j'ai d'en
„ avoir toujours été très indigne, &
„ n'ayant jamais pu avoir de repos,
„ jusqu'à ce que Dieu m'en ait enfin
„ delivrée. "

„ J'ai néanmoins cette consolation,
„ Madame, que sa bonté ayant eu
„ compassion de ma foiblesse, qui étoit
„ accablée sous le poids de cette char-
„ ge, après m'avoir soutenue pendant
„ plusieurs années par les conseils des
„ personnes qui étoient alors celebres
„ pour leur pieté, il m'a fait la gra-
„ ce de me donner ensuite pour prin-
„ cipal conducteur dans la vie reli-
„ gieuse le Bienheureux François de
„ Sales, qui n'a pas dedaigné de me
„ considerer toujours comme l'une de

„ ses

„ ses Filles, quoique j'aie usé si im-
„ parfaitement de l'avantage que j'a-
„ vois d'avoir un tel Pere. C'est ce
„ saint Prelat, Madame, qui a con-
„ nu plus qu'aucun autre le fond de
„ mon cœur, & de qui j'ai tâché de
„ prendre l'esprit véritable qu'on doit
„ inspirer aux ames qui quittent le
„ monde, pour se consacrer entiere-
„ ment à Dieu, sa conduite si pure
„ & si sainte m'étant demeurée gravée
„ dans le cœur, comme une regle sur
„ laquelle je devois examiner toutes
„ les autres que je pourrois avoir à
„ l'avenir.

„ Je puis protester à Votre Majesté
„ devant Dieu, dont j'apprehende in-
„ finiment plus le jugement que tous
„ les maux de la terre, que je n'en ai
„ trouvé aucune qui lui fut si sembla-
„ ble que celle que nous avons reçue
„ depuis vingt cinq ans, & sur la-
„ quelle on nous accuse aujourd'hui.
„ Je dis ceci, Madame, devant Votre
„ Majesté avec d'autant plus d'assuran-
„ ce, que c'est le jugement qu'en a
„ porté la personne du monde qui étoit
„ la plus entrée dans les sentimens &
„ dans l'esprit de pieté de ce bien-
„ heureux Evêque, qui est feue Ma-
„ dame de Chantal. Car Dieu m'ayant
„ fait la grace d'être unie avec elle
„ d'une amitié très étroite, elle m'a
„ fait l'honneur de me venir voir di-
„ verses fois; & dans la derniere de
„ ses visites, où elle passa deux jours
„ en cette Maison, un mois seule-

„ ment

„ ment avant son heureuse fin, j'eus
„ le bien de l'entretenir avec une en-
„ tiere liberté touchant la conduite
„ que Dieu nous avoit donnée ; & el-
„ le la trouva si conforme à celle de
„ son bienheureux Pere, qu'elle sou-
„ haita même d'être connue plus par-
„ ticulierement de ceux de qui nous
„ la recevions, & d'être consolée par
„ leurs avis, dans les peines d'esprit
„ dont Dieu l'exerçoit, comme il se
„ voit par quelques Lettres qu'elle
„ m'a fait l'honneur de m'écrire, &
„ qui sont entre les mains de tout le
„ monde."

„ Quant à ce qui regarde, Mada-
„ me, les erreurs contre la foi, dont
„ on dit que cette Maison a depuis
„ été infectée, je declare devant Dieu
„ à Votre Majesté, que nos Directeurs
„ ont au contraire un soin si particu-
„ lier de ne nous entretenir jamais,
„ & de ne permettre point qu'on nous
„ entretienne de ces matieres conte-
„ stées, qui sont si fort au dessus de
„ notre sexe & de notre profession,
„ que bien loin de nous en donner la
„ moindre connoissance, ils nous ont
„ toujours éloignées de tout ce qui
„ avoit la moindre apparence de con-
„ testation; & que pour cette seule
„ raison, on ne nous a jamais fait li-
„ re aucun des Livres même dont le
„ sujet est plus édifiant, comme entre
„ autres celui *de la frequente Commu-
„ nion*. Car nous n'avons jamais desi-
„ ré, Madame, que de vivre dans la
„ sim-

„ simplicité chrétienne, comme étant „ humbles filles de l'Eglise, reverant „ le Pape comme en étant le Chef & „ le Vicaire de Jesus-Christ, & tenant „ pour bien condamnées les erreurs & „ les heresies qu'il a condamnées.

„ C'est là, Madame, l'état véritable „ de ce Monastere, en ce qui re- „ garde toutes les questions presen- „ tes. Et quand celui que Messieurs „ les Grands-Vicaires y ont envoyé, „ s'en informera avec toute l'exacti- „ tude possible, je suis très assurée que „ nos Sœurs lui repondront avec une „ entiere sincerité, puisque nous n'ap- „ prehendons nullement que toute l'E- „ glise sache la maniere dont cette „ Maison a été conduite jusqu'à cet- „ te heure; & tout ce qu'il y pour- „ ra reconnoître, & que ces filles pour- „ ront declarer, est qu'elles n'ont au- „ cune connoissance de ces matieres, „ dont elles sont très incapables, & „ qui ne les regardent nullement. C'est „ pourquoi j'ose, Madame, dire à „ Votre Majesté, que ce m'est une „ affliction bien sensible de voir que „ des Religieuses qui ne cherchent „ qu'à servir Dieu dans le secret & „ dans le silence, soient traitées com- „ me elles le sont par cette seule „ raison, qu'on suppose qu'elles sont „ instruites, & qu'elles s'interessent „ en des choses qu'elles ignorent, & „ qu'elles veulent & doivent toujours „ ignorer. Et pour moi, Madame, je „ puis dire à Votre Majesté qu'au lieu

„ que

„ que quelques personnes croient que
„ les filles de ce Monastere sont d'ail-
„ leurs vertueuses, mais que leur foi
„ n'étant pas saine, toute leur ver-
„ tu doit être suspecte ; je suis au
„ contraire très persuadée que, pour
„ ce qui regarde la foi, nous n'avons
„ nullement à apprehender le juge-
„ ment de Dieu, étant par sa mise-
„ ricorde très soumises au Pape, &
„ très attachées à l'Eglise Catholique
„ dans laquelle nous sommes nées,
„ & sommes très resolues avec la gra-
„ ce de Dieu de vivre & de mourir.
„ Mais au contraire, Madame, je
„ tremble quand je considere la pure-
„ té de cœur que Dieu demande de
„ nous. Et il a permis peut-être pour
„ notre bien que nous soyons tombées
„ dans l'affliction, & dans l'abandon-
„ nement de tout le monde où nous
„ nous voyons reduites, parce qu'il
„ n'a pas trouvé en nous cette parfai-
„ te pureté que notre profession de-
„ mande. Mais j'espere, Madame,
„ qu'après nous avoir nourries quelque
„ tems du pain de larmes, & que nous
„ aurons adoré dans une humilité pro-
„ fonde sa main paternelle qui nous
„ châtie, il fera naître le calme de
„ cette tempête, & que sa misericor-
„ de appaisera sa colere. Cette espe-
„ rance qu'il me donne, Madame,
„ me fait croire en même tems qu'il
„ se servira pour cela de la pieté de
„ Votre Majesté, & de la sagesse du
„ Roi, comme il se servit de celle de
„ Phi-

„ Philippe II. ayeul de Vos Majestés,
„ pour tirer Sainte Therese de la plus
„ grande persecution qu'elle ait souf-
„ ferte durant sa vie. "

„ Car nous voyons dans ses Ecrits
„ que le Pape même ayant été mal
„ informé contre elle & contre les
„ Religieuses de son Ordre, & son
„ Nonce qui avoit été prevenu aussi
„ bien que Sa Sainteté portant cette
„ affaire, selon qu'elle le disoit elle-
„ même, dans la derniere violence,
„ lorsque tout paroissoit desesperé,
„ Dieu lui revela qu'elle s'adressât à
„ son Roi, & qu'il les traiteroit en
„ vrai pere. Et il est fort remarqua-
„ ble, Madame, que dans la Lettre
„ qu'elle écrit à ce grand Prince, el-
„ le marque qu'on accusoit de crimes
„ terribles & même d'heresies les Pe-
„ res de son Ordre qui étoient ses Su-
„ perieurs, & de grands serviteurs de
„ Dieu, & qu'elle supplie Sa Maje-
„ sté de ne point écouter toutes ces
„ accusations. Car, ajoute-t-elle, si
„ Votre Majesté les écoute dans un
„ lieu, où l'on est aussi peu informé
„ de la vérité de ces choses comme
„ dans la Cour, on n'aura point de
„ peine à faire passer ces personnes
„ pour heretiques. "

„ Nous esperons, Madame, que
„ Dieu qui tient entre ses mains le
„ cœur de Rois, touchera celui de
„ Vos Majestés, comme il fit alors ce-
„ lui de ce sage Prince, & les por-
„ tera à avoir compassion de tant de

„ Filles

„ Filles qui, quelque affligées qu'elles „ soient, n'oseroient se plaindre que „ leur foi soit devenue suspecte & „ odieuse, quand elles considerent que „ la même chose est arrivée dans ces „ derniers tems à cette admirable Sain- „ te, en comparaison de laquelle nous „ n'oserions seulement prendre le nom „ de Religieuses. J'ose croire, Ma- „ dame, que Votre Majesté me per- „ mettra bien de lui faire la même „ supplication qu'elle faisoit à ce grand „ Roi, qui est de suspendre son ju- „ gement, pour ne pas ajouter foi aux „ accusations injurieuses dont on nous „ charge depuis si long-tems, & qu'on „ renouvelle maintenant plus que ja- „ mais.

„ Car ce n'est pas d'aujourd'hui, „ Madame, que sur le sujet de quel- „ ques disputes particulieres où nous „ n'avions aucune part, on s'est effor- „ cé de nous faire passer pour hereti- „ ques. Il y a neuf ou dix ans que le „ Pere Brisacier fit un libelle, où il „ nous representa comme des person- „ nes engagées dans l'heresie, & plon- „ gées dans toutes sortes de crimes. „ Car voici, Madame, les termes „ dont il nous depeignit: *Suivant les* „ *Regles prescrites aux Filles du saint Sa-* „ *crement qu'elles seront tenues d'obser-* „ *ver, l'on fera une nouvelle Religion,* „ *où l'on appellera les filles impenitentes,* „ *les desesperées, les asacramentaires, les* „ *incommunicantes, les phantastiques, &c.* „ *les vierges folles, & tout ce qu'il vous*

„ *plai-*

„ *plaira, dont l'original en sera au Port-*
„ *Royal, & autre part la copie.* Sur
„ quoi, Madame, m'étant crue obli-
„ gée d'écrire à feu Monſeigneur l'Ar-
„ chevêque de Paris, notre Superieur,
„ pour lui demander, ou de nous pu-
„ nir ſi nous étions coupables de tous
„ ces crimes, ou de reprimer l'Au-
„ teur de ce libelle ſi toutes ces ac-
„ cuſations étoient fauſſes; après l'a-
„ voir vu & fait examiner avec beau-
„ coup de ſoin, il le condamna com-
„ me contenant une infinité de ca-
„ lomnies, au nombre deſquelles il
„ met, comme la plus grande, l'ac-
„ cuſation d'hereſie: Voici, Madame,
„ ſes propres termes. *Cet Auteur ſous*
„ *pretexte de défendre la ſainte doctrine de*
„ *l'Egliſe, a tellement exercé ſa paſſion,...*
„ *& s'eſt tant oublié que de charger une*
„ *Communauté Religieuſe de cette vil-*
„ *le d'infinité de calomnies & d'oppro-*
„ *bres, juſques à l'accuſer d'hereſie quant à*
„ *la doctrine.* Et quoique cette Cenſu-
„ re * eut été publiée aux Prônes de
„ toutes les paroiſſes de Paris, cela n'a
„ pas empêché néanmoins que ces per-
„ ſonnes n'ayent toujours continué de
„ renouveller ces mêmes accuſations,
„ & que le Pere Nouet n'ait ſoutenu
„ hardiment dans un Livre imprimé,
„ que nous ne croyons pas la realité de
„ l'Euchariſtie, c'eſt-à-dire que portant
„ l'habit de Religieuſes, nous ſommes
„ Cal-

* On la trouvera en ſon entier à la fin du volume.

„ Calvinistes, & qu'étant filles du S.
„ Sacrement, nous ne croyons pas au
„ S. Sacrement."

„ Votre Majesté voit aisément que,
„ si on écoute encore ces mêmes per-
„ sonnes qui se sont déclarées si publi-
„ quement contre nous, ils nous feront
„ passer sans peine pour heretiques,
„ comme ils le soutenoient alors d'une
„ maniere si outrageuse. Je puis dire
„ avec toute la sincerité que je dois
„ à Dieu, & à Votre Majesté devant
„ qui j'ai l'honneur de parler, qu'il
„ *n'est* arrivé depuis cette Censure
„ aucun changement dans cette Mai-
„ son; que les mêmes personnes qui
„ nous ont conduites depuis, nous con-
„ duisoient alors, & nous ont tou-
„ jours laissées dans la même igno-
„ rance de toutes ces matieres; &
„ qu'ainsi nos accusateurs ayant été
„ condamnés en ce tems-là de ca-
„ lomnie & d'imposture pour nous
„ avoir accusé d'heresie, nous ne
„ voyons pas ce qui peut aujourd'hui
„ nous rendre coupables.

„ Mais, Madame, la voix du Pa-
„ steur n'ayant pas eu l'autorité d'ar-
„ rêter ces calomnies, Dieu a parlé
„ lui-même en notre faveur; & par
„ des miracles visibles & approuvés
„ par l'Eglise, il s'est declaré à la vue
„ de tout le monde le protecteur de no-
„ tre innocence. C'est ce qui nous
„ fait esperer, Madame, que comme
„ il s'est rendu par sa misericorde d'u-
„ ne maniere si extraordinaire, le dé-
„ fen-

„ fenseur de cette Maison, il nou
„ fera la grace de rendre aujourd'hui
„ Votre Majesté la protectrice de ses
„ Servantes. J'ose attendre, Madame,
„ que votre extrême bonté me permet-
„ tra bien de me consoler dans cette
„ esperance, qu'elle ne dedaignera pas
„ de recevoir cette Lettre comme les
„ dernieres paroles d'une personne
„ mourante, qui pense plus à l'autre
„ vie à laquelle touche, qu'à celle-ci
„ qu'elle va quitter; & qui portera
„ avec un profond respect jusques dans
„ le tombeau la qualité qu'elle a reçue
„ de Dieu, & qui lui est chere par sa
„ propre inclination, qui la rend, Ma-
„ dame, de Votre Majesté, la très
„ humble & très obéissante, très fidele
„ sujette & servante: *Sœur Marie-An-*
„ *gelique de Sainte Magdeleine.* Du Mona-
„ stere de Port-Royal, le 25. Mai
„ 1661." *

## CHAPITRE III.

*Eclaircissement sur l'ignorance dans la-quelle on tenoit les Religieuses de Port-Royal, par rapport aux contestations dont l'Eglise étoit agitée; & sur le miracles de la sainte Epine.*

AVANT que de passer outre, je croi qu'il est bon de donner ici un peti éclair

* Cette Lettre de la Mere Angelique parut im-primée dans le tems.

éclaircissement sur ce qu'il est dit dans cette Lettre, que l'on avoit un si grand éloignement d'entretenir les Religieuses de Port-Royal de tout ce qui regardoit les matieres contestées, qu'on s'étoit même abstenu de leur faire lire le Livre *de la frequente Communion*. Cela peut d'abord surprendre, puisque ce Livre ne contient que la doctrine des Peres & des Conciles, touchant les dispositions avec lesquelles on doit s'approcher de l'Eucharistie pour communier dignement & utilement. Mais parce que cet excellent Livre approuvé authentiquement par tant d'Evêques & de Docteurs de Sorbonne, refute un Ecrit qui attaquoit la pureté de cette doctrine, on étoit bien aise d'épargner à ces saintes filles qui ne demandoient qu'à s'édifier, tout ce qui avoit le moindre air de contestation. D'ailleurs comme par la grande pureté de leur vie, également sainte & penitente, elles étoient dans la pratique continuelle de ce qui est prescrit dans ce Livre par les paroles des saints Peres, touchant l'usage *de la frequente Communion*, on peut dire que la lecture de ce Livre si celebre, leur étoit moins necessaire qu'à beaucoup d'autres, qui étoient moins instruites qu'elles du véritable esprit de l'Eglise.

Ce qui est encore dit à la fin de cette Lettre, *que la voix de leur Pasteur*, (c'est-à-dire de l'Archevêque de Paris leur Superieur, qui avoit condamné les

excès de leurs calomniateurs, ) *n'ayant pas eu l'autorité d'arrêter les calomnies, Dieu avoit parlé lui-même en leur faveur par des miracles visibles & approuvés par l'Eglise*, m'engage à marquer ici quelque chose de ces miracles, d'autant plus que le premier de tous & qui fit le plus d'éclat, se fit en la personne d'une Demoiselle avec qui nous avons toujours eu une liaison étroite, aussi bien qu'avec ses pere & mere, qui étoient intimes amis de notre famille. Voici donc le recit sincere de ce grand miracle, que Dieu fit visiblement pour arrêter les effets de la mauvaise volonté des ennemis de cette sainte Maison. En effet ce témoignage que Dieu rendit à l'innocence de ses servantes, ne pouvoit être mieux placé que dans les conjonctures où elles se trouvoient alors. L'orage étoit prêt à fondre sur elles. On étoit resolu de les disperser en diverses Maisons Religieuses, afin de detruire, s'il étoit possible, ce Monastere qui étoit devenu insupportable aux ennemis de tout bien.

M. de la Poterie, Ecclesiastique de qualité & très vertueux, ayant envoyé au Couvent des Religieuses Carmelites du Fauxbourg S. Jacques, une sainte Epine de la Couronne de Notre-Seigneur, qu'il avoit depuis quelque tems parmi les autres Reliques de sa chapelle, & qu'elles avoient desiré de voir, fut bien aise de l'envoyer aussi ensuite à Port-Royal de Paris le 24. de Mars de l'année 1656. Les Religieu-

ses

ses de ce Monastere l'ayant reçue avec une fort grande veneration, chanterent l'antienne de la sainte Couronne, & allerent toutes la baiser.

Une jeune Demoiselle du nombre des Pensionnaires, nommée Marguerite Perier, niece du celebre M. Pascal, laquelle depuis trois ans & demi avoit à l'œil une fistule lacrymale d'où, comme d'une source de pourriture, il sortoit de quart d'heure en quart d'heure du pus d'une horrible puanteur, tant par l'œil que par le nez & par la bouche, s'approcha comme les autres pour la baiser en son rang, & la Maitresse la fit toucher à son œil. La petite Pensionnaire étant retournée à sa chambre, s'apperçut au bout d'un quart d'heure qu'elle étoit parfaitement guérie. En effet il n'y paroissoit plus rien du tout, ni enflure, ni pus, ni pourriture. L'odorat qu'elle avoit perdu revint dans le même instant. En un mot jamais guérison ne fut plus complette, ni plus miraculeuse dans toutes ses circonstances.

Mais ce qu'on peut regarder comme une autre espece de miracle de la pieté de ces saintes filles, c'est la retenue avec laquelle elles en userent. Elle fut telle que plusieurs même d'entre elles ne surent cette guerison que beaucoup de jours après, & que la Prieure qui étoit alors la Mere Agnès Sœur de la Mere Marie-Angelique, ayant attendu cinq jours à remercier M. de la Poterie son cousin, de la gra-

ce qu'il leur avoit faite de leur envoyer cette Relique, & ne pouvant se dispenser de lui faire part de ce miracle, lui temoigna en même tems qu'elle n'avoit nul dessein de le faire savoir à personne. „ Voilà, Monsieur, „ ajoutoit-elle, à la fin de sa Lettre, „ une attestation bien certaine de vo„ tre Relique, dont il a plu à Dieu „ de nous consoler; & je le prends „ pour un presage qu'il veut guérir nos „ ames, & les sanctifier par les épi„ nes des persecutions dont on nous „ menace". Mais ce saint Ecclésiastique repondit par la Lettre suivante qui est digne d'être rapportée ici. *

MA REVERENDE MERE,

*Ce 22. Avril.*

„ La lecture de la Lettre que vous „ m'avez fait la charité de m'écrire, „ m'a causé une si grande consolation „ que la joie m'a tiré des larmes du „ cœur & des yeux. Je loue l'humble „ retenue que vous avez de ne pas di„ vulguer ce miracle, parce qu'il est „ arrivé en votre Monastere, dont „ plusieurs par la malice du tems ont „ une telle aversion, qu'ils ne vou„ droient pas le croire, mais plutôt, „ que

* Cette Lettre se trouve en entier avec plusieurs autres concernant ces miracles de la sainte Epine, dans une brochure publiée *in* 4. en 1656 avec ce titre: *Reponse à un Ecrit au sujet des miracles qu'il a plu à Dieu de faire à Port-Royal.*

„ que vous l'auriez mis en avant pour
„ donner quelque haute estime de vo-
„ tre Maison, ou pour d'autres inté-
„ rêts que ces personnes se forgeroient
„ en l'esprit selon leur humeur & leur
„ fantaisie. Mais pour moi je crois
„ être obligé de le faire connoître avec
„ discretion dans les occasions, pour
„ n'aller au contraire de ce que nous
„ apprend l'Ange dans Tobie, qu'il
„ est bon de cacher le secret du Roi,
„ mais qu'il est honorable de relever
„ & de confesser les œuvres de Dieu.
„ Et agissant de la sorte, peut-être
„ que ceux qui entendront ce miracle
„ si assuré, arrivé en Votre Maison,
„ & non sans un trait particulier de la
„ providence de Dieu, diminueront
„ de l'aversion qu'ils y ont, & auront
„ quelque conpassion des persecutions
„ dont vous êtes attaquées sans sujet.
„ Je ne fais aucun doute que Notre
„ Seigneur ne veuille sanctifier vos
„ ames par ces persecutions, & je le
„ supplie de tout mon cœur qu'il vous
„ fortifie pour les supporter."

Quoique Dieu voulut consoler ses servantes par un effet si miraculeux de sa puissance, & les convaincre qu'il sauroit bien les delivrer de la malice des hommes quand il le voudroit, il avoit aussi dessein sans doute de rendre cette merveille publique, pour justifier en quelque sorte la pureté de la foi, & l'innocence de celles qu'on decrioit d'une maniere tout-à-fait outrageuse.

Les Medecins & Chirurgiens qui avoient vu la jeune enfant dans son grand mal & après sa guerison, touchés d'un si grand miracle, se crurent obligés en conscience de le dire à tout le monde. Le pere de l'enfant, qu'on avoit mandé d'Auvergne pour être present à l'incision & à l'operation du bouton de feu, que M. Dalancé devoit faire à l'œil de sa fille, fut celui qui contribua le plus à faire éclater cette merveille. Car l'ayant trouvée guerie lorsqu'il arriva à Paris, il en fut si transporté de joie, qu'après avoir fait assembler les Medecins & les Chirurgiens, & tiré d'eux une attestation authentique de ce qu'ils reconnoissoient n'avoir pu être que l'effet de la toute-puissance de Dieu, il joignit sa voix à la leur, pour faire éclater partout cette guerison miraculeuse, qui fut sue dans tout Paris, & crue même de toute la Cour. Ainsi de quelque artifice qu'usassent les ennemis de Port-Royal pour en affoiblir ou en étouffer la verité, la confusion qu'on eut de ne se pas rendre à une telle évidence, arrêta pour quelque tems l'effet de leur animosité; & le dessein qu'on avoit formé de disperser les Religieuses en divers Couvents ne fut point executé.

Ce qui fit paroître en effet d'une maniere visible, que Dieu avoit eu en vue la protection de l'innocence de ses servantes dans ce grand miracle, c'est qu'il n'en fit aucun autre dans tout le tems que la sainte Epine fut en divers lieux,

lieux, soit aux Carmelites, soit aux Ursulines, soit dans la Chapelle de M. de la Poterie. Cependant les Ursulines & les Carmelites étoient des Religieuses qui vivoient saintement, M. de la Poterie, étoit aussi reconnu pour un Prêtre de très grande pieté; en sorte qu'un Ecclesiastique très vertueux ayant eu la devotion d'aller visiter les saintes Reliques de sa Chapelle, nous dit au retour qu'il avoit été aussi édifié de la vertu de ce saint Prêtre, que des Reliques très belles qu'il avoit eu soin d'assembler de tous côtés dans sa maison; & que son humilité faisoit un grand ornement de sa Chapelle.

La sainte Epine étoit, dans ces differens Monasteres & dans la maison de M. de la Poterie, la même qu'à Port-Royal; mais ces autres Religieuses n'étant pas calomniées ni persecutées comme celles de Port-Royal, n'avoient pas besoin, selon que quelques-unes d'elles-mêmes le dirent alors, que Dieu prouvât par un miracle qu'il étoit au milieu d'elles, pour fermer la bouche à leurs ennemis.

Aussi il parut encore plus sensiblement dans la suite, que c'étoit là l'unique dessein de Dieu. Car après que la sainte Epine, qui avoit fait le miracle dont j'ai parlé, eut été reportée chez M. de la Poterie à qui elle appartenoit, & placée dans sa Chapelle avec les autres Reliques qui y étoient en grand nombre, le bruit de la guérison miraculeuse de la Demoiselle Perier at-

tira dans sa maison beaucoup de personnes qui venoient pour reverer la sainte Epine, dans l'esperance d'être gueries de leurs differentes maladies. Et cependant Dieu ne fit aucun miracle en leur faveur. C'est ce qui porta ce saint Prêtre, qui se trouvoit accablé par le grand nombre de ceux qui venoient ainsi troubler sa retraite & son repos, à juger très sagement que, puisque Dieu n'avoit fait aucun miracle par cette precieuse Relique qu'à Port-Royal, c'étoit sans doute en ce lieu qu'il vouloit qu'on l'exposât à la veneration des peuples. Il l'y renvoya donc le 17. Avril de la même année, avec une Lettre qu'il écrivit à la Mere Prieure sa cousine, dont voici l'extrait: *

„ Comme les Esprits bienheureux inferieurs en gloire, n'ont point de jalousie de ce que Dieu est plus hautement loué & glorifié par ceux qui sont au dessus d'eux, mais au contraire en ont une grande joie, je dois aussi à leur imitation me rejouir davantage, de ce que cette sainte Epine soit plus fervemment, plus dignement, & par plus de personnes honorée en votre Maison, qu'elle ne pouvoit l'être en ma Chapelle. Dieu a voulu que je vous la laissasse, puisque par elle il a fait un si évident miracle. J'en suis étonné en moi-même, lorsque je considere tout

„ ce

* Elle se trouve en entier page 14. de l'Ecrit citée precedemment.

„ ce qui s'est passé, & la conjoncture
„ en laquelle il arrive, vû que je pou-
„ vois vous la faire voir il y a deux
„ mois, & vous aussi me la demander,
„ comme ont fait les Carmelites. Mais
„ Dieu l'avoit reservé pour ce tems,
„ auquel vous étiez menacées de plus
„ grandes persecutions, pour relever
„ vos esprits, & vous donner une plus
„ grande confiance qu'il ne delaissera
„ point ses Epouses. Et ce qui est en-
„ core remarquable, est que ce miracle
„ est arrivé en l'une de vos *petites fil-*
„ *les*, lorsqu'on faisoit courir le bruit,
„ comme vous savez, qu'on vouloit
„ vous les ôter. Je trouve tant de cho-
„ ses extraordinaires & remarquables
„ en cette faveur que Dieu vous a fai-
„ te, que je ne puis pas entrer plus
„ avant en ce discours. Au reste vous
„ avez voulu mener une vie cachée &
„ n'être connues que de Dieu, ne l'é-
„ tant du monde, si non par les perse-
„ cutions qu'il vous faisoit: mais Dieu
„ a voulu faire connoître au monde
„ votre innocence, & que dorénavant
„ on aille en votre sainte Maison pour
„ recevoir des graces de lui."

Il parut bien que ce saint Ecclesia-stique étoit entré véritablement dans les desseins de Dieu même, en renvoyant la sainte Epine de la Couronne de son Fils à Port-Royal; car elle n'y fut pas plutôt revenue, qu'elle commença à y faire de nouveaux miracles. Une Religieuse de qualité de la *Maison-Dieu* de Vernon, nommée Sœur Marguerite Car-

ré de Merçay, attaquée d'une espece de paralysie sur les deux jambes, qui s'étoit fait apporter à Paris, ayant adoré la sainte Epine à Port-Royal, & communié à la Messe, sortit de l'Eglise parfaitement guérie.

La femme d'un Procureur de la Cour, nommé M. Durand, étant malade depuis deux ans & deux mois, d'un vomissement continuel qui lui faisoit rejetter toute sorte de nourriture, se fit apporter à Port-Royal, & n'y eut pas plutôt adoré & baisé la sainte Epine de Notre Seigneur, qu'elle obtint une parfaite guérison, en sorte que dans le Monastere même, elle prit de la nourriture qu'elle retint sans aucune peine, comme elle fit toujours depuis.

Un de mes amis fut témoin d'un autre très grand miracle, qui se fit en la personne d'une jeune fille de M. Portelot Procureur de la Cour, qui depuis trois ans & demi étoit reduite à être toujours couchée, & souffroit d'extrêmes douleurs. Elle fut guérie d'une maniere si miraculeuse à la fin d'une neuvaine que sa mere fit à la sainte Epine, qu'elle alla au bout de deux jours à Port-Royal en rendre graces à Dieu.

Je ne parle point ici d'un grand nombre d'autres miracles aussi averés, tels que ceux qui se firent en la personne d'une Ursuline de Noyers en Bourgogne, étique & paralytique depuis plus de deux ans; d'une autre Ursuline de Pontoise tourmentée depuis huit mois

d'un horible mal de tête, qui lui ôtoit tout repos jour & nuit ; d'une Religieuse du Thresor, niece de M. de la Poterie, qui étoit malade depuis sept mois d'une fievre continue, accompagnée de grands maux de tête & d'estomach ; d'une Religieuse de la Congregation de Notre-Dame de Provins, malade depuis long-tems d'une hydropisie, d'une paralysie & d'une oppression de poitrine qui la réduisoit à la derniere extrémité.

Toutes ces malades * & beaucoup d'autres, furent autant de temoins vivans des merveilles que Dieu faisoit éclater par la vertu de la sainte Epine, en faveur d'une maison calomniée & persecutée outrageusement. J'en rapporterai seulement encore un ici, qui fit un fort grand éclat dans Paris, & qui arriva au mois de Mai de l'année 1657. dans la même Maison de Port-Royal.

Une Pensionnaire nommée Claude Baudran, âgée de quinze ans, qui demeuroit à Port-Royal des champs, étoit fort infirme depuis cinq ou six années. Son mal avoit commencé par une grande colique, qui lui revenoit après de courts intervalles. De plus il s'étoit formé sur son ventre une certaine dureté, comme une espece de loupe qui s'augmentoit peu à peu, principalement depuis deux ans, & qui devint à la fin si monstrueuse, qu'elle avoit le



* Voyez l'Ecrit déja cité, pages 14. & suivantes.

ventre plus gros, que la plus grosse femme toute prête d'accoucher. Elle avoit d'ailleurs une telle difficulté de parler, & la voix si basse qu'on ne pouvoit l'entendre, à moins que d'être tout proche de sa bouche. Elle fut traitée long-tems avec grand soin par des personnes habiles. Comme on vit qu'ils ne pouvoient plus y rien faire, on jugea plus à propos de la faire venir à Paris, pour mieux consulter son mal. Le lendemain qu'elle y fut arrivée, on assembla trois Medecins, & deux Chirurgiens qui, après l'avoir vue, ne purent s'empêcher de dire qu'ils auroient bien souhaité que tous les Medecins de Paris eussent vu un mal aussi étrange que celui-là, & resolurent d'ouvrir le mal le lendemain. Mais cependant cette pauvre fille inquiette au dernier point d'une telle resolution, alla adorer la sainte Epine avec beaucoup de devotion & de foi; & s'étant retirée dans sa chambre pour s'aller coucher, elle fut bien surprise en se deshabillant, de ne pas voir ni sentir cette horrible grosseur dont j'ai parlé, & de se trouver tout à fait guérie, sans qu'elle se fut apperçue en aucune sorte, comment cela s'étoit fait. Elle n'en dit rien à personne pour ne pas rompre le silence, & s'étant couchée fort contente, elle reposa très bien. Le jour suivant les Medecins & les Chirurgiens étant venus pour faire l'operation, furent dans le dernier étonnement, & s'écrierent que c'étoit-là le plus grand miracle qui se

se fût encore fait par la sainte Epine, & qu'ils l'estimoient autant que la resurrection d'un mort. C'est cette Pensionnaire & Mademoiselle Perier qui sont peintes des deux côtés de la grille à Port-Royal de Paris.

Voilà donc ce que la Mere Angelique entendoit lorsque, dans sa Lettre à la Reine Mere, elle lui dit, *que Dieu avoit parlé lui-même en leur faveur par des miracles visibles.* J'ai cru nécessaire d'en rapporter quelques-uns, pour donner un plus grand éclaircissement à cet endroit de sa Lettre, & pour faire mieux comprendre, combien ceux qui haïssoient ces Religieuses étoient injustes de persecuter des filles pour qui Dieu se declaroit si hautement.

## CHAPITRE IV.

*La persecution suspendue par les miracles se rallume contre Port-Royal. Sentimens de la Mere Marie-Angelique, & sa mort arrivée le 6. Août* 1661. *Afflictions par lesquelles Dieu éprouve M. de Bernieres. Son exil à Issoudun & sa mort en* 1662.

MAis si la vérité & le grand nombre des miracles authentiques qui se firent à Port-Royal, dans le tems même qu'on avoit resolu d'accabler cette Maison, suspendit pour quelque tems les mauvais effets de l'animosité de leurs adversaires, ils n'en devinrent dans la

suite que plus ardens à poursuivre ce qu'ils avoient entrepris. Ils ne purent pas empêcher d'abord que, dans l'étonnement où Paris & toute la France étoient de ces prodiges, on ne rendît toute la justice que l'on devoit à l'innocence de celles, pour qui Dieu se declaroit d'une maniere si éclatante. C'étoit, pour ainsi dire, comme un torrent de benedictions & de graces, auquel toute leur mauvaise volonté n'auroit pas pu s'opposer, sans s'attirer les maledictions de tout le peuple.

Mais comme les Phariſiens avoient su par leurs artifices, detruire dans l'esprit des Juifs la vérité des miracles les plus visibles de Jesus-Christ, il ne faut pas s'étonner, si ceux-ci trouverent mille moyens pour éluder les consequences très naturelles que tout le monde en tiroit à l'avantage de ces saintes filles, lorsqu'ils ne pouvoient detruire la vérité des miracles mêmes qui étoient bien averés & approuvés par l'Eglise. Car il falloit que les Epouses de Jesus-Christ fussent d'autant plus conformes à l'image de leur Epoux calomnié & outragé, qu'elles travaillassent avec plus d'ardeur à acquerir une parfaite pureté.

Dieu permit par un jugement de colere qu'il exerçoit sur les ennemis mêmes de cette sainte Maison, sans qu'ils y pensassent, qu'ils surprissent à la fin la religion de la Reine Mere & du Roi, en obtenant à leur condamnation une partie de leurs desirs. Ils firent renvoyer toutes les Pensionnaires qu'on

élevoit

élevoit avec tant de soin dans les deux Maisons de Port-Royal, & firent changer leur Superieur & leurs Confesseurs, qui les conduisoient d'une maniere si sainte dans la voie du salut. Ils se porterent même jusqu'à cet excès, que de faire ôter le voile aux Novices & aux Postulantes.

Il est vrai que ce surcroît de persecution, qui tendoit à ravir à tant d'ames innocentes le bien solide qu'elles cherchoient dans cette Maison, où l'odeur de la seule pieté les attiroit, ne contribua pas peu à augmenter la maladie de la Mere Marie-Angelique Arnauld. Mais au milieu de tous les maux qui affligeoient en même tems son corps & son esprit, Dieu la soutint jusqu'à la fin par sa grace d'une maniere admirable, & la mit même en état de consoler & de soutenir toutes les autres, par des sentimens que la foi seule étoit capable de lui inspirer.

Ainsi elle repondit à une personne qui lui parloit dans sa maladie, sur ce qu'on faisoit souffrir à sa Maison : „ La „ dignité de notre affliction est si gran„ de, qu'elle m'accable & me fait trem„ bler, quand je pense que Dieu nous „ a choisies pour souffrir pour la vé„ rité. Il n'y a rien de pareil ; & nous „ devons bien craindre de n'en pas fai„ re assez d'usage. " Et un jour qu'on lui disoit, en parlant de l'éloignement des personnes qu'on leur avoit ôtées, qu'elle avoit un grand sacrifice à faire, dans la privation où elle étoit alors

de l'assistance de M. Singlin ; elle répondit avec une fermeté & une foi étonnante : „ Je n'en ai point de peine. „ Je suis assurée qu'il prie Dieu pour „ moi : cela me suffit. Je l'honore beau- „ coup & tous ceux qui nous ont con- „ duites, mais je ne mets point un hom- „ me à la place de Dieu."

Aussi avant le tems de cette persecution, prévoyant de loin cet orage qui les menaçoit, elle avoit coutume de dire à ses Filles : „ Ayons bien soin de „ faire provision du pain de la parole „ de Dieu, lorsqu'il nous le distribue „ si abondamment par la bouche de ses „ serviteurs. Car il viendra un tems „ de famine pour nous où, étant pri- „ vées des secours dont nous jouissons „ presentement, nous aurons besoin „ de ce que nous aurons amassé, pour „ nous soutenir."

Enfin Dieu ayant purifié cette grande ame dans la fournaise des tribulations, & ayant achevé de la sanctifier par les douleurs de sa derniere maladie, il l'appella à lui le 6. Août 1661. Toutes ses Filles demeurerent dans l'accablement d'une double affliction, & de ce que la violence des hommes leur faisoit souffrir, & de la perte d'une Mere dont l'exemple & les paroles toutes de feu, servoient infiniment à les soutenir. Mais elle leur avoit appris, comme je viens de le dire, à ne mettre jamais dans leur cœur, non plus qu'elle, un homme à la place de Dieu.

Il nous arriva cette année même une affli-

affliction sensible par l'exil de M. de Bernieres notre parent, & ami intime de mon pere. C'étoit un homme, comme je l'ai dit au commencement, tout rempli de charité, & qui n'avoit point de plus grand plaisir que de recevoir chez lui, & d'assister en toutes les manieres qu'il pouvoit, ceux qu'il savoit être les vrais serviteurs de Dieu. Il avoit aussi une fort grande liaison avec la Duchesse de Longueville. Cette Princesse si vertueuse qui connoissoit sa charité & son zele, le prioit de visiter les paroisses de sa dependance qui étoient en fort grand nombre. Il s'acquittoit de ces visites avec tant de soin, tant de pieté & de religion, qu'à voir la maniere dont il se conduisoit dans cet emploi, on l'auroit pris véritablement pour un de ces anciens Pasteurs de l'Eglise, qui bruloient de zele pour la pureté de la Maison du Seigneur, s'informant très exactement, mais très sagement, de la conduite & des mœurs des Curés & des Vicaires de toutes ces differentes paroisses, & des besoins de tous les pauvres. Il en rendoit à son retour un compte fidele à la Princesse, & lui donnoit le moyen de remedier, selon la grande lumiere de sa sagesse, la droiture de ses bonnes intentions & son pouvoir, au dereglement qui venoit par-là à sa connoissance, & aux plus pressantes necessités de ceux d'entre ses vassaux qui étoient pauvres. Enfin il étoit l'ami particulier du Roi d'Angleterre, fils de celui qui eut la tête tranchée,

chée, & avec qui il avoit fait liaison, lorsqu'il étoit en France.

On traita de cabaliste un homme dont la charité étoit digne du tems des Apôtres, & dont la simplicité vraiment chretienne se faisoit particulierement remarquer dans toute sa conduite. Il reçut donc [le 7. Avril 1661.] une Lettre de cachet pour s'en aller incessamment à Issoudun : c'est à 60 lieues de Paris en un pays inconnu pour lui jusqu'alors, & où étant éloigné de tous ses biens à qui sa presence étoit necessaire, il devoit avoir le chagrin de les voir deperir. Il partit donc, & quitta tous ses amis, emmenant avec lui ses deux fils, qui sont encore vivans, dont l'aîné est Conseiller honoraire au Parlement de Paris, & le cadet Procureur general du Parlement de Rouen. Il ne fut pas long-tems à Issoudun, sans être connu pour ce qu'il étoit. Ses bonnes œuvres & ses aumônes parlerent pour lui, & firent bientôt discerner à qui il appartenoit, à Dieu, ou au monde ; & si la peine de l'exil à son égard étoit un châtiment de sa mauvaise conduite, ou le couronnement de sa vertu.

Il fut encore éprouvé par une grande maladie d'un de ses enfans, que Dieu voulut ajouter au chagrin qu'il eut du murmure de ses parens. Il eut aussi une douleur sensible de la perte qu'il fit d'un frere nommé M. de la Vaupaliere, qui fut tué malheureusement d'un coup de fusil qui vint donner au milieu de ses Officiers, lorsqu'ils étoient assem-

blés,

blés, & qu'ils tenoient conseil de guerre. Il ressentit d'autant plus vivement cette mort, qu'elle lui parut plus funeste, & que celui qu'il pleuroit avoit d'excellentes qualités qui le rendoient très aimable. C'étoit aussi une charge de 40000 écus qui se perdoit par sa mort. Les parens s'employerent de tout leur pouvoir pour solliciter quelque grace auprès du Roi, à cause des bons services de celui qui avoit été tué. Mais pour de l'argent il ne fallut point en esperer, & ils obtinrent seulement à M. de Bernieres la liberté de revenir de son exil.

Cependant il vint vers l'année 1662. un autre ordre superieur à celui-là, un ordre vraiment d'en haut, qui appelloit dans le ciel celui que les hommes vouloient faire retourner au milieu du siecle. M. de Bernieres étant retombé malade, il fut fort consolé de ce qu'au lieu de rentrer dans l'agitation & le tumulte du siecle, il plaisoit à Dieu de l'appeller dans son repos éternel, après l'avoir purifié dans son exil pendant quelque tems. M. Guillebert ancien Curé de Rouville, vint de S. Cyran l'assister en cette conjoncture la plus importante de sa vie. Il mourut le 31. Juillet de l'année 1662. Son corps fut transporté d'Issoudun à Rouen, & mon pere alla au devant du corps jusqu'à Vernon, pour rendre les derniers devoirs de la pieté chrétienne à cet ami, qu'il avoit toujours regardé comme un véritable Serviteur de Dieu.

CHA-

## CHAPITRE V.

*M. du Fossé est sollicité par son pere d'embrasser quelque état, & en particulier l'état ecclesiastique : il ne peut s'y resoudre. Il quitte les Troux & va demeurer à une ferme nommée le petit Port-Royal. Il y travaille à la vie de S. Thomas de Cantorbery.*

JE reviens à ce qui me regarde. Mon pere qui sût la maniere dont je vivois aux Troux commença à craindre, comme un pere vraiment chrétien, que n'étant plus retenu comme à Port-Royal par les regles d'une vie commune, ni veillé par des personnes dont je respectasse l'autorité, je ne me dégoutasse insensiblement de la pieté, & ne fortifsse de la voie dans laquelle j'avois commencé à marcher dès mon enfance. Cette frayeur lui causa de fort grandes inquietudes. Il en écrivit à Messieurs Singlin & de Saci & à moi-même assez fortement, pour m'engager à prendre quelque parti, me proposant l'exemple de quelques-uns de mes parens. Le goût que j'avois pris à la vie de Port-Royal, joint à la connoissance que j'avois de mille embarras où l'on s'engage dans une Communauté en voulant éviter ceux du monde, me donnoit de l'éloignement des Monasteres. Aussi on a vu les troubles arrivés dans l'Abbaye de S. Cyran même, dont mon

pere me parloit, & l'entier renversement de ce Monastere, qui tire les larmes des yeux de ceux qui ont vu tant de personnes de pieté y chercher comme un azile contre les tempêtes du monde, & n'y trouver que des sujets de douleur, au lieu de la paix qu'ils y cherchoient. Enfin il resolut de venir à Paris, pour me faire mieux entendre ses sentimens sur une chose qu'il croyoit de la derniere importance. Il me mit, si je l'ose dire, à une espece de question spirituelle, pour tirer de moi en presence de Messieurs Singlin & de Saci ce qu'il desiroit savoir, touchant la resolution que je voudrois prendre. Il me proposoit pour cela differens états, soit celui de l'Eglise, soit celui de la Magistrature, soit celui d'être à la Cour, ou auprès de quelque Prince du Sang, pour lequel il m'offroit son credit & ses connoissances. J'étois persuadé qu'il ne me proposoit de m'établir dans le siecle, que pour m'assurer que son dessein n'étoit pas de me gêner sur le choix de quelque état, & pour me porter en même tems à me determiner volontairement à choisir celui de l'Eglise ou de la Religion. Je ne croyois pas cependant comme lui, qu'il fût d'une si grande necessité de se fixer entierement dans quelque état. L'exemple de Messieurs le Maître & de Sericourt, & de tant d'autres qui étoient morts, ou qui vivoient encore, sans s'être determinés à aucune profession particuliere, me persuadoit qu'on pouvoit bien en les

imitant, travailler à son salut; sans s'assujettir à d'autres regles que celle de l'Evangile, & sans se lier par d'autres chaînes que par les vœux du baptême.

M. Singlin & M. de Saci auroient souhaitté aussi-bien que mon pere, que je me fusse engagé dans l'état ecclesiastique, comme M. de Tillemont le fit quelque tems après. Il sembloit même que j'y avois déja quelque espece d'engagement, ayant reçu la Tonsure en même tems que la Confirmation à l'âge de sept ans ou environ, par une sorte de prevoyance peut-être trop humaine qu'avoit eu mon pere, lorsqu'il n'étoit pas instruit, comme il le fut depuis par la connoissance qu'il eut de M. l'Abbé de S. Cyran. Mais enfin je ne pus jamais me vaincre pour embrasser cet état, & quoique j'eusse des raisons très fortes qui me regardoient personnellement, & qui me rendoient très indigne d'un état si élevé, j'avois néanmoins d'autres vues moins considerables qui m'arrêterent, & qui m'empêcherent de me rendre à ce qu'on desiroit de moi. Ainsi Dieu permit que je me fisse la justice à moi-même, en m'éloignant d'un état auquel il semble que je n'étois pas destiné, quoique ceux qui avoient toute autorité sur moi, voulussent m'y engager. Je ne sai si en cela j'ai fait une faute, mais la vue de tous les renversemens arrivés à Port-Royal, & de toutes les traverses qu'on a suscitées aux Ecclesiastiques destinés au service

de

de cette Maison, m'a fait juger que, si j'ai manqué, j'ai été au moins plus heureux que sage; car l'évenement n'a fait que trop connoître que, si j'avois consenti à recevoir les Ordres sacrés, j'aurois été comme plusieurs autres, sans comparaison plus dignes que moi, un Prêtre assez inutile pour les desseins qu'on avoit eus. Je suppliai donc mon pere, de trouver bon que je continuasse à servir Dieu avec la liberté des enfans de Dieu, lui promettant neanmoins que je le prierois beaucoup qu'il daignât me faire connoître sa volonté, & me donner la force de l'accomplir.

Cependant après que j'eus demeuré vingt mois au Château des Troux, j'appris que les enfans de M. de Bagnols alloient revenir de Lyon, & je me trouvai par là dans la necessité de changer encore de demeure. La Maison de Port-Royal avoit des attraits pour moi dont je ne pouvois me defendre. N'ayant plus la liberté d'y demeurer tout-à-fait, à cause des ordres du Roi, je songeois au moins à m'en approcher toujours le plus qu'il me seroit possible. En effet ceux qui ont une fois connu cette Maison, ne peuvent être étonnés de ce que je dis, puisque tout respire la charité & la pieté dans une si sainte solitude, & qu'il n'y a peut-être gueres de lieu où la véritable devotion soit mieux entendue, & mise en pratique d'une maniére plus solide. J'allai donc m'établir dans une des Fermes de Port-Royal même, nommée le petit Port-

Port-Royal, avec M. S. Gilles de qui j'ai déja parlé, qui étoit de ces Messieurs d'Asson de Poitou, l'un des hommes que j'aie connu qui eût le meilleur cœur. Je quittai donc encore une fois M. de Tillemont, qui alla de son côté s'établir ailleurs. Pour moi, quelque grande que fut la solitude de cette maison que je choisissois, je ne laissai pas d'y trouver des agremens, me sentant alors déchargé de tout le soin du menage, & ayant tout le tems que je voulois pour m'appliquer au travail, par l'éloignement où j'étois de tout commerce. Un de mes amis me parla dans ce même tems de la Vie de S. Thomas Archevêque de Cantorberi en Angleterre, comme d'une Vie pleine de très beaux évenemens, & me promit de m'aider de quelques Livres dont j'avois besoin pour y travailler. Ce fut une occupation qui me servit à soutenir plus facilement une si grande solitude, & j'eus le loisir dans le tems que je demeurois en cette Ferme, de composer & d'achever entierement cette Vie, qui fut depuis imprimée & dediée au Roi.

Je trouvai en arrivant dans cette Ferme, que le Curé de la paroisse n'y mettoit jamais le pied; & j'appris que le sujet de sa froideur étoit un procès, qu'il avoit mal entrepris contre les Religieuses de Port-Royal, & qu'il ne pouvoit se consoler d'avoir perdu avec depens. Ayant été informé du sujet de son refroidissement, je ne crus pas

que son froid se dût communiquer jusqu'à moi, & qu'ayant à vivre en ce lieu, je pusse le faire sans me mettre en devoir, autant qu'il seroit en moi, de rompre cette glace qui convient si peu au cœur d'un Pasteur. J'en parlai très serieusement au Gentilhomme avec qui je demeurois, qui ayant aussi un cœur très ouvert, me témoigna être dans le même sentiment. Nous resolumes donc de l'aller voir les premiers, & de faire ce que nous pourrions pour le rechauffer. Nous l'engageâmes de telle sorte, par la maniere obligeante dont nous le previnmes, & le portâmes tellement à repondre à nos civilites, qu'il ne put pas se defendre de vivre bien dans toute la suite avec nous : ce que je remarque, pour faire voir que si ceux qui n'ont point tort, pouvoient gagner sur eux-mêmes de faire une avance vers les autres, pour les prevenir par des effets d'une charité sincere, telle qu'elle doit être dans le cœur des chrétiens, on verroit bien des divisions étouffées dans leur naissance, & des inimitiés arrêtées dans leur principe. Mais chacun ordinairement se contente de son bon droit. On s'applaudit à soi-même de ce qu'on ne se sent point coupable; & on ne songe presque jamais que ce n'est pas être innocent que de voir perir son frere par cette animosité où il s'abandonne, sans se mettre en peine de faire aucun pas pour l'en retirer.

Lorsque je demeurois dans cette Fer-

me du petit Port-Royal, je m'y trouvai une année de grande cherté & famine, où nous courûmes quelque risque de notre vie, par les vols continuels que la necessité poussoit plusieurs pauvres à faire au milieu des blés. Ils auroient dû néanmoins avoir plus de considération pour ceux de cette Abbaye que pour beaucoup d'autres, puisque si on y recueilloit des grains, c'étoit pour en faire part à tous les pauvres qu'on a toujours assistés à Port-Royal avec une charité incomparable. Car elle ne se mesuroit pas, pour ainsi dire, par le peu de blé que l'on serroit dans les granges, mais par la grandeur des besoins des pauvres. Et ces charitables Religieuses ont toujours cru qu'il falloit donner dans les grandes necessités au-delà même de ses forces, sans trop consulter souvent si on le pouvoit, parce qu'elles envisageoient plus la toute-puissance de Dieu qui engageoit à faire l'aumône, que leurs propres forces. Nous tachâmes donc de conserver ces blés par nos soins & par nos veilles.

Comme Chartres n'est qu'à neuf lieues de la maison où nous demeurions, nous eûmes devotion, M. de S. Gilles & moi, d'aller en pelerinage à Notre Dame de Chartres; ce que nous fimes à pied, non pas sans une grande fatigue. Mais nous nous en trouvâmes bien dedommagés par la consolation que nous eumes d'offrir à la Sainte Vierge nos vœux, en un lieu où elle est particuliere-

lierement honorée. Car on ne peut point douter que Dieu ne se soit reservé de faire éclater sa misericorde & sa puissance en certains lieux plus que dans d'autres, quoiqu'il soit également present par tout.

## CHAPITRE VI.

*M. du Fossé vient demeurer à Paris dans la maison où étoient cachés M. Singlin & M. de Saci, & où M. Rebours venoit de mourir. Mort de M. Singlin. Eloge de ce saint Prêtre.*

AYANT éprouvé l'incommodité de la demeure où j'étois, tant dans les grandes chaleurs que dans les grands froids, & dans les mauvais tems à cause de l'éloignement de l'Eglise, je la quittai pour venir loger avec MM. Singlin & de Saci, dans une chambre où étoit mort quelque tems auparavant M. Rebours.

C'étoit un Prêtre d'une vertu très solide & d'une conversation très agreable. Il avoit été engagé dans le Sacerdoce pour servir, en qualité de Confesseur, les Religieuses de Port-Royal de Paris; & il s'acquitta toujours de cet emploi d'une maniere très digne de son ministere. Il fut obligé par les troubles qu'on excita contre cette sainte Maison, d'en sortir avec M. Singlin & les autres. Il vint s'établir avec lui & M. de Saci dans la petite maison

dont je parle ; & comme si le tems de sa course eut fini avec celui de son emploi, il ne survecut que peu de tems, après qu'il fut deplacé du poste où la providence l'avoit mis pour la consolation de ces saintes Filles, & de tant d'autres personnes qui avoient une confiance particuliere en lui. Mais il mourut plein de jours & de merites, quand sa vie fut devenue inutile à son prochain par la malice des tems & l'injustice du siecle qui, pour parler comme S. Paul, n'étoit pas digne de tels hommes.

Nous fîmes encore dans cette même maison une autre perte beaucoup plus grande, en la personne de M. Singlin, établi auparavant par M. de Gondi Confesseur, & ensuite par le Cardinal de Retz Superieur des deux Maisons de Port-Royal. C'étoit un homme, ainsi que je l'ai marqué ailleurs, consommé dans la vertu, d'une sagesse & d'une experience toute singuliere pour la conduite des ames. Il avoit aussi, comme on l'a vu, un don tout-à-fait surnaturel pour la predication. Ses sermons étoient toujours accompagnés de cette parole de Dieu vivante & efficace dont parle S. Paul, qui penetre le fond des cœurs, & qui les touche d'une sainte componction pour leur salut.

Ceux qui connoissoient plus particulierement son merite, remarquoient de plus en lui une penetration d'esprit & une lumiere de discernement, qui le rendoit l'un des hommes de France le plu

plus capable de donner conseil generalement sur toutes choses. Madame la Duchesse de Longueville, Mademoiselle de Vertus, & M. Pascal dont le royaume a connu le grand merite, en ont jugé de la sorte. Ce dernier lui faisoit voir ses Ecrits, comme à un homme qui excelloit en jugement & en justesse d'esprit. Quant à la Princesse que j'ai nommée, & à Mademoiselle de Vertus, l'une & l'autre le consultoient dans toutes les grandes affaires qui leur arrivoient, comme une personne dont l'avis étoit très sûr, & fondé sur une lumiere qui meritoit à juste titre toute leur confiance. La premiere se servit de M. Singlin dans tout ce Carême, pour debrouiller beaucoup d'affaires qui lui faisoient de la peine, & pour faire une revue sur tant de choses qui s'étoient passées pendant sa vie.

Il alloit exprès pour cela deux ou trois fois la semaine en son Hôtel, & y passoit la plus grande partie de la journée, toujours appliqué à l'examen de plusieurs affaires delicates & épineuses. Il jeunoit avec cela rigoureusement, ne mangeant que sur les cinq ou six heures du soir. Le travail d'esprit joint à un tel jeûne, en une personne déja usée d'austerités, de predications & de fatigues, acheva de le consumer. Ceux qui le rapporterent en chaise de l'Hôtel de Longueville le Jeudi saint, nous dirent qu'ils ne savoient pas ce qu'avoit celui qu'ils avoient apporté, mais que c'étoit un homme de plomb,

& qu'ils n'en avoient jamais porté un si pesant. En effet il se mit dès lors au lit frappé de la maladie dont il mourut, & dans le dernier accablement. Le mal étoit plus au dedans qu'au dehors, & sans qu'il parût une grande fievre, il se trouvoit si abbatu par l'épuisement de ses forces, qu'il ne pouvoit même se mettre sur son seant, sans le secours de quelqu'un de nous.

Il fut jusqu'à la fin dans cette tranquillité d'ame & dans cette paix du Seigneur, que la multitude de ses bonnes œuvres, & l'abondance de sa charite, relevée encore aux yeux de Dieu par l'épreuve de la derniere persecution qu'on lui avoit suscitée, lui procuroient aux approches de la mort, comme des recompenses de sa bonne vie. Il mourut dans le septieme jour de sa maladie, & s'éteignit comme une lampe où il n'y avoit plus d'huile. Mais son cœur qui étoit comme la lampe avec laquelle il alloit se presenter au Seigneur, ne manquoit pas de cette autre huile qui manqua aux Vierges folles, c'est-à-dire selon les Interpretes, de l'humble reconoissance de la grace de Jesus-Christ qui avoit été toute sa force, & sur laquelle il avoit posé le fondement de son esperance, au milieu de toutes les differentes traverses qu'il avoit eues à soutenir, de la part de ceux qui persecutoient les dons de Dieu dans ses Serviteurs. Il mourut à cinq heures du matin, après que je l'eus veillé presque toute la nuit.

Ma-

Mademoiselle de Vertus qui ne savoit point l'extremité où il étoit, arriva sur les sept ou huit heures, pour le consulter sur une affaire qui lui étoit de la derniere consequence, & pour la décision de laquelle il lui avoit demandé du tems. En apprenant cette mort sur nos visages, autant que par nos paroles, elle reçut le coup le plus sensible qu'elle eût peut-être jamais senti de sa vie. Elle ne put se consoler, ne trouvant personne en qui elle eût & pût avoir une si parfaite confiance. Nous portâmes son corps le lendemain à Port-Royal de Paris. Le Curé de S. Medard son Pasteur en fit l'inhumation, au milieu des larmes & des soupirs de toute cette grande Communauté de Religieuses. Ces saintes Filles l'honoroient & l'aimoient comme leur Pere, ayant été la plûpart reçues par lui à la sainte Religion. Elles se trouvoient heureuses de pouvoir au moins après sa mort, lui rendre les derniers devoirs de la pieté chrétienne, ayant été separées de sa conduite par une violence étrangere.

La vie que je menois dans la maison où M. Singlin venoit de mourir, étoit fort peu agreable selon les sens. Car j'y étois dans une solitude & une étude perpetuelle, n'ayant gueres de conversation qu'avec M. de Saci quelque tems après le repas; & cette conversation étoit toujours fort serieuse, par la vigilance que ce grand homme avoit sans cesse sur soi-même, pour ne pas perdre la

la presence de Dieu, & pour ne rien dire qui ne tendît à édifier ceux à qui il parloit. Ainsi nos conversations étoient une espece d'étude ou de conference de pieté. Mais enfin je l'avois voulu ainsi, pour me tirer d'une autre espece de solitude encore plus fâcheuse dans laquelle j'étois à la campagne. Et c'est ce qui nous fait voir, combien il est difficile de trouver en cette vie un état où le cœur de l'homme puisse goûter du repos. Ainsi il nous est avantageux de sentir cette instabilité en ce monde, pour ne nous y pas arrêter, & pour tendre continuellement à un autre état où tout sera stable & éternel.

---

## CHAPITRE VII.

*Mandement des Grands-Vicaires du Cardinal de Retz. Les Religieuses de Port-Royal ont bien de la peine à s'y conformer, quoiqu'il contienne la distinction du fait & du droit. Les Grands-Vicaires sont forcés par l'autorité du Pape & du Roi de faire un second Mandement, qui ordonne la signature pure & simple du Formulaire.*

NOus ne fumes pas long-tems sans ressentir une nouvelle secousse, qui obligea M. de Saci de se retirer de chez nous. Car l'aversion que les ennemis de Port-Royal avoit conçue con-

tre cette sainte Maison, s'étendoit sur tous ceux qui en avoient eu la conduite, parce qu'ils les regardoient comme les auteurs de tout le mal imaginaire qu'ils lui attribuoient.

La difficulté que ces saintes Filles témoignerent au sujet de la signature pure & simple du Formulaire qu'on exigeoit d'elles, ne fut pas un des moindres sujets de chagrin qu'on eut contre leurs anciens Confesseurs, qu'on regarda comme en étant la premiere cause; quoique ce ne fût que la delicatesse de leur conscience qui leur faisoit craindre de se rendre criminelles aux yeux de Dieu, si elles faisoient le serment qu'on leur demandoit.

M. Arnauld & les autres ne faisoient aucune difficulté de dire, que l'on pouvoit souscrire quant à ce qui regardoit le droit. Car pour ce qui étoit d'un fait, tel que celui de savoir si ces propositions condamnées avoient été effectivement enseignées par M. Jansenius Evêque d'Ypres, les Cardinaux Baronius & Bellarmin, & les plus savans Auteurs conviennent que, ni le Pape, ni toute l'Eglise assemblée en un Concile œcumenique, ne pouvoient point en exiger la creance des fideles, comme des decisions de foi.

Cependant ceux qui s'étoient donnés tant de mouvemens à Rome pour obtener la Constitution d'Innocent X. ne pouvoient jouir du fruit de tous leurs travaux, du moment que l'on faisoit cette distinction du droit & du fait.

 Car

Car pour peu qu'on ait connu les ressorts cachés de toute cette grande intrigue formée contre les V. propositions dont il s'agit, on sait assez que ceux qui en poursuivoient la condamnation, ne se mettoient pas tant en peine de les faire condamner en elles-mêmes, que de faire condamner en même tems celui à qui ils les attribuoient, pour des raisons fort connues.

Aussi s'ils n'avoient envisagé, comme ils l'auroient du, que la condamnation des erreurs presentées au S. Siege, ils avoient tout lieu d'être contens, comme de bons Catholiques, en les voyant condamnées par le Pape, par les Evêques, & par le consentement universel de tous les fideles. Mais comme ils se virent frustrés, ainsi que je l'ai dit, de leur principal dessein par cette distinction du fait & du droit, ils recommencerent de nouvelles intrigues à Rome, pour obliger le S. Siege de se declarer encore plus précisement sur ce qui regardoit le fait, aussi bien que sur le droit.

C'est ce qu'ils obtinrent du Pape Alexandre VII. dont on vit paroître le 16. Octobre 1656. une Bulle qui confirmoit la Constitution d'Innocent X. & qui declaroit que les V. propositions condamnées par son Predecesseur, avoient été véritablement extraites de l'Ouvrage de Cornelius Jansenius Evêque d'Ypres intitulé *Augustinus*, & condamnées au même sens qu'il les avoit lui-même entendues. Cependant cette Bulle,

au

au lieu d'appaiser le trouble des consciences, ne servit qu'à l'augmenter. Car tous les Docteurs qui étoient instruits de la doctrine de l'Eglise Gallicane, savoient bien que le respect du au S. Siege, pouvoit imposer silence en cette rencontre, mais non pas imposer le joug inconnu de la creance interieure de ces sortes de faits, à ceux qui ne l'avoient pas, & encore moins les obliger à les signer comme s'ils les avoient crus.

Voilà très sincerement l'unique cause du refus qu'ont fait un grand nombre d'Ecclesiastiques, & particulierement nos bonnes Religieuses, de signer le Formulaire, où l'on ajoutoit un serment terrible, qui suffisoit presque seul pour faire ouvrir les yeux aux personnes qu'on obligeoit d'y souscrire. Car il est certain, selon la doctrine de S. Bernard & des autres Peres, qu'on se rend coupable de parjure, en assurant une chose avec serment, lorsqu'on l'ignore, ou que l'on en doute. Et aussi l'attribution qu'on faisoit dans ce Formulaire, des V. propositions condamnées au sens du Livre d'un Evêque, que plusieurs savoient être mort en odeur de sainteté & dans le sein de l'Eglise Catholique ; & être haï personnellement par ceux qui s'étoient le plus employés à faire flétrir sa reputation ; cette attribution, dis-je, étoit une chose qui pouvoit paroître à bien des gens, au moins douteuse. Et cela seul suffisoit, selon S. Bernard, pour empêcher

que des Filles qui reconnoissoient ce saint Docteur pour leur Pere, ne déclarassent par un ferment authentique ce qu'elles ne pouvoient savoir, & dont même elles avoient quelque sujet de douter. Elles ne prétendoient pas néanmoins blesser en aucune sorte par leur doute, le respect du au S. Siege; mais elles craignoient uniquement d'offenser Dieu, & de blesser leur conscience par ce serment, qu'il leur sembloit qu'on ne pouvoit exiger d'elles. Mais quelqu'un demandera peut-être, comment des filles étoient si savantes: comme si c'étoit une grande science, de savoir qu'on ne doit point assurer avec serment, une chose qu'on ignore.

Rien n'est plus vrai, qu'il n'y a point de Monastere de Filles en France, où l'on ait toujours été plus éloigné de toute curiosité que celui de Port-Royal. Le silence observé si exactement en cette Maison, & la fuite des entretiens à la grille, leur en ôtoit la volonté & le moyen. Leur Superieur qui étoit M. Singlin, bien loin de leur faire lire des Livres de contestations, ne les lisoit pas lui-même, s'attachant uniquement à ce qui pouvoit procurer l'édification & la sanctification des ames. Ainsi dans la vérité, pour oublier ce qu'on pouvoit en avoir appris dans le monde, il suffisoit de venir à Port-Royal. Je ne crains point d'être dementi sur cela par aucune, ou des Pensionnaires, ou des Postulantes, ou des Novices, qui en sont sorties, &

qui, étant dans le monde, ont toute liberté de declarer si ce n'a pas été là véritablement l'esprit & la conduite de cette sainte Maison. Aussi une de ces filles ayant commencé à lire le Livre *de la frequente Communion*, qui n'avoit pas peu contribué à l'arracher au monde, en quitta absolument la lecture dès qu'elle fut entrée à Port-Royal, pour se conformer à l'esprit de la Maison, où l'on ne se proposoit pour unique étude que la science dont S. Paul se glorifie, qui est la science de Jesus-Christ crucifié. Elles avoient appris de ce grand Apôtre, à attribuer à Dieu tout le bien qu'elles faisoient, & à s'attribuer à elles-mêmes tout le mal & tout le peché; à adorer avec humilité l'amour éternel de Dieu à l'égard de ses Elus, & à croire que comme les reprouvés seront l'unique cause de leur propre perte, aussi Dieu sera la principale cause du salut éternel des bienheureux. En un mot elles se tenoient assurées par la parole de Jesus-Christ, que sans lui elles ne pouvoient rien faire; mais que ce qui étoit impossible aux hommes, leur devenoit très possible par le secours de Dieu.

Voilà très sincerement quelle étoit leur Theologie touchant la grace; & ceux qui leur ont attribué d'autres connoissances plus subtiles & plus scholastiques, l'ont fait malicieusement ou par prevention. Mais s'il est vrai, dira-t-on, qu'elles étoient dans cette simplicité de la foi quand on leur parla de

de la signature du Formulaire, comment est-il arrivé qu'elles ont toutes refusé de le signer? Cela n'est pas difficile à concevoir, pour peu qu'on fasse reflexion sur tout ce qui s'étoit passé jusqu'alors. Combien de fois les avoit-on calomniées elles-mêmes sur des choses dont elles connoissoient la fausseté? Combien M. Singlin leur Superieur & leurs autres Directeurs avoient-ils été decriés, jusques-là qu'on les éloigna enfin d'auprès d'elles? Cependant elles étoient très assurées que jamais ils ne leur avoient rien appris qu'à s'humilier, qu'à porter leur croix, qu'à pratiquer l'Evangile comme la vraie Regle de tous les Chrétiens, qu'à reverer la sainte Eglise comme leur Mere, qu'à être soumises aux Princes comme à ceux qui ont reçu leur autorité de Dieu même? Combien M. Arnauld, l'un de ceux qui les confessoient, avoit-il été outragé par ceux qui ne l'aimoient pas, au sujet du Livre *de la frequente Communion*, quoiqu'approuvé authentiquement par tant d'Evêques? Combien de fois M. l'Abbé de S. Cyran, avec lequel elles avoient eu une liaison si étroite, & qui leur avoit tenu lieu de premier Pere depuis leur reforme, avoit-il été publiquement traité d'heretique, quoiqu'elles se reconnussent redevables à ce grand homme, de la premiere connoissance qu'elles avoient eue du véritable esprit de l'état Religieux, auquel elles s'étoient consacrées? En falloit-il davantage pour leur donner un juste

sujet

sujet de douter au moins, qu'un Evêque comme celui d'Ypres, qui avoit eu une liaison intime avec cêt Abbé, & qu'elles savoient par le bruit commun être mort en Flandres en odeur de sainteté, ne fût aussi bien que tous les autres, injustement attaqué dans sa doctrine, par ceux-là mêmes qui avoient si cruellement dechiré la reputation de son ami & de tous leurs Directeurs?

Mais quand elles n'auroient pas eu en particulier tous ces sujets de se defier de la mauvaise volonté de leurs ennemis en ce point, aussi bien qu'en tous ceux dont j'ai parlé, n'est-il pas permis à des filles à qui on demande qu'elles attestent un fait, & qu'elles fassent un serment, de s'éclaircir pour savoir si elles le peuvent en conscience, lorsqu'elles ne sauroient connoître la vérité de ce fait? A qui s'adresseront-elles plus naturellement pour cela, qu'à ceux que leur propre Evêque leur a donné pour Superieur & pour Directeurs, & en qui elles n'ont jamais remarqué qu'une parfaite droiture d'esprit & de cœur, & un amour très sincere de la vérité. Il est si vrai cependant, que ces saintes filles ont consulté en cette rencontre encore plus leur conscience que la lumiere de leurs Directeurs, & que ç'a été l'unique crainte d'offenser Dieu, qui leur a fait refuser la signature pure & simple du Formulaire, qu'elles ont paru plus fermes que leurs propres Confesseurs, lorsque touchés de la ruine dont on menaçoit une si

sainte

sainte Maison, ils s'abaisserent en quelque sorte à leur proposer des manieres de signer qui ne blessoient pas la vérité, mais qui sembloient accorder à ceux qui ne l'aimoient pas, une espece d'avantage qui pouvoit tourner en quelque sorte au deshonneur de l'Eglise.

Ainsi sans se mettre en peine de tous les maux temporels dont elles se voyoient menacées, elles avoient uniquement l'esprit occupé des moyens d'éviter tout ce qui pouvoit blesser tant soit peu la delicatesse de leur conscience, & leur parfaite sincerité. C'est ce qu'elles firent paroître plus particulierement à l'égard du premier Mandement des Vicaires Generaux du Cardinal de Retz, sur la signature du Formulaire. Tout le monde étoit persuadé qu'il avoit été dressé par un desir très-louable de donner la paix à l'Eglise ; & tous les Ecclesiastiques convaincus de la sincerité des bonnes intentions que ces Grands-Vicaires avoient eues, de faire cesser tous les troubles sans blesser la vérité, se seroient portés à le signer avec joie, si ceux qui étoient véritablement les auteurs de ces troubles, n'avoient obtenu des Arrêts du Conseil d'Etat, pour en empêcher la signature qui auroit fini tant de contestations. Cependant parce qu'en dressant ce Mandement, on en avoit concerté les termes, & que les expressions qui marquoient la difference soumission qu'on devoit pour le droit & pour le fait, y étoient menagées d'une maniere qui paroissoit trop subtile

&

& qui n'étoit pas assez developpée, il est incroyable combien ces saintes Religieuses ennemies de tout équivoque & de toute obscurité, sentirent de troubles & de repugnance par pur principe de pieté, d'abord qu'on leur en parla. Et quoiqu'on les assurât que ceux en qui elles avoient le plus de confiance, étoient persuadés qu'elles pouvoient signer ce Mandement sans restriction, elles ne purent jamais se resoudre à le faire, qu'en déclarant à la tête, qu'elles condamnoient absolument & sans reserve par leur signature toutes les erreurs que l'Eglise condamnoit.

Mais les Grands-Vicaires ayant été obligés par autorité superieure de revoquer tout-à-fait leur premier Mandement, & d'en faire un autre qui ordonnoit la signature pure & simple, les Religieuses se trouverent encore plus éloignées de le signer simplement. Et enfin dans la signature qu'on les obligea de donner, elles déclarerent „ que „ pour satisfaire à l'Ordonnance de „ MM. les Vicaires Generaux, & dans „ l'ignorance où elles étoient de toutes „ les choses qui étoient au dessus de „ leur profession & de leur sexe, elles „ déclaroient par leur signature, qu'étant soumises avec un très profond „ respect à Notre Saint Pere le Pape, „ & n'ayant rien de si precieux que la „ foi, elles embrassoient sincerement „ & de cœur, tout ce que Sa Sainteté, „ & le Pape Innocent X. en avoient decidé, & rejettoient toutes les erreurs

„ qu'ils

„ qu'ils avoient jugé y être contraires."

Voilà ce que leur conscience leur permit de faire en cette rencontre, ne condamnant point celles qui signoient tout simplement, mais ne croyant pas que Dieu leur permit d'en user d'une autre maniere, quand leur Monastere auroit du être renversé. Car elles avoient pour maxime celle de tous les Saints, qu'il ne peut jamais être permis de faire un mal pour conserver même le plus grand bien ; & elles étoient persuadées, qu'il n'y a jamais, selon la parole d'un Ancien, de nécessité de pécher, pour ceux qui ne connoissent qu'une seule nécessité, qui est de ne point pécher. Or elles envisageoient comme un mal, & même comme un grand mal, d'attester par un serment ce qu'elles ne connoissoient pas, selon ce que leur Pere S. Bernard le leur avoit enseigné.

Ainsi quoique le principal des Grands Vicaires * qui estimoit très sincerement la solide piété qu'il remarquoit dans les Religieuses de Port-Royal, fît ce qu'il put, tant par lui-même, & par le desir qu'il auroit eu de maintenir une si sainte Communauté, que par les ordres qu'il en reçut dans la suite, pour les porter à signer tout simplement comme les autres, elles demeurerent très persuadées, qu'elles avoient satisfait par leur signature à ce que l'Eglise leur demandoit touchant la pureté de leur foi, & qu'elles ne pouvoient faire autre

* M. de Contes Doyen de Notre-Dame.

tre chose que d'agir selon leur conscience, & de suivre la loi de Dieu qui leur defendoit de faire un serment, pour attester une chose qu'elles ne connoissoient pas, & qu'elles ne pouvoient même connoître. Et sur ce qu'on leur representa, qu'on pourroit prendre occasion de-là, pour leur causer de nouvelles peines, elles repondirent, „ qu'ayant tout quitté pour Dieu, & ne „ craignant que de l'offenser, tous les „ maux dont on pourroit les menacer „ leur étoient moins considerables, que „ d'engager en la moindre chose la paix „ & le repos de leur conscience."

---

## CHAPITRE VIII.

*M. de Perefixe demande la signature pure & simple du Formulaire aux Religieuses de Port-Royal. Elles ne peuvent se resoudre à signer autrement qu'avec distinction. Le Prelat enleve avec éclat & disperse dans d'autres Monasteres douze des principales Religieuses. Il amene des Religieuses de la Visitation pour gouverner celles qui restent. Reflexions sur une conduite si étrange.*

L'ETAT du Monastere de Port-Royal étoit tel que je viens de le representer, quand M. de Perefixe fut nommé à l'Archevêché de Paris. L'une des premiers choses que l'on exigea de lui, fut

fut qu'il obligeroit ces Religieuses à faire une signature nouvelle du Formulaire. Je sai par des personnes qui, étant à lui, le connoissoient très particulierement, qu'il ne se seroit jamais porté par lui-même à troubler la paix de ces saintes Filles. Mais leurs ennemis continuant à les decrier à la Cour, comme ils avoient fait depuis si long-tems, lui firent donner des ordres pour pousser cette affaire à bout. Ainsi on doit regarder tout ce qu'a fait ce Prelat, comme l'effet, non de son propre mouvement, mais de la mauvaise volonté de ceux qui avoient recours aux Puissances, pour l'y engager comme malgré lui.

Il seroit trop long & même inutile de marquer ici toutes les negotiations & les conferences de M. Chamillard Docteur de Sorbonne, & du Pere Esprit Prêtre de l'Oratoire, que M. l'Archevêque de Paris avoit nommés, pour engager les Religieuses à donner une signature qui pût satisfaire leurs ennemis. * On peut juger par ce que j'ai dit jusqu'à present de leur disposition, combien elles se sentoient éloignées de rien faire de nouveau qui pût blesser leur conscience. Car leur vertu n'étoit point comme le roseau agité differemment par les vents, & elles se tenoient fermes dans la vérité que leur Pere S.
Ber-

* On peut voir ce qui en est rapporté dans l'Apologie de Port-Royal, ou dans la II. Piece du Recueil des Relations publiées *in 4.* en 1724.

Bernard leur avoit apprise touchant les fermens. Ainsi fatiguées en quelque sorte de tant de signatures inutiles à l'Eglise, que la mauvaise intention de leurs adversaires exigeoit d'elles les unes après les autres, tout ce qu'elles purent se resoudre d'accorder au nouvel Archevêque qu'on forçoit de les tourmenter, fut de signer le 10. de Juillet 1664. en cette maniere : „ Nous soussignées pro„ mettons une soumission & creance „ sincere pour la foi. Et sur le fait, „ comme nous n'en pouvons avoir au„ cune connoissance par nous-mêmes, „ nous n'en formons point de jugement, „ mais nous demeurons dans le respect „ & le silence conforme à notre con„ dition & à notre état." Mais outre cette signature qui regardoit le Formulaire, elles avoient signé * encore toutes ensemble un Acte authentique qu'elles envoyerent aussi à M. l'Archevêque, par lequel elles temoignoient que, pour satisfaire à l'ordre qu'il leur avoit donné de prier Dieu, & d'écouter les raisons qu'on leur pourroit dire pour resoudre leurs difficultés, elles avoient renoncé à toute préoccupation d'esprit, à toutes considerations humaines, & à tout attachement à qui que ce fût.

* Le 5. Juillet.

„ Nous nous sommes mises devant „ Dieu, ajoutent-elles, autant qu'il nous „ a été possible, dans le même depouil„ lement où nous y paroitrons à l'heu„ re de la mort, ne pensant qu'à l'état „ où nous voudrons être alors pour „ oser nous presenter devant son tri-

„ bunal si redoutable. Nous avons pen-
„ sé que ce seroit alórs la vérité qui
„ nous accuseroit ou qui prendroit no-
„ tre défense ; & que notre propre con-
„ science devant être l'unique temoin
„ de toutes les choses qui nous pour-
„ roient être reprochées à cette heure
„ effroyable, nous ne devions rien fai-
„ re dans l'occasion presente, contre le
„ temoignage qu'elle nous rend de nos
„ devoirs & de nos obligations. Nous
„ nous sommes souvenues de cet avis
„ de S. Paul, que bienheureux est ce-
„ lui qui ne se condamne point en ce
„ qu'il embrasse; & que celui qui mange
„ des viandes, lorsqu'il doute s'il lui
„ est permis d'en manger, est condam-
„ né. Et nous avons fait beaucoup de
„ reflexions sur les avis que M. l'Ar-
„ chevêque a eu la bonté de nous don-
„ ner, en nous ordonnant de ne rien
„ faire que de très sincere, & en nous
„ enseignant qu'il n'étoit pas permis de
„ signer absolument le Formulaire qu'il
„ nous presentoit, si l'on n'avoit véri-
„ tablement dans l'esprit la disposition
„ qu'il demandoit, tant à l'égard de la
„ foi, qu'à l'égard des faits qu'il con-
„ tient.

„ Ensuite examinant notre disposi-
„ tion par ces regles, nous nous som-
„ mes trouvées toutes dans une par-
„ faite soumission aux Constitutions
„ des Souverains Pontifes, en ce qui
„ touche la foi, qui est la seule chose
„ qui nous puisse regarder..... Et
„ quant aux faits qui sont l'unique ob-
„ jet

„ jêt de notre peine, nous avons écouté
„ avec beaucoup de respect tout ce que
„ les Ecclesiastiques que Monseigneur
„ l'Archevêque de Paris nous a don-
„ nés pour nous en instruire, nous ont
„ voulu representer sur ce sujet. Mais
„ après tout ce qu'ils nous ont dit, nous
„ n'avons pu vaincre la repugnance de
„ notre conscience, qui nous persuade
„ toujours que, ne sachant point si les
„ heresies condamnées sont dans le Li-
„ vre d'un Evêque Catholique que nous
„ sommes incapables de lire, nous som-
„ mes incapables aussi de rendre ce te-
„ moignage par une signature publique
„ de ce fait, que nous savons être con-
„ testé entre les Theologiens, & dont
„ par notre état & par notre profession
„ nous ne sommes point obligées de
„ nous informer..... Ainsi envisa-
„ geant avec un trouble de conscience
„ insurmontable, cette épreuve extra-
„ ordinaire qu'il a plu à Monseigneur
„ l'Archevêque de faire de notre obéis-
„ sance, & craignant de lui desobéir en
„ une matiere infiniment plus impor-
„ tante, qui est le commandement qu'il
„ nous fait après l'Ecriture, de lui par-
„ ler avec la même sincerité que nous
„ ferions à Dieu même, nous nous som-
„ mes resolues... de nous jetter entre
„ les mains de Dieu, & aux pieds de
„ Monseigneur l'Archevêque, pour ne
„ nous en relever point qu'il ne nous
„ ait donné sa benediction. Nous im-
„ plorons avec larmes sa charité pasto-
„ rale. Nous le supplions & nous le
„ cou-

„ conjurons, par la misericorde du Sou-
„ verain Pasteur qui a donné sa vie
„ pour ses brebis, qu'il daigne con-
„ descendre à l'infirmité de celles qu'il
„ lui a commises...... Elles lui adres-
„ sent les mêmes paroles qu'un peuple
„ affligé disoit autrefois à un saint Pa-
„ triarche, qui fut appellé le Sauveur
„ du monde : *Notre salut est entre vos*
„ *mains. Jettez seulement sur nous, Mon-*
„ *seigneur, un regard de compassion, &*
„ *nous servirons Dieu avec joie.*"

Je me suis arrêté exprès à rapporter une partie de ce grand Acte qu'elles envoyerent à M. l'Archevêque de Paris, afin de faire connoître à tout le monde, si on a pu justement accuser d'orgueil des filles qui ont donné des preuves si authentiques de leur profonde humilité ; si le langage qu'elles tiennent dans cet Acte, est un langage d'entêtement & de revolte ; & si les plus rudes traitemens dont on a usé, tant à leur égard qu'à l'égard de ceux qui étoient unis avec elles par les seuls liens de la pieté, ont été fondés sur des crimes qui meritassent l'excommunication, l'emprisonnement, la dispersion, ou plutôt sur la haine inveterée, & sur le credit de ceux qui s'étoient si hautement déclarés contre elles.

Quoique leur conduite fût si humble, si respectueuse & si innocente, elles connoissoient un peu trop le caractere de l'esprit de leurs ennemis, pour ne pas prevoir l'orage qui devoit bientôt fondre sur leur Monastere. Elles se crurent

rent obligées, à cause du bruit scandaleux que l'on repandoit contre la pureté de leur foi, de faire l'onziéme Août de la même année 1664. un Acte Capitulaire dans lequel elles souscrivirent volontiers toutes à la profession de foi du Concile de Trente. Elles allerent l'une après l'autre mettre la main sur les Saints Evangiles, & baiserent le Livre en signe qu'elles embrassoient & juroient tous les articles de foi, dont elles venoient de faire profession.

C'est ainsi que, dans le tems même qu'on vouloit les faire passer malgré elles pour heretiques, elles s'unissoient plus que jamais à l'Eglise par la profession authentique qu'elles faisoient de sa foi. Et pour peu qu'on fasse d'attention sur ces actes d'une foi pure, & d'une pieté si ardente auxquels elles avoient recours devant Dieu, & qu'elles exposerent même aux yeux de tout le public, on sera sans doute étonné, & on aura de la peine à concevoir comment des Religieuses inviolablement attachées à l'Eglise, ont pu être aussitôt après traitées avec les dernieres rigueurs, resserrées si étroitement, separées de leurs Meres, privées des sacremens, & de toute communication avec leurs amis, & leurs anciens Directeurs. *Obstupescite, cæli, super hoc*, peut-on s'éçrier avec le Prophete, sur un prodige qui a du étonner le ciel, & qui à peine sera cru de la posterité. Jerem. II. 12.

Nous voici donc arrivés au tems de cette étrange desolation de deux Mona-

steres, qui a tiré les larmes des yeux de tant de gens de bien, & qui leur a fait deplorer la condition malheureuse de la vie presente, où le bien passe souvent pour un mal, & où les justes sont traités comme criminels, à l'exemple de Jesus-Christ, dans le tems même que les pécheurs sont couronnés & dans la gloire.

M. l'Archevêque de Paris étant tombé malade vers ce même tems, les Religieuses de Port-Royal demanderent à Dieu très sincerement sa santé, par une neuvaine qu'elles firent à la sainte Epine de la Couronne de Notre Seigneur; & le jeudi 21. Août de la même année 1664. il vint lui-même leur en apprendre des nouvelles d'une maniere bien surprenante.

Après qu'il leur eût parlé en commun, & ensuite à chacune en particulier, pour les exhorter à la signature pure & simple du Formulaire, comme il vit que c'étoit inutilement qu'il s'efforçoit d'exiger d'elles ce que leur conscience ne pouvoit lui accorder, il fit assembler de nouveau la Communauté. Il leur déclara avec des paroles très rudes, qu'il les jugeoit incapables de la participation des sacremens, & qu'il leur défendoit de s'en approcher, comme en étant indignes à cause de leur opiniatreté & de leur desobéissance. Il ajouta qu'il reviendroit au premier jour pour y mettre ordre. En même tems il tourna le dos pour s'en aller.

Comme il y avoit plusieurs personnes

nes dans la cour qui attendoient que le Prelat descendît, & entre autres la Princesse de Guimené avec laquelle étoit mon pere, il ne voulut point se montrer; mais après avoir ôté son rochet, & pris son manteau dans une chambre voisine, il remonta au Parloir où presque toutes les Religieuses étoient encore. Il leur parla avec une émotion extraordinaire, & leur défendit sous peine de desobéissance de parler ou d'avoir aucune communication avec qui que ce fût du dehors. Sur ce que l'Abbesse qui étoit sœur M. l'Evêque de Meaux [de Ligny] & la fille la plus humble qu'on pût voir, voulut lui parler, il la traita avec les dernieres indignités, & en des termes que je ne raporterai point ici, quoiqu'ils aient été rendus publics par des Actes imprimés. Car il eut dans la suite un vrai regret, lorsqu'il vint à considerer serieusement ce que la cabale si puissante des ennemis de ces saintes filles, l'obligea de faire alors contre sa propre inclination.

Cependant il leur déclara lui-même qu'il ne trouvoit rien à redire à leur conduite, qu'elles étoient fort bonnes Religieuses & très vertueuses, mais qu'étant pures comme des Anges, elles étoient orgueilleuses comme Lucifer. C'est ce qu'il repeta encore à la Princesse de Guimené qui l'attendoit, comme j'ai dit, à la descente du Parloir; quoique tout leur orgueil consistât, comme je l'ai fait voir, dans le

refus qu'elles faisoient d'attester contre leur conscience par un serment terrible, un fait dont il leur étoit absolument impossible de connoître la vérité, & dont il paroissoit très inutile de demander attestation à des filles qui n'avoient nulle autorité dans l'Eglise. En effet le Pape Clement IX. ne l'exigea nullement d'elles dans la suite, lorsqu'il rendit la paix à l'Eglise; & M. de Perefixe lui-même ne les y obligea point non plus.

Elles s'en allerent toutes au sortir du Parloir à l'Eglise où, prosternées devant le S. Sacrement, elles dirent avec une profonde humilité le *Miserere*, les six Pseaumes & quelques autres prieres.

Mais parce qu'il ne leur étoit pas permis d'être indifferentes sur le sujet d'un chatiment, tel qu'étoit celui de la privation des Sacremens, elles se sentirent obligées pour lever, autant qu'il seroit en leur pouvoir, le scandale qu'un tel traitement pourroit causer dans l'esprit de tous les fideles, de dresser & de signer toutes ensemble un Acte, qui attestoit à toute l'Eglise leur innocence, & le sujet pour lequel leur Archevêque les condamnoit à une peine si rigoureuse. Elles marquoient dans cet Acte la parfaite satisfaction que le Prelat avoit temoignée de la regularité de leur Maison, après la visite qu'il en avoit faite comme leur Superieur. Elles ajouterent que la seule chose qu'il avoit trouvé à redire en elles, étoit le refus qu'elles faisoient de signer & d'attester une

une chose qu'elles ne savoient pas ; qu'ainsi elles se croyoient obligées de déclarer par un témoignage public, qu'on ne les accusoit d'aucun crime ; que leur Archevêque avoit reconnu lui-même la pureté de leur foi & de leur conduite ; que l'unique fondement de la dureté avec laquelle il les traitoit, comme on pourroit faire les plus criminelles, étoit qu'il avoit trouvé en elles trop de scrupule & de delicatesse de conscience, qui leur faisoit craindre d'attester par un serment une chose qui ne regardoit point la foi, & qu'elles étoient incapables de connoître. „ Que toutes les personnes, ajoutent ces saintes filles en finissant leur „ Acte, qui aiment la justice, portent „ compassion à une Communauté de „ cent pauvres Religieuses qui, après „ avoir tout quitté pour s'attacher à „ Jesus-Christ, sont arrachées par une „ conduite si violente du pied de ses „ autels, & bannies de la sainte Table ; elles qui s'étoient consacrées „ par leur Institut particulier, à l'adorer „ nuit & jour dans le divin sacrement „ dont on prétend les éloigner. Toutes les autres peines qu'on leur prepare encore, leur seront beaucoup „ moins sensibles que celle-là. "

Cinq jours après on vit quelque chose de bien plus extraordinaire & de plus tragique que l'on n'avoit vû jusqu'alors. L'Archevêque accompagné de douze Ecclesiastiques vint à Port-Royal, & en même tems le Lieutenant civil avec

 des

des Commissaires, puis le Prevôt de l'Isle avec le Chevalier du Guet, entrerent avec des Archers au nombre de près de deux cens, qui investirent la cour de dehors, & s'arrangerent le mousqueton sur l'épaule. Une partie se saisirent de toutes les portes, & y poserent des Corps de gardes en dedans & en dehors, & à toutes les avenues, au coin de la rue du côté des Capucins, & à l'autre bout du côté de la rue d'Enfer.

Le Prelat à la descente du carosse trouva M. Andilly qui lui dis, en se jettant à ses pieds, qu'il étoit bien malheureux d'avoir vécu 76 ans pour voir ce qui se passoit. M. l'Archevêque le releva promtement, & lui dit qu'il en étoit bien fâché, mais que les Religieuses s'étoient elles-mêmes attiré ce mal dont il les avoit averties auparavant, afin qu'elles pussent l'éviter. Il entra ensuite dans l'Eglise, & de-là au Monastere avec tous ses Ecclesiastiques. Il fit alors assembler toute la Communauté dans le Chapitre, & après leur avoir temoigné la violence qu'il se faisoit à lui-même pour en venir à de si grandes extremités, qu'elles auroient évitées en obéissant à son Ordonnance, il leur déclara qu'il venoit pour leur ôter celles d'entre elles qu'il jugeroit convenable. Il les nomma en même tems, & en fit sortir douze, entre lesquelles étoient la Mere Abbesse [de Ligny], la Mere Agnès Arnauld, & trois de ses nieces. Il les fit conduire en differens

Mo-

Monasteres, dans des carosses qu'il avoit fait amener exprès. Il y avoit un Ecclesiastique & une Dame dans chaque carosse, pour les accompagner, & une escorte d'Archers suivoit à pied. Après cette expedition, M. l'Archevêque fit entrer dans la Maison six Religieuses de Sainte Marie, pour gouverner celles qui restoient.

Mais elles firent de nouvelles protestations contre cette violence, & ne voulurent jamais les reconnoître autrement que comme des Commissaires établies pour les observer, n'ayant point d'autres Superieures legitimes que leurs Meres, qu'elles s'étoient volontairement choisies selon leurs Constitutions. Celle qu'on voulut établir leur Superieure en la place de leur Abbesse, s'appelloit la Mere Eugenie. * Mais elles refuserent absolument de la reconnoître. Sur quoi le Prelat ayant pris une des Religieuses par le bras, lui dit: „ Oh ça, ma bonne fille, entendez rai„ son: faites cela pour l'amour de moi. „ Obéissez. Recevez la Mere Euge„ nie. Elle ne demeurera pas long„ tems. Il a fallu donner cela à la vio„ lence de vos ennemis."

 Ce-

* La Mere Eugenie dont il est ici question s'appelloit *Louise Eugenie de Fontaine*. Ayant été convertie du Calvinisme elle fit profession dans le Couvent de la Visitation de Paris, où elle fut élue Superieure en 1641. C'étoit du vivant de la Mere de Chantal, qui mourut le 13. Decembre de cette

Cependant un Ecclesiastique de la compagnie du Prelat ne put s'empêcher, en consolant une des Sœurs, de lui dire que Monseigneur avoit été obligé d'user de cette violence, mais qu'il étoit troublé, & qu'il en étoit plus *crucifié* (ce fut son terme) qu'elles mêmes, au fond de son ame. Sur quoi cette Sœur lui repondit : „ Je le crois,
„ Mon-

cette année, & qui dans une Lettre qu'elle écrivit le 14. Novembre precedent à la Mere Angelique son amie, temoigne être consolée de voir le desir des Superieures de la Visitation de vivre très cordialement & unanimement avec Port-Royal. Cette union subsista encore quelque tems. Un peu avant la mort de M. de S. Cyran, les Superieures de la Visitation consulterent la Mere Angelique sur un dessein qu'on leur avoit proposé, de se soustraire à la jurisdiction des Evêques pour avoir un Visiteur general. La Mere Angelique consulta à ce sujet M. de S. Cyran, qui leur conseilla de demeurer soumises aux Evêques ; & son avis fut suivi. Peu après la Mere Eugenie perdit ces sentimens d'estime qu'elle avoit pour la maison de Port-Royal, à l'occasion du Livre *de la frequente Communion*, dont elle ne prit d'autre idée que celle que les Jesuites ses amis voulurent bien lui en donner. Ce fut elle qui contribua le plus à éteindre parmi la plûpart de ses Religieuses, les mêmes sentimens d'estime & d'union que S. François de Sales & la Mere de Chantal leur avoient inspirés envers la Mere Angelique & Port-Royal. Elle mourut à Paris le 29. Septembre 1694. En 1695. on imprima sa Vie, qui est pleine de calomnies contre Port-Royal. C'est ce qui donna lieu à un petit Ouvrage excellent, qui a pour titre : *Justification de Port-Royal ou Lettre aux Religieuses de la Visitation*. La III. édition, qui est de 1697. est la meilleure.

„ Monsieur, car pour nous, par la grace
„ de Dieu, le trouble n'est que dans nos
„ sens, mais la paix est dans le fond du
„ cœur, & notre conscience est en re-
„ pos." La Mere Agnès jouissoit d'un
si grand calme au milieu de cet orage,
qu'étant montée en carosse avec une de
ses nieces, elle commença tranquillement son office, comme si elle eût été
dans l'Eglise.

Et pour quel crime les traitoit-on de la sorte ? Pour n'avoir osé, par delicatesse de conscience, faire à la face de l'Eglise un faux serment, en jurant une chose dont elles n'avoient & ne pouvoient même avoir connoissance. En vérité je le dis encore & ne puis assez le repeter, que c'est ce qui paroitra incroyable à toute la posterité. Mais ceux qui étoient les auteurs de cette violence, étoient charmés que cela fît un grand bruit, & que leur vengeance fût accompagnée d'un fracas qui pût s'entendre de loin, & faire une vive impression sur les esprits. Car ils retiroient de-là cet avantage malheureux, de tromper beaucoup de personnes qui, n'étant pas informées de la vérité des choses, jugeoient simplement par l'exterieur éclatant d'une telle punition, qu'il falloit bien que celles que l'on traitoit ainsi fussent coupables de quelque grand crime, puisque la puissance ecclesiastique & seculiere se joignoient ensemble pour les poursuivre. Mais si l'on veut bien suspendre son jugement, jusqu'au tems où ces mêmes filles furent retablies



INST. ORATOR.

dans l'usage des sacremens, & reconnues par le Pape, par l'Archêveque de Paris & par le Roi, pour très bonnes Catholiques, sans qu'il arrivât aucun changement de leur part, & qu'elles fissent rien de nouveau ; on verra avec surprise le denouement de toute cette étrange intrigue, & on s'abstiendra dès maintenant de condamner comme criminelles, celles qui devoient dans quelque tems être regardées comme innocentes.

Les Religieuses de Port-Royal des champs ne furent pas traitées avec moins de rigueur que celles de Port-Royal de Paris, si ce n'est qu'on n'en enleva aucune. Mais on leur donna une Touriere au dehors, & des Ecclesiastiques qui n'avoient eu jusqu'alors aucune relation avec elles.

---

## CHAPITRE IX.

*La Sœur Magdeleine de Sainte Melthide signe le Formulaire. Son pere & son frere en sont très affligés. Elle se retracte, & M. l'Archevêque la fait conduire aux Filles de la Visitation de S. Denis. Elle y signe une seconde fois, mais enfin elle demande à être réunie aux Meres & aux Sœurs captives à Port-Royal des champs.*

CEPENDANT nous eumes, mon pere & moi, une sensible mortification d'une nouvelle que nous apprimes tou-

chant ma sœur Melthide. M. l'Archevêque de Paris & M. Chamillard tâcherent de l'accabler par la multitude des raisons specieuses qu'ils surent lui representer, & par le poids de l'autorité épiscopale dont il étoit difficile de se défendre. Ma sœur étoit une fort bonne fille, fort humble & pleine de charité. Mais elle manquoit un peu de cette force & de cette fermeté d'ame, qui s'accorde fort bien avec l'humble simplicité du christianisme. Ainsi surprise par la subtilité des raisonnemens de M. de Perefixe & de M. Chamillard, éblouie, pour ainsi dire, par l'éclat de la dignité épiscopale de son Superieur, qui lui disoit mille choses pour lui lever ses doutes, & pour lui faire voir un grnd péché dans le refus de la signature qu'il lui demandoit, enfin delaissée pour quelque tems à elle-même, elle signa sur l'assurance que lui donnoit son Archevêque, qu'il ne lui demandoit sa signature que comme un acquiescement & une soumission, & sur la promesse qu'il lui fit de lui en donner sa déclaration écrite de sa main.

Cette signature fit grand bruit dans la maison*, où quelques-unes avoient néanmoins déja signé. Le Prelat aussi-bien que M. Chamillard en tirerent grand avantage contre les autres qui demeuroient fermes. Cependant ma sœur

 fut

* On peut voir à ce sujet dans le Recueil cité ci-devant *la Relation contenant les Lettres*, &c. pages 60 & 61.

fut dans des troubles & des angoisses incroyables depuis le moment qu'elle eut signé. Dieu lui fit connoître la faute qu'elle avoit faite, en se separant d'avec ses Sœurs dans une affaire de cette importance, sans avoir fait toutes les reflexions qu'elle auroit du sur toutes les choses qui s'étoient passées jusqu'alors. Et lorsque M. Chamillard & la Mere Eugenie la congratuloient sur ce qu'elle venoit de faire, comme sur une des plus grandes graces qu'elle eût reçues en sa vie, elle se pleuroit elle-même comme ayant manqué de fidelité à Dieu, quoiqu'elle eut signé dans la crainte seule de l'offenser. Moi de mon côté je sentois très vivement le scandale que sa signature avoit causé à ses Sœurs. Je n'avois gueres moins d'inquietude sur son sujet, & penetré de douleur, je resolus de l'aller voir pour tâcher de lui parler. La signature qu'elle avoit faite me procura cette liberté.

D'abord que la grille fut ouverte, il lui fut aisé de remarquer sur mon visage, mes sentimens sur ce qui s'étoit passé; & je remarquai aussi une fort grande tristesse en elle. Mais comme on lui avoit donné une Religieuse de Sainte Marie pour Ecoute, je lui dis en termes generaux, que je venois pour me consoler & m'affliger avec elle, sur ce que j'avois appris qu'elle avoit enfin signé; que j'étois bien aise de connoître par elle-même les raisons qui l'y avoient engagée. La Religieuse de Sainte Marie se leva [illegible] place où elle

étoit

étoit derriere la grille, vint se presenter, & me dit d'un ton ferme que Monseigneur avoit défendu que l'on s'entretint à la grille de ces affaires. *Pardonnez-moi*, lui repondis-je du même ton. *M. de Paris ne peut trouver mauvais que je demande à ma sœur les raisons qui lui ont fait faire ce qu'elle avoit refusé d'abord, puisque les croyant bonnes, il est bien aise que tout le monde les connoisse.* Ne sachant que me repondre, elle se retira au même endroit où elle étoit d'abord, & je continuai à interroger ma Sœur Melthide.

Mais elle qui étoit alors dans une inquietude mortelle sur ce qu'elle avoit fait, & qui n'osoit s'en ouvrir à moi, à cause de la presence de cette Mere, souffrit une peine qui ne se peut exprimer. Me repondant en termes generaux, elle tâchoit de faire entendre par la tristesse de son visage & même par ses soupirs, ce qu'elle n'avoit pas la liberté de me dire ouvertement. Mais je ne compris point ce langage, & après avoir été encore interrompu par la Religieuse, je me retirai, temoignant à ma sœur la douleur que j'avois de la voir si resserrée à mon égard. J'étois cependant très peu satisfait de ma visite, & la tristesse que j'avois vue peinte sur son visage, me touchoit sensiblement. Je retournai quelques jours après pour la demander de nouveau, mais après m'avoir fait attendre fort long-tems, on me vint dire que je ne pouvois la voir parce qu'elle étoit in-

disposée. Je ne doutai point que M. Chamillard qui étoit alors au Parloir avec la Mere Eugenie, n'eût tenu conseil pour me faire faire ce refus.

Je sus depuis que le même jour que ma sœur eût signé M. Chamillard la fit venir au Parloir, pour lui temoigner son extrême joie de ce qu'elle avoit fait. Il lui demanda si elle ne vouloit point se confesser pour communier le lendemain, qui étoit le jour de l'Octave de S. Denis. Etrange raisonnement d'un Docteur, qui sembloit mettre toute la bonne disposition à communier, dans la signature d'une chose que des filles attestoient avec serment contre leur conscience, ne la sachant pas. Ma sœur lui dit qu'elle avoit l'esprit trop agité, & qu'elle differeroit jusqu'à la S. Simon-S. Jude, qui étoit le jour de sa profession. Le Docteur lui temoigna qu'il étoit fâché qu'elle voulût se priver si long-tems d'un si grand bien. Il ajouta qu'elle devoit estimer beaucoup la grace que Dieu venoit de lui faire, & que c'étoit une des plus grandes qu'il lui eût peut-être jamais faites : sur quoi ma sœur ne lui fit aucune reponse, n'étant point du tout de son sentiment. Car quoiqu'elle doutât même si elle avoit offensé Dieu, n'ayant eu, ce lui sembloit, aucune vue humaine en signant, elle crut toujours que ses Sœurs qui étoient demeurées fermes étoient beaucoup plus heureuses qu'elle.

Enfin elle fut les trois jours suivans dans des pleurs presque continuels, & des

des irresolutions qui la mettoient dans la derniere angoisse. Le 23. elle écrivit au Prelat que, depuis qu'elle avoit signé entre ses mains & par son commandement, elle s'étoit trouvée en état de dire que son péché avoit toujours été, non pas devant elle, mais contre elle; & qu'ainsi ne pouvant plus resister au mouvement de sa conscience, qui la pressoit continuellement de reconnoître sa faute, elle se prosternoit à ses pieds pour le supplier d'avoir pitié d'une personne, qui étoit tombée dans un état digne de compassion, par un desir inconsideré de se rendre à ce qu'il souhaitoit d'elle. „ Vous ne pou-
„ vez pas, Monseigneur, ajouta-t-elle,
„ m'accuser à l'avenir d'entêtement &
„ de desobéissance, puisque ma sou-
„ mission me reduit dans la derniere
„ misere. Et j'ose esperer que mon
„ exemple servira à exciter votre com-
„ passion sur mes Sœurs; puisqu'il est
„ certain que, si je pouvois vous expri-
„ mer l'état où cette signature m'a re-
„ duite, vous les exhorteriez plutôt à
„ ne le point faire, que de le leur or-
„ donner sous de très grandes peines;
„ & vous avoueriez qu'elles ont bien
„ raison de preferer la paix de leur con-
„ science, qui est un tresor que je con-
„ nois mieux depuis que je l'ai perdu,
„ à tous les maux & à toutes les peines
„ exterieures."

Le même jour qu'elle envoya cette Lettre à M. l'Archevêque, elle fit sa retractation devant toute la Commu-

nau-

nauté. Mais le Prelat fort en colere d'un tel changement, fit sortir ma sœur de Port-Royal, & la fit conduire en un Monastere de S. Denis, pour y être observée & veillée comme dans une espece de prison. Il est vrai que cette pauvre fille se voyant ainsi abandonnée de ses Meres & de ses Sœurs, privée de la consolation & du secours des sacremens de l'Eglise, separée de toute communication avec ceux qui auroient pu la consoler en un état si penible, environnée de personnes qui la regardoient comme une heretique & comme une reprouvée, n'eut point de force pour se soutenir jusqu'à la fin. Mais on peut dire d'elle que, si elle succomba de nouveau pour un tems, ce fut plutôt un effet de la violence qu'on lui fit que du changement de son cœur, qui fut toujours le même à l'égard de ses Meres & de ses Sœurs, & des personnes qui avoient pris soin de leur conduite. Car elle ne pouvoit souffrir que qui que ce fût parlât à leur desavantage en sa presence, & elle se rejoignit enfin avec elles dans le Monastere de Port-Royal des Champs *, après qu'on les eut reunies toutes ensemble, lorsqu'on separa les deux Maisons; & la faute qu'elle avoit faite, la tint dans l'humilité & l'humiliation tout le reste de sa vie.

CHA-

* Elle y fut dans la suite élue Superieure, & mourut en paix le 25. Octobre 1696. Voyez ce qui est dit d'elle dans la Relation de la Sœur Eustochie page 41.

## CHAPITRE X.

*M. du Fossé accompagne Monsieur son pere aux eaux de Bourbon, & de-là revient à Paris. Peu de tems après il est obligé d'aller à Rouen à cause de la mort de son pere. Après avoir terminé ses affaires, il revient à Paris demeurer avec M. de Saci. Mort de M. Guillebert.*

MON pere prit la resolution l'année suivante 1665. d'aller à Bourbon par le conseil des Medecins, pour une colique d'estomach qui lui causoit de violentes douleurs. Il vint aussi-tôt après Pâques à Paris, avec ma mere & ma sœur. Je l'allai voir le matin même du jour qu'il partoit pour Bourbon, & je trouvai qu'il avoit eu une fort mauvaise nuit. Cela me donna occasion de dire à ma mere, que j'avois un peu de peine à le voir partir en cet état; & je lui demandai si elle ne croyoit pas que je fisse bien de l'accompagner en ce voyage. Elle me dit qu'elle en seroit bien aise, & que j'en parlasse moi-même à mon pere. Je le fis dans le moment, & comme il craignoit que ce voyage ne me nuisît plus qu'il ne lui serviroit, il eut d'abord quelque peine à y consentir. Mais après y avoir un peu songé, il le voulut bien. Je l'accompagnai donc, & je suis obligé de marquer à la louange de la grace de Jesus-Christ, que j'étois

j'etois dans l'admiration du changement si prodigieux qu'elle avoit produite en lui, depuis qu'il avoit appris de M. l'Abbé de S. Cyran, que la vertu du Chretien consiste à vaincre ses passions, à se mepriser soi-même & à souffrir. Je revins de Bourbon avec mon pere jusqu'à Chartres. Je le quittai là pour prendre le Carosse de Paris, où je retournai trouver M. de Saci dans la rue du bout du monde, pour reprendre mes occupations ordinaires.

Les eaux de Bourbon n'ayant soulagé mon pere que pour un moment, son mal empira toujours. Enfin au commencement de Septembre, voyant que tous les remedes ne pouvoient lui procurer le soulagement qu'on lui promettoit, il se disposa à la mort, & reçut avec sa pieté ordinaire tous ses sacremens. Ma mere écrivit à mon frere qui étoit encore au College & à moi, afin que nous nous disposassions à venir recevoir sa benediction. Mon frere arriva quelques heures avant la mort de mon pere. Ma mere me recrivit ayant su que je n'avois pu partir, étant moi-même indisposé; & me manda en peu de mots l'extremité de mon pere, & l'excès de la douleur qu'elle en ressentoit.

Je partis donc sans differer; & à deux lieues de Roüen je vis un carosse qu'on m'envoyoit, où étoit M. Julien Curé du Fossé, pour me prevenir un peu, & empêcher que je ne fusse si troublé en apprenant à mon arrivée la perte que j'avois faite d'un pere, qui avoit eu des

des bontés pour moi que je ne puis assez reconnoître. Lorsque je fus arrivé, les Marguilliers de la paroisse lui firent faire un service solemnel. Après que nous lui eumes rendu les derniers devoirs de la pieté chretienne, nos parens nous dirent qu'il falloit songer à faire au plutôt nos partages, parce que, comme c'étoit le tems des Vacations, ils étoient bien aises d'aller chacun à leurs Terres pour donner ordre à leurs affaires. Comme nous ne connoissions point l'état de nos biens, nous nous en rapportâmes à eux, & cela fut terminé en peu de tems, tant avec ma mere qu'entre nous.

Comme j'avois quitté le pays fort jeune, j'avoue que j'étois un peu prevenu contre. Mais je fus charmé de trouver un grand nombre d'amis de mon pere, gens pleins de bonne foi, charitables, éclairés, qui se font une vraie gloire de couper la racine & les suites des procès. J'y connus particulierement M. de Guierchois Avocat General du Parlement, qui pouvoit être à juste titre, & qui étoit en effet regardé comme un des grands Orateurs de son siecle. Il étoit fils & petit fils d'Avocats Generaux. Ayant perdu son pere lorsqu'il se croyoit encore trop jeune pour lui succeder dans cet emploi important, il se vit tant pressé par ses proches & ses amis qui connoissoient l'excellence de son genie, de songer à soutenir la gloire de ses ancêtres, qu'il ceda à leurs instances. Il s'acquitta de sa charge d'une maniere qui le fit admirer, non seule-

seulement de la Province, mais de ceux-mêmes qui, bien qu'éblouis de l'éclat du Parlement de Paris, trouvoient dans cet homme une lumiere, une sagesse, un feu, une penetration, & une érudition qui les surprenoit & qui les charmoit.

Je puis dire que, si quelque chose eût pu me tenter de m'établir en cette ville, c'eût été de voir tant d'amitié & de cordialité dans ceux qui étoient véritablement les amis de la famille. Mais Dieu me faisoit la grace d'avoir d'autres vues; & la vie que j'avois menée jusqu'alors ne s'accordoit nullement avec ces sortes d'établissemens, où la lumiere que j'avois reçue de bonne heure, me faisoit envisager tant de perils, auxquels ceux qui s'y trouvent engagés ne songent pas. Je pensai donc à faire le plus promtement qu'il me fut possible ce qui me restoit à faire, pour m'en retourner à Paris. M. de Saci qui veilloit de loin sur moi comme un excellent ami, & qui observoit devant Dieu mes demarches, pour empêcher par ses prieres que je sortisse de la voie de mon salut, m'écrivit & me fit entendre cette voix salutaire *.... Et afin de m'engager davantage à me déclarer, il me manda qu'il se sentoit obligé, pour les raisons que je savois, de quitter notre maison; & que si j'étois resolu de me joindre à lui, il en loueroit une ailleurs qui pût nous être commode. Je l'assurai que j'irois le trouver avec mon frere aussi-tôt que nous aurions terminé

* Il y a ici une lacune dans le Manuscrit.

né toutes nos affaires. Car les partages étant une fois faits par des personnes intelligentes, nous ne nous mîmes plus en peine que de nous prevenir mutuellement, par des temoignages & par des effets d'une amitié sincere. C'est ainsi que lui & moi nous avons tâché de vivre ensemble dans toute la suite, sans nous prevaloir des avantages que la Coutume nous donnoit, sinon pour nous entr'aider dans les occasions, & pour reduire, selon le conseil du grand Apôtre, toutes choses, autant qu'il se peut, à l'égalité.

Nous retournâmes à Paris vers la fin de 1666. Je trouvai que M. de Saci étoit déja établi dans sa nouvelle maison, & je remarquai que j'avois fait une perte très considerable, par la faute de ceux qui avoient été employés au demenagement, de la plus grande partie de mes papiers & des Ecrits du tems. Je les avois arrangés fort proprement dans un retour derriere la cheminée de la chambre de l'autre logis, & ceux qui la demeublerent n'y prennant point garde, les y laisserent. Aussi-tôt que je m'apperçus de cette perte, j'envoyai demander à notre ancien hôte ce qui étoit demeuré chez lui; mais il temoigna n'avoir rien vu, & je me vis obligé d'en demeurer là.

Ce fut dans ce tems-là que la Reine Mere mourut. Nous perdimes aussi vers le même tems un de nos meilleurs amis. C'étoit M. Guillebert, ce Docteur si humble & si savant, dont le cœur &

les

les paroles étoient si remplies de l'onction de la charité & du S. Esprit: enfin cet ancien Curé de Rouville, de qui Dieu s'étoit servi pour donner la connoissance de la Religion à tant de personnes, qui avoient vécu comme des payens au milieu du Christianisme. Sa mort ne fit pas grand bruit dans le monde, car il ne songeoit qu'à vivre inconnu aux hommes, d'autant plus qu'il s'efforçoit de plaire à Dieu, en la presence duquel il vivoit toujours. Le sacrifice qu'il lui offroit dans le secret de son cœur brisé & humilié devant lui, devoit être d'autant plus agreable à ses yeux, qu'il immoloit, pour ainsi dire, par le sentiment d'une humilité très sincere, un esprit capable d'enrichir les autres, & des dons éminens de grace qu'il avoit reçus lui-même du Pere des lumieres. Car ce n'étoit point par lâcheté, comme le mauvais serviteur, qu'il cachoit alors ses dons, puisqu'il les avoit employés pour l'avantage de ses freres, tant qu'il crut y être engagé par l'ordre de Dieu. Mais il fit voir, en renonçant à l'éclat des applaudissemens publics que les hommes lui donnoient, aussi-tôt qu'il crut entendre sa voix qui l'appelloit autre part, combien son cœur étoit detaché de ce qu'il y a d'éclatant dans les fonctions du ministere ecclesiastique, & soumis parfaitement à l'ordre de la providence, qu'il envisageoit comme la boussole qui devoit être la regle de sa conduite. Nous eûmes la consolation, mon frere & moi, d'aller

r baiser les restes precieux de ce grand omme, ce corps qu'il avoit toujours gardé avec respect, & conservé avec in comme le temple du S. Esprit. Il t enterré dans la paroisse de S. Medard sur laquelle il étoit mort. Sa memoire sera en benediction, non seulement parmi tous ceux qui ont connu son grand merite, mais encore parmi ceux à qui ses instructions qui ne respiroient que l'amour de Dieu, & son exemple qui étoit comme un miroir de pieté, seront un sujet éternel de reconnoissance.

## CHAPITRE XII.

*Le Lieutenant civil accompagné du Chevalier du Guet & de plusieurs Commissaires, & soutenu par une Compagnie de Suisses, fait une exacte recherche dans la maison où demeuroient M. de Saci, M. du Fossé & quelques autres. Il fait subir à ceux qui s'y trouvent, de longs interrogatoires: le 13. Mai 1666.*

IL y avoit environ huit mois que mon pere étoit mort, & cinq ou six que nous étions établis, M. de Saci & moi, en notre nouvelle maison du Fauxbourg S. Antoine, lorsqu'il nous arriva la plus grande affaire que nous ayons eue en notre vie. On fit entendre au Roi que notre maison étoit un repaire de caba-

cabalistes, qu'il s'y tenoit des assemblées & s'y faisoit des cabales contre l'Eglise & contre l'Etat, qu'il y avoit des imprimeries & bien des gens cachés, & enfin que ce seroit un coup d'Etat d'investir cette maison, & de surprendre ceux qui y demeuroient.

Nous étions nous autres fort paisibles, pendant qu'on formoit toute cette grande intrigue, & que l'orage étoit prêt à fondre sur nous. Aussi quel sujet aurions-nous eu de nous allarmer, nous qui n'avions point d'autres affaires dans le monde, que de songer à notre salut; qui étions trop assurés de notre parfaite fidelité envers le Roi, pour avoir lieu d'apprehender la moindre chose sur ce sujet; qui remplissions trop exactement tous les devoirs de bon chrétien, par notre assiduité à la grand' Messe & au Prône de notre paroisse, pour meriter d'être soupçonnés d'impieté; & qui enfin nous cachions si peu, mon frere & moi, que nous sortions soir & matin. De plus nous savions que notre étude ne pouvoit faire d'ombrage, puisque de lire Baronius, de travailler à l'Histoire Ecclesiastique, & de faire tout au plus le procès à quelques Historiens qui pouvoient s'être trompés, ce n'étoit pas assurément nous rendre coupables de crime d'Etat, ni meriter que le Prince, occupé ailleurs à tant de grandes & importantes affaires, jettât le moindre regard sur nous. Enfin toute notre maison dont on lui donnoit de si fâcheuses impressions, ne con-

consistoit qu'en M. de Saci; en M. Fontaine qui écrivoit sous lui; en mon frere & moi; en un jeune Gentilhomme de notre pays qui, ne sachant où donner de la tête, nous avoit prié de le recevoir chez nous pour quelque tems; & en un valet & une servante. Voilà très sincerement ce qui composoit toute notre maison.

Mais ce qu'il y a encore de remarquable, c'est que les auteurs de cette grande intrigue avoient eu tout le loisir de se bien assurer de la vérité des choses, ayant posé plusieurs espions en divers endroits, quinze jours ou trois semaines avant que nous fussions arrêtés. Pour nous mieux observer, ils employerent jusqu'à des Commissaires, que j'ai reconnus depuis. Ils me suivoient quand je passois la riviere dans un bâteau, pour aller voir quelqu'un de mes amis qui demeuroit de l'autre côté. Lorsqu'on crut en avoir suffisamment decouvert, on fit donner ordre à M. Molandin Colonel des Suisses, qui demeuroit auprès de nous, d'assembler chez lui toute sa Compagnie en armes, pour investir notre maison; mais il reçut aussi-tôt après un ordre contraire pour la raison que je vais dire.

Nous avions fait partie, M. Davisson & moi, d'aller à Pomponne, pour voir M. d'Andilly qui y demeuroit pour lors. Le onze de Mai 1666. il vint à cinq heures du matin m'attendre avec son carosse à l'Abbaye de S. Antoine, où nous étions convenus que je me ren-

drois. Je m'y rendis en effet; mais comme il vint exactement à l'heure marquée, & qu'il ne me trouva point, il craignit de s'être trompé, & d'avoir pris l'Abbaye S. Antoine, pour l'Eglise des Peres de S. Antoine: ce qui le porta à m'y aller chercher. Dans le tems qu'il y alla, je le vins chercher à l'Abbaye où je ne le trouvai point non plus: ce qui m'obligea de retourner au logis, & nous fit faire à l'un & à l'autre bien des allées & des venues. Je remarque exprès ces choses, parce que ceux qui nous observoient ne manquerent pas de trouver de grands mysteres dans toutes ces differentes demarches, & en firent une affaire de consequence. Nous partîmes cependant, & par là nous fîmes manquer l'entreprise qui devoit être executée le lendemain. Nous trouvâmes M. d'Andilly qui nous reçut avec sa bonté ordinaire. Il voulut me retenir plusieurs jours, étant bien aise de me faire voir les Ouvrages auxquels il travailloit. Mais la personne qui m'avoit mené chez lui, étoit pressée de revenir à Paris; & j'y avois aussi moi-même, sans y penser, une petite affaire, qui étoit d'aller à la Bastille, où la providence me conduisoit lorsque j'y pensois le moins.

Nous revinmes donc à Paris le lendemain 12. Mai. Le 13. du même mois, M. de Saci & M. Fontaine qui l'accompagnoit toujours, sortirent dès les cinq heures du matin pour aller à l'Hôtel de Longueville, trouver un de nos amis

amis qui y logeoit, & à qui M. de Saci avoit affaire. Comme j'étois fatigué du voyge dont j'ai parlé, à cause de l'excessive chaleur qu'il faisoit alors, je me levai ce jour-là un peu plus tard qu'à mon ordinaire. Etant allé ouvrir selon ma coutume, aussi-tôt que je fus levé, c'est-à-dire sur les six heures, une des fenêtres de mon cabinet afin d'y donner de l'air, je rentrai ensuite dans ma chambre pour achever de m'habiller. Peu de tems après j'entendis grand bruit dans mon cabinet, comme gens qui sautoient dedans. Je m'avançai aussi-tôt pour voir ce que c'étoit, & je vis dans ce moment trois ou quatre Suisses tout effarés, prêts à se jetter sur moi, si j'avois fait mine de resister, & d'autres qui entrerent encore jusqu'au nombre de dix ou douze.

J'avoue que je fus extrêmement surpris, ne pouvant du tout comprendre à qui ils en vouloient. Croyant d'abord que c'étoit des gens qui avoient fait, ou qui vouloient faire quelque mechant coup, je leur demandai ce qu'ils vouloient, & qui pouvoit les autoriser à entrer ainsi par dessus les murs & par les fenêtres, dans ma maison. Les premiers me dirent qu'ils venoient de la part de M. le Colonel. Ils se hâterent d'aller lui ouvrir la porte, aussi bien qu'à M. le Lieutenant civil, & au Chevalier du Guet. Un moment après je les vis paroître dans ma chambre, precedés par deux Commissaires qui me dirent: *Monsieur, Voilà M. le Lieutenant*

 *civil,*

*civil.* Je n'étois pas encore habillé, ne faisant que sortir du lit. Le Lieutenant civil qui me vit fort surpris, voulut me rassurer. Mais je lui temoignai combien j'avois lieu d'être surpris, de me voir traité comme on feroit un Capitaine de voleurs; à quoi il répondit que c'étoit un ordre du Roi. Aussi-tôt ils mirent des gardes à toutes les portes, tant du jardin que des chambres. On donna aussi des gardes à nos gens, & on arrêta mon frere dans sa chambre. Je me hâtai de m'habiller, pendant que le Lieutenant civil fit preparer une espece de Bureau, où il put dresser ses procès verbaux, & faire écrire notre interrogatoire.

Au reste je n'eus pas lieu de me plaindre de la maniere dont il en usa à mon égard, puisqu'il le fit avec toute la civilité possible. Ne manquant ni d'esprit ni d'experience, il jugea bien aussi-tôt que nous n'étions pas des gens tels qu'il se l'étoit imaginé. Il comprit qu'il y avoit bien de la bevue dans cette affaire, du côté de ceux qui avoient commis si mal à propos l'autorité du Roi, pour faire marcher, si je l'ose dire, une armée contre des mouches. Après donc que je fus assis & couvert, il deploya une grande feuille de papier, sur laquelle étoient écrits 25 ou 30 Articles, qui suffisoient pour faire voir le peu de fondement qu'il y avoit eu, à faire un si grand éclat contre des gens si paisibles.

La plûpart de ces articles regardoient les

les demarches que j'avois faites depuis environ trois semaines, & les visites que nos amis nous avoient rendues. Par exemple, il me questionna beaucoup sur ce qu'un jour j'avois passé la riviere, pour aller voir un Gentilhomme de mes amis, qui demeuroit dans le Fauxbourg S. Marceau. Il regardoit cette visite éloignée comme un rendez-vous, & une partie faite à quelque mauvais dessein. Il me pressa de lui déclarer le nom de ce Gentilhomme. D'abord l'indignation que j'eus de me voir mettre à la question sur le sujet d'une visite ordinaire & très innocente, m'empêcha de le lui dire. Je ne pouvois souffrir qu'on me demandât raison pourquoi j'avois été voir une personne de mes amis. Mais la promte reflexion que je fis, que ce seroit donner lieu à chercher du mystére où il n'y en avoit point, me fit changer de conduite. Je lui déclarai donc que c'étoit le frere du premier Maître d'Hôtel de la Reine Mere, nommé M. d'Epinoi. Il me demanda ce que j'allois faire chez lui. Je lui répondis: *Ce que vous, Monsieur, allez faire chez vos amis, quand vous leur rendez visite. Mais de quoi vous entretintes-vous*, me repliqu'a-t-il? *De toutes les nouvelles du tems*, lui repartis-je. *Il faudroit avoir bonne memoire pour s'en souvenir.* Je lui faisois bien connoître par mes réponses, que j'avois pitié de la pauvreté de ses demandes.

Il me questionna fort particulierement sur une visite que nous avoit rendu depuis peu M. de Tillemont, qui

demeuroit pour lors à Beauvais; &qui, étant venu à Paris exprès pour nous voir, avoit passé quelques jours chez nous. Comme nous le reconduisions, M. de Saci & moi, dans le carosse d'un de nos amis jusqu'à Epinoi, d'où il prit le chemin de Beauvais, on se figura quelque chose de conséquence dans toutes ces allées & venues. Il me parut donc que le Lieutenant civil faisoit un grand fonds sur cet article, & qu'il pretendoit en tirer des lumieres pour decouvrir des intrigues dont on lui avoit parlé. Il me pressa de lui dire qui étoit celui que nous avions reconduit ainsi. J'eus peine à le lui nommer. Il me sembloit qu'il n'avoit aucun droit d'exiger de moi que je lui nommasse ainsi mes amis, comme si ç'avoit été un crime à de fideles sujets du Roi, de se visiter innocemment les uns les autres. Cependant comme il me pressoit d'autant plus qu'il remarqua que j'avois peine à le dire, je me determinai à lui donner cette satisfaction, en lui disant: „Vous „ me pressez, Monsieur, de vous dé„ clarer le nom de cette personne, & „ vous croyez qu'il y a quelque grand „ mystere. Mais si j'en suis fâché, c'est „ à cause de Monsieur son pere, qui ne „ sera pas bien aise que son nom soit „ écrit sur vos papiers. C'est M. de „ Tillemont que je connois depuis mon „ enfance, & avec qui j'ai demeuré „ fort long-tems." Il demeura un peu surpris, & même un peu fâché de m'avoir tant pressé sur le sujet d'une personne,

sonne, dont la visite étoit tout-à-fait innocente. Il connoissoit d'ailleurs particulierement Monsieur son pere dont il honoroit le merite.

Enfin le Lieutenant civil ne remarquant dans tout mon interrogatoire que des bagatelles qui lui donnoient de la confusion à lui-même, s'avisa de me reprocher de ce que je me liois d'amitié, & demeurois avec tous ces gens-là. „ Que ne faites-vous comme les au„ tres, me dit-il? Que ne vous mariez„ vous, & que n'achettez-vous une „ Charge, pour vivre avec honneur dans „ le monde?" Je lui répondis que chacun avoit son inclination; que les uns se faisoient un honneur de paroître dans les Charges, & les autres trouvoient leur plaisir à s'occuper dans le cabinet; que pour ce qui étoit du mariage, j'en connoissois bien pour le moins autant qui étoient heureux de n'y être point engagés, que d'autres qui y trouvassent leur bonheur. *Il est vrai*, me repliqua-t-il. Quant à l'union que j'avois avec ceux qu'on persecutoit, dont il vouloit en quelque sorte me faire un crime, je lui laissai à juger, si c'étoit une raison pour moi de rompre avec eux à cause qu'on les persecutoit; & si j'eusse été bien aise que mes amis m'eussent quitté, en me voyant exposé, comme je l'étois, aux persecutions des mêmes personnes, quoique je fusse aussi innocent qu'il pouvoit le juger lui-même.

Après qu'il eut achevé de m'interroger, comme il n'avoit rien trouvé dans

 mes

mes paroles qui pût donner lieu de me soupçonner de la moindre chose, il voulut chercher au moins, dans mes papiers de quoi justifier tout ce grand éclat, qu'on avoit fait pour nous arrêter. Je sacrifiois volontiers la peine que me causoit une si grande indignité, assuré, comme je l'étois, de ma parfaite innocence. Ainsi je lui exposai toutes les Lettres qui se trouverent dans ma poche, & qui ne servirent qu'à lui prouver de plus en plus qu'on s'étoit furieusement mepris dans tout ce qu'on avoit fait. Ensuite il voulut visiter mon cabinet; & comme il s'appliqua d'abord à regarder la belle vue du jardin, je sauvai les petites Lettres Provinciales de l'impression d'Hollande, qui se trouverent sur ma table, & qu'il eût pu mettre dans sa poche, comme un Livre mechant pour moi & bon pour lui. J'écartai aussi une Relation écrite à la main, de ce qui s'étoit passé à Port-Royal de Paris, lorsqu'il y alla avec M. l'Archevêque pour enlever quelques-unes des principales Religieuses. Je l'avois trouvée dans les papiers de mon pere, & l'avois laissée, je ne sai comment, sur la table de mon cabinet.

Il n'y avoit qu'une seule Lettre que j'aurois été fâché qu'il eût vue. C'étoit celle que j'écrivis confidemment à ma sœur Melthide Religieuse de Port-Royal, après toutes les affaires qui s'étoient passées dans sa maison. Je le previns de bonne heure, en lui disant que je le priois d'avoir égard pour les Lettres

tres qui regardoient ma famille. Il répondit qu'il savoit bien ce qui étoit du au secret des familles. Je commençai donc à lui apporter tous les tiroirs l'un après l'autre, & lorsque la Lettre dont j'ai parlé lui tomba entre les mains, & qu'il vit ces mots : *Ma très chere sœur*, il la replia aussi-tôt, & me la rendit. Enfin ayant achevé de visiter toutes choses, il me pria de me retirer, & de faire venir mon frere, lequel étant nouvellement sorti du College, ne connoissoit rien à toutes les affaires dont il s'agissoit. Le Lieutenant civil abregea beaucoup son interrogatoire, étant d'ailleurs convaincu par le mien, comme il le dit lui-même, que nous étions fort innocens. Je fus bien cinq ou six heures en conference avec ce Magistrat. Mais lorsque nous croyions être quittes de tout, & que nous avions au moins cette consolation dans notre malheur, de savoir que M. de Saci n'étoit point chez nous quand tout ce bagarre arriva, & de croire qu'il avoit heureusement évité le piege que l'on nous avoit dressé, nous fumes bien étonnés de le voir arriver à une heure après midi, dans le carosse du Lieutenant civil avec M. Fontaine. Il faut que je rapporte de quelle maniere ils avoient été arrêtés.

## CHAPITRE XIII.

*M. de Saci est arrêté dans la rue avec M. Fontaine. On les ramene à leur logis. M. de Saci y subit un long interrogatoire, auquel il répond avec une fermeté & une sagesse admirables. Il est conduit à la Bastille aussi bien que ceux qui demeuroient avec lui.*

LORSQUE M. le Lieutenant civil étoit en chemin pour venir chez nous, les personnes qu'on avoit mises en sentinelle, l'avertirent que M. de Saci n'étoit plus dans notre maison, & qu'il marchoit à quarante pas du carosse. Le Lieutenant civil donna ordre en même tems à un Commissaire qui étoit dans son carosse, de le suivre & de l'arrêter, lorsqu'il le pourroit faire sans bruit. Le Commissaire s'approchant tout d'un coup de lui, lorsqu'il étoit près de la porte S. Antoine & l'appellant par son nom, lui déclara qu'il avoit ordre du Roi de l'arrêter. Il le fit entrer avec M. Fontaine dans la maison du Commissaire de Montauban. On les mit separément dans deux chambres, où ils eurent tout le loisir de se preparer à ce qu'ils avoient à dire. Car ils se douterent bien du sujet pour lequel on les arrêtoit, qui n'étoit autre que la liaison très étroite qu'avoit M. de Saci avec

la

la Maison de Port-Royal. Il en avoit très long-tems conduit les Religieuses, avec toute la sagesse & toute la pieté que demandoit un tel emploi; & elles avoient encore une confiance particuliere en ses conseils. Car quoiqu'il se vit éloigné d'elles par la violence de leurs ennemis, il ne croyoit pas pouvoir en conscience leur refuser les avis que le seul desir de se conserver dans la pieté, & d'y avancer, les portoit à lui demander. Aussi tout le crime sur léquel roula son interrogatoire qui dûra plus de deux heures, fut la liaison toute de pieté que sa conscience ne lui permettoit pas de rompre avec de saintes filles, qui avoient raison de se confier à la lumiere de sa conduite, où elles n'avoient rien remarqué que de saint, & de digne de la grandeur de la Religion qu'elles professoient.

Le Lieutenant civil lui ayant trouvé, tant sur lui que dans son cabinet, plusieurs Lettres de ces Religieuses, lui reprocha de ce qu'il entretenoit toujours de la liaison avec des filles auxquelles tout commerce étoit interdit. Mais il répondit très sagement, qu'elles n'avoient jamais eu plus de besoin de soutien & de consolation, que lorsqu'elles paroissoient abandonnées de tout le monde; qu'il auroit manqué à sa fidelité qu'il devoit à Dieu, si la crainte des maux temporels l'avoit empêché d'assister des filles dont il lui avoit donné la conduite, & qui demandoient ses avis dans la seule vue de Dieu; qu'il n'avoit

point même en cela contrevenu aux ordres de M. l'Archevêque leur Superieur, ni à ceux du Roi, puisqu'il n'en avoit reçu aucun à ce sujet. Le Magistrat le pressa beaucoup de lui déclarer le nom de celles qui lui écrivoient les Lettres qu'il lui presentoit. Mais il lui ferma la bouche par cette réponse également ferme & judicieuse : „ Ce sont des Let-
„ tres où des personnes me parlent con-
„ fidemment de leur conscience. Je suis
„ Prêtre, & je leur dois en toute ma-
„ niere le secret. S'il avoit été en mon
„ pouvoir de bruler leurs Lettres,
„ j'aurois du le faire; mais ne l'ayant
„ pu, parce que je n'y avois pas encore
„ fait de réponse lorsqu'elles sont tom-
„ bées entre vos mains, je dois au moins
„ faire ce qui est en moi, en taisant leur
„ nom, que je ne pourrois vous décla-
„ rer sans me rendre criminel devant
„ Dieu & devant les hommes. " Quelque chose que le Lieutenant civil lui dit sur cela, il ne put tirer d'autre réponse. Enfin M. de Saci fut se soutenir dans tout son interrogatoire avec une si grande sagesse & une telle fermeté, qu'il a été admiré de ceux qui l'ont vu. Et le Roi lui-même dit que c'étoit l'interrogatoire d'un homme qui avoit beaucoup d'esprit & de vertu.

Il étoit trois heures ou environ lorsque le Lieutenant civil nous quitta pour aller diner chez le Colonel Molandin. Pour nous autres nous mangeâmes comme nous pûmes le reste des Suisses, qui userent de la liberté qu'ils avoient, pour

faire

faire ce qu'ils voulurent dans notre cuisine. M. le Lieutenant civil revint encore après son dîner, & fut jusqu'à neuf heures du soir à achever d'interroger ceux qui étoient chez nous. Avant que de s'en aller il nous dit, à mon frere & à moi, qu'il esperoit que nous aurions satisfaction dans deux ou trois jours; mais qu'en attendant il nous laissoit le Chevalier du Guet avec ses gens pour nous garder, & que les Commissaires alloient mettre le scellé sur ce qui n'avoit point encore été vu. Ils s'en allerent nous faisant offre de service, & peu contens, je crois, de leur expedition.

Enfin le Lieutenant civil nous vint voir, & soit pour nous donner la satisfaction qu'il nous avoit fait esperer, ou plutôt pour nous amuser par de belles esperances, il nous témoigna, à mon frere & à moi, que nous avions un puissant Patron en la personne de M. le Tellier Ministre & Secretaire d'Etat. Nous commençâmes à esperer que nous serions bientôt en liberté. On trouvoit seulement un peu plus de difficulté pour ce qui regardoit M. de Saci, à cause de l'engagement que son caractere lui avoit donné avec les Religieuses de Port-Royal, qu'on persecutoit d'une maniere si étonnante. Mais le Lieutenant civil me fit ensuite un compliment qui me surprit fort: *Voulez-vous bien*, me dit-il, *vous fier à moi*, *& vous assûrer sur ma parole.* Comme je demeurois un peu interdit: *Voulez-vous bien*,

ajouta-t-il, *venir seulement pour une demie heure à la Bastille.* J'eus beaucoup d'inquietude sur ce sujet. Je ne doutai que cette tracasserie avoit pour fondement une parole qui m'étoit échappée dans mon interrogatoire, à l'occasion de quelques Livres que j'avois reçus du sieur Savreux. J'en eus un grand chagrin ; mais cela se termina comme le reste à la confusion de nos ennemis. Car ma deposition étant en termes generaux, ce Magistrat se trouva tout d'un coup deconcerté, voyant que c'étoient tous Livres imprimés avec privilege & approbation. Ainsi je fus ramené chez nous dans son carosse, par le Lieutenant du Chevalier du Guet.

Nous demeurâmes cependant quinze jours arrêtés dans notre logis. Il parut par cet espace de tems, combien il falloit que les auteurs d'un si grand scandale, employassent d'intrigues & de sollicitations puissantes contre nous, pour engager le Roi à se faire une telle violence, & à dementir le temoignage public qu'il venoit de rendre au merite de M. de Saci. Quoiqu'il en soit, après toutes les esperances que le Lieutenant civil donnoit de tems en tems, toute la satisfaction qu'il nous promettoit se termina à voir entrer un jour chez nous, sur les deux heures après midi, trois carosses pleins de Commissaires, de Cadets & de Soldats de la garnison de la Bastille. Nous ne pûmes point douter, quoique fort surpris, de la raison qui les amenoit. Je le temoignai au Commis-

missaire Picart qui portoit la parole, & qui me dit que c'étoit un ordre du Roi. *Il faut obéir*, lui repartis-je. *Ce ne sera pas, je crois*, me dit-il, *pour long-tems*. *Pour autant de tems qu'il plaira à Sa Majesté*, lui dis-je. Nous songeâmes aussi-tôt à faire notre paquet, & j'avoue que je ne savois par où commencer; car j'étois tout interdit de voir une si grande injustice, de la part de ceux qui osoient donner aux Puissances de si injustes preventions contre nous. Je voyois d'ailleurs notre maison & nos meubles à l'abandon. Enfin comme on nous pressoit, il falloit prendre le plus nécessaire, & abandonner toutes choses à la providence de celui qui savoit bien les raisons, pour lesquelles il permettoit qu'on nous traitât de la sorte.

On nous mena donc separément à la Bastille, dans trois carosses très bien escortés. Et comme cette affaire avoit fait un très grand éclat dans le Fauxbourg, & même dans tout Paris, on nous fit l'honneur dans les rues où nous passions de nous prendre pour de grands criminels. Les uns nous crurent coupables d'avoir fait de fausse monnoye: d'autres nous prirent pour des contrebandiers, ou des heretiques: quelques-uns mieux informés nous plaignoient comme des personnes accablées injustement. L'appartement où on me logea étoit celui d'où le Comte de Bussi-Rabutin étoit sorti peu de tems auparavant. Mon frere fut mis dans une autre chambre au dessous du Comte de Montgommeri.

meri. M. de Saci fut conduit dans l'appartement où avoit logé M. Fouquet Surintendant des Finances, M. Fontaine dans une autre chambre, aussi bien que le jeune Gentilhomme de notre pays que nous avions retiré chez nous.

Madame de Pomponne eut la bonté de venir prendre possession de notre maison, aussi-tôt que nous en fumes sortis. Elle n'en partit point qu'elle n'eut fait transporter generalement tous nos meubles dans son Hôtel rue de la Verrerie. M. de Pomponne que le Roi instruit de son innocence avoit rappellé d'exil, étoit pour lors Ambassadeur extraordinaire en Suede. Il m'avoit fait l'honneur de me demander à M. de Saci avant que de partir, pour l'accompagner dans cette Ambassade; mais le dessein que j'avois pris de ne me point engager dans le monde, ne se seroit pas accordé avec un tel voyage.

J'avoue franchement que les deux ou trois premiers jours que je passai dans cette effroyable solitude, sans Livres, sans encre, & très mal nourri par l'avarice des differentes personnes, depuis le Gouverneur jusqu'au Cuisinier, qui gagnoient tous sur une très grosse pension que le Roi paye pour chaque prisonnier, & enfin très incommodé d'une palpitation de cœur qui me tourmentoit, principalement les nuits; j'avoue, dis-je, que ces premiers jours me parurent d'une longueur bien ennuyeuse, sur tout à cause que le repos de la nuit étoit troublé par ce mal qui étoit alors très violent.

Il

Il n'y avoit pas plus de deux ou trois jours que j'étois ainsi enfermé, que la charité des prisonniers se fit sentir jusqu'à moi, & me procura, lorsque j'y pensois le moins, une grande consolation. Le sieur Savreux à qui M. le Lieutenant civil m'avoit confronté, trouva moyen de m'écrire, & me fit trouver du papier, de l'encre & des plumes avec un canif. Il m'avertit en même tems de la maniere dont je pourrois répondre à ce commerce, & écrire à qui je voudrois : ce qui me donna une grande joie, car pourvû que j'eusse de quoi m'occuper & de quoi écrire, je me consolois de tout.

---

## CHAPITRE XIV.

*M. du Fossé sort de la Bastille avec son frere & un autre compagnon, par le credit de M. le Chancelier le Tellier.*

LA premiere chose que je fis fut de songer à notre élargissement. Car ne voyant aucune raison qui nous eut fait meriter, à mon frere & à moi, l'honneur de loger chez le Roi, & de manger de son pain, je resolus de faire tout mon possible pour detromper Sa Majesté des sentimens trop honorables qu'on s'étoit efforcé de lui donner sur notre sujet. Plus je m'examinois, moins je trouvois en moi de merite, qui eût pu donner lieu de me confondre avec des personnes dont la grande reputation ne fai-

faisoit qu'augmenter la mauvaise volonté de leurs envieux. Ainsi le plus sûr pour moi me parut de rentrer le plus promtement que je pourrois dans mon rang, afin de ne point tromper le monde par cette sorte de confusion de gens du commun, comme j'étois, avec les personnes les plus distinguées par leur science, leur sagesse & leur pieté.

Mais je crus sur cela avant toutes choses, devoir faire une civilité à M. de Saci. Je lui écrivis un billet par lequel je lui mandois en substance que, voyant bien qu'on s'étoit beaucoup mepris sur mon sujet, lorsqu'on m'avoit jugé digne de lui tenir compagnie dans la Bastille, j'avois eu quelque pensée de travailler à faire connoître qui j'étois, & combien on se trompoit, en me regardant comme un homme de consequence; qu'ainsi, s'il le trouvoit bon, je solliciterois par mes amis mon élargissement avec celui de mon frere, qui avoit été bien étourdi de se voir ainsi enfermé presque au sortir du College; que je croyois qu'il jugeoit lui-même, aussi-bien que moi, qu'il y avoit en toute maniere une trop grande difference entre lui & nous, pour que notre cause ne pût pas très facilement être separée; que son merite le distinguoit assez dans le monde, pour donner ombre à ceux qui en vouloient principalement au merite; mais que pour nous qui n'étions proprement que des Ecoliers, il y alloit même de l'amour de la vérité, d'effacer les fausses impressions qu'on avoit don-

données sur notre sujet, comme trop avantageuses; que cependant je ne ferois rien qu'il ne m'eut mandé auparavant sa pensée, & que si cette proposition que je prenois la liberté de lui faire, pouvoit nuire en quelque maniere que ce fût (ce que je ne croyois pas) à l'avancement de sa liberté, j'y renonçois de bon cœur, & me tiendrois en repos en attendant que la providence qui m'avoit conduit en ce lieu, m'en tirât de même.

M. de Saci me répondît que sa grande douleur avoit été, que nous-nous fussions vus envelöppés à cause de lui dans l'embarras très fâcheux où nous étions, & qu'ainsi le plus grand plaisir qu'il pourroit alors recevoir, ce seroit de nous savoir debarrassés; que bien loin de trouver mauvais que je travaillasse à notre élargissement, il me prioit & me conjuroit d'être persuadé, qu'il ne m'en auroit pas moins d'obligation que si c'étoit pour lui-même.

Je me hâtai donc d'écrire à ma mere. Je lui mandai l'état penible où nous étions. Je lui envoyai une relation abregée de tout ce qui s'étoit passé, & lui temoignant l'infirmité actuelle où je me trouvois, par les violentes palpitations de cœur qui me mettoient souvent en danger de mort, je la suppliois de vouloir bien m'envoyer le valet de chambre de feu mon pere, & de travailler tout d'abord à obtenir que mon frere fût avec moi dans la même chambre, avec ce valet pour nous servir. Il se passa plu-

plusieurs jours, sans que j'entendisse parler de rien; car il falloit quelque tems pour faire tenir cette Lettre & pour faire venir à Paris ce domestique.

Cependant pour ne plus m'ennuyer dans ma solitude, je commençai à regler toute ma journée. Je la partageai en differens exercices, destinant certaines heures pour la priere, d'autres pour la lecture, d'autres pour écrire, & d'autres pour chanter & me promener dans la chambre, & pour prendre l'air & quelque divertissement à ma fenêtre. Je me trouvois sans beaucoup de peine à la fin de la journée. Nous avions la consolation les Dimanches & les Fêtes de nous voir dans la cour de la Bastille, où l'on nous faisoit descendre avant que l'on commençât la Messe dans la Chapelle. Mais nous ne pouvions nous dire un seul mot en particulier, parce que les Officiers ne nous quittoient point, & qu'aussi-tôt que la Messe étoit finie, on nous conduisoit separément dans nos chambres.

Ma mere ayant reçu la Lettre que je lui avois écrite demeura dans la derniere surprise d'un évenement si extraordinaire; mais revenant à elle-même, elle songea aussi-tôt à nous donner toute l'assistance qu'elle pourroit. Elle fit venir le valet de chambre dont j'ai parlé, lui conta ce qui étoit arrivé, & lui demanda s'il auroit assez de resolution pour se venir enfermer avec nous dans la Bastille. Il lui répondit qu'il étoit prêt de partir. Elle écrivit donc à M. le Tellier, pour lui

lui marquer la meprise où l'on étoit tombé à notre égard, en nous prenant pour tout autres que nous n'étions en effet, puisque jamais nous n'avions été mêlés dans aucune affaire. Elle le pria de se souvenir de la bonté qu'il avoit toujours eue pour sa famille. Elle le conjura de ne nous point refuser en cette importante conjoncture l'honneur de sa protection, en nous faisant réunir, mon frere & moi, avec le valet qu'elle envoyoit pour lui presenter cette Lettre; & en obtenant même du Roi notre liberté: puisqu'il étoit contre toute apparence que l'on eut ainsi emprisonné des personnes que tout le monde savoit être parfaitement innocentes, & dont l'innocence avoit été même reconnue par le Lieutenant civil, dans la descente si extraordinaire qu'il avoit faite chez nous.

Le valet qui se nommoit Alleaume vint donc à Paris avec cette Lettre. Quelqu'un lui conseilla fort mal à propos de voir le Lieutenant civil, avant que d'aller à Fontainebleau où étoit la Cour: ce qui retarda de plusieurs jours notre liberté, à cause que ce Magistrat qui étoit alors à une Maison de campagne, fut encore quelques jours à revenir à Paris. Il est vrai que le valet qui ne manquoit pas d'esprit, sut profiter de l'entretien qu'il eut avec lui; car étant ensuite allé à Fontainebleau, il dit au Ministre en lui presentant la Lettre de ma mere, que M. le Lieutenant civil lui avoit dit à lui-même qu'il nous

nous trouvoit très innocens, & qu'il avoit été étonné de l'ordre qui étoit venu pour nous mener à la Bastille. M. le Tellier lui demanda beaucoup de nouvelles de ma mere & de toute la famille; & comme dans le moment qu'il lui parloit, un valet de pied lui vint dire que le Roi le demandoit, il se contenta de dire au valet de chambre qu'il alloit actuellement en parler au Roi, & qu'il revînt sur les deux ou trois heures. Etant pressé, il ne put point alors lire la Lettre de ma mere qu'il mit dans sa poche; & il ne songea qu'à obtenir ce qu'Alleaume lui demandoit principalement, savoir que mon frere fût réuni avec moi dans ma chambre, & qu'il y entrât aussi lui-même pour nous servir.

Le Ministre, quoiqu'appliqué à de grandes affaires, n'oublia point celle-ci. Il parla de nous au Roi d'une maniere très favorable, & obtint ce que nous demandions. Ainsi le valet de chambre s'étant rendu chez lui à l'heure qu'il lui avoit marquée, trouva l'ordre tout signé, qu'il apporta en diligence à Paris. Je me souviens que, lorsqu'il vint à la Bastille, il avoit fait un orage & une pluie épouvantable, qui avoit rendu la cour comme une mare. Cependant la joie qu'eut mon frere, lorsqu'un Officier lui alla porter l'ordre du Roi pour venir demeurer dans ma chambre, fut si grande que, sans songer par où il passoit, il marcha au milieu de l'eau, & vint me trouver tout

hors

hors de lui, ne se sentant pas de se voir tiré de cette affreuse solitude, où il avoit demeuré aussi bien que moi vingt & un jour. Nous commençâmes donc à respirer étant ensemble, & pouvant nous entretenir tant que nous le voulions. Aussi avions-nous bien des reflexions à faire sur tout ce qui étoit arrivé; & comme on vit que nous avions du credit, on commença à nous servir tout autrement.

Cependant M. le Tellier s'étant souvenu de la Lettre de ma mere, qu'il avoit mise dans sa poche en allant trouver le Roi, se donna tout le loisir de la lire; & il resolut de demander notre liberté au Roi. Dans le credit où il étoit, il n'eut pas de peine à faire connoître à Sa Majesté, combien on s'étoit mepris en arrêtant mon frere & moi, qui de l'aveu de M. le Lieutenant civil étions reconnus très innocens. L'ordre pour notre élargissement fut donné à expedier, par les soins si obligeans de ce Ministre rempli de bonté pour nous. Cinq ou six jours après qu'on nous eut réunis ensemble, cet ordre nous fut apporté dans notre chambre, par le Lieutenant de la Bastille & par le Commissaire Picart, lorsqu'à peine nous commencions à gouter la douceur d'être en compagnie, après avoir demeuré long-tems solitaires, & que la prison même n'avoit plus pour nous que des charmes, par rapport à la maniere dont on nous avoit traités auparavant.

Le sieur Barail & le sieur Picart nous parurent très contens de nous apporter cet ordre. Mais j'y remarquai une condition qui me choqua fort, & qui nous parut ajoutée à la marge, d'une main étrangere & ennemie, Cette condition étoit qu'on ne nous laisseroit point sortir que nous n'eussions signé, que nous nous retirerions incessamment en Normandie, & que nous ne reviendrions point à Paris sans un nouvel ordre. Nous jugeâmes aussi-tôt que c'étoit une addition contraire aux premieres intentions de M. le Tellier; & je fis assez de difficulté de le signer, ayant peine à me condamner moi-même à cette espece d'exil, quoiqu'au milieu de mon pays. Cependant comme je vis la necessité de le faire, & que le plus mechant endroit de tous est la prison, je me resolus de signer pour en sortir, ce que fit aussi mon frere. Dans le même ordre étoit compris le jeune Gentilhomme de Normandie, que j'ai dit avoir été arrêté avec nous. C'étoit l'heure de diner; & nous sentions notre conscience si nette de tous les crimes pour lesquels on auroit pu nous retenir à la Bastille, que nous jugeâmes à propos d'y prendre encore un fort bon repas avant que d'en sortir. Nous voulumes même avoir le plaisir de monter sur la terrasse dont la promenade est fort belle; & parce qu'on me temoigna que M. de Guenegaut Tresorier de l'Epargne, qui étoit alors prisonnier, auroit souhaité nous voir, nous allâmes

mes lui rendre visite dans sa chambre où étoit aussi la Dame son Epouse. Nous fîmes toutes ces choses avec une tranquillité qui étonna bien des gens, à qui il paroit que des prisonniers ne pouvoient sortir trop tôt de prison, après avoir reçu l'ordre de leur élargissement.

Nous sortîmes donc enfin de la Bastille, sans avoir eu la consolation de voir & d'embrasser M. de Saci, qui y demeura plus resserré que jamais, pour l'honneur & la justification de ceux qui l'y avoient fait conduire sans aucun sujet. On eut même la dureté d'empêcher qu'il ne reçut la Communion laïque. Ainsi il demeura à la Bastille, pendant l'espace de deux ans & demi, privé des Sacremens comme un criminel, lui qui ne l'étoit que pour avoir conduit de saintes Religieuses, & pour ne leur avoir pas persuadé de tomber dans un parjure, en signant contre leur conscience, & en jurant à la face de l'Eglise une chose qu'elles ne connoissoient pas. J'ose dire, & je ne crains pas d'être dementi par tous les gens qui ont un peu de raison, que les siecles à venir seront étonnés, & qu'ils auront peine à se persuader, quand tous les nuages de la forte prevention de ces jours mauvais seront dissipés, qu'on ait pu traiter avec cette dureté & avec cette indignité le plus doux de tous les hommes, dont la sagesse étoit admirée de tous ceux qui le connoissoient, depuis les plus grands jusqu'aux plus petits, & dont l'interrogatoire qui pour-

voit seul servir de fondement à une si longue & si dure captivité, merita de recevoir un éloge public, de la bouche même d'un des Princes les plus judicieux.

Disons néanmoins qu'il étoit juste, selon les decrets adorables de la justice de Dieu, superieure à celle de tous les hommes, que ce saint Prêtre souffrît sa part de l'injustice avec laquelle on persecutoit de saintes filles, qui le regardoient comme leur pere. Mais s'il eut part aux souffrances de Jesus-Christ, il eut aussi part aux consolations qui en sont le fruit; & si Dieu permit, pour éprouver davantage la fermeté de sa foi, qu'on le privât si long-tems de la participation au Corps sacré de son Fils, il y supplea en quelque sorte par une plus abondante communication de son Esprit. Aussi sa vertu s'augmenta si sensiblement dans la prison, qu'il s'en repandit, pour ainsi dire, une odeur de vie sur tous les autres prisonniers, qui le regardoient comme un Saint, & qui en parloient ordinairement en ces termes. Il trouva le moyen de remplir tout le tems qu'il passa dans la Bastille d'une maniere très utile pour toute l'Eglise. Car ce fut là qu'il travailla à la traduction de l'ancien Testament, dont il a donné de son vivant une partie au public, & dont le reste a été donné après sa mort. C'est pourquoi ce travail si grand & si saint, merita d'être regardé comme le fruit de sa prison & de ses souffrances. Je dirai dans

dans la suite comment il sortit de prison, sans avoir rien fait de nouveau pour en sortir, comme on ne pouvoit non plus lui reprocher aucune faute qui eût pu lui attirer un traitement si rigoureux.

---

## CHAPITRE XV.

*M. du Fossé se retire avec son frere en sa terre du Fossé. Ils vont ensemble à Angers, où M. l'Evêque leur témoigne beaucoup d'amitié. De retour au Fossé, l'Auteur s'applique à la Medecine, qui lui avoit procuré la guérison d'un mal très penible. Son Cadet achete une charge à Rouen & pense à s'établir.*

AU sortir de la Bastille nous allâmes, mon frere & moi, remercier Madame de Pomponne, & rendre visite à M. d'Andilly. Cependant on nous donna avis que M. le Lieutenant civil à qui on nous avoit conseillé de rendre visite, s'étoit informé du Commissaire Picart, où je demeurois; disant qu'on m'avoit laissé sortir de prison sans me connoître, & que j'étois un éleve de M. le Maître: comme si j'eusse été un homme fort à craindre, à cause que j'avois eu le bonheur d'être élevé auprès d'un des plus saints hommes que j'aie connus; & qu'on dût apprehender la plume d'un disciple de M. le Maî-

tre, qui ne lui avoit appris par son exemple qu'à travailler à sa propre sanctification, en s'appliquant dans sa solitude à faire la Vie des Saints, comme il l'avoit pu voir par la visite de mes papiers. Je me donnai l'honneur d'écrire à M. le Tellier, pour le remercier de la protection qu'il nous avoit donnée, parce qu'encore que nous fussions très innocens, nous n'avions pas besoin d'un protecteur moins puissant que lui, pour faire connoître au Roi notre innocence. Il me répondit d'une maniere fort obligeante, me marquant qu'il ne tiendroit pas à lui qu'on ne me rendît un grand coffre, que le Lieutenant civil avoit fait apporter chez lui plein de papiers, & de Livres. Il me fut rendu deux ans & demi après tout scellé, & tel qu'on l'avoit enlevé de chez nous.

Nous passâmes tout l'hiver à la campagne; & je commençai à m'y occuper avec M. Julien Curé de la paroisse, à prendre connoissance des differends de nos paroissiens & de nos voisins, pour les accommoder, ainsi que j'ai toujours fait depuis. Cependant je fus obligé d'aller à Rouen afin d'y consulter les plus habiles Medecins pour mon mal, qui ne me donnoit point de relâche. Car je passois une partie des nuits dans des inquietudes mortelles. Mais après avoir fait ponctuellement tout ce qu'ils m'ordonnerent, comme l'on vit l'inutilité de tous ces remedes, ma mere pria Mademoiselle de Mouchi son amie intime, si connue dans la Province par

l'exercice de la charité, dont elle faisoit sa continuelle occupation, de vouloir bien me donner la connoissance d'un Gentilhomme celebre pour l'excellence de ses remedes, nommé M. Bouchart. C'étoit un homme qui ne discouroit pas beaucoup, mais il alloit tout d'un coup au but qu'il se proposoit. Il m'engagea à faire moi-même un remede dont voici la composition:

Mettez de l'antimoine en poudre dans un matras de verre, avec la sixiéme partie de sel ammoniac aussi en poudre, & bien mêlé avec l'antimoine. Faites le sublimer au feu de sable, en gardant bien les degrés du feu, ce qui dure environ 16 heures; & l'on donne sur la fin le feu très violent, c'est-à-dire les quatre ou cinq dernieres heures. Cassez ensuite votre vaisseau, & en tirez seulement ce qui est monté & s'est attaché au parois du matras. Broyez cela & le faites sublimer de nouveau six fois differentes, c'est-à-dire six jours de suite, en prenant à chaque fois ce qui est élevé & attaché au parois de votre vaisseau, le broyant & le mettant dans un autre, les six sublimations durant beaucoup moins que la premiere, c'est-à-dire dix heures chacune ou environ. Gardez avec soin cette poudre, en la tenant sechement dans une bouteille de verre bien bouchée, & s'il se peut même chaudement. On en met seulement le poids d'un quart de grain dans un demi setier de vin d'Espagne, & l'on la laisse infuser à froid bien bouchée,

 l'es-

l'espace de 24 heures, avant que d'en prendre une cuillerée seulement tous les matins à jeun, tant que dure le demi setier mesure de Paris, & il faut être au moins deux heures après sans manger.

Le remede ne produit aucun effet sensible, ni par les sueurs, ni par les urines, ni par haut ni pas bas, sinon qu'on se sent guerir; car tous ne guerissent pas, mais j'en ai vu de très beaux effets. Pour moi dès la premiere cuillerée, je fus bien dedommagé des peines que j'avois prises, puisqu'elle m'arrêta tout d'un coup les syncopes ou palpitations dans le tems de leur plus grande violence, comme si je ne les eusse jamais eues. Cette guerison me procura une connoissance fort intime avec M. Bouchart. C'étoit un homme très riche: il avoit bien 40000 livres de rente. Il en faisoit part aux pauvres très largement, jusqu'à porter lui-même sous son manteau & comme en cachette, un sac de mille francs à la fois à l'Hôtel-Dieu. Il faisoit aussi la Medecine par pure charité, donnant gratuitement tous ses remedes, quoiqu'il y en eut quelques-uns qui lui coutassent extrêmement cher, comme la Pierre de Butler & le precipité diaphoretique, dont j'ai vu des effets miraculeux.

Après Pâques de l'année 1667. nous prîmes resolution, mon frere & moi, d'aller avec le sieur Julien Curé du Fossé faire un voyage en Poitou, où M. d'Hillerin ancien Curé de S. Merri nous invitoit de l'aller voir en son Prieuré

ré de S. André. Mais nous apprîmes en y arrivant qu'il n'y étoit point, & qu'il demeuroit depuis quelque tems à Angers. Nous resolumes de l'y aller trouver. Le lendemain de notre arrivée en cette ville, comme nous étions allés le voir le matin, nous apprîmes à notre retour à l'hotellerie que M. l'Evêque y étoit venu deux fois pour nous voir. On ne sera point surpris lorsqu'on saura que le Prelat qui nous prevint avec tant d'humilité & de charité, étoit M. Henri Arnauld, frere du celebre Docteur de ce nom, qui ne pouvoit être indifferent envers nous, qui avions été élevés à Port-Royal, où il avoit un grand nombre de ses plus proches parens & de ses amis les plus intimes. Mais puisque l'occasion se presente, il faut que je dise quelque chose de sa vie & de sa conduite vraiment épiscopale.

C'étoit une chose tout-à-fait édifiante de voir sa maison. Ses gardes étoient les pauvres, qui bordoient souvent en assez grand nombre son escalier; & on n'avoit garde de les rebuter d'une maison, où ils étoient regardés comme faisant partie des domestiques. Sa chambre étoit tapissée d'une bergame fort commune. Son lit étoit d'une serge violette, & tous ses meubles d'une grande simplicité. Il avoit pris la maxime de S. Cyprien, de regarder les Religieuses de son Diocese comme la plus illustre portion de son troupeau. Il en prenoit par lui-même un grand soin. Il les visitoit souvent. Il donnoit le voile à toutes celles

qui se consacroient à Jesus-Christ, tant à Saumur que dans les autres villes de son Diocese. Il se levoit tous les jours à trois heures du matin; & après avoir dit son office, il prenoit ce tems pour faire réponse à tous ceux qui lui écrivoient. Ses Lettres étoient courtes pour les paroles, mais pleines de sens, & très precises sur le sujet dont on lui parloit: car c'étoit là son véritable caractere, de dire beaucoup & de parler juste en très peu de mots. Aussi il n'eut jamais pu sans cela suffire à un tel travail. Car il vouloit que tous les Curés & tous les Ecclesiastiques eussent une entiere liberté de s'adresser directement à lui, & il ne se reposoit sur qui que ce fût pour leur répondre, le faisant toujours en personne, avec un soin & une bonté qui gagnoient le cœur de tous ceux, qui reconnoissoient en lui le caractere du bon Pasteur, dont les brebis connoissent la voix, & qui connoit la voix de ses brebis.

Il alloit sans cesse par tout, & on pouvoit dire qu'il étoit toujours present dans tous les differens lieux de son Diocese, tant par les visites épiscopales, que par les Lettres qu'il écrivoit tous les jours à ceux qui le consultoient de divers endroits. Il faisoit très souvent ses visites à pied, se contentant que son équipage le suivit. Il étoit bien aise de tenir son corps dans un exercice continuel, & de l'endurcir au travail & à la fatigue. Aussi il nommoit fort agreablement son carosse, l'infir-

armerie, parce que lorsqu'il alloit à pied d'Angers à Saumur, le carosse ne servoit qu'à ceux qui ne pouvoient marcher. Il joignoit à ce travail continuel une sobrieté étonnante; car ce qu'il mangeoit sembloit être plutôt, pour ainsi dire, un amusement qu'une nourriture. Quoiqu'il eut une maison assez agreable à deux lieues d'Angers, il passa d'abord plusieurs années sans y aller, & sans la connoître; & quand on lui parloit de promenade, c'étoit un langage qu'il n'entendoit point. Il disoit qu'un Evêque qui vouloit faire son devoir, & se charger, comme il y étoit obligé, de la conduite de son Diocese, ne connoissoit point d'autres promenades que celles de ses visites, qui doivent être aussi frequentes qu'elles sont utiles & necessaires à son peuple. C'est ainsi qu'il a vécu quarante deux ans dans son Diocese, sans en être jamais sorti que pour aller à quelque Synode de sa Province; & ç'a été en s'acquittant de la sorte des devoirs essentiels de sa charge, qu'il a merité de porter aussi une partie de la persecution qu'on faisoit à ses parens & à ses amis.

Nous assistâmes, deux ou trois jours après que nous fûmes arrivés en cette ville, à la ceremonie de la Canonisation de S. François de Sales, en l'Eglise des Religieuses de Sainte Marie, M. d'Angers, m'ayant vu à la procession, me fit entrer lui-même dans l'Eglise, & me plaça dans l'enceinte du

Sanctuaire, proche de la grille des Religieuses. J'assistai donc fort à mon aise à toute cette grande ceremonie. J'admirai l'exactitude avec laquelle ce Prelat s'appliquoit à ses fonctions, sans manquer à la moindre ceremonie, qu'il paroissoit savoir mieux en quelque sorte que les Officiers assistans. Car il faisoit bien tout ce qu'il faisoit. Il paroissoit occupé entierement de chaque chose dont il s'acquittoit, ne faisant point negligemment, mais avec attention, l'œuvre de Dieu.

Ce saint Prelat n'oublia rien pour nous témoigner qu'il entroit tout-à-fait à notre égard dans les sentimens de M. d'Andilly son frere, & il n'eut pu nous témoigner plus d'amitié quand dès lors nous aurions eu l'honneur de lui être alliés. Il fit ce qu'il put pour nous retenir plus long-tems à Angers, & il usa pour cela des termes les plus pressans. Nous n'eussions pu resister à ses instances, si le sieur Julien n'avoit donné parole d'être de retour à sa paroisse la veille de l'Ascension. Nous partîmes donc d'Angers, où mon frere devoit revenir, sans qu'il y songeât alors, au bout de 25 ans en qualité de son petit neveu, & nous arrivâmes au Fossé l'avant-veille de l'Ascension.

Comme j'allois de tems en tems à Rouen avec ma mere, je songeai à profiter de la connoissance de M. Bouchart, pour étudier quelque chose de ce qu'il savoit. Car je crus qu'une Medecine comme la sienne, qui ne tendoit qu'au re-

retablissement de la nature sans rien risquer, ne pouvoit être negligée par un homme raisonnable, qui emploie ordinairement plusieurs années à étudier d'autres sciences, qui lui sont sans comparaison moins importantes. Je lus avec soin Vanelmont. J'en fis deux extraits, l'un de la connoissance des maladies, & l'autre de la maniere de les traiter, & de quelques remedes.

Je ne me donnai pas néanmoins tout entier à cette étude, & elle ne m'empêcha pas de travailler à un autre Ouvrage qui étoit pour ma propre édification. Je m'appliquai donc dans ce même tems de mon exil en Normandie, à l'explication des Pseaumes de David, où je trouvai tant d'onction, & des sentimens si pleins d'ardeur pour l'objet unique du cœur de ce Prince, qui étoit Dieu même, que cette étude de pieté me servit beaucoup à me soutenir dans l'éloignement du monde, où je vivois au milieu du monde même. Cependant mon frere qui n'avoit pas d'inclination à s'occuper dans le cabinet, songea à s'établir. Mais avant que de se marier, il acheta une Charge de Maître des Comptes à Rouen, dont il s'acquitta avec soin & avec honneur. On proposa pour lui plusieurs partis. Quelques-uns même parurent assez sortables; mais il se trouva toujours quelques obstacles qui empêcherent de rien conclurre, car il étoit destiné pour une autre personne. Pour moi on peut bien juger que j'étois dans un état violent dans mon pays, puis-

que dès l'age de neuf ans j'en étois sorti, & que j'avois fait toutes mes habitudes du côté de Paris, où je desirois sans cesse de retourner pour y établir ma demeure. Mais il falloit pour cela que l'état des affaires de l'Eglise changeât, & que tant de troubles excités contre nos amis, s'appaisassent. C'est ce qu'on n'auroit presque jamais osé esperer, tant les affaires paroissoient brouillées. Mais Dieu se plaît à delivrer ses Serviteurs, quand ils s'y attendent le moins; & c'est ce qui arriva en l'année 1668. par le calme qui fut rendu tout d'un coup à l'Eglise, lorsque la persecution que souffroit Port-Royal & tous ses amis, paroissoit être montée à son comble. Mais il faut reprendre le fil de notre narration, & voir quelles furent les suites des premiers coups qu'on avoit frappés sur cette sainte Maison.

# LIVRE TROISIEME,

Qui comprend les principaux évenemens depuis l'an 1667. jusqu'en 1693.

## CHAPITRE I.

*M. de Perefixe réunit à Port-Royal des champs toutes les Religieuses de Port-Royal, qui refusent de signer le Formulaire purement & simplement. Les IV. Evêques se déclarent pour la distinction du fait & du droit. Ils sont menacés de déposition. On nomme des Commissaires pour faire leur procès. XIX. Evêques écrivent au Pape Clement IX. en leur faveur.*

MONSIEUR de Perefixe Archevêque de Paris avoit fait enlever de Port-Royal, comme je l'ai dit, les Meres, & quelques-unes des Sœurs qu'il jugeoit les plus capables de soutenir toutes les autres. Car il esperoit de venir plus facilement à bout du reste, quand les principales n'y seroient plus. Mais il parut qu'il se trompoit dans ses mesures & dans son raisonnement, & qu'il jugeoit de cette œuvre, comme si elle eût été purement humaine; au lieu qu'on peut

assurer que c'étoit l'œuvre de Dieu même & de son Esprit qui, quand il veut, remplit de sa vertu les plus foibles, comme il abandonne aussi les plus forts, qui ne mettent pas leur principale confiance en lui. On en vit alors un exemple formidable en la personne d'une des Religieuses, qui paroissoit tenir un rang distingué entre les autres. Elle s'appelloit la Sœur Flavie ; & elle avoit une obligation singuliere aux Meres, qui l'avoient reçue avec quelque repugnance, à cause qu'elle étoit Religieuse d'une autre maison. Cependant contre son devoir, & par une ingratitude qui parut horrible à tous ceux qui la connoissoient, elle fit une secrete intrigue, elle, & une autre nommée la Sœur Dorothée, au frere de laquelle on avoit rendu par charité ce qu'elle avoit apporté de bien en Religion. Elle s'intrigua donc secretement avec M. Chamillard & M. l'Archevêque, contre ses Meres & ses Sœurs, pour s'attribuer dans la maison une superiorité, à laquelle il avoit toujours paru que son cœur avoit du penchant. Le mystere d'iniquité ne se developpa néanmoins qu'au bout de quelques années, & cette intrigue se conduisit avec toute la prudence des enfans du siecle.

L'Archevêque voyant donc que toute cette grande Communauté, à l'exception de cinq ou six qui se joignirent à la Sœur Flavie, étoit plus ferme que jamais ; & que tous les traitemens si durs dont on usoit avec elles, sembloient

ne

ne servir qu'à les fortifier encore dans leur premiere resolution, prit un parti tout à fait extraordinaire. Il resolut avec ceux qui le conduisoient, de renvoyer à Port-Royal des champs, toutes celles qui demeuroient fermes à refuser le serment qu'on leur demandoit; & il obtint de Sa Majesté un ordre aussi surprenant que tout ce qu'on avoit vu jusqu'alors, qui fut de les y faire garder comme des prisonnieres d'Etat, par un Exemt & par des Gardes du Corps. Mais par un ordre secret de la divine providence, auquel on peut dire qu'il n'avoit point d'autre part que celle d'en être l'executeur, sans bien connoître ce qu'il faisoit, il fit revenir en même tems, & les Meres & les principales Religieuses qu'il avoit fait enlever, & qu'il avoit renfermées en differens Monasteres; & il les réunit avec celles qu'il envoya à la campagne. C'est ainsi qu'il rejoignit par un mouvement de l'Esprit de Dieu, qui lui faisoit accomplir sa volonté, sans qu'il y pensât, les Meres avec les Filles & les Sœurs. Cette réunion leur causa à toutes une si grande consolation, qu'elles se regardoient presque comme libres au milieu de leurs liens, se voyant heureusement delivrées de cette autre captivité, qui les empêchoit auparavant de se parler les unes aux autres à cœur ouvert, & de se pouvoir soutenir mutuellement dans la privation de tous les secours spirituels où leurs ennemis les avoient reduites.

Mais pendant que ces saintes filles souf-

souffroient dans le silence; pendant qu'on s'efforçoit de fermer la bouche à tous les serviteurs de Dieu qui leur étoient unis; & que les uns & les autres n'ayant plus aucun tribunal où ils pussent être écoutés, abandonnoient au juste Juge la defense de leur cause; Dieu leur donna pour defenseurs les plus saints Evêques de France, c'est-à-dire, ceux d'Alet, de Pamiers, de Beauvais & d'Angers. Ces illustres Prelats, qui songeoient également à conserver la pureté de la doctrine & l'union de la charité dans leurs Dioceses, refuserent constamment de recevoir le Formulaire dressé par l'Assemblée du Clergé; mais ayant reçu le Formulaire du Pape Alexandre VII. ils se crurent indispensablement obligés de prevenir tous les scrupules & tous les troubles, qu'ils prevoyoient que la signature du Formulaire exciteroit dans les consciences de plusieurs personnes. Ainsi dans leurs Mandemens, ils déclarerent que, selon l'esprit de l'Eglise, ils ne demandoient la soumission de foi que pour les dogmes, & seulement la soumission de respect pour les faits. Mais ceux qui, en poursuivant avec tant de chaleur la condamnation des V. fameuses propositions, avoient principalement en vue de fletrir le Livre & la personne de Jansenius, s'éleverent aussi-tôt avec grande force contre la distinction employée dans ces Mandemens des IV. Evêques. Ils en firent beaucoup de bruit auprès du Pape, qui étoit alors moribond. Ils lui persuaderent

facilement dans l'état où il étoit, que ces Prelats donnoient atteinte à son autorité, & pretendoient même soutenir le dogme condanné, sous pretexte de cette distinction du fait & du droit.

Alexandre VII. surpris par ces facheuses preventions qu'on lui donna contre les IV. Prelats, se laissa aller jusqu'à nommer pour Commissaires neuf Evêques, à qui il fit expedier un pouvoir de les contraindre de signer & de faire signer, sans aucune restriction, le Formulaire; & même en cas de refus, d'agir contre eux par les peines de suspense, d'interdit, & autres plus grieves qu'il remettoit à leur jugement. Le Bref surprit fort tous ceux qui étoient instruits des vrais sentimens de l'Eglise touchant la decision des faits. Ils ne pouvoient assez admirer jusqu'où le credit des ennemis des IV. Evêques avoit pu commettre l'autorité du S. Siege, en l'engageant à agir contre les plus saints Prelats du royaume par une violence inouie jusqu'alors, & qui ne pouvoit tourner qu'à la confusion de ceux qui en étoient les auteurs. Mais Alexandre VII. étant mort, & le Cardinal Rospigliosi ayant été élevé au souverain Pontificat sous le nom de Clement IX. au mois de Juillet 1667. un grand nombre d'Evêques de France se hâterent de prevenir le scandale que causeroit dans l'Eglise l'execution du dernier Bref d'Alexandre VII. Ils écrivirent au nouveau Pape pour la justification des Mandemens des IV. Evêques leurs Confreres, & de la

distin-

distinction du droit & du fait qu'ils y avoient inserée, en lui déclarant que c'étoit un dogme inoui, qu'on dût regarder les decisions de l'Eglise touchant les faits, comme infaillibles; & que ce qu'avoient fait les IV. Evêques pour marquer la difference de la soumission qui étoit due dans les choses de la foi, ou dans les choses de fait, plusieurs d'entre eux s'étoient crus aussi obligés de le faire, quoiqu'en des manieres differentes.

## CHAPITRE II.

*M. de Gondrin & M. de Vialart travaillent à la paix de l'Eglise. Les IV. Evêques changent leurs Mandemens en Procès-verbaux qui renferment la même distinction du droit & du fait. Le Pape en est content. Les Ecclesiastiques, & les Religieuses de Port-Royal, & tous ceux qui leur étoient unis sont reconnus innocens aux yeux de toutes les Puissances.*

CEPENDANT les ennemis de la paix, & de l'honneur de l'Episcopat, employoient tout leur credit, tant à Rome qu'en France, pour faire exécuter la commission adressée aux IX. Evêques contre les IV. Prelats. Ils auroient infailliblement flétri de cette tâche la dignité épiscopale, si M. de Gondrin Archevêque de Sens, qui aimoit très sincerement l'honneur de l'Eglise & la vérité,

rité, n'eût agi secretement avec tout le zele, toute la lumiere, & toute la sagesse possible auprès du Nonce de Sa Sainteté, pour lui faire comprendre, combien il seroit glorieux & facile en même tems au Pape, d'étouffer toute cette affaire, & de donner la paix à l'Eglise. Il lui fit voir la surprise dont on avoit usé à l'égard d'Alexandre VII. & la parfaite-sincerité avec laquelle les IV. Evêques condamnoient les V. propositions; qu'ainsi on ne pouvoit leur faire un crime, de ce qu'ils n'avoient pas cru pouvoir obliger ceux qui leur étoient soumis, à rendre à la decision d'un fait la même soumission qu'à celle d'un dogme de foi; d'autant plus que d'ailleurs ils étoient très disposés à donner au S. Siege, tous les temoignages les plus sinceres de leur respect.

Le Nonce qui avoit de très bonnes intentions, & qui même, avant que de partir de Rome, avoit reçu ordre de travailler à pacifier les troubles de l'Eglise de France, fut ravi que l'Archevêque de Sens lui donnât une ouverture, pour s'appliquer tout de bon à ce grand ouvrage. L'Evêque de Châlons [M. Vialart] qui étoit un saint Prelat, se joignit à l'Archevêque de Sens dans cette negotiation importante. Ces deux Prelats s'employerent, tant auprès des IV. Evêques, pour les disposer à donner au Pape quelque nouveau temoignage de leur respect, sans blesser leur conscience, qu'auprès des Ministres, pour les engager à faire goûter à

Sa

Sa Majesté & au Nonce de Sa Sainteté, les moyens qu'ils proposoient pour conclurre l'accommodement. Ces moyens furent que les IV. Evêques laissant leurs Mandemens, dont le S. Siege avoit temoigné être choqué, feroient en la place des Procès-verbaux, qui contiendroient la même distinction touchant le droit & le fait; & que ce seroit au bas de ces Procès-verbaux, que signeroient tous les Ecclesiastiques, afin qu'il ne pût leur rester aucun scrupule. Comme on agissoit de très bonne foi de part & d'autre, & que les auteurs des troubles n'avoient aucune part dans cette negotiation, qui fut tenue jusqu'à la fin très secrete, pour empêcher qu'elle ne fut traversée; les IV. Evêques consentirent de tout leur cœur à cet accommodement, où leur conscience & celle de leurs Ecclesiastiques n'étoient blessées en aucune sorte; & le Pape aussi persuadé de la parfaite sincerité de ces IV. Evêques, y donna les mains avec grande joie.

Ce qu'il y eut de remarquable, c'est que les saints Evêques d'Alet & de Pamiers demanderent, pour une des conditions essentielles, que l'accommodement fût general, tant pour les Ecclesiastiques du royaume, que pour les Religieuses de Port-Royal en particulier. Car ils savoient bien que c'étoit principalement à cause d'elles, ou de ceux qui les conduisoient, que tous ces troubles avoient été excités. Ils auroient cru prendre part à la persecution

qu'on

qu'on leur faisoit souffrir si, en songeant seulement à leurs propres intérêts, ils avoient negligé ceux de ces saintes Epouses de Jesus-Christ. Enfin lorsque l'on fut convenu de toutes choses, & que le Pape eut agréé ce que les IV. Prelats avoient fait, c'est-à-dire, les Procès-verbaux où ils déclaroient distinctement la soumission de foi qu'ils exigeoient pour les dogmes de foi, & la soumission de respect & de silence qu'ils demandoient pour le fait qui regardoit le Livre de Jansenius, l'Archevêque de Sens & l'Evêque de Châlons allerent conjointement trouver l'Archevêque de Paris, & lui firent confidence de la paix de l'Eglise, pour l'engager plus facilement à se faire honneur de retablir les Religieuses de Port-Royal, & de leur faire goûter en particulier les fruits si agreables de cette paix generale. Le Prelat, quoique surpris d'une nouvelle à laquelle il s'étoit si peu attendu, leur témoigna néanmoins être disposé à suivre de bon cœur les intentions de Sa Sainteté, comme il croyoit les avoir suivies dans tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors.

Mais cette nouvelle s'étant bientôt repandue, excita des mouvemens bien differens dans les esprits, selon les dispositions differentes où ils étoient. Ceux qui avoient suscité les troubles dans l'Eglise en furent extrêmement allarmés, & l'un des principaux d'entre eux * ne put s'empêcher de dire au Nonce, dans le desespoir où il étoit de cette

* Le Pere Annat.

te paix, dont le secret néanmoins lui étoit encore inconnu, *qu'il avoit ruiné par la foiblesse d'un quart d'heure, l'ouvrage de vingt années*. Ils employerent aussi tout ce qu'ils avoient de credit & d'habileté, pour tâcher de persuader au Roi que cette paix alloit à la ruine de la Religion & de l'Etat. Mais ce Prince très judicieux leur ferma la bouche, par cette réponse également pleine de sagesse & de fermeté: *Pour ce qui est de la Religion, c'est l'affaire du Pape: s'il est content, tout le monde le doit être. Pour ce qui est de mon Etat, je vous conseille de ne vous en mettre pas en peine.*

Que si les auteurs des troubles s'efforcerent d'étouffer la paix, avant même qu'elle eût été publiée, tous ceux au contraire qui aimoient sincerement la vérité & l'Eglise, s'en rejouirent comme de la meilleure nouvelle qu'on pût leur donner. Et il y eut chez le Nonce une affluence de toutes sortes de personnes, qui allerent à l'envi le congratuler d'un ouvrage si digne de son caractere. L'Archevêque de Paris étant allé trouver le Roi, sur ce que l'Archevêque de Sens lui avoit dit; Sa Majesté qui comprit bien la peine qu'il pouvoit sentir, d'avoir été engagé dans de si grandes violences contre Port-Royal, & de voir la paix conclue sans y avoir eu la moindre part, le prevint avec bonté & lui dit: „ Soyez persuadé, „ M. de Paris, que je vous ai eu prin„ cipalement en vue dans cette paix, „ & que j'ai songé à vous procurer du „ re-

„ repos, en vous tirant de l'embarras
„ où je vous voyois. Il ne reste plus
„ que les Religieuses de Port-Royal à
„ tirer d'affaire. Voyez bonnement ce
„ que vous pourrez faire, sur le pied
„ de ce que le Pape a fait pour les IV.
„ Evêques."

Il n'y avoit point d'autre parti à prendre pour ce Prelat, que celui qu'il prit dès lors, qui étoit de se resoudre à se contenter de la signature des Religieuses, telle qu'elles lui avoient toujours offert de la faire, puisque le Pape n'en demandoit point non plus d'autre aux IV. Evêques, en retablissant dans l'Eglise la paix que ces contestations troubloient depuis si long-tems. Voilà donc le point important, le point essentiel, le point fixe, auquel il faut arrêter la vue. Voilà l'époque infaillible à laquelle il faut rappeller son souvenir, lorsque dans la suite l'on verra encore les affaires changer de face, & cette paix si justement menagée par les plus saints Prelats du royaume, & affermie si Puissamment par le concours des deux puissances, c'est-à-dire par le Pape & par le Roi, rompue de nouveau par les cabales & les calomnies perpetuelles des ennemis de Port-Royal.

Car enfin ces saintes Religieuses avoient signé avant qu'on leur eut interdit les Sacremens de l'Eglise, dans le même sens qu'elles signerent pour y être retablies. Celles qui avoient été decriées comme des heretiques, comme des rebelles, comme des vierges folles,

&

& traitées avec les dernieres indignités, sont reconnues maintenant bonnes Catholiques & soumises à l'Eglise. On les retablit comme telles dans l'usage des Sacremens, quoiqu'elles n'ayent rien fait de nouveau, qui ait donné lieu de croire qu'il soit arrivé aucun changement en elles, ayant toujours témoigné la même soumission de foi pour les dogmes condamnés, & la même soumission de respect & de silence pour le fait qui regardoit Jansenius. Qu'on s'affermisse donc bien dans cette consideration importante, d'où depend tout le denouement d'une affaire qui paroit d'ailleurs si embrouillée.

Comme c'étoit le zele amer des ennemis de cette sainte Maison, qui lui avoit suscité une persecution si étonnante, & non l'amour de la vérité & de l'Eglise; qui n'étoit que le pretexte sous lequel ils couvroient l'injustice de leur haine; il ne faut point être surpris qu'on ait cessé de la persecuter, & que l'Eglise ait recouvré son premier calme, du moment que ces ennemis de la paix ont cessé de faire agir les Puissances, contre les personnes qu'ils haïssoient. Ils ont cessé de les faire agir, non par l'effet d'une bonne volonté qui leur fût venue d'enhaut, car la suite fit voir qu'ils n'étoient point du tout changés, mais à cause du secret inviolable qui fut gardé dans la negotiation de la paix, tant du côté de la Cour que de la part du S. Siege. Car le Nonce avoit temoigné lui-même en plu-

sieurs

sieurs rencontres, combien le secret & la diligence étoient nécessaires, pour pouvoir faire réussir une œuvre si avantageuse à l'Eglise.

Ainsi il est de la derniere consequence de faire bien remarquer que, lorsque l'on verra quelques années après ces mêmes Religieuses de Port-Royal decriées encore comme heretiques, & comme rebelles au S. Siege, ce n'est pas qu'elles ayent rien fait de nouveau, qui ait du leur attirer un semblable traitement, mais c'est que leurs ennemis, jaloux de la paix que l'Eglise avoit recouvrée, se sont donnés comme auparavant toute liberté de crier contre elles, & de les noircir par leurs calomnies. Ils ont joui à la fin du fruit malheureux de leur animosité, en persuadant aux Puissances, à force de leur repeter sans cesse les mêmes choses & d'autres semblables, que celles qu'ils decrioient, étoient véritablement coupables des crimes qu'ils leur imputoient.

Ceux qui ont lu l'Histoire ecclesiastique des premiers siecles, y remarquent mille exemples qui les empêchent de se scandaliser de ces évenemens. Et quand ils y voient qu'un saint Athanase, cet illustre defenseur de la Divinité de Jesus-Christ contre les Ariens, a été chassé cinq ou six fois de sa ville épiscopale, & retabli autant de fois, sous le regne du grand Constantin & d'autres Empereurs Chrétiens, ils n'ont pas de peine à comprendre, que Dieu permette encore aujourd'hui

O que

que de saintes Religieuses éprouvent de semblables vicissitudes de la bonne ou de la mauvaise volonté des hommes; & que de la tempête passant tout d'un coup dans le calme, elles soient ensuite jettées de nouveau dans la tempête par un effet de la justice misericordieuse de leur Epoux, qui veut des Epouses conformes à l'image de sa passion & de ses souffrances.

---

## CHAPITRE III.

*M. Arnauld paroit devant Louis XIV. qui le traite avec distinction. M. de Saci sort de la Bastille & est presenté au Roi par M. de Perefixe. On separe les deux Maisons de Port-Royal de Paris & des champs, & on fait un partage des biens. La paix de l'Eglise est scellée par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi.*

MONSIEUR Arnauld fut un de ceux qui, ayant eu plus de part à la persecution, gouta aussi avec plus de gloire les premiers fruits de la paix. Ce Docteur que les plus illustres Evêques de France regardoient comme un des grands ornemens de leur siecle, fut conduit par l'Archevêque de Sens & par l'Evêque de Châlons chez le Nonce de Sa Sainteté, qui le reçut avec des temoignages de bonté & d'estime; & qui, bien éloigné des sentimens de ses ennemis, qui l'accusoient de tremper sa plu-

plume dans le fiel, lui fit en deux mots l'éloge de ses excellens Ecrits: *Votre plume*, lui dit-il, *Monsieur*, *est une plume d'or*. Le Roi lui-même voulut bien voir M. Arnauld. Il le dit à M. de Lionne Secretaire & Ministre d'Etat, qui en avertit M. de Pomponne neveu de ce Docteur, lequel la mena à S. Germain où la Cour étoit alors. Et là celui que ses ennemis s'étoient efforcés par mille impostures, de faire passer dans le public pour un ennemi de l'Eglise & de l'Etat, eut l'honneur de saluer le Roi, de l'assurer de son inviolable fidelité, & de recevoir de ce grand Prince, à la vue de tout le monde, des marques toutes singulieres de sa bonté.

C'est ici où j'ose encore demander à tout le public, la même justice à l'égard de cet illustre Docteur, que j'ai demandée à l'égard des Religieuses de Port-Royal. Le voilà donc reconnu, & par le Nonce & par le Roi, & depuis encore par l'Archevêque de Paris, non seulement pour bon Catholique, mais pour un des grands hommes de l'Eglise, & pour le Chrysostôme, c'est-à-dire la bouche d'or de son siecle. Il n'avoit rien fait cependant, qui dût ainsi le faire passer tout d'un coup de la noirceur du corbeau à la blancheur de la colombe. Sans qu'il soit obligé de reconnoître Jansenius pour heretique, sans qu'on lui demande qu'il retracte lui-même la proposition qu'une cabale de Moines passionnés & devoués à ses ennemis, avoit condamnée dans sa se-

conde Lettre à un Seigneur de la Cour, il reçut les plus grands éloges du S. Siege, des principaux d'entre les Evêques, & du Roi même. Qu'on s'arrête donc encore une fois à cette époque importante, afin qu'on soit moins surpris si ceux qui n'eurent aucune part à cet accommodement, & qui même en furent si chocqués, eurent dans la suite assez de credit & de malice, pour fletrir tout de nouveau la reputation de ce savant homme, par les mêmes accusations toujours rebattues, quoique cent fois refutées. Qu'on se souvienne toujours & qu'on n'oublie jamais, que le grand Arnauld a toujours été le même, soit dans les persecutions qui ont precedé la paix de l'Eglise; soit dans le tems de cette paix, où toute la France s'accordoit à rendre justice à son innocence & à son merite; soit dans les troubles qui succederent à la paix dont nous parlons; & que l'exemple du Chef adorable de l'Eglise, dont les Juifs demanderent la mort quelque tems après l'avoir reçu en triomphe dans Jerusalem, serve à affermir ses disciples contre ces sortes de scandales & de bouleversemens si étranges qui arrivent à leur égard.

M. de Saci qui étoit, comme je l'ai dit, demeuré à la Bastille, lorsque j'en sortis avec mon frere, eut part aussi des premiers aux fruits de la paix. Il y avoit deux ans & demi qu'il édifioit tous les prisonniers & les Officiers, par l'exemple de sa rare pieté, & par une égalité d'esprit & de vie, que l'on admiroit

plu-

plutôt qu'on ne pouvoit la comprendre. Il vivoit dans la Bastille comme s'il eût du y mourir. Il y vivoit dans la vue continuelle de la misericorde que Dieu repandoit sur lui, en purifiant par cette longue prison les taches dont les plus justes se reconnoissent coupables en sa presence. Il y vivoit sans inquietude, étant assuré plus que jamais qu'il étoit alors dans l'ordre de Dieu. Et quoiqu'il se vit toujours dans la privation de ce qu'il avoit de plus cher au monde, & qu'il desiroit avec plus d'ardeur, qui étoit la communion au Corps adorable de Jesus-Christ, il s'efforçoit d'autant plus d'attirer en soi la vertu de son Esprit saint, que la violence de ses ennemis l'empêchoit de participer à sa Chair divine.

Enfin toute la Bastille étoit embaumée de l'odeur de sa pieté. Il ne songeoit lui-même qu'à faire un très saint usage de sa prison, tant pour soi, que pour l'Eglise au service de laquelle il travailloit, en traduisant actuellement l'Ecriture sainte, lorsqu'on vint lui apporter l'ordre de son élargissemeet. Ce furent Messieurs de Pomponne & l'Abbé Arnauld ses cousins germains, qui se chargerent de lui annoncer cette nouvelle. Mais ils ne voulurent pas la lui dire tout d'un coup, étant bien aises de se donner le plaisir de voir de nouveau le calme dont il jouissoit au milieu de ses liens. Ils ne lui firent donc rien paroître de la joie qu'ils ressentoient d'être assurés de sa liberté, & lui de son côté

ne leur témoignant non plus aucun empressement pour apprendre d'eux l'état des affaires, il se mit à leur parler de toute autre chose, de même que s'il eût reçu dans sa maison une visite ordinaire de quelqu'un de ses amis.

Quoique ce qu'il leur disoit leur parût très édifiant, ils se lasserent néanmoins bientôt d'un si grand calme; & ne pouvant retenir leur joie plus longtems, ils s'en ouvrirent à lui tout d'un coup, en lui disant qu'ils étoient venus cette fois, non pour l'entendre parler des choses de Dieu, mais pour lui annoncer de la part du Roi sa liberté. La maniere dont il reçut cette nouvelle, toujours égal à lui-même, & toujours également attentif à la volonté de celui qu'il envisageoit principalement dans tous les ordres des hommes, les charma & les étonna en même tems. Il sortit donc de la Bastille, non comme un criminel à qui le Prince fait grace, mais comme un juste dont Dieu prend plaisir à faire éclater l'innocence aux yeux de ses ennemis. Il alla saluer l'Archevêque de Paris, qui ne se contenta pas de lui temoigner une estime singuliere pour sa personne, mais qui voulut même se charger de le mener avec M. de Pomponne à S. Germain, pour le presenter au Roi. Sa Majesté lui fit un accueil aussi favorable qu'Elle avoit fait à M. Arnauld son oncle, & voulut bien lui temoigner la joie qu'elle avoit de voir tous les troubles appaisés.

L'innocence des Religieuses de Port-

Royal ayant été reconnue si publiquement, tant à Rome qu'à la Cour de France, il sembloit être de la justice que le retablissement fût entier, & que toutes choses fussent remises dans le même état, où elles étoient avant leur persecution. Mais la Sœur Flavie & la Sœur Dorothée firent tant par leurs intrigues secretes, qu'elles obtinrent du Roi que les deux Maisons, de Port-Royal des champs & de Port-Royal de Paris, qui n'avoient fait qu'une Communauté sous la conduite d'une seule Abbesse, seroient separées entierement; ensorte que le bien seroit partagé, & que la Maison de Paris auroit son Abbesse titulaire avec le tiers de tout le revenu, quoiqu'il n'y eût dans cette Maison parfaitement meublée, que sept ou huit Religieuses; au lieu que celles qui composoient la Communauté de Port-Royal des champs, étoient au nombre de soixante-quinze Religieuses de chœur, & vingt-cinq ou trente Converses. La Sœur Dorothée jouit pendant plusieurs années du fruit de son usurpation, mais non toutefois sans plusieurs remords de conscience. On dit même qu'elle desira à la fin, d'avoir la consolation de parler à quelqu'un de ceux qu'elle connoissoit de l'ancien tems, & qu'elle ne put l'obtenir. Ceux qui la conduisoient, s'efforçoient de calmer les peines qu'elle ressentoit; car elle connoissoit mieux qu'eux la grandeur du scandale qu'elle avoit causé, & l'indignité de son entrée ambitieuse

dans une Charge, dont une Religieuse aussi sainte que la Mere Marie-Angelique Arnauld, s'étoit depouillée par humilité.

Le Roi ayant confirmé la paix de l'Eglise par un Arrêt celebre de son Conseil, où il defendoit expressément à tous ses sujets, de se donner à l'avenir les noms odieux, dont on se servoit pour decrier ceux qui vivoient d'une maniere plus reguliere dans l'Eglise; on avoit lieu d'esperer que l'union des deux Puissances qui établissoient conjointement cette paix si necessaire, la rendroit stable pour toujours. En effet on fut un tems que l'on en goûtoit les fruits avec d'autant plus de douceur, que l'on se vit tout d'un coup dans un grand calme, après la plus furieuse tempête. Il paroissoit visiblement que c'étoit la main de Dieu qui avoit agi par le ministere des hommes, pour donner quelque relâche à ses serviteurs & à ses servantes, qui avoient gemi long-tems sous la dure oppression de leurs ennemis.

CHA-

## CHAPITRE IV.

*M. du Fossé vient demeurer à Paris avec M. de Tillemont. M. Arnauld & M. Nicole composent* LA PERPETUITE DE LA FOI *contre le Ministre Claude. Ils prouvent la conformité de la foi de l'Eglise Romaine avec celle des Eglises Orientales, par une multitude d'attestations des Patriarches & des Evêques de ces Eglises. Mort de la Mere Agnès, sœur de M. Arnauld.*

QUELQUE petite que fût la place que je tenois parmi tant de Serviteurs de Dieu, je crus pouvoir prendre part à leur bonheur. Comme j'étois exilé en quelque sorte dans mon pays pour la même cause, je songeai à sortir de mon exil en revenant à Paris, lorsque l'Eglise commençoit à jouir de cette paix. Je me liai de nouveau avec M. de Tillemont, qui se trouvoit dans les mêmes sentimens & les mêmes occupations où j'étois; & nous commençâmes à nous établir ensemble. Je partis donc de Rouen vers le tems de Pâques 1669. & vins me rendre avec M. de Tillemont, dans une maison qu'un de nos amis nous avoit louée au Fauxbourg S. Marceau. Nous avions l'avantage d'être voisins de M. Arnauld qui demeuroit dans la rue des Postes, & la consolation d'aller souvent après le souper nous promener avec lui, dans un grand enclos

qui étoit de la dependance de sa maison.

Ce grand homme, que ses adversaires avoient decrié tant de fois comme un ennemi de l'Eglise, & qu'ils s'étoient efforcés de faire passer pour chef de parti & pour heretique, n'ayant plus alors à se justifier touchant sa foi, après qu'il avoit été reconnu publiquement pour très Catholique, consacroit sa plume & son tems à la défense de l'Eglise, contre un de ses plus redoutables adversaires, qui étoit le Ministre Claude. Cet homme dont le genie avoit de l'élevation, dont l'esprit étoit fecond en subtilités, en sophismes & en mauvaises chicannes, qui savoit envelopper son stile éblouissant d'une éloquence pompeuse, & debiter avec un certain air de confiance, les choses même les plus fausses, avoit surpris d'une étrange sorte toutes les personnes de son parti. Ils le regardoient comme le plus grand homme de son siecle; & on pouvoit dire qu'il paroissoit parmi eux, comme parut autrefois entre les Philistins ce geant si redoutable, ce Goliath si fameux par ses blasphêmes contre le vrai Dieu, & par les insultes qu'il osoit faire à tout Israël; mais plus fameux encore par sa chûte si honteuse. Ce n'étoit pas seulement les heretiques qui faisoient l'éloge de ce Ministre: plusieurs des Catholiques mêmes se laisserent éblouir par le faux éclat de ses vains raisonnemens. Il étoit donc d'une extrême consequence de rabattre la fierté de ce sophiste,

phiste, qui se confioit, pour ainsi dire, en la force de ses mensonges & de ses enchantemens. Il y avoit des Corps illustres & des Congregations très savantes dans l'Eglise, à qui il sembloit qu'il appartînt de combattre cet ennemi si redoutable de la vérité, comme il y avoit du tems de Goliath une armée puissante dans Israël, que son devoir & l'honneur de la cause du vrai Dieu, engageoit à le combattre & à le vaincre Mais le même Dieu qui avoit choisi David à la vue du Roi & de toute l'armée d'Israël, pour confondre & pour terrasser ce blasphemateur de son saint nom, choisit aussi M. Arnauld à la vue de toute la France, pour desarmer le Ministre Claude, & pour decouvrir aux yeux de tous les savans, la fausseté & la foiblesse de tous ses raisonnemens. Il le fit d'une maniere si convaincante, que le Marêchal de Turenne qui songeoit serieusement à se convertir, & qui étoit un peu ébloui par l'Ouvrage du Ministre Claude, n'eut pas plutôt vu la réponse qu'avoit faite M. Arnauld, qu'il se rendit avec joie à la vérité qui y étoit mise dans un grand jour, & qui faisoit disparoître toutes les vaines subtilités de cet habile sophiste.

M. Nicole que ses excellens Ouvrages ont rendu depuis si celebre, demeuroit alors avec M. Arnauld, & le secondoit puissamment dans les Ecrits qu'il composoit contre le Ministre Claude. Car il avoit une grande justesse d'esprit, une profonde connoissance de tout le

fort & le foible des heretiques, & une merveilleuse subtilité pour demêler jusqu'aux moindres équivoques qu'ils opposoient à la vérité, & pour la mettre elle-même dans une grande évidence & hors de toute atteinte. Il est vrai que plusieurs personnes trouverent ces Ecrits qui ont terrassé le Ministre Claude, & qui lui couperent, pour ainsi dire, sinon la tête comme à Goliath, au moins la langue, puisqu'ils le reduisirent enfin à un silence forcé, que ces Ecrits, dis-je, étoient eux-mêmes un peu trop subtils, & remplis d'une certaine scholastique qui les rend moins agreables, & moins proportionnés au goût & à la portée du commun des fideles. Ce qu'il y a de certain, c'est que cet Ouvrage, qui porte le nom de *Perpetuité de la foi*, couvrit de confusion ce Ministre si fier, & tout son parti; en sorte qu'ils n'ont jamais pu répondre à des argumens qui, étant, selon les anciens, composés des rayons mêmes de la lumiere, ne decouvroient pas seulement toute la foiblesse de ceux de l'erreur, mais établissoient d'une maniere invincible la Tradition constante de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie.

Ainsi les Auteurs de cet excellent Ouvrage ne pouvoient être assez loués, d'avoir fermé pour toujours une bouche accoutumée à proferer des blasphêmes, comme si ç'avoit été de grandes vérités; & on devoit faire peu d'attention aux moyens dont ils avoient cru devoir se servir, pour operer cette espece de prodige,

dige, puisque l'Eglise ne pouvoit assez reconnoître le service qu'ils lui avoient rendu en ce point si important. C'est en effet ce que plusieurs Papes temoignerent depuis eux-mêmes à M. Arnauld, ou lui firent temoigner par des Cardinaux qui lui écrivirent de leur part. Cependant il est bon de remarquer, que c'est là cet homme que ses adversaires avoient osé, par la plus noire de toutes les calomnies, accuser d'être d'intelligence avec Geneve, pour detruire la vérité du S. Sacrement de nos autels. Mais il n'est pas étonnant que le disciple soit traité comme le Maître qui, lorsqu'il chassoit les Demons des corps des possedés, fut accusé de ne le faire que par la vertu de Beelzebuth prince des Demons.

Mais ce qui donna comme le dernier coup à l'orgueil du Ministre, fut ce que fit M. Arnauld en Orient, par le moyen de l'Ambassadeur du Roi à Constantinople. Ce Ministre avoit osé avancer avec une hardiesse incroyable, dans la certitude qu'il croyoit avoir de ne pouvoir être dementi, que dans toute l'Eglise Orientale on ne croyoit point la Transubstantiation, & la presence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie. Il pretendoit se servir de cet argument, pour prouver que la creance qu'on en avoit en Occident, étoit une des innovations, que tous ceux de son parti se donnoient droit de reprocher avec de grandes insultes à l'Eglise Romaine. Il paroissoit donc de la derniere con-

sequence de faire taire ce declamateur, sur ce point aussi bien que sur tous les autres.

M. de Nointel, qui étoit alors Ambassadeur à Constantinople, étoit un homme savant, & qui aimoit l'Eglise. Il étoit même parent de M. Arnauld. Ce Docteur crut donc pouvoir s'adresser à lui, pour solliciter par son moyen des attestations des Patriarches & des Archevêques d'Orient, touchant leur creance sur le sujet de l'Eucharistie. Et afin de rendre la chose plus authentique & en même tems plus facile, il engagea M. de Pomponne son neveu, qui étoit alors Secretaire & Ministre d'Etat pour les affaires étrangeres, d'en écrire à M. de Nointel. Cet Ambassadeur s'acquitta avec tout le zele possible d'une commission si honorable, & si importante pour la gloire de l'Eglise; & par les soins presque incroyables qu'il prit de se satisfaire lui-même, dans l'ardeur qu'il ressentoit de pouvoir contribuer de quelque chose à la défense d'une vérité capitale de notre Religion, il recueillit ce grand nombre d'attestations de Patriarches & d'Archevêques de differentes Eglises Orientales, que l'on imprima depuis à la fin du III. Tome *de la Perpetuité de la foi.* Il est vrai que lorsque ces attestations si authentiques parurent en France, jamais on ne vit un homme plus deconcerté que le Ministre Claude, ni même plus decredité en toutes manieres parmi ceux de son parti, qui ne vouloient

loient pas entierement s'aveugler. Car plus sa fierté presque incroyable à assurer un fait aussi faux que celui-là, avoit relevé les esperances de ceux qui le regardoient alors comme leur principal soutien, plus aussi ils furent indignés de la confusion si publique qu'il avoit attirée sur tout le parti, n'ayant rien à opposer à des temoignages revêtus de tout ce qui les devoit rendre incontestables.

Vers les premiers mois de l'année 1671. mourut la Mere Catherine-Agnès de S. Paul, sœur de la Mere Marie-Angelique Arnauld. Depuis que sa sœur se fut demise de la qualité d'Abbesse titulaire de Port-Royal, elle fut élue plusieurs fois Abbesse de cette Maison. Elle la gouverna avec une telle sagesse, avec une lumiere & une onction de charité si admirable, qu'on la regardoit comme une Abbesse accomplie, en qui Dieu avoit réuni toutes les plus excellentes qualités d'une Superieure très parfaite. Le caractere de son esprit sembloit être directement opposé à celui de la Mere Marie-Angelique sa sœur, parce qu'autant que celle-ci étoit vive & toute de feu, autant celle-là étoit posée, & paroissoit même d'un temperament froid & lent.

Cependant un même esprit de pieté unissoit parfaitement les deux sœurs, dans la conduite de cette grande Communauté, dont elles étoient successivement Abbesses l'une après l'autre, par la grande estime que toutes les Religieuses

gieuses faisoient de ces deux excellentes Meres, qu'elles regardoient après Dieu comme le soutien de leur Maison, & qu'elles se choisissoient à cause de cela presque toujours pour Superieures. Mais quel que fut le temperament de la Mere Agnès, & quoique sa conduite fut toute pleine de douceur, elle avoit en même tems un attachement si ferme pour la regularité, qu'il paroissoit bien que cette douceur ne venoit pas de mollesse, mais de charité; & que, si elle savoit attirer les ames par l'onction de son esprit, elle savoit aussi les soutenir par la pieté, & par la force de ce même Esprit divin qui la remplissoit. Cette sainte Mere eut l'avantage, au-dessus de la Mere Marie-Angelique sa sœur, de soutenir, pour ainsi dire, après sa mort, tout le poids de la chaleur des mauvais jours, ayant vecu dans le tems de la dispersion des Religieuses, & depuis qu'elles furent toutes renfermées & gardées étroitement comme prisonnieres, jusqu'à la paix de l'Eglise. L'exemple de sa vertu toujours égale, toujours uniforme au milieu des plus grands bouleversemens, servit alors admirablement à consoler & à fortifier tant de saintes filles, qui ne pouvoient pas n'être point touchées de voir que, ni son âge, ni ses grandes infirmités, n'étoient point capables d'ébranler sa foi, ni de rien diminuer de l'égalité de son esprit, dans la souffrance de tant de maux differens, dont quelques-uns étoient même très sensibles à sa pieté.

On

On peut voir dans un Livre qu'elle a composé *de la Religieuse parfaite*, &c. * quels étoient ses sentimens touchant la perfection de la vie religieuse; & en même tems quel usage elle faisoit des lumieres si vives que Dieu lui donnoit; parce qu'il est certain, par la connoissance qu'en ont eu toutes les personnes qui lui ont été unies plus étroitement, que ce qu'elle represente dans cet excellent Ouvrage, n'a pas été seulement des idées steriles d'une simple contemplation, ou d'une étude seche de l'esprit, mais plutôt comme des étincelles du feu divin dont son cœur étoit embrasé, selon cette parole du Prophete: *Et in meditatione mea exardescet ignis.* Aussi toutes ses paroles étoient pleines de cette lumiere ardente de la vérité, qui l'éclairoit & l'échauffoit interieurement elle-même. Elle eut la consolation avant sa mort, de voir la paix rendue à l'Eglise, & la Maison de Port-Royal retablie comme auparavant, après de si longues & de si rudes souffrances. Mais elle ne survecut à ce retablissement que de peu d'années. Elle mourut le 19. Fevrier 1671. dans la même paix &, pour ainsi dire, dans la même devotion, avec laquelle elle s'aprochoit tous les jours de la sainte Eucharistie.

CHA-

* L'Image d'une Religieuse parfaite & d'une imparfaite a été imprimée pour la premiere fois en 1665. *in* 12.

## CHAPITRE V.

*Commencemens de M. Le Tourneux. Il quitte Rouen, où il prêchoit avec beaucoup de reputation & de succès, pour venir à Paris avec M. du Fossé. Il s'attache à MM. de Port-Royal. Ses predications sont goutées à Paris aussi bien qu'à Rouen. Ses talens, sa pieté, la justesse & la solidité de son esprit, sont admirés de tout le monde.*

IL est bon que je parle ici de la liaison que je fis avec M. le Tourneux, cet homme devenu depuis si celebre dans l'Eglise, & de la part que je pris à son établissement dans la ville de Paris. Il étoit de Rouen, & n'avoit rien du côté de sa famille qui pût le relever selon le monde. Il fit paroître dès son enfance beaucoup d'esprit, & je me souviens d'avoir oui dire à mon pere & à ma mere que, lorsqu'il n'avoit encore que six ou sept ans, il écoutoit les Sermons avec tant d'application, & avoit une si prodigieuse memoire, qu'il les recitoit dans les mêmes termes qu'il les avoit entendus. Ainsi on prenoit plaisir à le faire monter sur un fauteuil, & à le faire prêcher dès-lors: ce qu'il faisoit avec tant de facilité & de hardiesse, que tous ceux qui l'entendoient en étoient dans le dernier étonnement.

Un de nos parens ayant laissé à mon pere

pere par son Testament, quelque argent qu'il destinoit à faire élever quelques jeunes Ecoliers, qui n'auroient pas le moyen de fournir à la depense de leurs études, mon pere jetta les yeux sur cet enfant qu'il jugea devoir être un excellent sujet. Il prit donc dès lors soin de ses études ; & quand il fut en état d'aller au College, mon pere trouva bon qu'il s'en allât étudier à Paris. Il fut d'abord au College des Jesuites où il réussit si parfaitement que, pour donner de l'émulation aux deux fils * de M. le Tellier Chancelier de France, on le leur donnoit pour antagoniste. Il fit sa Philosophie au College des Grassins sous M. Hersant *, dont la science étoit jointe à une grande pieté. A la fin de ses études il s'attacha auprès d'un Ecclesiastique d'un grand merite qui le mena en Touraine, où ils demeurerent ensemble quelques années. Mais cet établissement étant rompu, il s'en retourna à Rouen; & se destinant entierement à l'Eglise, il s'engagea dans les Ordres sacrés. Depuis il fut établi par la divine providence Vicaire d'une paroisse de Rouen, nommée S. Etienne des Tonneliers. Ce fut alors qu'il commença à faire paroître de quoi il étoit capable ; car le Curé se reposant sur lui de la conduite de sa paroisse, il y fit con-

* M. de Louvois Ministre & M. le Tellier Archevêque de Reims.

* M. Jean Hersant fut dans la suite Principal de ce College, & mourut Chanoine & Cellerier de l'Eglise Cathedrale de Sens le 23. Fevrier 1690. Voyez le *Supplement au Necrologe*, page 426.

connoître l'Evangile qui étoit alors très ignoré. Il y prêcha la penitence, à l'exemple de Jesus-Christ, & d'une maniere conforme au véritable esprit de l'Eglise qui, comme son divin Epoux, demande non la mort mais le salut des pecheurs; & qui, selon l'exemple du charitable Samaritain, traite leurs plaies mortelles, non pour les entretenir, mais pour les guerir en y repandant également le vin & l'huile, symbole de la charitable severité dont on doit user, pour procurer véritablement leur entiere guerison. Dieu fit recueillir à un grand nombre de personnes, beaucoup de fruit de ses excellentes instructions & de sa sage conduite. L'on vit des familles entieres des plus qualifiées de la paroisse, prendre une parfaite confiance en lui, se conduire tout à fait par ses avis, & embrasser une vie vraiment chretienne.

De cette petite paroisse où il étoit renfermé, sa reputation se repandit peu à peu. On commença à le connoître dans toute la ville, & on le prioit de prêcher dans les plus grandes paroisses. Il le faisoit avec une certaine simplicité qui excluoit de ses discours toute vaine affectation d'éloquence, qui les eût rendus indignes de l'auguste majesté de l'Evangile. Il ne disoit rien que de grand, que de véritable, que de conforme à la dignité de notre Religion, rien qui ne fut appuyé sur les plus grandes autorités des Conciles & des Peres, & sur tout de l'Ecriture qu'il possedoit parfaitement,

&

& qu'il expliquoit d'une maniere si noble, & en même tems si naturelle, que ceux qui avoient le goût des bonnes choses, admiroient en lui ce que tout autre eût pu difficilement imiter.

Je me souviens en effet que, dans le tems de mon exil à Rouen, j'entendis un de ses sermons dont je me sentis vivement touché, & qui n'est jamais sorti de mon esprit quoiqu'il y ait 26 ans. Il representa d'une maniere très forte l'aveuglement qui nous empêchoit de voir & de rechercher ce qui seul étoit capable de faire notre bonheur, & de remplir notre cœur; les amusemens de la vie presente qui nous enchantoient l'esprit, & qui formoient un mur de separation entre Dieu & nous, en nous arrêtant dans la course par laquelle nous devons tendre sans cesse, vers celui qui est notre fin & notre souverain bien; l'illusion de notre amour propre qui nous tenoit si fortement attachés à la terre, lorsque nous nous disions citoyens du ciel; & après mille belles choses, il prouva que ce n'est point aimer un bien, & encore moins l'aimer plus que toutes choses, que d'en desirer si foiblement la possession.

La liaison que ce grand homme avoit toujours eue avec notre famille, me donna lieu de faire aussi une connoissance particuliere avec lui. Lorsque la paix de l'Eglise eut été conclue, & qu'il vit que je me disposois à retourner à Paris pour m'y établir, il s'ouvrit à moi confidemment du dessein qu'il avoit

avoit pris de quitter l'établissement où il étoit, & de s'en venir aussi à Paris. Comme je savois les grands biens que sa paroisse retiroit de sa conduite, je le lui representai. Mais le voyant ferme dans sa resolution, je lui offris ma maison : ce qu'il accepta de tout son cœur. Il vint donc loger avec nous, dans le tems que nous nous établîmes, M. de Tillemont & moi, dans une maison rue S. Victor. Ce fut là que nous commençâmes à former une liaison étroite entre nous.

Je ne tardai pas à lui donner la connoissance de M. Arnauld & de M. de Saci. Ces Messieurs à qui il s'ouvrit des raisons qui lui avoient fait quitter Roüen, n'eurent pas de peine à decouvrir en lui ce genie si éminent, & cet esprit si juste & si solide qui le distinguoit de beaucoup d'autres. Ils le regarderent comme un homme admirable, & comme un des grands sujets qu'on pût voir. Ce fut dans le tems qu'il demeuroit avec nous, qu'il donna au Public la Semaine sainte, dont la Preface seule fit juger de ce qu'un homme qui pensoit aussi noblement, pouvoit entreprendre.

Lorsque ma mere, comme je le dirai dans la suite, vint demeurer avec moi, & que M. de Tillemont se retira, M. le Tourneux fut demandé au College des Grassins pour y être Chapelain. Il y employa ses talens comme il auroit fait dans le plus grand poste ; & M. le Vayer Maître des Requêtes l'ayant entendu

tendu par hazard, fut si charmé de son éloquence simple & toute chretienne, qui persuadoit les esprits & qui enlevoit les cœurs, qu'il fit une liaison particuliere avec lui, & l'engagea dans la suite à se venir établir chez lui. Ce fut là où il travailla beaucoup, & d'une maniere si utile pour toute l'Eglise, par les excellens Ouvrages qu'il donna au Public. Un des premiers fut *la Vie de Jesus-Christ*, dont la Preface a été regardée comme un chef d'œuvre, dans la simplicité de son éloquence toute évangelique. Il composa plusieurs autres excellens Ouvrages, & en particulier *l'Année Chretienne*, qui a attiré l'estime & l'admiration de tout le Public.

Mais ce qui servit plus que tout le reste à faire connoître dans tout Paris les grands talens de M. le Tourneux, fut le Carême que M. le Vayer, comme Marguillier de S. Benoît, l'obligea d'y prêcher, à la place du Pere Quesnel qui s'étoit retiré. La mine peu avantageuse, & le peu de nom qu'il avoit encore, firent croire aux loueuses de chaises & aux Bedeaux de S. Benoît, qu'ils ne pouvoient être plus mal tombés. Ils s'attendoient d'avoir un grand vuide dans leur auditoire. Mais à peine eut-il prêché, que le bruit de ses sermons commença à se repandre. Chacun avertissoit son ami, & on s'empressoit à le venir entendre de toutes parts. L'auditoire de cette Eglise devint bientôt si rempli, que l'on avoit peine à y trouver place. Plus on l'entendoit, plus on de-

desiroit l'entendre. On se disoit communément, que jamais homme n'avoit prêché l'Evangile comme celui-là; qu'il n'y avoit rien d'affecté dans ses discours, mais que tout y respiroit la vraie éloquence, qui est celle qui naît de la force de la vérité & de l'onction du S. Esprit. C'étoit le cœur qui parloit, mais un cœur rempli de la charité, qui cherche véritablement le salut des ames, & non l'éclat des paroles. Aussi étoit-ce dans la meditation de la parole de Dieu, & dans la preparation du cœur, toujours attentif à écouter Dieu dans ses Ecritures, qu'il trouvoit de quoi charmer saintement ses auditeurs. Ce n'étoit pas qu'il ne pût, s'il l'avoit voulu, faire des sermons étudiés: le seul Discours qu'il fit sur Marthe & Marie, pour lequel il remporta à l'Academie le prix de l'éloquence, fait assez juger de ce qu'il auroit été capable de faire, s'il eût cherché à s'acquerir de la reputation. Mais il negligea toujours d'embellir ses prédications de ces ornemens, qui ne lui paroissoient pas dignes de la sainteté de l'Evangile. Et d'ailleurs ayant un talent extraordinaire pour parler sans y être preparé, il aimoit mieux suivre en cela son genie, & s'abandonner à la conduite de l'Esprit de Dieu, dans le dessein qu'il avoit de dire aux hommes pour leur plus grande édification, ce que Dieu même lui inspiroit après la priere & la meditation de l'Evangile. Aussi vit-on des fruits admirables de ses predications qui, venant du

cœur,

cœur, penetroient jusqu'au fond des cœurs, & les embrasoient d'un saint zele pour le salut. On vit des Duchesses, touchées vivement de ce qu'il avoit prêché contre le luxe, & contre la depense excessive des ameublemens qui ôtoient le pain & le vêtement aux pauvres, vendre avant la fin du Carême ce qu'elles avoient de plus precieux, & se reprocher à elles-mêmes la nudité de tant de miserables qu'elles sembloient depouiller, à proportion de ce qu'elles employoient de superflu dans leurs meubles & dans leurs habits.

Un jour que la multitude des laquais, qui étoient dans la place de S. Benoit, y causa un tel desordre, que le Predicateur lui-même fut obligé de se taire à cause du grand bruit qu'on entendoit jusques dans l'Eglise, il prit occasion de ce desordre, quand le trouble fut appaisé, pour representer à son auditoire l'obligation qu'ils avoient, s'ils étoient dans le dessein de suivre les maximes de l'Evangile, qui étoit la seule chose qu'il leur prêchoit, d'éviter le faste qui leur faisoit amener une quantité de valets, lorsqu'un leur suffisoit, & que les autres pourroient être instruits ailleurs. Il reprit ensuite la suite de son Sermon, ce qui charma tous ses auditeurs, qui ne le furent pas moins de l'adieu qu'il leur fit le jour de l'Annonciation. Car après avoir prêché admirablement sur ce mystere, il souhaita pour son auditoire la même grace qu'avoit reçu la Sainte Vierge par les paroles de l'Ange,

 qui

qui se retira lorsqu'elle eut reçu le Fils de Dieu dans son sein ; de même qu'il alloit se retirer, après avoir tâché pendant tout le Carême de travailler à former Jesus-Christ dans leurs cœurs. Il finit en faisant un retour sur lui-même pour s'humilier de cette comparaison.

Il n'y eut presque personne dans l'auditoire qui ne versât des larmes, en se voyant sur le point d'être privé de la consolation d'entendre parler un homme, au discours duquel la simplicité & la pauvreté de tout son exterieur, sembloit donner une espece de relief. Car il paroissoit visiblement qu'il n'y avoit rien d'humain & de recherché dans ses paroles ; mais ce qui les rendoit si penetrantes, c'étoit la force même remplie de charité dont elles sortoient avec abondance. On le retint pour plusieurs années ; & c'étoit à qui se prefferoit de lui demander les Carêmes suivans. Mais il ne faut pas se figurer qu'il n'eût que des admirateurs. La vérité dans la bouche de ce saint homme, produisit l'effet qu'elle avoit produit étant annoncée par Jesus-Christ même, c'est-à-dire, qu'elle lui fit beaucoup d'envieux & d'ennemis.

Lorsque ma mere eut quitté Rouen, & se fut venue établir chez moi avec mon frere & ma sœur, elle se mit sous la conduite de M. le Tourneux qui étoit alors aux Grassins. Elle trouva en lui cet ami fidele, & ce guide sage & assuré dont l'Ecriture nous parle en plusieurs endroits, & que les Saints nous recom-

recommandent de chercher entre mille & dix mille, comme quelque chose de fort difficile à trouver. Tous ceux en effet qui l'ont connu plus particulierement, & qui ont eu occasion de le consulter dans leurs doutes, ont éprouvé que sa lumiere n'étoit point semblable à celle de ces faux Pasteurs qui, par crainte & par politique, engagent dans l'égarement ceux qui se confient en eux. M. le Tourneux au contraire conduisoit les ames dans les droits sentiers de la justice évangelique. L'ardeur de son zele pour les saintes regles de l'Eglise, étoit toujours temperée par la charité, & par une sage condescendance pour ses penitens. Il savoit menager leur foiblesse, non pour les tromper & les perdre, mais pour leur donner moyen de croître & d'arriver peu à peu à une plus grande perfection.

Aussi en considerant avec quelle bonté notre divin Pasteur avoit supporté les imperfections de ses disciples durant tout le tems de sa prédication, il se contentoit, à l'égard de plusieurs ames encore foibles, de les soutenir dans la pieté où elles étoient entrées. Il disoit à ces personnes imparfaites, mais humbles dans leurs imperfections, que pourvû qu'elles travaillassent à se corriger, & que Dieu, lorsqu'il les appelleroit à lui, les trouvât appliquées à l'ouvrage de leur salut, elles auroient lieu d'esperer que la charité abondante de Jesus-Christ, & le merite infini de ses souffrances couvriroit la multitude de leurs

defauts. Mais il temoignoit au contraire craindre beaucoup pour les autres qui, peu touchés de leurs fautes, semblent oublier les ennemis qu'ils ont à combattre; comme si quelques passions secretes les mettoient d'accord en quelque sorte avec l'ennemi de leur salut, qui se plaît à ne point troubler la paix de ceux qu'il tient à lui par quelque endroit que ce puisse être.

Ma mere reçut de ce saint Prêtre, des secours que je ne puis exprimer. Elle ne sortit jamais d'avec lui que plus forte, parce qu'elle en sortoit plus humble. N'ayant rien de caché pour un homme en qui elle avoit mis après Dieu toute sa confiance, elle trouvoit dans cette même ouverture qu'elle avoit pour lui, les remedes les plus propres à toutes ses peines. Elle les recevoit avec une soumission, qui la rendoit digne que Dieu éclairât pour son salut, celui qu'il lui avoit donné pour Directeur.

On s'étonnera peut être de ce que je dis à la louange de Monsieur le Tourneux; mais je n'en dis rien qui ne soit connu de tous ceux qui ont eu une liaison particuliere avec lui. Et je me souviens que parlant un jour à une personne, distinguée par sa qualité & par son esprit, des dons éminens qui étoient dans ce serviteur de Dieu, elle me dit, ce que je croyois aussi-bien qu'elle, qu'on n'avoit gueres vu d'homme en nos jours, qui eût une plus grande lumiere & un jugement plus solide. Il sembloit avoir quelque chose de l'intelligen-

ligence des Anges, à qui la lumiere de la vérité se decouvre tout d'un coup sans aucun raisonnement: car dans toutes les affaires les plus embrouillées, il decouvroit tout d'un coup le parti qu'il falloit prendre, comme n'ayant pas besoin d'arriver par quantité de degrés à la connoissance de la vérité.

## CHAPITRE VI.

*Le frere de l'Auteur épouse Mademoiselle le Maître niece de M. de Saci. Instructions données, dans la celebration du mariage, par M. Arnauld grand-oncle de cette Demoiselle. Conduite édifiante de M. de Saci.*

QUELQUES années après que ma mere se fut établie à Paris, comme elle entretenoit un jour une de ses parentes nommée de la Haye, qui étoit Religieuse à Port-Royal, & en qui elle avoit beaucoup de confiance à cause de sa sagesse & de son discernement, & qu'elle lui disoit les peines qu'elle sentoit sur l'établissement de mon frere, & la crainte d'avoir chez elle une belle-fille; cette Religieuse lui dit: *J'en sai une dont vous seriez, je croi, contente*, & lui nomma Mademoiselle de Sericourt niece de M. de Saci, & petite niece de M. Arnauld. Elle étoit sortie depuis peu de Port-Royal, où elle avoit été élevée. Ma mere reçut fort agreablement cette proposition, tant pour la liaison qui avoit



INST - C F

avoit toujours été entre les deux familles, que parce qu'elle étoit amie particuliere de Madame le Maître * mere de Mademoiselle de Sericourt.

J'en parlai quelque tems après à M. de Saci, qui me marqua le desir qu'il auroit eu que sa niece pût jouir du même bonheur que tant d'autres de ses parentes ; mais que Dieu ne lui faisant pas cette grace, qui n'est pas donnée à tous, ce qu'il desiroit uniquement étoit que sa niece, qu'il aimoit pour Dieu, fût assez heureuse pour entrer dans une famille chretienne, & pour avoir un époux qui eût de la pieté & de la crainte du Seigneur ; qu'il trouvoit ce qu'il desiroit dans l'affaire qui je lui proposois, & que s'il avoit cinquante mille écus, il les donneroit de bon cœur pour procurer cet établissement à sa niece. Je repondis comme je devois à la maniere obligeante avec laquelle il me parloit. M. de Saci étant venu quelques jours après à Paris pour cette affaire, on ne perdit pas beaucoup de tems à disputer de part & d'autre pour les interêts de chacune des parties, la sincerité étant toute entiere des deux côtés. On regarda également l'avantage des deux personnes, & on peut dire que les choses furent proposées & conclues presque en même tems.

Cependant la Demoiselle ayant appris ces choses, fut saisie d'une profonde

* Louise de Boignes, qui avoit épousé Jean le Maître de S. Elme.

de tristesse. Elle aimoit tendrement la Dame sa mere, & ne pouvoit se resoudre à la quitter. Elle ne connoissoit point du tout mon frere; & quoique j'allasse quelquefois chez Madame sa mere, elle ne me connoissoit gueres davantage, ayant seulement une idée de moi, comme d'une personne retirée, qui trouvoit tout son divertissement dans son cabinet. Ainsi elle pleuroit & fondoit en larmes dans la crainte de cet établissement. Mais la Dame sa mere s'étant fâchée tout de bon contre elle, lui dit que le parti qu'on lui proposoit lui paroissoit si avantageux, qu'elle donneroit de bon cœur quarante mille écus pour le lui procurer, si elle les avoit; & que si elle le refusoit, elle n'avoit plus qu'à se retirer dans un Monastere. Dans cette incertitude, elle prit donc la resolution d'obéir à sa mere & à ses oncles, qui connoissoient beaucoup mieux qu'elle ce qui lui étoit avantageux. Le jour fut marqué pour le mariage; & M. de Saci qui songeoit principalement à le rendre chretien, & à attirer la benediction sur ceux qui devoient le contracter, envoya la veille cent écus à l'Hôpital General, afin que par les vœux & les prieres des pauvres, il acquît à sa niece & à son neveu, le plus grand de tous les tresors, qui est celui d'une véritable pieté.

Ce fut M. Arnauld, grand-oncle de la Demoiselle, qui fit le mariage dans l'Eglise de Saint Severin. Et quoique la chose eût été très peu divulguée,

puisqu'elle avoit été conclue en si peu de tems, il s'y trouva néanmoins un assez grand nombre de personnes, attirées par le bruit du mariage d'une des nieces de M. Arnauld & de M. de Saci. Il leur fit un petit discours, où il leur marqua d'abord la joie qu'il avoit, de ce qu'ayant à parler pour la premiere fois de ce que S. Paul appelle *un grand Sacrement*, ce fût à des personnes qu'il supposoit entrer chrétiennement en cet état. Il finit ainsi: „ Mais rien n'est „ plus capable de faire trembler, quand „ on pense serieusement à quoi on s'en„ gage. Il faut que la passion dominan„ te des peres & des meres soit de ren„ dre leurs enfans vraiment chrétiens. „ Mais ils se flateroient en vain d'être „ dans cette disposition, si leur con„ science ne leur rendoit ce temoigna„ ge, qu'ils rapportent à cette fin tout „ ce qu'ils font pour eux, leur éduca„ tion, leurs études, les emplois qu'ils „ leur donnent, les conditions aux„ quelles ils les destinent. Je vous „ avoue que cette consideration me „ donne de l'effroi pour vous, tant cet„ te charge me paroit grande. J'ai com„ mencé par vous temoigner ma joie, „ & je finis par vous temoigner ma „ crainte. On peut entrer saintement „ dans cet état saint, sans que la fin en „ soit heureuse; parce qu'on peut se „ relâcher dans la suite, & manquer „ par infidelité ou par negligence à en „ accomplir les devoirs. Il ne suffit pas „ d'être bien appellé à quelque état

„ que

„ que ce ſoit; il faut perſeverer dans
„ la grace de ſa vocation: ce qu'on ne
„ peut faire ſans une nouvelle grace.
„ Plus on aura reçu de faveurs de Dieu,
„ & plus on aura de compte à rendre.
„ Tout cela nous fait voir qu'il n'y
„ aura que dans l'autre monde où l'on
„ ſera dans une entiere aſſurance, mais
„ que dans celui-ci qui eſt un lieu de
„ tentation & de combat, il ne nous
„ reſte qu'à operer notre ſalut avec
„ crainte & tremblement. Je puis dire
„ neanmoins pour temperer votre crain-
„ te, &c."

Cette jeune femme, qui avoit d'abord apprehendé notre famille comme trop retirée pour elle, y a trouvé dans la ſuite plus de conſolation qu'elle n'auroit oſé eſperer. Je puis dire qu'elle a fait ſa plus grande joie de demeurer dans la maiſon, & de prendre ſoin des enfans que le Seigneur lui a donnés, de les inſtruire de leurs obligations en qualité de chretiens, de leur inſpirer les ſentimens du vrai honneur qui eſt inſeparable de la pieté, & de les detourner du mal autant qu'elle a pu. * Dieu ayant verſé ſa benediction ſur le mariage de mon frere, il eut au bout de deux ans un fils, que M. Arnauld grand oncle de ma belle ſœur tint ſur les fonts



* Elle étoit l'ainée des trois filles de M. de S. Elme, dont l'une mourut jeune. M. Fontaine dit dans ſes Memoires Tome I. page 121 qu'elle étoit très cherie de M. de Saci ſon oncle; & qu'elle a été l'exemple de toutes les Dames chretiennes.

de bâpteme avec ma mere, & qu'il nomma de son nom & de celui de mon frere, *Antoine Augustin.* La maniere dont M. de Saci en usa à la naissance de ce fils, fut une chose très digne de la grandeur de sa foi. Car comme il avoit d'abord envoyé cent écus aux pauvres, pour attirer la benediction de Dieu sur le mariage de sa niece, aussi voulant attirer cette même benediction du ciel sur le premier fils qui en étoit né, en même tems qu'on donna une layette à sa niece, il en fit faire une autre pour servir à élever un pauvre enfant, afin que la charité qu'il exerceroit à l'égard de cet enfant, engageât Dieu en quelque sorte à prendre aussi un soin tout particulier du premier fruit du mariage de sa niece, & à le combler de ses graces.

---

## CHAPITRE VII.

*Après la mort de Madame de Longueville protectrice de Port-Royal, la persecution se renouvelle. M. l'Archevêque de Paris qui fait sortir de Port-Royal, tant les Confesseurs que les Pensionnaires, defend d'y recevoir des novices, & cela sans aucune raison. Mort de M. d'Andilly. Caractere des Confesseurs de Port-Royal: de la pieté & du merite de M. de Sainte Marthe l'un d'entre eux.*

DANS la même année 1679. arriva une mort de grande consequence, &

& qui eut de terribles suites pour la maison de Port-Royal. J'entends celle de Madame la Duchesse de Longueville. Cette Princesse avoit une singuliere veneration pour cette sainte Abbaye, où elle voyoit que l'on servoit Dieu en esprit & en vérité. Car depuis que Dieu lui avoit fait la grace, aussi bien qu'au Prince de Conti son frere, de connoître la grandeur & la sainteté de notre Religion, & de songer serieusement à son salut, elle avoit jetté les yeux sur Port-Royal, comme sur une maison où la pieté solide étoit pratiquée, où tous les exemples qu'on y voyoit portoient à Dieu, & où les maximes de la morale de l'Evangile étoient enseignées dans leur pureté, autant par les œuvres que par les paroles. Cet esprit juste & ce jugement plein de lumiere, qu'admiroient en elle tous ceux qui ont eu l'honneur de la connoître, l'empêcherent d'être ébranlée par tous les bruits que la jalousie & la malice publioient contre cette sainte Communauté. Elle sut toujours discerner parfaitement la vérité d'avec le mensonge, & honorer la vertu lors même qu'elle paroissoit comme attachée à la croix avec Jesus-Christ, & couverte des opprobres de sa passion.

Ainsi, sans se mettre en peine de toutes les calomnies que l'on repandoit contre celles dont elle connoissoit par elle-même la pureté de la foi & de la conduite, elle s'étoit fait bâtir depuis la paix de l'Eglise une assez grande mai-

son dans l'enceinte de cette Abbaye, pour s'y venir retirer de tems en tems. La consideration de cette grande Princesse & du Prince de Conti son frere, soutint donc en quelque sorte Port-Royal, tant qu'elle vecut, contre la mauvaise volonté de ses ennemis, à qui la paix de l'Eglise n'avoit pas ôté du cœur le mauvais levain qu'ils y nourrissoient depuis si long-tems. Mais sa mort apporta un grand changement à l'état de cette Maison. Cette Princesse étant tombée malade, ce qu'il y avoit de plus habiles Medecins dans Paris s'appliquerent de tout leur pouvoir à conserver une vie si precieuse, & à l'Eglise qu'elle édifioit par l'exemple de sa pieté, & à tous les gens de bien qu'elle protegeoit autant qu'il étoit en son pouvoir. Mais pour elle il parut qu'elle étoit plus occupée de ce qui regardoit son ame, que de son corps; & elle songea tout de bon à se preparer à la mort. Le Curé de S. Jacques en qui elle avoit une parfaite confiance, lui fut pour cela d'un grand secours, la soutenant continuellement contre les justes apprehensions de cette heure redoutable. Elle mourut laissant à tout le royaume, un grand exemple du mepris que la foi inspire des grandeurs du monde à ceux que Dieu a touchés de son amour, & de l'esperance des biens éternels.

Aussi-tôt après cette mort, ceux qui haïssoient la Maison de Port-Royal qu'elle avoit toujours aimée, se hâterent d'executer contre elle ce que leur pas-

passion leur faisoit souhaiter avec ardeur. Ils prirent pour cela les moyens qu'ils jugerent les plus convenables, afin de venir à bout de leur dessein. Ils gagnerent donc l'Archevêque de Paris, [de Harlai] & l'engagerent à s'unir à eux pour faire entendre conjointement aux Puissances, que tant que la Maison de Port-Royal subsisteroit, il s'y feroit des cabales de Jansenisme; & que pour éteindre parfaitement le parti, il falloit éteindre cette Maison qui en étoit comme le centre.

Rien n'est plus facile que de surprendre la religion des Princes, quand ceux que leur caractere rend plus croyables parlent seuls, & que nul de ceux contre qui ils parlent, n'a d'accès pour pouvoir justifier leur innocence. Ainsi il ne faut pas s'étonner, si l'on vit bientôt partir de la Cour un ordre, pour mettre en exécution la mauvaise volonté des ennemis de cette sainte Maison. L'Archevêque de Paris s'en chargea lui-même, & y vint, non pour y apporter sa benediction comme un Pasteur, mais pour y repandre la frayeur & la desolation. Etant arrivé à Port-Royal il demanda à parler à l'Abbesse; & lui déclara de la part du Roi, que Sa Majesté ayant fait reflexion sur le grand nombre de Religieuses qui composoient sa maison, avoit jugé à propos de la reduire à un moindre nombre; & qu'ainsi son intention étoit qu'on ne reçut plus aucune fille à la profession religieuse, jusqu'à ce que leur

nombre fût reduit à celui de 50. Il ajouta que la multitude de leurs Pensionnaires donnoit aussi de l'ombrage, & que le Roi avoit temoigné vouloir qu'on les renvoyât toutes incessamment chez leurs parens. Comme c'étoit l'Archevêque & le Superieur qui parloit, & qu'il parloit de la part du Roi, il n'y avoit point à repliquer. Et quelque visible que fût la mauvaise volonté de ceux qui, comme les premiers ressorts, remuoient & faisoient agir toute cette machine, il fallut envisager dans l'ordre des hommes, la volonté superieure de celui qui se sert d'eux comme il lui plaît, pour executer sur ses élus ses desseins toujours justes & adorables.

Quand ce Prelat eut donné ses ordres à l'Abbesse pour le dedans de la Maison, il demanda à parler aux Confesseurs, qui étoient M. de Saci, M. de Sainte Marthe & quelques autres. Le compliment qu'il leur fit, fut que le Roi étoit très content de la sagesse de leur conduite, & de la maniere dont ils avoient gouverné ce Monastere; mais qu'il étoit obligé de leur dire en même tems, qu'ils avoient des ennemis, & qu'il falloit ceder pour quelque tems à leur mauvaise volonté. *C'est pourquoi*, ajouta-t-il, *je viens vous déclarer en ami, que vous vous retiriez pour laisser passer ce mauvais tems : cela ne durera pas.* Ces seules paroles font mieux connoître que tout ce que je pourrois y ajouter, ce qu'on devoit croire de la vraie raison qui

qui attiroit un tel ordre à de saintes filles, lesquelles n'avoient rien fait depuis la paix de l'Eglise, qui eût merité l'indignation du Roi ; à qui on n'avoit rien demandé, & qui ne s'étoient uniquement occupées qu'à s'acquitter, avec le plus de fidelité qu'elles avoient pu, des devoirs de leur état. Toute la France fut dans le dernier étonnement aussi-tôt que cette nouvelle y fut répandue, & tous ceux qui aimoient l'Eglise ne purent voir sans gemir, que la porte d'un si saint azile eût été ainsi fermée tout d'un coup à tant d'ames, qui ne cherchoient qu'à y mettre leur salut en assurance.

Dieu qui voulut épargner à M. d'Andilly une douleur si affligeante, qui auroit été capable de le faire mourir, l'avoit appellé à lui quelques années auparavant* dans une grande vieillesse. Il avoit fini sa course à l'age de 89 ans, ayant encore la même netteté d'esprit, & la même force de jugement que l'on admira en lui dans la vigueur de son âge ; & se servant de cette même liberté pour faire à Dieu avec une plus grande plenitude de cœur, le sacrifice entier de sa vie. Il avoit laissé par sa mort comme un legs de pieté & une semence de benediction, à tous ceux de sa famille.

* Le 27. Septembre 1674.

Quant aux autres qui se trouverent à Port-Royal dans le tems de cette visite si peu favorable de l'Archevêque de Paris, ils se virent obligés de se retirer chacun de son côté. M. de Saci, & M. de Luzanci l'un des fils de M. d'Andilly,

dilly, se retirerent à Pomponne. M. de Sainte Marthe choisit pour le lieu de sa retraite la terre de Corbeville, qui appartenoit à un Conseiller de la Cour des Aydes du même nom.

Comme je ne me souviens point d'en avoir rien dit dans ces Memoires, que cependant j'ai eu une liaison particuliere avec lui, & qu'il rendit de très grands services à cette Maison si persecutée, j'en parlerai en ce lieu. Il étoit de la famille de Sainte Marthe, si connue en France. Sa sœur avoit épousé M. de Montelon, fils & petit-fils de Gardes des Sceaux. Elle avoit un cœur à peu près semblable à celui de son frere, c'est-à-dire qu'elle ne craignoit rien, & que la vue d'aucune fortune n'étoit point capable de lui faire faire une lacheté. M. de Sainte Marthe étoit un homme très savant, très humble & très penitent. Il s'étoit donné à la Maison de Port-Royal dans la seule vue de Dieu, honorant la pieté si solide de ces saintes filles, & leur rendant sans aucune crainte tous les services dont il étoit capable. Aussi avant la paix de l'Eglise, & lorsqu'on les tourmentoit sur la signature, il prit tout publiquement leur defense par des Ecrits qu'il composa pour leur justification, & s'engagea même dans des Conferences avec M. Chamillard, qu'il confondit par la force de ses raisons, en presence de personnes très capables d'en juger. Il ne les abandonna pas non plus dans cette derniere persecution; mais du lieu de sa retrai-

te, il les soutenoit dans tous leurs besoins par ses excellentes Lettres, aussi bien que M. de Saci.

Tels étoient ceux que Dieu donna à cette celebre Abbaye pour la gouverner, gens sans aucune consideration humaine, sans crainte, sans prudence charnelle, sans intérêt, toujours attachés à ce que Dieu demandoit d'eux, & aussi indifferens pour toutes les choses du monde, qu'ardens pour tout ce qui regardoit la gloire de Dieu & l'intérêt de l'Eglise. Ce sont ces sortes de gens, qui ne tiennent par aucun endroit au monde, que le monde a coutume de haïr le plus, & de traiter avec le plus de dureté. Qu'on ne s'étonne donc point de voir ces grands hommes & ces saintes filles persecutés de nouveau si gratuitement. Si l'on ne voit de leur côté aucun fondement à la persecution qu'on leur faisoit, il y en avoit un très grand du côté du monde, qui ne peut manquer, selon que l'assure Jesus-Christ, de haïr & d'outrager ceux qui ne veulent point prendre part à sa corruption. C'est là le vrai caractere auquel il veut que l'on reconnoisse ses disciples. On ne suit point Jesus-Christ dans les routes étroites de l'Evangile, que l'on ne choque l'orgueil de ceux qui marchent dans la voie large. Ces deux sortes de personnes se feront sans cesse la guerre, tant qu'elles vivront sur la terre: les unes en condamnant le relâchement du monde par la pureté de leur conduite; & les autres en persecutant la ver-

vertu des gens de bien qui leur fait ombrage.

Ma belle sœur eut aussi l'affliction, la même année 1679. de perdre Madame sa mere, après de très longues infirmités. Cette Dame étoit originaire de Bourdeaux, & parente de M. l'Abbé de la Lane, qui étoit le nom de sa mere. Elle avoit naturellement d'excellentes qualités, qui lui attiroient l'estime de beaucoup de gens d'honneur & d'esprit. Elle avoit eu la consolation, quelques mois avant sa mort, de faire un renouvellement general entre les mains de M. Arnauld, qui étoit encore alors à Paris; & qui la vint même voir durant sa maladie, quoiqu'il commençât à se retirer. Elle reçut deux fois les Sacremens, qui lui furent administrés par M. le Curé de S. Jacques. Elle eut sa presence d'esprit jusqu'au dernier soupir, & mourut avec une fermeté surprenante, laissant seulement deux filles, dont l'aînée avoit épousé mon frere, & dont la cadette, qui étoit sortie de Port-Royal avec les autres Pensionnaires en execution des ordres du Roi dont j'ai parlé, arriva assez à tems pour assister à la derniere maladie de la Dame sa mere, & est demeurée jusqu'à present sans se marier.

CHA-

## CHAPITRE VIII.

*M. Arnauld sort du royaume & se retire dans les Pays-bas, pour ôter à ses ennemis tout pretexte de le calomnier auprès du Roi. Sentimens admirables de ce grand homme sur l'état penible où il se trouvoit reduit.*

CEux qui avoient sollicité les ordres du Roi pour faire sortir les Pensionnaires de Port-Royal, pour defendre d'y recevoir des Religieuses à l'avenir, & pour obliger les Confesseurs à se retirer, n'avoient garde d'épargner le celebre M. Arnauld, qu'ils regardoient comme le soutien principal de ces saintes filles, & qui étoit par consequent le plus grand objet de leur animosité. Ils n'oublierent donc rien pour decrier dans l'esprit du Roi celui que Sa Majesté, au tems de la paix de l'Eglise, avoit reçu avec une si grande bonté; & que le Pape avoit honoré de toutes les marques qu'il put lui donner de sa bienveillance. Il n'y avoit plus d'apparence de le traiter d'heretique, après qu'il avoit été si pleinement justifié de toute heresie, sous le Pontificat de Clement IX. C'est pourquoi on eut recours à des accusations vagues, & l'on fit entrer en consideration l'intérêt même de l'Etat, comme la chose la plus capable de mettre le Prince en mouvement. Ainsi on lui fit entendre qu'il se faisoit des cabales chez ce Docteur, dont

dont on lui representa sa maison comme un rendez-vous de toutes sortes de personnes, qui s'y assembloient pour tenir des conferences qui pouvoient passer pour suspectes. C'est la raison pour laquelle M. Arnauld reçut un ordre de Sa Majesté, de ne point souffrir qu'on tînt d'assemblées chez lui; ce qui le surprit un peu, parce qu'il savoit que ces assemblées dont on l'accusoit, n'étoient autre chose que les visites ordinaires de ses amis.

Mais il jugea bien en même tems, d'où pouvoit venir une telle accusation; étant accoutumé depuis tant d'années, à voir decrier ses actions les plus innocentes. On n'en demeura pas encore là; & on vint lui déclarer que Sa Majesté trouvoit à propos qu'il ne demeurât plus au Fauxbourg S. Jacques. Il se mit donc en devoir de donner au Roi sans retardement des preuves de son obéissance. Mais comparant ce desir de Sa Majesté, avec cet autre ordre qu'elle lui avoit deja fait donner de ne pas souffrir qu'on tînt d'assemblées chez lui, il vit bien que ce ne pouvoit être que pour cela, qu'elle souhaitoit qu'il changeât de logis; ce qui le jetta dans une plus grande inquietude. Car il savoit bien qu'il ne s'étoit point tenu d'assemblées chez lui, & qu'ainsi la pensée que le Roi en avoit eue, n'avoit pu venir que de ceux qui le persecutoient depuis plus de quarante ans; & qui avoient fait passer dans l'esprit du Prince pour des assemblées suspectes, les visites de ses

pa-

parens, de ses amis, & de ceux qui le venoient consulter, ou sur des difficultés de conscience, ou dans le desir de se convertir à la Religion Catholique, ou quelquefois sur des matieres de science.

Il voyoit bien que ce changement de demeure ne lui serviroit de rien, pour ôter à ses ennemis l'occasion de le calomnier auprès de Sa Majesté, & que cela ne les empêcheroit pas de changer leurs anciens reproches en cette nouvelle accusation de cabale, à quoi se reduisoit alors tout ce qu'on disoit contre lui. Il joignit à cela ce que l'Archevêque de Paris lui avoit fait savoir que, s'il avoit fait souffrir par l'ordre du Roi, à des personnes qui lui étoient très étroitement unies, un traitement assez rude, ce n'étoit pas à cause de la doctrine, dont le Roi ne se rendoit point le juge; mais que ce qui avoit deplu à Sa Majesté, étoit qu'il paroissoit dans sa conduite un air de cabale, qui lui donnoit de justes soupçons contre le parti dont on le regardoit comme un des principaux chefs; que sa maison ne desemplissoit point de monde; que s'il y avoit quelques Ecclesiastiques mécontens dans les provinces, ils ne manquoient point de s'adresser à lui; qu'on étoit informé de tout ce qui se faisoit chez lui, des personnes qui y venoient, des discours qui s'y tenoient, par des gens qu'il croyoit être de ses amis; & qu'il ne s'y passoit rien dont le Roi ne fût informé.

Plus

Plus donc il fit reflexion à toutes ces choses, plus il demeura convaincu, qu'en quelque lieu qu'il demeurât dans Paris, on auroit toujours le même pretexte de lui rendre ce mauvais office auprès de Sa Majesté. Car quand il auroit logé en un autre quartier que le Fauxbourg S. Jacques, cela n'eût pas empêché que les mêmes personnes ne l'y vinssent trouver, & que les Ecclesiastiques des provinces ne lui écrivissent s'ils le jugeoient à propos. Il comprit qu'on auroit toujours le même pretexte de rendre sa conduite suspecte à Sa Majesté, en lui faisant croire qu'il continuoit à tenir des assemblées prejudiciables à son service, en supposant qu'il étoit trahi par des gens à qui il se confioit, & qui decouvroient ses secrets, & en prenant occasion de la premiere Lettre interceptée qu'il n'auroit seulement pas vue, pour confirmer ce Prince dans la pensée qu'on lui avoit donnée, qu'il se mêloit de toutes choses. Il est vrai pourtant qu'il se seroit mis peu en peine de tout cela, se reposant sur le temoignage de sa conscience, contre toutes ces calomnies, s'il n'avoit cru, selon qu'il le protesta au même Prelat, à qui il exposa tout ce que je viens de marquer, qu'il étoit de la veneration qu'il devoit à un si grand Prince, sous lequel Dieu l'avoit fait naître, de n'être pas indifferent sur la bonne ou la mauvaise opinion qu'on pourroit donner de lui à Sa Majesté. N'ayant donc jamais eu, ni lui, ni tous ceux de

. famille, qu'un zele ardent & une
.violable fidelité pour le service du
oi, il lui devoit être sensible, que
:s medisances si mal fondées le fis-
nt passer dans son esprit pour un hom-
.e d'intrigue & de cabale, sur qui on
:voit veiller pour prevenir les maux
ı'il pourroit faire.

C'est pourquoi toutes les voies qu'il
ıt pu avoir pour éclaircir Sa Majesté
ıi étant fermées, il se sentit obligé
'ôter au moins à ses ennemis, ce qu'il
ɔprenoit avoir été le pretexte de le
oircir auprès d'Elle. Or le seul moyen
e le leur ôter, étoit que l'on ne vînt
lus le voir, & qu'on ne pût lui écrire
l'avenir des provinces; & il ne trou-
a point d'autre moyen assuré d'empê-
her l'un & l'autre, que de se soustrai-
: à la connoissance du public, en se
ıettant au même état où il s'étoit vu
:duit pendant vingt-quatre ans, par la
rovidence de Dieu. Voilà quelle fut
ı véritable raison pour laquelle il se
:tira de France, au mois de Juin de
année 1679.

Que si quelques-uns s'efforcerent de
ıire passer cette retraite pour un crime,
'étoit à ses ennemis qu'ils le devoient
nputer, puisque leurs propres calom-
ies en avoient été la cause. Mais com-
ıe ce que j'ai dit fait voir clairement
ue, bien loin que cette demarche fût
n crime, on devoit au contraire la re-
ırder comme une marque de son re-
ɔect pour le Roi, & de son amour
our la paix; c'étoit sans doute une
hon-

honte à ceux qui y avoient le plus contribué par leurs médisances, de lui en faire des reproches, comme ils ont eu la lâcheté de lui en faire très souvent. On peut assûrer aussi qu'ils se tromperent grossierement dans leurs mesures, car ils ne s'attendoient pas sans doute que, l'ayant ainsi obligé de se retirer, ils lui donneroient une entiere liberté de se justifier contre toutes leurs impostures, & de defendre en même tems la vérité qu'ils attaquoient en differentes manieres. C'est cependant ce qu'il fit pendant tout le tems de sa retraite, qui fut de quatorze ou quinze ans. Et il est visible que la divine providence qui fait servir à ses desseins la mauvaise volonté des hommes, se servit du mal que la calomnie fit souffrir à ce grand homme, pour procurer par son ministere de très grands biens à l'Eglise & à l'Etat même, par les Ouvrages excellens qu'il composa dans la suite, & qui ont été l'admiration du Public.

Je croirois manquer à ce que je dois à ce grand homme, si je ne marquois ici les admirables dispositions où il étoit, dans tout le tems qu'il demeura éloigné de sa patrie & de ses amis, c'est-à-dire tout le reste de sa vie. Et je ne puis mieux les representer que par ses propres paroles, qui ont fait l'admiration du grand Chancelier de France le Tellier, lequel ne pouvoit se lasser de les lire & de les relire à ses amis, telles qu'on les trouve dans l'Ouvrage que M. Arnauld composa, pour la defense du Nouveau Testa-

Nouv. Défense Liv. XII. chap. XII.

Teſtament de Mons contre les injures & les invectives de M. Mallet Chanoine de Rouen, l'un des plus pieux mediſans, dont on ait peut-être jamais entendu parler. Après donc avoir parlé de la conduite admirable de Dieu à l'égard de ſes ſerviteurs, qu'il permet qui ſoient expoſés à toutes ſortes de perſecutions, pendant que leurs ennemis triomphent par leur credit, il ajoute : „ Nous „ n'avons pas lieu de nous étonner ſi „ fort de cette conduite. Dieu la per- „ met, Dieu l'ordonne pour le bien de „ ſes élus ; & la conſiderant dans cette „ vue, nous ne devons pas ſeulement „ nous y ſoumettre, mais l'adorer, & „ baiſer la main qui nous frappe. Oui, „ mon Dieu, j'adore vos voies de mi- „ ſericorde ſur les uns, & de juſtice „ ſur les autres. J'adore l'infinie va- „ rieté de vos ordres toujours juſtes, „ toujours ſaints, dans le gouverne- „ ment de vos creatures & anciennes „ & nouvelles, c'eſt-à-dire du monde „ & de l'Egliſe.

„ Ce ſeroit avoir peu de foi dans vos „ promeſſes, que d'être touché de ce „ qui ſe paſſe dans ces jours de nua- „ ges & d'obſcurité : *In diebus nubis & caliginis*, comme vous appellez dans „ votre Ecriture : ces tems de trou- „ bles & de tempêtes, où il ſemble que „ vous abandonniez l'innocence à la „ fureur des mechans, & que vous pre- „ niez plaiſir à laiſſer triompher le vi- „ ce, l'injuſtice & la violence. Que „ peuvent-ils faire après tout, à ceux

„ qui ne mettent leur confiance qu'en „ vous, & qui n'ont d'amour que pour „ les biens éternels.

„ Ils surprennent les Princes, & leur „ font prendre pour leurs ennemis leurs „ plus fideles serviteurs. Mais le cœur „ des Rois est entre vos mains, & vous „ pouvez en un moment le changer, en „ leur decouvrant ce qu'on leur cache, „ & les detrompant des fausses impres- „ sions qu'on leur donne.

„ Que s'il ne vous plaît pas de dissi- „ per encore ces nuages, ne doit-il „ pas suffire à vos serviteurs que le „ fond de leur cœur vous soit connu, „ en attendant que vous fassiez la grace „ aux Princes que l'on irrite contre „ eux, de penetrer les artifices dont „ on les previent, & de n'user de leur „ pouvoir que pour la punition des „ mechans & la protection des bons, „ comme vos Apôtres déclarerent que „ ce n'est que pour cela que vous le „ leur avez donné.

„ Cependant on les proscrira, on les „ bannira, on les privera de la liberté. „ Un chretien à qui toute la terre est „ un lieu d'exil & une prison, peut-il „ être fort en peine du changement de „ son cachot? On vous trouve par tout, „ mon Dieu. Au milieu des fers on „ est plus libre que les Rois mêmes, „ quand on vous possede. Il n'y a point „ de prison à craindre que celle d'une „ ame que ses vices & ses passions tien- „ nent resserrée, & empêchent de jouir „ de la liberté des enfans de Dieu. Et „ c'est

„ c'est ce qui a fait dire à un de vos „ Saints, que la conscience d'un me„ chant homme est remplie de tenebres „ plus funestes & plus horribles, non „ seulement que toutes les prisons, „ mais que l'enfer même. *Horrendis & „ feralibus tenebris omnes non solùm car„ ceres, sed etiam inferos vincit scelerati „ hominis conscientia.*

„ Mais on pourra bien mourir des „ fatigues & des travaux qui accompa„ gnent une vie errante. L'évitera-t-on „ quand on seroit le plus à son aise ? „ Un peu plutôt, un peu plus tard, „ qu'est-ce que cela, quand on le com„ pare à l'éternité ? Vous avez compté „ nos jours. On n'est entré dans ce „ monde que quand vous l'avez voulu, „ & on n'en sort que quand il vous plaît. „ Les maux de ce monde effrayent „ quand on les regarde de loin : on s'y „ fait quand on y est, & votre grace „ rend tout supportable ; outre qu'ils „ sont toujours moindres que ce que „ nous meritons pour nos pechés.

„ Vous nous avez appris par votre „ Apôtre que tous ceux qui vous ser„ vent doivent être disposés à dire com„ me lui : *Je sai vivre pauvrement, je sai „ vivre dans l'abondance. Ayant éprouvé „ de tout, je suis fait à tout ; au bon trai„ tement & à la faim, à l'abondance & „ à l'indigence. Je puis tout en celui qui „ me fortifie.*

„ Mais combien est-on encore éloi„ gné de l'état de ceux dont ce même „ Apôtre dit, *qu'ils étoient abandonnés ;*

„ *affligés, persécutés; eux dont le monde „ n'étoit pas digne, errans dans les deserts „ & dans les montagnes, & se retirant „ dans les antres & dans les cavernes de la „ terre?*

„ Nous n'avons donc, Seigneur, qu'à „ reconnoître votre bonté, qui avez la „ condescendance de traiter en foibles „ ceux que vous connoissez n'avoir pas „ encore beaucoup de force. Vous ac- „ complissez en leur faveur les pro- „ messes de votre Evangile, & vous „ leur faites trouver en la place de ce „ qu'ils ont pu quitter pour l'amour „ de vous, des peres, des meres, des „ freres, des sœurs, à qui vous in- „ spirez une charité si tendre envers „ ceux qu'ils regardent comme souffrant „ quelque chose pour la vérité, & une „ si grande application à suppléer à tous „ leurs besoins, que par une bonté toute „ singuliere vous changez les croix mê- „ mes que vous leur imposez en dou- „ ceur & en consolation. Mais ils „ esperent de votre miséricorde que, „ si vous les preparez à de plus rudes „ épreuves, vous leur donnerez aussi „ plus de grace, & une plus grande „ abondance de votre Esprit pour les „ leur faire supporter en vrais chré- „ tiens. C'est l'unique fondement de „ leur confiance, car ils savent assez „ que nous ne pouvons rien sans vous; „ & que quelque persuadé que l'on soit „ des vérités que vous nous faites con- „ noître, on ne les pratique que quand „ vous nous les faites passer de l'esprit

„ dans

„ dans le cœur ; & que vous accomplif-
„ fez ce qu'a dit un de vos Saints, que S. Bern. de
„ c'est vous seul qui appliquez la vo- grat. & lib.
„ lonté à la bonne œuvre, & qui en arb. cap.
„ applanissez les difficultés, pour la ren- 14. n. 51.
„ dre facile à la volonté : *Qui & volun-*
„ *tatem applicat operi, & opus explicat*
„ *voluntati.* Je suis donc prêt, mon Dieu,
„ de vous suivre par-tout où il vous
„ plaira de me mener ; & quand je mar-
„ cherois parmi les ombres de la mort,
„ je ne craindrai rien, tant que vous
„ me tiendrez par la main. C'est dans
„ cette esperance que je me reposerai,
„ & j'attendrai sans impatience qu'é-
„ tant flechi par les prieres de tant de
„ bonnes ames, vous rendiez à votre
„ Eglise la tranquillité dont elle ne
„ sauroit jouir, si vous ne faites taire
„ par l'autorité de vos Ministres les
„ vents impetueux des opinions humai-
„ nes, qui se veulent élever au dessus
„ des vérités de votre Evangile, & que
„ vous n'appaisiez par votre parole les
„ tempêtes qu'excitent les hommes
„ charnels, quand on les trouble dans
„ la possession où ils pensent être de
„ vivre en payens, & de n'en attendre
„ pas moins les recompenses de l'autre
„ vie, que vous n'avez promises qu'aux
„ vrais chretiens."

Voilà quelles étoient les dispositions très sinceres du cœur de celui qu'on s'efforçoit de faire passer pour chef de parti. Un tel langage ne convenoit en aucune sorte à un homme de cabale. Mais si Jesus-Christ même a été accusé

de cabales & de revolte, dans le tems qu'il combloit de biens tous les peuples, & leur inspiroit par son exemple & par ses paroles la soumission qu'ils devoient aux Empereurs; qui s'étonnera que l'on traite les disciples comme le Maître? Mais il est vrai que, si la parole du même Sauveur, que *nul Prophete n'est en honneur dans son pays*, fut verifiée en la personne de ce saint Docteur, on rendit à son merite dans les pays étrangers toute la justice qu'il meritoit, & qu'on lui refusoit dans sa patrie: car tous ceux qui le connurent en Flandres, & par tout ailleurs où il se retira, lui firent un si grand accueil, & l'assisterent avec tant de generosité, que les Princes mêmes & les Magistrats prenoient soin de pourvoir à sa sureté, convaincus de son innocence & de l'injustice de l'animosité de ses adversaires.

## CHAPITRE IX.

*M. du Fossé perd une de ses sœurs. Il travaille d'abord à quelques Vies de Saints choisies: ensuite il entreprend l'Ouvrage entier de la Vie des Saints.*

Nous perdîmes au mois de Juin 1680. la plus jeune de mes sœurs, qui demeuroit avec ma mere. Ses infirmités l'ayant empêchée d'être Religieuse, elle vivoit dans le monde comme une personne qui avoit renoncé au monde. Elle avoit été Pensionnaire à Port-Royal,

yal, & ce fut là que commença son mal, qui fut d'abord une fluxion qui se jetta sur ses jambes, & qui devint si grande qu'il fallut lui faire de terribles incisions, ensorte qu'on lui tira quasi tout le gros os de la jambe qui étoit carié. Elle souffrit des douleurs presque incroyables, tant de son mal que des operations faites par les Chirurgiens qui, bien qu'habiles, la martyrisoient tous les jours, sans pouvoir faire refermer cette plaie monstrueuse que l'on avoit peine à voir. Enfin M. des Landres dont j'ai parlé à l'occasion de M. Guillebert Curé de Rouville, qui étoit fort ami de notre maison, & qui se connoissoit parfaitement en Chirurgie, dont la charité lui faisoit faire usage, étant venu à Port-Royal où il avoit une sœur, changea entierement la maniere de panser cette plaie, & donna d'un baume qui calma peu à peu ses douleurs, & la mit en état de pouvoir guerir de ce mal si furieux. Mais quoique sa plaie se fût refermée, il lui resta néanmoins un mauvais levain, qui lui causoit de tems en tems des douleurs insupportables. Il lui sembloit que ses nerfs, & jusqu'à la moëlle de ses os, étoient penetrés de l'acreté si cuisante de cette humeur. C'étoit sans doute pour ma mere & pour nous tous un sujet presque continuel d'affliction; car quoique ma sœur eût une patience extraordinaire, qui lui faisoit, pour ainsi dire, devorer son mal, & qu'elle ne parlât point de tout ce qu'elle en souffroit chaque jour, cependant

dant il lui survenoit de tems en tems des accès si furieux de douleur, qu'il n'y avoit pas moyen de les cacher, & qui faisoient que malgré son attention à dissimuler son mal, elle nous donnoit lieu de prendre part à sa croix, étant impossible de la voir souffrir si cruellement, sans souffrir beaucoup avec elle. On peut donc dire que la souffrance presque continuelle a été son vrai partage; & que n'ayant pû s'engager à porter la croix de la vie religieuse, Dieu lui en imposa une sans comparaison plus pesante & plus penible, dont elle ne fut proprement dechargée que par la mort, à laquelle elle se preparoit par une priere continuelle qu'elle joignoit à ses souffrances. Elle fut fort regrettée de tous ceux qui la connoissoient, & sur tout des pauvres qui avoient souvent éprouvé le secours de sa charité, dans leurs maladies & dans leurs blessures. Car outre que par elle-même elle étoit fort charitable, elle avoit aussi un genie & un talent singulier pour panser les plaies & soulager les malades, ensorte que tout le pays s'interessa à cette perte, comme étant commune à tous.

Je m'occupois cependant, par l'avis de M. de Saci, à composer differentes Vies des Saints, selon que je les trouvois plus belles. Je me servois des Memoires que M. de Tillemont mon ancien ami me communiquoit avec une bonté vraiment genereuse & chretienne, songeant seulement au bien qui pourroit en revenir à l'Eglise. Il est vrai que l'an-

l'année d'auparavant m'étant engagé un peu trop legerement à y travailler, le même M. de Saci, qui savoit quels avoient été sur ce travail les sentimens de feu M. le Maître son frere, & qui le consideroit comme un Ouvrage presque impossible, m'avoit detourné de l'entreprendre: ce qui fut cause que cet Ouvrage demeura ainsi beaucoup reculé. Mais depuis, ayant jetté les yeux sur quelques-unes de ces Vies que j'avois faites, il en fut assez content; & il jugea que si je pouvois continuer à travailler sur le même pied, ce pourroit être un Ouvrage utile au public. Ainsi, au lieu de m'en detourner, il m'y exhorta; & je commençai à m'y appliquer tout de bon, regardant alors mon travail comme celui que Dieu même m'avoit imposé, & pour lequel je puis dire qu'il me donna une inclination & même une facilité extraordinaire. Car je sentois, autant que j'étois capable d'en juger, que c'étoit là proprement à quoi il me destinoit, puisque, quelque grand & penible que fût le travail, j'y trouvois de la douceur. Chaque Vie de Saint étant achevée, la fin de chacune me paroissoit une espece de repos pour moi. Ainsi la longueur presque infinie d'un tel Ouvrage, ne m'étonnoit en aucune sorte, parce que chacune de ces parties me bornoit en quelque façon, & fixoit ma vue pour n'en être pas si effrayé. Et comme le Fils de Dieu, voulant arrêter nos inquiétudes sur les soins de cette vie, nous déclare qu'à *chaque*

*jour suffit son mal*, je croyois aussi que je devois me contenter du travail de chaque jour, & le faire paisiblement, comme si je n'avois eu à travailler que ce jour là même. On va bien loin en marchant ainsi sans perdre de tems.

Quoique la maniere dont je crus devoir composer ces Vies, leur donnant une assez juste longueur pour ne rien omettre de ce qui pouvoit les rendre plus édifiantes, & marquer mieux le caractere de chaque Saint, m'eût peut-être conduit trop loin ; j'ose dire néanmoins que j'aurois beaucoup avancé cet Ouvrage, si M. de Saci ne me l'avoit fait discontinuer plusieurs années pendant sa vie, & si sa mort même, comme je le ferai voir dans la suite, ne me l'avoit fait quitter : ayant été engagé, lorsque j'y songeois le moins, à travailler à autre chose, & à continuer ce que lui-même avoit commencé.

## CHAPITRE X.

### *Mort de M. de Saci, & de la Mere Angelique de S. Jean Arnauld, Abbesse de Port-Royal des champs.*

CE fut au commencement de 1684. que nous eumes une des plus grandes afflictions que Dieu pouvoit envoyer à notre famille, à cause de la liaison étroite que nous avions depuis si long-tems avec M. de Saci, oncle paternel de ma belle-sœur. La maniere dont ce grand hom-

homme vivoit à Pomponne, depuis qu'on l'avoit obligé de se retirer de Port-Royal, étoit digne des plus saints Ministres de l'Eglise. J'ai fait voir plus haut qu'il fut regardé à la Bastille, pendant l'espace de deux ans & demi qu'il y demeura, comme un Saint dont l'exemple édifia également, & les autres prisonniers, & les Officiers avec les soldats qui le gardoient. Quand il retourna ensuite à Port-Royal, pour conduire comme auparavant les Religieuses de cette sainte Maison, il y vécut étant libre dans la même pieté qu'on admiroit en lui lorsqu'il étoit prisonnier. Car il avoit appris de l'Ecriture à user de sa liberté pour le bien & non pour le mal, & à faire voir qu'un vrai serviteur de Dieu ne sait estimer que la liberté qui se trouve jointe inséparablement avec son Esprit, & qui rend les hommes vraiment libres, en les mettant au dessus de la crainte & du desir des biens ou des maux de cette vie.

Après donc que M. de Saci eut choisi la paroisse de Pomponne pour le lieu de sa retraite, il y vécut véritablement dans l'esprit & les sentimens de ces anciens Solitaires qui, n'étant occupés que de Dieu & de ce qui regardoit son service & leur salut, oublioient absolument toutes les affaires du monde, comme des choses qui leur étoient étrangeres, & auxquelles ils ne pouvoient prendre aucune part. Car il paroissoit effectivement comme mort à toutes ces choses, n'ayant point d'oreilles pour

les entendre, & ne pouvant se detourner de l'objet si important qui l'occupoit, pour s'amuser à ce qui ne paroissoit que des bagatelles aux yeux de sa foi.

J'ai été plusieurs fois temoin de ce que je dis, étant allé le voir plusieurs fois dans sa solitude, & ne le trouvant jamais que rempli de Dieu, & de ce qui regardoit le vrai bien de ses amis pour lesquels il n'étoit pas indifferent. Car, entre les autres choses qu'il avoit apprises de S. Augustin, il fut comme lui aimer tendrement ses amis; mais d'un amour qui lui inspiroit un saint zele pour les embraser du feu de la charité qui brûloit dans son cœur. C'étoit à cela que tendoient tous ses entretiens: c'étoit là l'esprit qui animoit toutes ses paroles. Son travail ordinaire, qui étoit l'explication de l'Ecriture, servoit continuellement à entretenir ce feu sacré au dedans de lui. Il cherchoit beaucoup plus l'onction de l'esprit que l'écorce de la lettre, quoiqu'il ne la negligeât pas non plus, comme étant le fondement des plus saintes vérités. Mais cette occupation qui regardoit le public, étoit souvent interrompue par les devoirs de la charité qu'il regardoit comme son premier devoir; & il employoit tout le tems qui lui restoit, à l'explication des Livres saints, dont il donnoit de tems en tems quelque volume au public, sans aucun empressement, & selon que Dieu permettoit qu'il eût le loisir de s'y occuper, sans oublier, comme je l'ai dit, le principal. Tel-

Telle étoit la vie de ce saint homme, & telles étoient ses occupations continuelles, c'est-à-dire une vie toute de foi, & un travail tout de charité, lorsqu'il plut à Dieu de l'appeller tout d'un coup à lui dans le tems qu'on y songeoit le moins, & qu'on s'assuroit même en quelque sorte qu'il devoit vivre encore beaucoup d'années, pour achever l'explication litterale & spirituelle de l'Ecriture qu'il avoit si heureusement commencée. Sa mort fut véritablement digne de sa vie. N'ayant été malade que 24 heures, il remplit, dans ce petit espace de tems, tous les devoirs, non seulement d'un parfait chretien, qui songe serieusement à mettre comme le sceau à l'œuvre de son salut, mais encore d'un saint Prêtre, & d'un vrai imitateur de la charité de Jesus-Christ, en temoignant jusqu'à la fin, à l'exemple de notre divin Maître, son amour ardent pour le salut éternel de tous ceux dont il lui avoit confié la conduite.

Le jour de Sainte Genevieve, il se fit lire après le diner la vie de cette Sainte. Il parla ensuite à deux ou trois personnes qui demeuroient avec lui, sur ce qu'on venoit de lire, d'une maniere si pleine de foi & si touchante, que l'une de ces personnes ne put s'empêcher au sortir de la chambre de dire à une autre: *En vérité cet homme-ci n'est plus de ce monde; & pour moi je ne croi pas que nous le possedions encore long-tems.* Elle prophetisa sans le savoir; car au bout d'une heure ou deux, il fut pris d'un fort

grand froid. Il se mit au lit, & la fievre étant devenue très forte, il passa la nuit assez mal. Dès le matin il songea à se preparer à la mort. Il se confessa au Curé de la paroisse, puis demanda le Saint Viatique qu'il reçut avec une devotion extraordinaire, par le sentiment qu'il avoit de la vertu divine de ce pain vivant, qui devoit faire toute sa force dans le moment de sa mort. Sur le midi, son mal augmentant considerablement, il desira de recevoir l'Extrême-onction. Après qu'il l'eut reçue, ceux qui étoient auprès de lui, & qui ne pouvoient assez admirer la fermeté de son esprit & de son cœur, en même tems qu'ils voyoient son corps se fondre & se dissoudre, pour ainsi dire, comme la cire, se sentirent obligés de lui demander sa benediction & ses prieres, tant pour eux-mêmes que pour ceux qui étoient sous sa conduite. Ils lui nommerent donc en particulier toutes les personnes dont ils purent se souvenir; & lui, avec une charité & une presence d'esprit admirable, disoit quelque chose d'assez singulier sur chacun de ceux qu'on lui nommoit. Mais lorsqu'il eut entendu le nom d'un d'entre eux qui avoit assurément degeneré de sa premiere pieté, il s'arrêta tout court, & dit avec un secret soupir: „ He! pour celui-là,
„ il est sorti de la voie de Dieu, &
„ l'amour du monde l'a entraîné. Il y
„ a bien lieu de gemir, en voyant à quoi
„ nous expose le fond de notre propre
„ corruption. „

Je

Je ne puis, en considerant ce saint Prêtre parler de la sorte au lit de la mort, & dire ainsi ce qu'il croyoit être de plus convenable au sujet de ceux qui le reconnoissoient pour leur pere, que je ne me ressouvienne du Patriarche Jacob parlant à ses enfans de la part de Dieu, & leur donnant les differentes benedictions ou maledictions que leur bonne ou leur mavaise conduite leur avoit fait meriter. Il partit ainsi de ce monde, non avec le regret d'un homme attaché à la vie presente, mais avec la joie d'un vrai chretien, d'un citoyen du ciel qui se regardoit comme étranger sur la terre, & qui disposoit toutes choses depuis long-tems pour s'en retourner à sa patrie, & se rendre digne de posseder éternellement celui dont la vérité avoit fait ici-bas sa principale nourriture & ses plus grandes delices. Le 4. Janvier 1684.

Ce que tout le monde admira le plus, fut le calme de son esprit, & cette paix de son cœur qui ne put être troublée par les allarmes d'une mort si precipitée, & qui lui fit prendre si bien ses mesures pour n'en être point surpris, qu'en l'espace de 24 heures il n'oublia rien de ce qui pouvoit l'y disposer, & qu'il se souvint de tous ses amis qu'il portoit continuellement dans son cœur devant Dieu. Un homme à qui la pensée des biens futurs n'auroit pas toujours été presente, n'eût pu sans doute n'être pas surpris par une mort si promte, qui paroissoit n'avoir d'autre cause qu'une fievre violente, dont un accès n'é-

n'étonne pas ordinairement les malades. Mais outre ce que j'ai dit de la maniere dont il parla sur Sainte Genevieve le jour même qu'il tomba malade, j'ai su aussi qu'ayant dit la Messe le matin à son ordinaire, il parut si penetré de la grandeur des mysteres redoutables qu'il celebroit, que ceux qui y assistoient en furent dans le dernier étonnement, remarquant bien qu'il se passoit en lui quelque chose de surnaturel, & qu'il recevoit déja dans ce sacré banquet, comme un avant-goût des biens de la celeste Jerusalem.

On peut juger de la consternation où il laissa par sa mort ses amis, & particulierement les Religieuses de Port-Royal, qui avoient toujours trouvé dans la sagesse de ses conseils & de sa conduite de quoi se soutenir & se consoler, dans les differentes épreuves par lesquelles il plaisoit à Dieu de purifier leur vertu. Nous reçûmes la nouvelle de l'extremité où il étoit, par un billet de M. de Luzanci, qui nous temoignoit en même tems qu'on nous attendoit à Pomponne; mais nous ne pûmes arriver assez tôt pour le voir encore vivant. Nous trouvâmes que le convoi étoit déja fait, c'est-à-dire, que le corps avoit été mis en depôt dans l'Eglise de Pomponne, parce qu'on devoit le transporter à Port-Royal des champs. On lut ensuite en presence de M. de Pomponne le Testament de M. de Saci, que je ne pus entendre sans verser des larmes, sur tout à l'article où il parloit

d'une maniere très tendre sur mon sujet.

Nous partîmes dès le lendemain de Pomponne pour retourner à Paris, afin d'attendre le corps qu'on y devoit apporter, & preparer les choses nécessaires pour le transporter ensuite de Paris à Port-Royal. On le mit en depôt pendant quelques heures dans l'Eglise de S. Jacques du haut pas. Le bruit s'en étant repandu, il y vint beaucoup de monde pour faire sa priere, & rendre ses derniers devoirs à un Prêtre que sa longue prison, & ses excellens Ecrits rendoient venerable à toutes sortes de personnes. Il y en eût même plusieurs qui, touchés d'une plus grande veneration pour sa pieté, leverent de petits morceaux de bois de sa biere, persuadés que Dieu étoit vraiment admirable dans ses saints, & dans ses grands serviteurs, sur qui la crainte ni l'amour du monde n'avoient fait aucune impression. Comme l'on craignit que le monde ne s'amassât, & que l'on étoit bien aise de ne donner aucune occasion à ceux qui cherchoient quelque pretexte de parler, on crût qu'il étoit à propos de ne pas laisser plus longtems le corps exposé dans l'Eglise de S. Jacques. Ainsi au milieu de la nuit, & dans la rigueur du plus terrible froid que nous ayons peut-être jamais senti, nous le fîmes mettre dans un carosse avec quelques Ecclesiastiques, & nous étant mis mon frere & moi, avec les deux nieces de M. de Saci, dans un autre, nous partimes de Paris avec quelques hommes à cheval qui portoient des flam-

flambeaux, & nous arrivâmes à Port-Royal, comme on sortoit de Matines, sur les quatre à cinq heures du matin. On decloua la biere pour revêtir le defunt de ses habits sacerdotaux, & l'enterrer de cette maniere qui convenoit mieux à la sainteté de son état. Et l'on regarda comme une chose extraordinaire, qu'étant mort depuis quelques jours, & transporté de si loin, il parut aussi vermeil que s'il eût été vivant, & que tous ses membres, que la mort & la rigueur du froid sembloient devoir rendre très roides, étoient flexibles comme ceux d'une personne qui auroit été encore animée.

La Mere Marie-Angelique de S. Jean, l'une des filles de M. d'Andilly, alors Abbesse de Port-Royal des champs, ne survecut que très peu à M. de Saci, avec qui l'Esprit de Dieu l'avoit unie d'une maniere très étroite pour la conduite de cette Communauté. C'étoit une fille qu'on peut assurer n'avoir rien eu des foiblesses de son sexe. Tout étoit grand & mâle dans elle. Son esprit paroissoit tellement superieur à celui de toutes les autres, que les hommes mêmes, que l'on regardoit comme les plus grands esprits, l'admiroient comme un prodige. L'excellence de son genie s'étendoit à tout. Car si elle entreprenoit quelque ouvrage de ses mains, quel qu'il fut, elle y réussissoit en perfection. Soit qu'elle voulut faire des chasses dans lesquelles on admiroit toutes les proportions qu'auroient pu garder les plus ha-

habiles Architectes, soit qu'elle voulut travailler en cire, elle faisoit des personnages plus accomplis que ceux qu'on voit chez Benoît, & ainsi de tout ce qu'elle entreprenoit. Si elle écrivoit une Lettre, quel qu'en pût être le sujet, elle le faisoit avec une activité & une facilité étonnante, & en même tems avec tant d'esprit que l'on ne pouvoit se lasser d'en admirer l'agrément.

Si elle avoit à parler aux Religieuses, soit dans les Chapitres soit dans les Conferences, elle s'en acquittoit d'une maniere qui les charmoit toutes, & qui ne touchoit pas moins le cœur par une certaine onction qui accompagnoit tous ses discours, qu'elle enlevoit leurs esprits par la beauté même des choses qu'elle disoit, & par l'excellence des explications qu'elle donnoit à l'Ecriture. Car il est vrai qu'elle avoit un don éminent pour expliquer d'une maniere très naturelle & très claire, ce qui paroissoit très obscur dans les Livres saints. Mais tous ces dons, & plusieurs autres quoique admirables, étoient moins à considerer en elle que sa solide pieté, sa profonde humilité, son ardeur pour la penitence, son attachement inviolable à la regularité, & son mepris très parfait pour la gloire & la grandeur du monde. Toutes ses paroles & toutes ses actions ne respiroient que cette pieté interieure, qui consiste à faire tout dans la vue de Dieu, à se depouiller de la vanité de son propre esprit, & de la corruption de sa volonté, à se me-

meprifer soi-même, & à n'estimer que les dons de Dieu en nous. Son humilité se remarquoit principalement, en ce qu'elle s'étudioit beaucoup à cacher en elle tout ce qui pouvoit la rendre aimable; en sorte qu'elle affectoit même un certain air de froideur & de dureté, pour éloigner d'elle les personnes qui ne la connoissoient pas, quoiqu'il n'y eût rien de plus charmant pour ceux qui la connoissoient. Et je puis bien en parler, l'ayant moi-même éprouvé, & y ayant été trompé plus que tous les autres. Son amour pour la penitence étoit tel, qu'elle ne trouvoit rien de trop rude, ni dans les jeûnes, ni dans les autres austerités. Si son zele n'avoit pas été moderé, elle eût pu en cela être accusée d'aller trop loin. Son attachement à la regularité étoit si parfait, qu'elle n'avoit nul égard pour ses proches, quand elle croyoit que la consideration qu'elle auroit eue pour ceux qu'elle aimoit le plus, y eût pu donner quelque atteinte. Et quant au mepris très sincere qu'elle faisoit des grandeurs du monde, je ne puis en rapporter de preuve plus convaincante, que la maniere dont elle reçut la nouvelle de la grande élevation de M. de Pomponne, lorsque le Roi le fit Ministre & Secretaire d'Etat; puisqu'il est certain qu'elle en fut aussi vivement penetrée que de la plus sensible affliction qu'elle auroit pu recevoir. Elle écrivit sur cela des Lettres qui meriteroient d'être imprimées, où elle exprimoit ses sentimens d'une

d'une maniere si noble, si grande & en même tems si touchante, qu'on ne pouvoit pas n'être point persuadé de la sincerité de la disposition de son cœur, qui ne trouvoit rien de véritablement grand, rien d'assuré, rien d'estimable que le service de Dieu. Aussi quand depuis ce même Ministre fut dechu de ce poste si élevé, par l'effet de la cabale de ses ennemis, celle qui l'aimoit pour Dieu seul en ressentit une telle joie, qu'on ne sauroit lire les Lettres qu'elle en écrivit à ceux qui pretendoient la consoler, sans être étonné de la foi si vive qui lui faisoit regarder véritablement les plus hautes fortunes du siecle, comme de très grands malheurs, & les revers de cette même fortune du monde, comme de vraies graces pour les serviteurs de Dieu. Elle étoit dans cette disposition, lorsqu'elle fut prise la veille de la Conversion de S. Paul, en entrant à Vêpres, d'un mal de côté si violent, qu'elle put à peine y demeurer jusqu'à la fin. Après quoi elle se mit au lit, & le mal augmentant toujours avec la fievre, elle reçut ses derniers Sacremens, & fut enlevée à sa Communauté, à qui elle étoit d'autant plus utile, qu'elle étoit privée de tous les secours du dehors auxquels elle suppleoit. Elle mourut le 29. Janvier.

CHA-

## CHAPITRE XI.

*M. du Fossé est chargé de continuer les Explications de M. de Saci sur la Bible. Il est encouragé par M. le Tourneux qu'il va voir à son Prieuré de Villiers. Maladie de Madame du Fossé mere de l'auteur : ses dispositions chretiennes : maniere dont elle se prépare à la mort. Elle est inhumée à Port-Royal des champs. M. du Fossé par le conseil de M. le Tourneux demeure avec son frere..*

LA mort de M. de Saci apporta un grand changement à mes occupations ordinaires. Car tout le monde jetta aussi-tôt, par je ne sai quelle raison, les yeux sur moi pour m'engager à continuer son travail sur l'Ecriture. Je resolus d'aller consulter M. le Tourneux & profiter de ses lumieres. Je reçus effectivement dans le peu de téms que je demeurai avec lui, un secours très considerable pour le dessein que j'avois; & je puis dire qu'il me donna une grande ouverture pour travailler à l'explication du Texte sacré, me marquant en même tems les principaux Livres dont je devois me servir.

Nous le trouvâmes dans son Prieuré de Villiers, vivant comme un homme qui n'auroit point eu de corps à nourrir, & comme s'il eût voulu le faire mou-

nourir de faim. Il se levoit tous les jours de grand matin. Il chantoit son office dans son Eglise avec quelques personnes qui l'accompagnoient. Il travailloit, tantôt à labourer & à cultiver son jardin, & tantôt à composer ces excellens Livres de pieté dont il a enrichi l'Eglise. Il ne mangeoit de tout le jour que sur les six heures du soir, & encore des legumes, au lieu de très bon poisson dont on ne manquoit pas en ce lieu, ainsi qu'il nous le fit voir par un échantillon. Je fus effrayé de voir mener une telle vie à une personne qui étoit d'ailleurs d'une complexion assez infirme, & sujet à de très grands maux de tête. Mais que ne peut point sur le cœur d'un homme fortifié de la grace, l'amour ardent des biens celestes.

Si ce voyage me fut d'une grande utilité pour l'Ouvrage que j'entreprenois, il m'en pensa coûter la vie par la maladie qu'il me causa, & qui s'augmenta beaucoup lorsque je fus retourné à Paris. Cependant après m'être retabli entierement, je me mis à travailler sur l'Ecriture. & je puis dire que je trouvai autant d'onction que de consolation dans ce travail. Mais comme M. de Saci avoit eu lui-même la bonté de solliciter avant sa mort le privilege pour la *Vie des Saints*, & qu'il avoit fait paroître depuis quelque tems assez d'ardeur pour cet Ouvrage, je crus pouvoir donner au public celles des deux premiers mois de l'année que j'avois faites. Et ainsi, sans interrompre mon travail

vail sur l'Ecriture, je fis imprimer les deux volumes qui contiennent les Vies des Saints des mois de Janvier & de Fevrier.

Voilà donc à quoi j'occupois mon tems, lorsque nous fîmes encore sur la fin de l'année 1684. la perte de la personne qui m'étoit la plus proche & la plus chere, & qui avoit des bontés pour moi que je ne puis exprimer; je veux dire, de ma mere. Ce fut un double exercice de charité, qui donna le commencement à son mal. Quoiqu'elle fût fort âgée, & un peu pesante, elle étoit la personne du monde qui se menageoit le moins. Elle jeûnoit le Carême & les autres jours de jeûne, avec la même exactitude que si elle n'avoit eu que trente ans, elle qui en avoit près de quatre-vingts. N'ayant donc point voulu se servir de son carosse, pour faire deux visites de charité fort éloignées, elle se sentit prise d'une difficulté de respirer qui augmenta peu à peu, jusqu'à ce que nous allâmes à notre ordinaire à la campagne. Là son mal devint plus considerable. M. le Tourneux, en qui elle avoit une parfaite confiance, l'étant venu voir, il la confessa & lui donna tous les avis dont elle pouvoit avoir besoin dans un mal, qu'elle jugeoit bien devoir être mortel à son âge. Vers la fin d'Octobre, comme je la vis plus accablée qu'à son ordinaire, je lui demandai si elle n'aimoit point mieux retourner à Paris, où l'on trouve plus de secours en toute maniere

qu'à la campagne. Elle me témoigna qu'elle le souhaitoit beaucoup. Nous partîmes donc, laissant à la campagne mon frere & ma belle-sœur avec leur famille, pour y achever nos affaires.

Je fus extrêmement édifié dans le chemin, de certains discours que ma mere me fit où, me parlant de quelques foiblesses & de quelques peines qu'elle avoit eues, elle me témoigna avec de secrets gemissemens, combien la lumiere du jugement de Dieu, qu'elle sentoit être proche à son égard, lui faisoit alors remarquer ses fautes, & lui donnoit lieu d'apprehender la rigueur de cette divine justice. Je lui parlai sur cela le mieux qu'il me fut possible, & la priai de considerer, que le sentiment que Dieu nous donne en ce monde de notre foiblesse, servant à nous humilier devant lui, étoit la plus grande grace qu'il pût nous faire, & le gage le plus assuré de son infinie misericorde. Je lui representai que l'exemple du Publicain frappant sa poitrine, & se regardant comme indigne de lever les yeux vers le ciel, devoit être la consolation, non seulement des grands pécheurs convertis par la penitence, mais encore de plusieurs Serviteurs de Dieu, en qui il restoit de grandes foiblesses, parce qu'elles leur étoient un sujet continuel de s'abbaisser. Enfin je lui dis qu'il n'y avoit que cet état d'abbaissement qui pût donner aux justes mêmes une solide esperance d'obtenir misericorde de celui, qui ne regarde que la priere des humbles.

Le mal de ma mere augmenta toujours, quoiqu'elle fut traitée avec tout le soin, l'application & l'habileté possible. Je la preparai à se disposer plus particulierement par la Confession, à ce qu'il plairoit à Dieu d'ordonner d'elle. Elle se fit fort resignée à sa volonté. Elle reçut ensuite le saint Viatique, & le mal augmentant on lui donna l'Extrême-onction. Alors je lui demandai sa benediction, tant pour moi, que pour le reste de sa famille qui fut retenue à la campagne par le tems horrible qu'il fit, & par les neiges qui couvrirent toute la terre. Elle mourut le 10. Novembre veille de S. Martin.

Je suis obligé de dire à sa louange, qu'elle étoit une vraie mere de famille, remplie de la crainte du Seigneur, pleine de bonté pour ses enfans, de respect pour les Ministres de l'Eglise, de tendresse pour ses amis, & d'affection pour ses domestiques. Depuis que Dieu s'étoit fait connoître plus particulierement à elle, elle ne se dementit jamais de sa premiere pieté, mais marcha toujours d'un pas égal dans la voie de son salut. Elle fit paroître jusqu'à la fin la solidité de sa vertu, par l'humble soumission & la deference respectueuse qu'elle eut toujours pour ses amis charitables, & par la docilité avec laquelle elle recevoit les salutaires reprehensions de ceux, à qui elle avoit confié la conduite de sa conscience. Car elle n'étoit point de ces personnes adroites à se tromper elles-mêmes, & qui mettent tout leur esprit

esprit à conduire leurs propres guides. Ce defaut si ordinaire étoit opposé infiniment au caractere de son esprit, qui étoit une grande simplicité dans sa soumission respectueuse envers les Prêtres de Jesus-Christ, & une crainte très sincere d'offenser Dieu. Quoique de son naturel elle parût un peu severe à l'égard de ses enfans, elle avoit pour eux une bonté vraiment maternelle, n'ayant rien qui ne fût à eux, s'incommodant même souvent pour les soulager, & voulant seulement qu'ils dependissent d'elle, parce qu'elle pensoit avec raison qu'il étoit contre la nature, contre la pieté & contre le vrai avantage des familles, que les peres & meres dependissent de ceux à qui ils ont donné la vie, & qui sont souvent assez ingrats pour les negliger, & pour oublier ce qu'ils leur doivent.

Sa conduite à l'égard de ses amis étoit tellement égale, que jamais elle n'en a perdu aucun; parce que les aimant solidement, & d'une maniere digne d'une femme vraiment chretienne, elle ne trouvoit jamais de sujet de rompre avec ceux qu'elle n'aimoit que pour Dieu. Aussi pour calmer l'esprit d'une Dame, qui s'étoit fort mal à propos chagrinée contre elle, elle aima mieux s'exposer à se faire mal, par une fatigue qui fut en effet le commencement de sa maladie, plutôt que d'avoir à se reprocher quelque negligence dans une chose qu'elle croyoit être de son devoir.

Enfin jamais Dame n'a été servie avec

tant d'affection, de fidelité & de sagesse, par ses domestiques. Elle leur faisoit sentir par sa conduite qu'elle les aimoit sincerement; car quand ils étoient malades, ils n'étoient point traités differemment des maîtres: ce qui lui attira la louange de M. le Curé de S. Nicolas qui, étant venu plusieurs fois chez elle, dans le tems qu'il y en avoit trois très malades, ne pouvoit se lasser d'en parler dans les autres maisons de la paroisse, & de rendre temoignage à la charité de cette mere de famille. Mais elle vouloit que ses domestiques fussent persuadés qu'elle les aimoit pour Dieu, & qu'elle cherchoit autant leur salut propre, que le service qu'ils lui rendoient. Aussi elle avoit des domestiques de 25. 30. & 40. ans de service, & elle a eu cette consolation, tant qu'elle a été dans le menage, qu'il n'est arrivé aucun dereglement parmi eux.

Comme elle avoit souhaité d'être enterrée à Port-Royal des champs, après que nous eûmes fait son convoi à la paroisse de S. Nicolas du Chardonnet le jour de la fête de S. Martin qui étoit un samedi, & que l'on eût mis son corps en depôt dans une Chapelle, je donnai ordre à toutes choses, pour qu'on le transportât le lundi suivant dans cette Abbaye, pour laquelle Dieu lui avoit inspiré une singuliere veneration, depuis qu'il s'étoit servi de la Mere Marie-Angelique pour la faire entrer, sous la conduite de M. l'Abbé de S. Cyran, dans la vie nouvelle qu'elle mena toujours

jours depuis. Elle fut reçue comme une des plus anciennes amies de ces saintes filles, qu'on ne pouvoit voir prier pour les morts, sans être touché & penetré jusqu'au cœur. Car quand toute cette grande Communauté se prosternoit devant Dieu, pour implorer misericorde en faveur du mort qu'on mettoit en terre, en chantant par trois fois d'un chant lugubre, mais plein d'esperance, ces paroles: *Miserere, Domine, super isto peccatore, vel ista peccatrice*, on sentoit je ne sai quelle confiance secrette, que Dieu ne refuseroit pas d'exaucer une priere si ardente.

Nos partages, après la mort de ma mere, se firent encore plus promtement qu'après celle de mon pere. Sans le secours d'aucun entremetteur, nous convînmes très aisément, soit pour les meubles, soit pour les fonds, de ce qui étoit plus commode à chacun de nous. Car c'est ainsi que les biens doivent être partagés sans contestations, entre des personnes raisonnables, qui ne cherchent point à se chicanner, mais à s'entraider; & sur-tout entre des chretiens qui ont appris de S. Paul à tout regler sur la mesure de la charité.

Nous ne laissâmes pas d'avoir ensuite une autre espece de differend entre nous, qui eut besoin d'entremetteurs éclairés pour le terminer. Je m'étois toujours proposé que, si Dieu appelloit ma mere à lui avant moi, je songerois à me retirer tout à fait, comme une personne occupée uniquement à l'étude; & dont

la vie ne sembloit pas convenir à celle de gens mariés, qui commençoient à avoir plusieurs enfans. J'avois même des raisons particulieres, qui m'engageoient en quelque sorte à prendre ce parti. Mais mon frere & ma belle-sœur s'étant doutés de mon dessein, & m'en ayant parlé, je trouvai tant d'opposition de leur part à ce que je voulois faire, & ils me dirent tant de raisons, du côté même de la pieté pour laquelle ils pretendoient que ma demeure avec eux ne leur étoit pas inutile, songeant en même tems à me lever tous les obstacles qui pouvoient troubler la vie que je voulois mener, que je me trouvai dans un très grand embarras, ne sachant à quoi me determiner. Enfin dans ce different nous convînmes de nous adresser à des arbitres éclairés & desinteressés. Nous prîmes M. le Tourneux, qui ne savoit ce que c'étoit que de flatter dans sa conduite, & dont la lumiere n'étoit pas sujette à l'illusion. Je lui exposai mes peines & mes raisons avec beaucoup d'ouverture. Mon frere & ma belle-sœur ne manquerent pas de leur côté de l'instruire des raisons qu'ils croyoient avoir, pour empêcher que je ne m'éloignasse d'eux. Enfin les raisons étant pesées de part & d'autre, on me conseilla de demeurer; croyant remarquer dans l'empressement de ceux qui vouloient me retenir, & dans l'offre qu'ils faisoient de faciliter de tout leur pouvoir mes bons desseins, des marques de la volonté de

Dieu

Dieu qui sembloit leur inspirer ce desir. Je me rendis donc à cet avis.

## CHAPITRE XII.

*Mort de M. le Tourneux en 1686. M. de Pont-château meurt caché à Paris en 1690. Miracle operé à sa mort. Honneurs extraordinaires qui lui sont rendus. On conduit son corps à Port-Royal des champs comme il l'avoit souhaitté.*

ENVIRON deux ans après, comme nous arrivions du Fossé à Paris nous apprimes par hazard la mort de M. le Tourneux; car demandant à une servante des nouvelles de son maître, nous apprimes qu'il étoit allé au convoi de ce grand serviteur de Dieu. Nous fûmes frappés à cette parole ; mais comme nous ne voulions pas croire que ce fût celui que nous avions pour ami, elle ajouta que c'étoit le Predicateur de S. Benoît; car ce Carême l'avoit fait connoître dans tout Paris. Nous demeurâmes penetrés de douleur, & d'autant plus surpris que peu de tems auparavant, j'avois reçu de lui une Lettre pleine de confiance & d'amitié. Sa mort surprit tout le monde, & ceux qui étoient actuellement à Paris le furent autant que nous-mêmes. Mais il laissa à tous ses amis, avec le regret de sa perte, un rare exemple de pieté, de sagesse & de charité. Dieu fit voir en le retirant

à lui, * lorsqu'il n'étoit qu'à la vigueur de son âge, & en état de servir l'Eglise plus que jamais, que des gens qui persecutoient un tel homme n'étoient pas dignes de le posseder, mais qu'ils meritoient d'être privés d'un si grand tresor, & de ne pouvoir jamais entendre celui que l'on avoit reduit au silence, lorsque Dieu eut fait connoître son merite.

* Le 28. Novemb. 1686.

La mauvaise volonté de ses envieux ne put-être arrêtée par sa mort même. Ils extorquerent de l'Official de Paris une sentence foudroyante, contre une Traduction qu'il avoit faite du Breviaire Romain, comme si elle eût contenu plusieurs heresies. Jamais Ordonnance ne fit plus de bruit dans Paris. Mais il est vrai aussi qu'on ne vit peut-être jamais un consentement plus general, pour rendre justice à l'innocence du Traducteur & à la bonté du Livre; ensorte que le Prelat demeura lui-même convaincu, que la passion de ses envieux avoit eu la plus grande part dans cette affaire; & il ne put refuser à son Libraire, la permission qu'il lui demanda de vendre ce Livre. C'est ainsi que Dieu justifie, quand il lui plaît, ses serviteurs pour la confusion de ses ennemis. Et quand il ne le fait pas, c'est sans doute qu'il veut nous faire connoître, que le tems de cette vie est un tems d'obscurité; qu'il reserve beaucoup de choses pour la manifestation du grand jour de l'éternité; qu'en attendant cette manifestation, le caractere des justes est

de

de vivre veritablement ici bas d'une vie de foi; & qu'il exerce un terrible jugement sur leurs persecuteurs, lorsqu'il permet qu'ils s'aveuglent eux-mêmes, en croyant que ceux qu'ils oppriment en cette vie, sont abandonnés de Dieu, parce qu'il ne les protege pas visiblement contre les efforts de leur fureur, quoiqu'il les soutienne en même tems d'une maniere admirable, bien qu'invisible, par l'onction interieure de sa grace.

Je perdis en 1690. un de mes meilleurs & de mes plus anciens amis. C'étoit M. de Pont-château, qui n'avoit plus le nom d'Abbé, depuis que l'étroite reforme de vie dans laquelle il s'étoit enfin affermi, l'avoit porté à se depouiller de ses benefices, & à embrasser une penitence très austere. Il avoit toujours été retiré à Port-Royal des champs depuis la paix de l'Eglise, s'occupant comme un Jardinier, jusqu'à ce qu'après la mort de Madame de Longueville il se vit obligé d'en sortir, comme plusieurs autres. Il resolut alors de se retirer dans l'Abbaye d'Orval, celebre pour la grande pieté des Religieux de l'Ordre de S. Bernard, qui y vivoient sous la conduite d'un très excellent Abbé. Il vecut là plusieurs années dans une grande retraite, connu seulement pour ce qu'il étoit de l'Abbé de cette Maison, qui l'honoroit & le cherissoit comme un très grand serviteur de Dieu, caché sous les apparences d'un simple Jardinier; & qui se tenoit heureux de posseder un

tel tresor, que l'envie seule avoit enlevé à Port-Royal.

Il tomba malade dans un voyage qu'il fit à Paris, où il étoit logé chez un de ses amis dans la paroisse de S. Gervais.* Il y vivoit retiré comme à la campagne, sans être connu ni vu d'aucun de ses proches. Je l'y allai voir par un privilege particulier, comme son ami. Je le trouvai fort épuisé. On lui parla dans sa maladie du desir que M. le Duc de Coislin son neveu avoit de le voir, mais il ne put se resoudre à lui accorder ce qu'il demandoit. Il voulut mourir dans cet esprit de pauvreté & d'abbaissement où la grace l'avoit fait entrer. Il apprehendoit que la vue seule des Grands du monde, ne fît sur lui quelque impression fâcheuse, dans un tems où il étoit sur le point de tout oublier & de tout quitter, & où il devoit s'appliquer principalement à rendre à Dieu de très humbles actions de graces, de l'avoir arraché à toutes les vaines grandeurs du siecle. Craignant pour soi d'autant plus qu'il se voyoit à la fin de sa carriere, il jugea devoir prendre le plus sûr parti. Cependant après qu'il se fut confessé à un Prêtre de la paroisse, qui ne le connoissoit pas, & qui témoigna depuis être dans l'admiration de sa grande pieté; &

* Cet ami chez qui M. de Pont-château mourut, se nommoit M. Boué. Il étoit Marchand, Juge-Consul, & Marguillier de S. Gervais. Après la mort de son épouse, il quitta le commerce & se consacra aux œuvres de pieté.

& après qu'il eut reçu ses Sacremens avec une singuliere devotion, lorsqu'il tomba dans l'agonie, on ne crut pas pouvoir refuser au Duc & à la Duchesse de Coislin, d'entrer dans sa chambre sans être connus. Ils se tinrent au pied de son lit, où ils prierent pendant quelque tems, & d'où ils le considererent tout à loisir, non sans verser beaucoup de larmes, par la douleur qu'ils ressentoient de voir en un tel état celui qu'ils avoient aimé tendrement, & de n'avoir pu jouir de cette consolation qu'ils avoient tant souhaitée, de pouvoir au moins lui parler.

Dieu qui se plaît à honorer ses serviteurs, & à relever d'autant plus leur gloire devant les hommes, qu'ils ont eu eux-mêmes plus de soin de se cacher à leurs yeux, fit connoître aussi-tôt après la mort de M. de Pont-château, combien son humilité, sa charité & sa penitence lui avoient été agreables. Une femme qui venoit souvent dans cette maison, & dont la fille avoit à la gorge une tumeur qui lui donnoit de grandes inquietudes, consulta d'abord trois Medecins * habiles, sur le mal de cet enfant. Ils lui donnerent une longue ordonnance, qui fit encore mieux juger à cette mere, quelle étoit la grandeur de ce mal, & la difficulté de le guerir. Elle fut inspirée tout d'un coup d'avoir recours



* C'étoit M. Dodart, M. Save & M. Hecquet, qui traiterent M. de Pontchâteau pendant sa maladie.

à celui qui venoit de mourir, & pour qui elle avoit conçu une grande estime. Elle dit donc à sa fille d'avoir comme elle une parfaite confiance aux merites de ce serviteur de Dieu, & de faire toucher sa gorge malade aux pieds du mort. N'y ayant pas fait davantage de reflexion, elle se trouva au bout de quelques heures si parfaitement guerie, qu'on ne vit plus tout d'un coup aucune apparence de tumeur. Alors la mere & la fille transportées de joie, publierent chez les voisins cette merveille; * & il accourut une foule de peuple qui vouloit entrer dans la maison, en sorte qu'on fut obligé de mettre des gens pour empêcher le tumulte. J'arrivai justement dans ce même tems, & je fus temoin de la foi de ces bonnes gens, qui levoient le plomb qui n'étoit pas encore achevé de souder, afin de pouvoir au moins toucher ce corps, qui avoit été le temple du S. Esprit.

Qu'il est vrai, mon Dieu, que vous êtes admirable dans vos Saints, & que vous prenez plaisir à confondre, par ces precieuses dépouilles de vos humbles serviteurs, tout le faste & toute la vanité des Grands du monde! Car autant qu'on a ordinairement d'horreur de ces Grands, après qu'il sont morts, eux qui n'ont

* Il en fut dressé par devant Notaires un Acte qu'on pourra un jour donner au Public, avec plusieurs autres pieces de ce genre qui n'ont point encore paru, & qui serviront à former un Recueil des Miracles de Port-Royal.

n'ont songé pendant qu'ils vivoient, qu'à se procurer de la gloire parmi les hommes, & qu'à prendre tous les soins possibles de delicater leur chair, & de la faire vivre dans les delices, autant vous inspirez de veneration & de respect pour les membres morts de ceux, qui ont travaillé uniquement pour votre gloire, & qui se sont appliqués à crucifier leur chair pour votre amour. Mais la devotion du peuple s'excita beaucoup davantage, lorsque l'on fit le convoi auquel assisterent le Duc & le Duchesse de Coislin, fort touchés & penetrés de cette mort. Ces bonnes gens accouroient en foule à l'Eglise de S. Gervais, & disoient tout haut que c'étoit un Saint.

Comme M. de Pont-château avoit déclaré par son Testament qu'il vouloit être enterré à Port-Royal des champs, on se contenta après la Messe chantée solemnellement, de mettre son corps en depôt dans une Chapelle que l'on ferma, en attendant que l'on vînt querir le corps. Nous allâmes manger un morceau, & revînmes aussi-tôt pour aider à faire mettre le corps dans le carosse : ce qu'on ne put faire qu'avec beaucoup de peine, à cause de la foule extraordinaire du peuple qui s'y opposoit, chacun le louant en sa maniere, & voulant toucher le cercueil. Mon frere feignant de ne point connoître cet illustre mort, demanda avec quelque sorte de surprise à un Prêtre qui étoit present, ce que c'étoit donc que tout cela : à quoi celui-ci répondit

 très

très sagement : *Monsieur, c'est un serviteur de Dieu qui a travaillé à se cacher pendant toute sa vie, & dont Dieu veut manifester la vertu après sa mort.* Celui qui parloit ainsi étoit un excellent Ecclesiastique, qui avoit eu la consolation de l'assister à la mort. Le Curé de la paroisse eut bien de la peine à consentir qu'on l'enlevât à son Eglise.

Enfin nous vînmes à bout mon frere & moi, de le tirer des mains du peuple ; mais ce ne fut pas sans fatigue, car nous étions tout à nage au sortir de cette fonction par laquelle nous soutenions la foule, & rendions nos derniers devoirs à l'un de mes plus anciens amis. Il fut ainsi porté à Port-Royal des champs, & enterré auprès de la Chapelle de la Sainte Vierge, à peu près au même endroit où il se mettoit ordinairement à l'Eglise. Ce fut une singuliere consolation pour ces saintes filles de posseder, au moins après sa mort, celui que la persecution leur avoit enlevé, & de qui elles avoient reçu pendant sa vie tant de services & de secours charitables. M. le Duc de Coislin se fit enterrer auprès de lui, l'ayant ordonné par son Testament.*

CHA-

* Leurs corps furent transportés à Magni en [illegible]

## CHAPITRE XIII.

*M. de Pomponne est rétabli dans la place de Ministre. Un Chanoine de Beauvais accuse d'une conspiration contre l'Etat M. Arnauld, M. de Pontchâteau, & plusieurs autres personnes d'un merite distingué, entre lesquels étoient quelques Chanoines de Beauvais. Plusieurs des accusés sont emprisonnés; l'imposture est decouverte, & le calomniateur puni de mort.*

LA mort de M. de Louvois qui arriva quelque tems après, * me donne lieu de parler de M. de Pomponne, dont ma belle-sœur étoit niece à la mode de Bretagne. Tout le monde sait qu'il avoit eu des ennemis qui, vigilans pour leurs propres intérêts, avoient travaillé sourdement à tendre des pieges à la probité & à l'innocence de sa conduite; & qui étant enfin venus à bout de leurs desseins, lui avoient fait perdre le poste honorable de Secretaire d'Etat, qu'il occupoit très dignement.

* Le 16 Juillet 1691.

Le celebre Archevêque de Sens, M. de Gondrin, qui honoroit très particulierement son merite, & qui connoissoit parfaitement les intrigues de la Cour, l'avoit prevu dès le tems qu'il fut honoré de cet emploi important. Car ayant appris cette nouvelle, il te-

moi-

moigna une extrême joie de ce que Sa Majesté avoit fait un si bon choix, pour remplir la place qu'occupoit auparavant M. de Lionne. Mais il ajouta qu'il craignoit beaucoup que cela ne durât pas, & il en rendit cette raison: que celui que le Prince avoit choisi s'acquitteroit parfaitement de cet emploi, mais que songeant uniquement à servir son maître, il negligeroit de se garantir contre la mauvaise volonté de ses envieux, & qu'il pourroit succomber, sans qu'il y pensât, sous l'effort de leurs intrigues. On vit donc bien par la suite combien ce Prelat étoit éclairé, & parloit juste en matiere de politique, aussi-bien qu'en ce qui regardoit son ministere. Car pour faire voir que ce fut la seule mauvaise volonté des ennemis du Ministre dont je parle, qui lui fit perdre sa charge, il suffit de remarquer, qu'ayant eu ordre du Roi de l'aller trouver quelques jours après, comme il voulut temoigner à Sa Majesté, qu'il étoit bien malheureux d'avoir encouru sa disgrace, quoique sa conscience ne lui pût rien reprocher, ce Prince l'arrêta tout court à ces mots, & lui dit, qu'il n'étoit pas vrai qu'il eût encouru sa disgrace, & qu'il le lui feroit bien voir par la maniere dont il agiroit.

En effet il le fit coucher sur l'Etat comme Ministre avec une pension de vingt mille livres, & se souvint de ses enfans. Il est vrai que tout le public surpris & touché d'un tel changement, ne comprenoit pas quelle en pouvoit

être la cause, ce qui parut visiblement dans la suite. Car aussi-tôt après la mort du Marquis de Louvois, Sa Majesté jetta les yeux sur M. de Pomponne pour le retablir dans le Ministere, comme sur celui qui connoissoit le mieux tous les intérêts des Princes & les affaires étrangeres, & qui étoit fort estimé dans toutes les Cours. Le Roi le rappella donc dans la conjoncture d'une guerre si generale & si animée, & il lui donna des temoignages d'une bonté extraordinaire, jusqu'à lui dire un jour, en mettant les mains sur ses épaules, qu'il ne savoit s'il avoit autant de joie d'être rentré dans son Conseil, qu'il en sentoit lui-même de l'y voir.

Que si M. de Sens qui avoit su si bien predire sa disgrace, ne put prevoir son retablissement, c'est qu'il connoissoit encore mieux les mauvais effets des intrigues des gens de la Cour, que les ressources d'une sagesse profonde, & d'une lumiere aussi étendue que celle d'un Prince, qui fait enfin decouvrir la verité au milieu de toutes les tenebres dont on tachoit de l'envelopper pour la derober à sa vue si penetrante. Car il est certain que ce Prince desire autant de connoître la justice dans les affaires, que ceux qui l'environnent s'efforcent souvent de la lui cacher. L'on peut dire même que c'est une preuve qu'il l'aime véritablement, de ce qu'on travaille par tant de moyens à lui en ôter la connoissance. Car si l'on n'étoit point convaincu de son excellente

dispoſi-

disposition en ce point, on se mettroit moins en peine de fermer, autant que l'on peut, toutes les avênues à ce qui le toucheroit le moins, & qui feroit peu d'impression sur son cœur.

Ce fut vers ce tems-ci, qu'il arriva une affaire qui eut de grandes suites dans le Chapitre de Beauvais. Un Chanoine, * dont je tais le nom pour épargner sa famille qui est très honnête, ayant été repris par quelqu'un de ses Confreres, conçut une violente haine contre eux. Pour s'en venger il forma le lâche dessein de les accuser d'une entreprise secrete contre le Roi. Comme ces Chanoines qu'il vouloit perdre avoient toujours vecu dans une grande pieté, il jugea que le moyen le plus sûr pour réussir dans son dessein, étoit de les nommer Jansenistes, qui étoit un nom vraiment chimerique, qu'on a inventé pour rendre odieux tous ceux qu'on veut opprimer, sous pretexte d'un zele apparent pour la gloire de l'Eglise. Car il est certain, par l'experience qu'on en fait depuis 50 ans, qu'il n'y a point de personnes plus sincerement attachées à l'Eglise, & à la pureté de sa doctrine, que celles sur qui il semble que l'on imprime une tache ineffaçable, dès le moment qu'on leur a donné ce nom.

Ce

* Raoul Foi qui étoit du parti de ceux qui persecutoient toujours les Disciples de S. Augustin, dit M. Baillet page 121. de la Vie de M. Hermant, commença au mois de Juillet 1689. à tramer la conspiration chimerique dont il est ici question.

Ce fut donc ce qui inspira une plus grande hardiesse à ce mechant homme dont je viens de parler. Il avoit des amis puissans qui parurent l'appuyer dans son entreprise, quoique l'on ne puisse se persuader qu'ils fussent eux-mêmes informés de sa malice. Par leur credit il trouva moyen de rendre compte au Roi ou à ses Ministres, de tout ce qu'il pretendoit avoir decouvert. Il leur fit entendre qu'il ne s'agissoit de rien moins, que d'une horrible conspiration contre l'Etat; qu'on avoit formé le dessein de faire entrer les ennemis dans le royaume par la ville de Boulogne; que c'étoit la commission dont s'étoit chargé M. de Tresnel alors Doyen de Boulogne, & auparavant Chanoine de S. Pierre de Beauvais. Il dit aussi qu'on devoit en même tems faire revolter les Nouveaux Convertis de la province de Bretagne: ce qui devoit être executé par M. Bridieu qui étoit pour lors exilé en ce pays-là.

Pour preuve d'une si étrange accusation, il osa produire des Lettres en chiffre qu'il attribua aux accusés; & afin que rien ne manquât à cette insigne fourberie, il songea à adresser toutes ces Lettres à M. Arnauld, cet homme attaché inviolablement à la fidelité due à son Prince; parce qu'il savoit que la haine que lui portoient ses ennemis, ne contribueroit pas peu à faire valoir une accusation si destituée de vraisemblance.

Ainsi voilà M. Arnauld devenu tout d'un

d'un coup le chef de cette malheureuse intrigue contre l'Etat, sans qu'il l'ait su que vingt mois après, selon qu'il l'a dit lui-même agreablement depuis. Mais ce n'étoit pas la premiere fois qu'il s'étoit vu accusé de semblables entreprises, puisqu'il ne tint pas à ses adversaires, qu'il ne demeurât convaincu d'une conjuration contre l'Eglise Catholique formée, à ce qu'ils disoient, à Bourgfontaine; si par la datte qu'ils produisoient, ils n'eussent été convaincus eux-mêmes, que celui qu'ils en accusoient, n'avoit alors que neuf ans.

Quelque bien concertée que parût l'accusation du miserable Chanoine de Beauvais, la lumiere du Roi & son équité naturelle le fit douter tout d'un coup de l'imposture. Mais comme dans les affaires où il s'agit de l'intérêt de l'Etat, on ne doit rien negliger, il donna ordre d'abord, qu'on envoyât à Beauvais un homme de tête pour observer durant quelques jours les demarches des accusés. Cet homme s'acquitta avec tout le secret possible de cette importante commission, sans qu'il remarquât dans la conduite de tous ceux qu'on lui avoit designés rien qui sentit le moins du monde l'air de cabale; puisqu'ils n'alloient presque que de leur maison à la Cathedrale, & de la Cathedrale à leur maison. Il en informa la Cour. Mais parce que le delateur insistoit & qu'il nommoit même des temoins, outre les Lettes en chiffre qu'il avoit produites, on envoya des ordres pour arrêter tous les ac-

accusés, tant ceux de Beauvais que ceux de Boulogne & de Bretagne. Ils furent donc amenés au bois de Vincennes. *

Si jamais gens furent surpris ce furent ces bons Chanoines, dont quelques-uns étoient fort simples. Ne songeant uniquement qu'à satisfaire à leur devoir, ils ne pouvoient s'imaginer en aucune sorte pour quel sujet on les arrêtoit. Aussi M. de Tresnel m'a temoigné dans la suite, que la surprise où il fut, & qu'il fit paroître à la premiere ouverture qu'on lui fit dans son Interrogatoire, de ce beau projet de conspiration, fit juger tout d'un coup à M. de la Rêine qui l'interrogeoit, de l'imposture du delateur. Car l'étonnement & en même tems l'indignation qui parut en lui, lorsqu'il s'entendit nommer dans une affaire de cette nature, produisit un tel effet sur son esprit & sur son cœur, qu'il fut facile de remarquer que ces mouvemens étoient trop naturels, pour ne

* M. le Maire Chantre de l'Eglise Cathedrale de Beauvais & trois Chanoines, savoir MM. Gerard, Hocquet & de Nully furent conduits au Château de Vincennes, avec M. Papin de Tresnel Doyen de Boulogne. A l'égard de M. Bridieu Archidiacre de Beauvais, il fut mis à la Bastille. Sept ou huit autres Chanoines de Beauvais, du nombre desquels étoit M. Hermant, étoient des accusés, & on devoit aussi les arrêter. Raoul Foi avoit aussi mis sur sa liste plusieurs autres personnes illustres écartées dedans & dehors le royaume, tels que M. de Rancé Abbé de la Trappe, M. de Pont-château, M. Feideau, M. Arnauld, &c.

ne pas partir du fond d'une conscience très droite & très innocente.

Il parut aussi combien Dieu assiste les innocens, & protege ceux qu'on veut opprimer. Car il parla dans tout cet Interrogatoire, comme un Pere de l'Eglise. Le S. Esprit lui mit, pour ainsi dire, dans la bouche tout ce que les Saints Apôtres ont dit de plus fort, sur le respect que les Chretiens doivent aux Puissances établies de Dieu, & sur la fidelité inviolable dont un Sujet ne peut jamais être dispensé envers son Prince. Il fit connoître si clairement le peu d'apparence qu'il y avoit à accuser des gens tels que lui, d'un projet si extravagant, que le Commissaire établi par le Roi pour l'interroger, en demeura parfaitement convaincu, & remarqua tous les mêmes caractéres de sincerité dans l'Interrogatoire des autres.

Cependant le delateur avoit eu la precaution de se cacher après que les accusés avoient été arrêtés, ne voulant pas se mettre en danger d'être confronté, & s'imaginant peut-être qu'on les laisseroit en prison sans pousser cette affaire. Mais le Roi persuadé par les Interrogatoires de l'innocence des accusés, donna des ordres très pressans pour chercher & faire arrêter cet imposteur. Quelque soin qu'il eut pris pour se cacher, il fut decouvert & mis en prison. Ceux qu'il avoit chargés furent mis en liberté, après néanmoins qu'ils eurent promis de se representer, s'il étoit besoin. On interrogea juridique-

ɪent le miserable Chanoine ; & quoi-
u'il pût dire pour s'excuser , & en
harger d'autres, il fut si bien convain-
u, & sa cause parut si mechante aux
ɪges que le Roi lui avoit donnés, &
ui ne pouvoient lui être suspects, qu'ils
e crurent pas pouvoir se dispenser de
e condamner à mort.

Après que l'Arrêt eût été rendu, les
ccusés touchés très sensiblement de son
ɪalheur, & animés du même esprit qui
ortoit anciennement les saints Evê-
ues à interceder pour les criminels, à
ui ils vouloient procurer du tems pour
ouvoir faire penitence, allerent exprès
la Cour, & se jetterent aux pieds du
.oi, pour supplier & conjurer Sa Ma-
ɪsté de vouloir bien faire grace à ce
ɪiserable. Le Roi loua beaucoup cette
ɪarque de leur charité sincere, mais il
:ur dit, qu'il ne pouvoit pas se dispen-
:r de faire justice en cette rencontre,
u'il la devoit à son royaume, & qu'il
toit necessaire d'arrêter par un tel exem-
le de semblables impostures. *

Mais plût à Dieu que ce grand Prince
ût porté encore plus loin cette lumiere
vive qu'il fait paroître en tant de ren-
ɔntres, & que faisant une serieuse re-
exion sur l'innocence de la conduite
e celui que l'on avoit osé faire le chef
e cette nouvelle conspiration, il jugeât
e la fausseté de plusieurs autres accu-
:tions dont on l'a chargé, par celle-ci ;
puis-

* Raoul Foi fut pendu en Greve pour ce sujet Mercredi 12. Septembre 1691.

puisqu'étant examinées juridiquement, elles ne lui paroitroient pas sans doute moins clairement fausses & pleines de malignité. C'est ce qui arrivera quand il plaira à celui qui tient en sa main le cœur des Rois.

## CHAPITRE XIV.

*M. du Fossé fait un voyage à Angers avec son frere, sa belle-sœur & son neveu. En chemin ils voyent l'Abbesse de Voisins, l'Abbé Gaillard à Amboise, & les saintes filles de la Felicité à Saumur. Ils trouvent M. d'Angers aveugle & accablé des infirmités de la vieillesse. Charité & douceur de ce Prelat, au milieu des persecutions & des contradictions qu'on lui suscitoit : sa bonté & sa tendresse paternelle pour tous ses diocesains.*

SUR la fin du mois d'Août de la même année nous entreprîmes un long voyage, mon frere, ma belle-sœur avec un de mes neveux, & moi. Il y avoit long-tems que nous souhaitions mener ma belle-sœur voir le saint Evêque d'Angers, Messire Henri Arnauld son grand oncle. En passant par Orleans nous allames voir Madame l'Abbesse de Voisins. C'étoit Madame de Bouchu sœur de M. l'Abbé de Clairvaux. Elle étoit Religieuse du Tresor, & elle avoit emmené avec elle Madame de Flavan-
cour-

court aussi Religieuse du Tresor, petite fille de Madame de Fresle, & parenté de ma mere qu'elle aimoit beaucoup.

Lorsque nous passâmes par Amboise, nous apprîmes que l'Abbé Gaillard étoit dans cette ville, & qu'il y faisoit sa Mission. Nous allâmes aussi-tôt le trouver, étant ravis de cette rencontre. Il est bon de savoir ce que c'est que cet Abbé. On lui donne ce nom quoiqu'il n'ait point de benefice, & qu'il ne soit point dans les Ordres sacrés. Il s'est contenté de la Tonsure & de l'habit ecclesiastique, regardant par humilité le Sacerdoce comme un état élevé au dessus de lui. Il se borne à exercer la charité spirituelle & corporelle, selon la mesure du don qu'il croit avoir reçu du Seigneur. Comme il a un bien de patrimoine considerable, non seulement il n'a pas jugé devoir posseder du bien d'Eglise, mais il a cru devoir employer son bien propre pour soulager & pour assister les pauvres, en differentes manieres. Les Evêques qui le connoissent, sont ravis de l'employer dans leurs Dioceses pour catechiser leurs peuples, & pour faire entrer d'autant plus la parole de l'Evangile dans leur cœur, qu'il nourrit leurs corps & guerit leurs plaies, en même tems qu'il repand la vérité dans leurs ames. Ainsi par tout où il va faire ces sortes de Missions, il porte avec lui une bonne bourse, & il établit ordinairement en chaque lieu, tant qu'il y est, une espece de petit hôpital, consistant en huit ou dix lits. Les couver-

tures qui servent à ces lits sont de grosse étoffe qu'il fait achetter sur les lieux; & quand il sort de Mission, il les emploie aussi-bien que les toiles des paillasses, à vêtir les pauvres. Qu'on seroit heureux, si ceux que leurs benefices engagent beaucoup davantage à nourrir & à instruire les pauvres, pouvoient se resoudre à imiter de loin l'exemple d'un homme qui, par un si saint usage de son bien propre, confondra un jour l'abus deplorable qu'ils font d'un bien qui ne leur appartient pas ! Que d'hôpitaux établis par tout le royaume, édifieroient l'Eglise, & feroient rentrer les heretiques en eux-mêmes! Que de pauvres soulagés offriroient à Dieu leurs prieres pour leurs bienfaiteurs! Que de malades gueris feroient retentir leurs actions de graces, à la gloire de notre Dieu & à l'honneur de notre Religion! Cet Abbé prêchoit avec autant d'onction que de brieveté, en sorte que, quoiqu'on s'y attendît, on étoit toujours surpris.

En passant à Saumur nous vîmes les Religieuses de la Felicité. Ce sont des filles d'une pieté singuliere à qui une Prieure, nommée Magdeleine Gautrou, morte seulement quatre ans auparavant, fut une source de benediction & de grace, comme la Mere Marie Angelique Arnauld l'avoit été long-tems devant à l'Abbaye de Port-Royal. C'étoit véritablement une Religieuse parfaite dans toutes les differentes vertus. Son humilité la rendoit comme insensible à tous les outrages & à toutes les injures,

jusqu'à couvrir de confusion ceux mêmes qui l'attaquoient. Sa foi vive lui faisoit d'une part tout esperer de la bonté de Dieu, lors même qu'elle paroissoit plus abandonnée ; & l'empêchoit de l'autre de rien craindre du côté des hommes, dans l'extremité des plus grands dangers qui faisoient trembler les plus fermes. Sa charité pour les pauvres étoit telle, que jamais elle ne manquoit à leurs besoins, lorsqu'elle sembloit elle même manquer de tout. Son Evêque qui avoit voulu moderer sa charité, fut obligé de l'abandonner à la conduite de l'Esprit de Dieu, qui savoit fournir mille ressources differentes à un amour si compatissant pour les personnes affligées, qu'il gravoit lui-même au fond de son cœur. Son amour pour la pauvreté étoit aussi grand que sa charité étoit ardente pour les pauvres, puisqu'elle aimoit véritablement dans son Monastere, ce qu'elle regardoit avec veneration dans les membres de Jesus-Christ. Tel fut le riche heritage qu'elle laissa en mourant à ces saintes filles. Elles montrerent dans une belle occasion leur fidelité à se conduire selon ses principes. Ayant reçu une fille qui avoit preferé leur maison à toute autre, & qui y avoit apporté douze ou quinze mille francs, elles furent très effrayées de cette somme. Elles la regardoient quasi comme un piege que le Demon leur tendoit, pour faire brêche à leur pauvreté ; & elles resolurent de l'employer à recevoir plusieurs filles pour rien, ce qu'elles firent en effet.

Nous arrivâmes enfin à Angers, & nous y trouvâmes le saint Evêque dans un état bien different de celui où nous l'avions vu vingt-quatre ans auparavant, car il y avoit plus de trois ans qu'il étoit aveugle. Comme l'accoutumance où il avoit toujours été de visiter tous les ans son Diocese, ainsi qu'un bon Pasteur qui veut connoître tout & pourvoir à tout, contribuoit à le faire bien porter, l'inaction & le repos où il se voyoit reduit, par une suite de l'infirmité que Dieu lui avoit envoyée, contribuoit au contraire avec son grand âge à affoiblir sa santé. Il temoigna à sa niece & à son petit neveu une affection toute pleine de tendresse. Nous prîmes ce tems pour faire recevoir la Confirmation à ce jeune enfant, & ce fut ce Prélat qui la lui donna, moi lui servant de parein à ce Sacrement comme à celui de baptême. Car M. d'Angers s'étoit conservé la liberté de conferer le Sacrement de Confirmation, & de donner la Tonsure. Nous fûmes temoins de la tristesse où il étoit de ne pouvoir s'acquitter de ses autres fonctions, lorsque tous les Ordinands vinrent lui demander sa benediction pour aller se faire ordonner à Nantes.

Cependant nous ne pouvions assez admirer la presence d'esprit & la netteté de jugement qu'il faisoit paroître en toutes choses, nonobstant la grande foiblesse où son corps étoit reduit. Dieu verifia en sa personne ce que dit S. Paul

qu

que tous ceux qui veulent vivre dans la pieté, & conformément à la vie de Jésus-Christ, souffriront persecution; & ce qu'avoit dit, long-tems avant l'Apôtre, l'Ange Raphaël à Tobie, qu'étant agreable à Dieu il avoit été necessaire que la tentation l'éprouvât. Il fut donc aussi éprouvé, non pas seulement comme Tobie en perdant la vue, mais en souffrant mille contradictions, qui devoient être d'autant plus sensibles à sa pieté que, sous des pretextes de pieté même, on prenoit à tâche de s'opposer à ses meilleures intentions, & qu'on se servoit pour cela de gens devots; comme si la véritable devotion pouvoit jamais s'accorder avec l'esprit de revolte qu'on fait paroître contre un saint Evêque, à qui on tend mille pieges pour le troubler dans ses plus saintes fonctions.

Mais enfin c'est par cette voie que Jesus-Christ le Pasteur suprême a marché, & que ses humbles imitateurs ont passé. Ce chemin, quoique moins frayé, & moins agreable aux sens, est le plus sûr; & c'est celui par lequel il a plu à Dieu de conduire ce grand Prelat, à qui ses ennemis, qui l'étoient véritablement de la pieté, enlevoient par leur grand credit ceux de ses Ecclesiastiques en qui il avoit plus de confiance, leur en substituant d'autres directement opposés. Il supportoit ces humiliations avec une douceur qui alloit presque jusqu'à l'excès, puisque bien loin de s'abandonner à un esprit de vengeance

infiniment éloigné du caractere de sa vertu, il repandoit presque toujours ses graces sur ceux de qui il avoit été maltraité; ensorte que c'étoit un sentiment commun dans Angers, qu'il suffisoit d'avoir offensé M. l'Evêque, pour être assuré d'en être recompensé. Et quoique la prudence demande quelquefois qu'on modere à l'exterieur les effets de la charité, qu'on doit toujours conserver dans le cœur envers ceux dont on a été offensé, on ne sauroit néanmoins ne pas admirer cet excès tout nouveau d'une nouvelle sorte de vengeance, qui le portoit à exceder en bienfaits à l'égard de ses ennemis.

Que si l'on jette les yeux sur le grand & incomparable modele du premier Pasteur, que M. d'Angers se proposoit & avoit toujours en vue, de celui qui a donné sa vie pour rachetter ceux mêmes qui l'ont fait mourir, osera-t-on accuser d'excès ce que faisoit l'Evêque d'Angers pour se venger saintement de ceux qui lui étoient opposés? Dieu permit sans doute que la mauvaise volonté de ces hommes possedés de l'esprit du siecle lui servit de contrepoids pour le tenir dans l'humilité, au milieu de l'applaudissement des peuples qui le regardoient communément comme un Saint, & qui l'appelloient ainsi, non seulement dans Angers, mais dans tous les environs. Et je me souviens qu'à plus de dix lieues, lorsque l'on savoit que nous allions à Angers, on nous parloit aussi-tôt de l'Evêque comme d'un grand

grand serviteur de Dieu, & d'un Prelat vraiment saint. Aussi dans la ville la plûpart des moribonds ne pouvoient se resoudre de faire leur dernier sacrifice, qu'ils ne l'eussent envoyé prier de venir les voir, & leur donner sa sainte benediction, qu'ils recevoient avec une pieté & une foi extraordinaire; ensorte qu'on en vit même de gueris d'une maniere surprenante par un effet de cette benediction épiscopale. Il étoit sans cesse par tout. Il étoit comme le soleil de son Diocese. Il se montroit également à tout le monde sans distinction, pour l'éclairer par sa lumiere & pour l'échauffer par sa charité. Et tant s'en faut qu'il craignît de rien perdre de son autorité, que plus on avoit la consolation de le voir, plus on vouloit en jouir, & plus même le respect qu'on avoit pour sa personne s'augmentoit. Il ne sortit jamais de son Diocese pour venir à Paris dans l'espace de quarante ans qu'il fut Evêque, & il ne parut jamais à la Cour, que lorsque la Cour même vint dans son Diocese.

Nous apprimes, en visitant l'Hôpital ou l'Hôtel-Dieu d'Angers, que le Prelat visitoit très regulierement les pauvres tous les Dimanches après Vêpres. Il donnoit la Confirmation à ceux qui ne l'avoient point reçue, & qu'on avoit soin d'y preparer auparavant.

Nous vimes dans Angers un excellent Ecclesiastique, qui vivoit avec une sœur non moins sainte que lui, dans une pieté admirable. Ils se nommoient Monsieur

& Mademoiselle Heord. Ils étoient considerés & respectés dans la ville, où ils étoient un exemple de toutes sortes de vertus.

## CHAPITRE XV.

*Histoire abregée de M. Dirois que l'Auteur voit à Avranches. Il va au Mont S. Michel: description de ce Monastere. Il voit à Coutance Madame de Mondonville. Il se rend à la Trappe, où tout l'édifie. Il voit à Evreux M. Metayer, Ecclesiastique respectable par son amour pour la verité & par ses souffrances.*

JE passe quantité de villes où nous allâmes, sans y faire de connoissance particuliere, pour m'arrêter à celle d'Avranches. Nous y vimes M. Dirois notre ancien ami, & qui avoit été precepteur de mon frere. Il étoit fort consideré de M. d'Avranches, qui se servoit de lui dans la conduite de son Diocese, comme d'un Prêtre très éclairé, très sage, très vertueux, & qui avoit toute la capacité possible pour soulager son Evêque dans les fonctions de sa dignité.

Mais sous son predecesseur il fut longtems exposé à tous les traits d'une medisance très maligne. Il souffrit bien des contradictions & des persecutions, aussi-bien que plusieurs autres Ecclesiastiques qui n'avoient point d'autre crime

que celui d'honorer sa vertu & de se conduire par ses conseils également sages & pieux, & de se distinguer en quelque sorte par une très grande regularité, & par un attachement plus exact à tous leurs devoirs. L'animosité dont avoient été poussés ceux qui ne pouvoient haïr que sa vertu, fut telle, qu'ils engagerent l'Evêque même à seconder la violence de leurs passions. Un de ses principaux Officiers se declara hautement contre ce vertueux Prêtre & contre tous ses amis, & fit fulminer les Censures contre eux tous d'une maniere qui donna d'un côté de l'indignation, & de l'autre de la compassion à tous ceux qui connoissoient le merite des personnes qu'on traitoit si indignement.

Dieu le permettoit ainsi pour éprouver & purifier davantage ses serviteurs, parce qu'il est necessaire que tous ceux qui sont agreables à Dieu & conformes à l'image de son Fils, soient persecutés comme lui. Mais de même que Job & Tobie, ayant passé par le feu des afflictions, furent ensuite plus honorés & plus heureux que jamais, aussi après que ce vertueux Chanoine & ses amis eurent souffert avec une humble patience cette rude épreuve, Dieu le retablit en honneur aux yeux de toute l'Eglise d'Avranches, sous un autre Evêque, qui sut mieux discerner son merite, & profiter même, pour l'avantage de son Diocese, des grands talens de science, de pieté & de sagesse qu'il

découvrit en lui & en ses amis. On a même remarqué comme une chose étonnante que tous ceux qui avoient le plus contribué à leur persecution, moururent dans l'année même des Censures qu'ils avoient fait fulminer, ou tomberent dans un état pire que la mort.

Dieu ne fait pas éclater toujours dans cette vie ces grands coups de sa justice, parce qu'il reserve beaucoup plus de choses à éclaircir au grand jour de l'éternité, qu'il n'en découvre dès à present, afin d'exercer par là davantage la foi de ses serviteurs. Mais quand il veut bien donner aux hommes de tels exemples de sa protection toute-puissante en faveur de ceux qu'il aime, il fait connoître à ceux qui les persecutent & qu'il épargne en ce monde, à quoi ils doivent s'attendre après avoir méprisé la longue patience d'un Dieu qui les invitoit à la penitence.

Une des choses qui nous fit le plus de plaisir dans Avranches fut de voir l'union admirable de plusieurs Ecclesiastiques & de plusieurs seculiers dans une vie consacrée au service de l'Eglise, à la charité & à la pieté, & dans des sentimens élevés au dessus de ce qu'inspire la nature, & reglés par les principes de la foi. M. Dirois qui étoit comme le centre de cette union toute chrétienne, nous procura la consolation de les voir & de les connoître. Nous ne pouvions assez admirer la bonté & la sagesse de Dieu, qui se sert souvent d'un seul homme, qu'il remplit de son

Esprit,

Esprit, pour repandre sa charité dans un grand nombre d'autres personnes, & former en eux comme une petite image de l'Eglise primitive qui n'avoit qu'un cœur & qu'une ame; & dont les biens n'étoient possedés qu'en commun. Tels étoient ceux que le feu de la persecution avoit éprouvés, & qu'il avoit plu à Dieu de retablir, sous l'Evêque d'à-present, dans la reputation qu'une envie maligne s'étoit efforcé de fletrir auparavant.

Pendant le sejour que nous fimes à Avranches, nous allâmes au Mont S. Michel, voir cette merveille qu'on ne peut assez admirer, & qui avoit fait peu de tems auparavant l'étonnement de M. de Vauban qui, après l'avoir bien consideré, dit que c'étoit un chef d'œuvre, & l'ouvrage le plus hardi & le plus achevé qui fût peut-être dans le monde. Il faut en effet se figurer sur la pointe d'un rocher une grande Eglise fort exaucée, & très bien proportionnée pour la nef & pour le chœur, & tout ce qu'on peut desirer dans une Abbaye pour le logement des Religieux, & pour tous les lieux claustraux, c'est-à-dire un grand dortoir, un fort beau refectoire, une bibliotheque, un cloître dont les piliers sont d'une matiere très rare & d'un ouvrage merveilleux, & deux ou trois grandes salles dont il y en a une sur-tout très spatieuse, & voutée comme une Eglise, que l'on appelle la salle de S. Michel. Ce qu'il y a de remarquable c'est que l'Egli-

se est toute entiere soutenue sur une voute, que nous vimes avec admiration comme une autre espece de chef d'œuvre de l'art de l'homme, & où le Pere Prieur nous donna le lendemin à dejeuner, n'y ayant que cet endroit du dedans de l'Abbaye où ma belle-sœur pût entrer.

Le Gazetier d'Hollande étoit pour lors enfermé dans le lieu le plus escarpé sur ce rocher, dont l'exhaucement fait peur à voir. Et comme Dieu est admirable dans ses ouvrages, il a fait naître sur le haut de ce rocher même, tout au milieu de la mer, une fontaine d'eau douce, qu'on y regarde avec raison comme un tresor, & de l'eau de laquelle les Religieux envoyent quelques cruches par present aux personnes de leur connoissance. Car quoiqu'il y en ait encore une autre au pied du rocher qui sert à la ville, comme elle est comblée deux fois le jour par le reflux de la mer, l'eau en est moins bonne. On a aussi menagé au pied de tous ces grands bâtimens une petite promenade, que l'on appelle la merveille, où l'on a planté quelques arbres; & j'y ai mangé du raisin. Nous courumes quelque risque en allant, y ayant voulu arriver par Avranches, dont la greve est fort longue & fort tremblante, & le sable fort mouvant. Mais on nous compta tant d'accidens arrivés, & même depuis peu, à gens qui avoient manqué de guides, ou qui avoient negligé de les suivre, que ces évenemens nous rendirent plus cir-

conspects. Nous retournâmes donc par Pont-Orson qui a le terrain de la greve beaucoup plus ferme.

Nous ne fimes que passer à Coutances, n'ayant pu nous y rendre que le soir. Il y avoit alors dans cette ville une Dame très celebre par sa pieté & encore plus par sa disgrace, qu'on a regardé comme un grand mal, non tant pour elle, à qui la foi fait trouver Dieu presque également par tout, que pour la France, puisque le Pape & le Roi l'avoient secondée heureusement dans le dessein qu'elle avoit pris d'élever des filles capables d'instruire la jeunesse, d'une maniere que tout le monde admiroit.* L'égalité d'esprit qu'elle fit paroître dans un changement si inopiné qui renversa tous ses bons desseins, ne fut pas moins admirable. Les paroles qui sortirent de sa bouche ou de sa plume firent connoître combien son cœur respiroit la charité & la pieté. Et ses sentimens si édifians sur ce qui faisoit pleurer tous ceux qui aimoient l'Eglise, donnoient bien lieu de juger, qu'elle envisageoit uniquement la volonté & la gloire du Seigneur dans ses actions.

Nous allâmes ensuite à S. Lo; de-là chez Madame de la Motheliere qui est ma niece à la mode de Bretagne, & en-



* M. du Fossé veut parler de Madame de Mondonville, qui institua à Toulouse la Congregation des filles de l'Enfance. Voyez l'histoire abregée de cette celebre Congregation dans les Nouvelles Ecclesiastiques de l'année 1735. page 129. & suiv.

ensuite à Cathelly dont la Dame est cousine de ma belle-sœur. Ces Dames furent aussi surprises que ravies de nous voir chez elles, où elles n'auroient jamais espéré que nous pussions aller. Après quelques jours nous allâmes à Caen; de-là à Falaise; puis à l'endroit où se tient la Foire de Guibrai, qui est celebre pour tous les Marchands de France qui s'y rendent dans le tems. Nous vinmes ensuite à Argentan, & ayant su qu'il y avoit un Couvent de Jacobins, nous y allâmes pour apprendre la route de la Trappe où nous voulions aller.

Nous y arrivâmes le lendemain à quatre heures du soir. Nous y fumes reçus avec toute la civilité & la charité possible. Nous assistâmes à Matines & à tout l'Office, & nous mangeâmes au refectoire. Nous fumes extrêmement édifiés de voir ces saints Religieux qui paroissent comme autant d'images de Jesus crucifié, en quelque endroit qu'on les voye.

Nous eumes aussi la consolation d'entretenir M. l'Abbé. Je le trouvai d'un abord aisé, & d'un accueil plein de charité. Ses entretiens sont également spirituels, solides & agreables. Je puis dire qu'il nous combla d'amitié & d'honneur, & que la maniere dont il nous reçut chez lui ne s'effacera jamais de mon cœur. C'est ce qui a contribué à augmenter la douleur que j'ai ressentie, lorsqu'il s'est élevé des bruits facheux sur le sujet de ce grand homme, à l'occasion de quelques Lettres que l'on a fait

fait courir dans le monde comme étant de lui, où il sembloit menager moins la reputation de M. Arnauld que l'on n'auroit du l'attendre de sa pieté & de sa lumiere.* Pour moi j'ai eu peine à me persuader que de telles Lettres fussent de lui.

Mais quoi qu'il en soit, il est vrai que je me console un peu par la lecture de la vie des plus grands Saints, lorsque j'y trouve qu'un S. Chrysostôme la gloire de l'Eglise de Constantinople, s'est vu lui-même exposé à la prevention qu'avoit conçu contre lui S. Cyrille Patriarche d'Alexandrie, & S. Epiphane Evêque de Salamine. Ce qui doit sans doute nous faire gemir dans la vue de ces jours d'obscurité & de tenebres dont la vie presente est enveloppée, & soupirer après la lumiere de l'autre, où la verité sera connue telle qu'elle est, où la charité ne pourra plus être alterée, où Dieu sera tout en tous, & où ceux qu'il remplira parfaitement de lui-même ne seront plus sujets à aucune foiblesse.

Nous allâmes ensuite à Verneuil, & de-là chez un de nos proches parens nommé M. Dery, Doyen Conseiller au Parlement, pere de la Dame de la Motheliere chez qui nous avions passé. Nous y demeurâmes quelques jours, & de-là nous allâmes à Evreux, où nous vi-

* On peut voir à ce sujet ce qui en est dit dans l'Ecrit imprimé en 1705. sous ce titre: *Lettre de M. de Tillemont,* &c.

vimes un de nos anciens amis, M. Metayer Curé de S. Thomas. Son merite connu de tous ceux qui ont eu quelque liaison avec lui, lui attira sous l'Evêque predecesseur de celui d'à-present, beaucoup de contradictions & de persecutions. Ayant pressenti la mauvaise volonté de ceux qui avoient la principale part dans les Conferences ecclesiastiques, il jugea qu'il devoit s'en exclurre, quoi qu'il en fut, par sa grande pieté & par sa grande lumiere, l'un des principaux ornemens.

Son Evêque ne se contenta pas de lui donner dans sa propre ville plusieurs sujets de chagrin, il le poursuivit, pour ainsi dire, jusqu'à Rome. Car cet excellent Ecclesiastique se voyant hors d'état de servir l'Eglise en un lieu où il étoit en butte à l'Evêque, regarda cet entre-tems comme lui étant favorable pour faire un voyage en Italie, où l'éloignement de ceux qui lui en vouloient, pourroit au moins lui procurer quelque repos. Mais celui qui est appellé l'ennemi des Saints, lui suscita de nouveaux troubles jusqu'à Rome. Le Prelat qui ne l'aimoit pas ayant su ce voyage, en écrivit en Italie. Il y eut même un Cardinal qui sollicita Sa Sainteté de le faire enfermer dans les prisons du S. Office. Le Pape Innocent X. qui étoit moderé, ne crut pas devoir suivre l'impetuosité des mouvemens que ce Cardinal très prevenu s'efforçoit de lui inspirer. Mais prenant une voie plus sage, il donna ordre secretement que l'on

l'on obſervât toutes les demarches de celui qu'on vouloit lui rendre ſi odieux. On le ſuivit donc un jour qu'il viſitoit les ſept Egliſes privilegiées, & ceux qui le ſuivoient de la ſorte furent auſſi fatigués qu'édifiés de ſa devotion.

Le Pape connut clairement que cette animoſité qu'on temoignoit contre lui, étoit un effet de la jalouſie & de la prevention. Il conçut même une vraie eſtime pour ſon merite, par le rapport que le Cardinal Spinola Gouverneur de Rome fit à Sa Sainteté, d'un entretien qu'il avoit eu avec lui, & dont il avoit été parfaitement ſatisfait. Car ce Cardinal avoit mandé par ordre du Pape M. Metayer, & s'étoit informé de lui du ſujet de ſon voyage, & du tems qu'il avoit deſſein de demeurer à Rome. Quoiqu'un tel compliment, que les Papes n'ont jamais accoutumé de faire aux François qui viennent voir la plus belle ville & la premiere Egliſe du monde, le ſurprit un peu, il repondit ſi ſagement, que le Gouverneur très bien informé des intentions de Sa Sainteté, l'aſſura avec toute l'honneteté poſſible, dans une ſeconde viſite qu'il l'engagea à lui rendre, qu'il pouvoit demeurer à Rome tant qu'il voudroit.

Cependant M. Metayer ayant autant d'eſprit qu'il en avoit, n'heſita point ſur le parti qu'il avoit à prendre. Il jugea bien qu'il lui étoit plus avantageux de ſortir de Rome. Ainſi après y

avoir

avoir demeuré près de deux mois, il s'en retira & revint en France. Mais à son retour il trouva que les esprits étoient encore plus indisposés à son égard; & sans qu'il pût concevoir quel étoit son crime, il reçut un ordre de se retirer incessamment au Havre-de-grace. Il y obéit comme à l'ordre de Dieu même, qui sait se servir de la mauvaise volonté des hommes pour sanctifier de plus en plus ses serviteurs.

Mais ce qui faisoit gemir davantage ceux qui connoissoient son innocence étoit de voir, que des Religieux devoués d'une maniere toute particuliere à la penitence, & qu'il a souvent assistés de ses charités, étoient ceux qui se déclaroient avec plus d'animosité contre lui, le dechirant par leurs calomnies, & repandant mille faux bruits pour le decrier & le rendre plus odieux. C'est ce qui obligea un Ministre d'Etat d'écrire à M. l'Archevêque de Rouen, qu'on recevoit à la Cour beaucoup de plaintes de la maniere dont se conduisoit M. Metayer dans le lieu de son exil, où l'on pretendoit qu'il cabaloit, afin qu'il s'en informât plus particulierement, & y donnât ordre.

Le Prelat s'adressa donc au Curé de la paroisse du Havre où il demeuroit, & lui ordonna d'observer exactement toutes les demarches de celui dont on faisoit tant de plaintes. Le Curé dans ce dessein vint d'abord rendre visite à M. Metayer, & sans s'ouvrir à lui du sujet qui l'amenoit, il lui demanda dans l'en-

l'entretien, ce qu'il disoit de leur ville, s'il la trouvoit belle, ce qu'il jugeoit des habitans. *Je ne puis, Monsieur*, lui repliqua-t-il, *vous rien dire de la ville, n'en connoissant que le chemin de mon logis à votre paroisse, & de votre Eglise à mon logis; & depuis que je suis au Havre, je n'y ai parlé à personne qu'à mon hôte.* Le Curé extrêmement surpris lui repartit: *Comment vous ne connoissez pas un tel?* C'étoit un de ceux qu'on avoit nommés au Curé, chez lequel on disoit que M. Metayer alloit souvent faire des cabales & tenir des assemblées. Celui-ci repondit sans s'émouvoir: *Je vous assure, Monsieur, que je ne le connois point, que je ne l'ai jamais vu, & ne lui ai jamais parlé.* Mais s'appercevant que le Curé avoit peine à ajouter foi à ce qu'il disoit, & qu'il paroissoit prevenu, il le pria d'aller sur le champ voir la personne qu'il lui nommoit, & de savoir de sa propre bouche si elle le connoissoit. Le Curé trouva cet expedient très sûr, & s'en alla sur le champ trouver celui dont il s'agissoit. Il lui parla dans la conversation de M. Metayer; & comme il vit qu'il ne lui en disoit rien, il lui demanda s'il ne le connoissoit pas. Cet homme lui temoigna fort simplement, que jamais il ne l'avoit vu, ni n'en avoit entendu parler. Le Curé étonné au dernier point, & convaincu très parfaitement de l'imposture de tous les bruits qu'on repandoit contre lui, informa M. l'Archevêque de la verité des choses, & le Prelat en fit son rapport à la Cour.

Ce-

Cependant l'animosité de ses ennemis croissant par la conviction même de leurs calomnies, ils continuerent à l'affliger autant qu'ils purent. Comme l'air du Havre paroissoit extrêmement contraire à sa vue, & qu'il étoit menacé de la perdre tout-à-fait, s'il y demeuroit davantage, ses amis obtinrent que le lieu de son exil seroit changé ; & il vint un ordre pour le faire aller à Vire. Mais les mêmes Religieux dont j'ai parlé prévinrent son arrivée en cette ville, & le décrierent comme un heretique, afin que l'on s'en defiât comme d'un homme dangereux, & qu'on évitât d'avoir commerce avec lui.

Enfin M. l'Evêque d'Evreux d'à-present, mieux informé que son predecesseur du vrai merite & des excellentes qualités de M. Metayer, sollicita lui-même beaucoup son retour. Madame de Bouillon ayant aussi engagé M. le Duc de Bouillon à le demander au Roi, il obtint la liberté de revenir à Evreux. Ainsi celui que l'on avoit decrié comme un criminel & comme un heretique, étant devenu tout d'un coup innocent & bon Catholique, sans qu'il fût arrivé rien de nouveau dans sa conduite, & ayant été reconnu très orthodoxe sans qu'il eût rien changé dans sa doctrine, trouva sous le successeur du Prelat qui l'avoit tant persecuté toute la protection qui étoit due à son merite.

Cependant la Cure de S. Thomas d'Evreux étant tombée à la nomination d'un Chanoine qui connoissoit & estimoit

moit M. Metayer, il resolut de la lui donner. Il en parla à son Evêque qui lui temoigna qu'il en seroit fort content. M. Metayer étant venu dans la suite assurer le Prelat de ses respects, il lui temoigna autant d'estime & de consideration, que son predecesseur avoit fait paroître d'éloignement pour lui. Comme M. d'Evreux sortoit de l'Evêché pour aller à la Conference de ses Ecclesiastiques, M. Metayer qui l'avoit accompagné jusqu'à la porte du lieu où elle se tenoit, ayant voulu le quitter, l'Evêque lui demanda où il alloit. *Vous savez, Monseigneur*, repondit M. Metayer, *que je suis exclus de ces assemblées. Hô! ce n'est pas moi*, repartit le Prelat, *qui vous en ai exclus, & je pretends que vous y assistiez à l'avenir.* Puis le prenant par la main, il le fit entrer avec lui, & parla fort obligeamment de lui à tous ceux qui étoient presens. Ainsi Dieu couronne quand il lui plaît, dès cette vie, la patience de ses serviteurs, & couvre de confusion la mauvaise volonté de leurs ennemis.

---

## CHAPITRE XVI.

*Mort de M. l'Evêque d'Angers. Mort de Mademoiselle de Vertus : son éloge.*

SEPT ou huit mois après notre retour, nous apprimes la mort de M. l'Evêque d'Angers dont nous fumes fort touchés.*

chés. * Jamais Evêque n'a été plus regreté que ce bon Prelat le fut dans Angers & dans tout son Diocese. Comme il étoit extrêmement populaire, & qu'on s'approchoit aisément de lui dans ses besoins, chacun crut avoir perdu en lui un pere, un pasteur, un protecteur; car il étoit rempli de bonté pour les pauvres & les petits, & d'honneteté pour les Grands. Il fut pleuré generalement de tous, & le concours de tous les peuples qui venoient en foule baiser les mains de ce grand Evêque, qu'ils s'accordoient tous à nommer un Saint, obligea à le laisser exposé beaucoup plus longtems, pour satisfaire à la devotion des bonnes gens, qui ne pouvoient se lasser de regarder pour la derniere fois, celui dont les visites épiscopales les avoient remplis si souvent de consolation pendant sa vie. Il mourut pauvre, & sa pauvreté étoit telle que, fondant par son Testament un Obit pour lui dans sa Cathedrale, il eut la precaution d'ajouter, qu'il ne savoit neanmoins si, ce qu'il devoit étant payé, il resteroit de l'argent pour cette fondation.

Nous

* M. Henri Arnauld mourut le 8. Juin 1692. On peut voir l'éloge funebre que fit de ce Prelat M. l'Abbé Peletier, frere de celui qui lui succeda dans l'Evêché d'Angers. La Piece merite d'autant plus d'être lue que l'Abbé qui n'étoit point suspect de Jansenisme ne put l'être d'avoir flatté le portrait de M. Arnauld. Cet éloge se trouve à la fin des IV. Lettres Theologiques imprimées en 1712. contre un Mandement de M. de Bissy.

Nous perdimes vers ce même tems ıne personne pour qui nous avions une ;rande veneration, & qui depuis fort ong-tems temoignoit à toute notre fanille, & à moi en particulier, une finuliere bonté. Je parle de Mademoifelle de Vertus, sœur du Comte d'Avanourt. J'avois commencé à la connoître hez Madame de Longueville où elle lemeuroit avec Son Altesse, qui la reardoit comme son amie, & la cherissoit comme une personne d'un merite out singulier. Mais le degoût du grand nonde, & l'amour de la retraite, joints de frequentes infirmités, la porterent lans la suite à se retirer dans la solitude, e qu'elle fit à Port-Royal des champs, ıù elle se fit bâtir un corps de logis oignant celui de Madame de Longueille, où elle a passé le reste de sa vie. Elle fut les quinze dernieres années ans une perpetuelle infirmité, qu'elle ıpporta avec une patience qui édifioit ous ceux qui la voyoient. Elle avoit 'abord fait à Dieu un sacrifice de son sprit, en se reduisant au silence dans ı solitude, elle qui au milieu du mone se distinguoit dans la conversation rec les plus beaux esprits. Elle lui crifia ensuite peu à peu son corps par s continuelles maladies, qui la reduirent à la fin à ne pouvoir plus se lever, faire le moindre mouvement, sans ımber dans des foiblesses & dans des ouffemens qui sembloient à tout moent devoir la faire expirer. Cepenınt elle s'occupoit toujours à quelque ouvra-

ouvrage autant que son infirmité le pouvoit permettre. Elle travailloit, elle prioit, elle lisoit. Sachant faire de son lit son oratoire & son laboratoire, elle trouvoit dans un si petit espace ce contentement que l'on ne peut gouter que dans un parfait acquiescement à la volonté de Dieu. Sa charité pour les pauvres étoit un tresor inepuisable, où ils trouvoient du soulagement dans tous leurs besoins. Son necessaire étant pris sur sa pension, tout le reste étoit employé pour les nourrir, pour les vêtir, pour les assister dans leurs maladies. Quoiqu'elle eût un genie superieur à son sexe, & un esprit très capable de gouvernement & de la conduite des plus grandes affaires, comme elle en donna souvent des preuves lorsqu'elle étoit engagée dans le grand monde; elle sut vivre à Port-Royal si resserrée que toute sa consolation étoit de ne se mêler d'aucune affaire, que de celle qui regardoit son salut. On ne laissoit pas néanmoins de la consulter souvent, comme une personne dont on savoit que le conseil étoit sûr. Elle disoit son sentiment sans jamais flatter ses meilleurs amis, ayant sur tout une grande sincerité pour partage. Aussi elle étoit respectée de tous ceux qui la connoissoient. Les personnes mêmes qui la craignoient en quelque sorte, ne laissoient pas de l'aimer, ou au moins d'user à son égard de toutes les mesures possibles de civilité & d'honneteté. C'est ainsi que l'Archevêque de Paris predecesseur de celui-ci, vou-

lut toujours, au milieu de tous les bouleversemens qui arriverent à cette Abbaye, qu'elle fût persuadée qu'il avoit pour elle toute l'estime & toute la consideration due à son merite. Enfin après que bien des années se furent passées dans des apprehensions continuelles de la mort, qui sembloit être toujours presente, à cause des étouffemens frequens auxquels elle étoit sujette, le tems arriva où Dieu voulut, en la delivrant de toutes craintes, la mettre pour toujours en sureté dans ses tabernacles éternels. La pieté admirable qui accompagna sa mort fut la recompense de la vie sainte qu'elle mena si long-tems dans la retraite. En mourant elle laissa la maison qu'elle quittoit, dans une sensible douleur de perdre en elle un si bon conseil, & un exemple de vertu si admirable. * Nous en fumes aussi très touchés. C'étoit elle qui avoit le plus contribué au mariage de mon frere, & elle aimoit beaucoup ma belle-sœur.

LI-

* Mademoiselle Catherine-Françoise de Bretagne de Vertus mourut à Port-Royal le 21. Novembre 1692.

# LIVRE QUATRIEME.

## Où l'Auteur rapporte la mort de plusieurs personnes respectables, qui étoient fort unies à Port-Royal.

### CHAPITRE I.

*Fleaux qui affligerent la France en 1693. Dieu rend l'abondance d'une maniere qui paroit tenir du prodige Reflexions de l'Auteur à ce sujet.*

LE Seigneur appesantit sa main sur les peuples en l'année 1693. Depuis trois à quatre ans une guerre très allumée desoloit toute l'Europe. A ce mal se joignit une très grande famine. Jamais année n'avoit d'abord paru plus belle; & les bleds qui couvroient la terre, promettoient une très riche moisson. Mais il s'éleva sur tous les bleds, deux ou trois jours de suite, dès le grand matin, un brouillard épais, que le soleil dissipoit ensuite par la force de ses rayons. L'humeur gluante qui s'étoit attachée aux tuyaux des bleds les noircit & les sécha de telle sorte, que la seve de la terre ne pouvoit plus s'élever jusqu'au grain pour le nourrir. Ainsi toutes ces grandes esperances s'évanouirent en un moment, & ce ne fut plus par tout qu'une desolation

tion generale, lorsqu'on vit tout d'un coup les greniers se fermer par l'avarice des Marchands, qui songerent aussi-tôt à profiter de la cherté des grains.

Pour moi j'eus encore une nouvelle affliction dans le tems de la famine, c'est-à-dire en 1694. On me manda du Fossé que des miserables, choqués de ce que le Fermier les avoit chassés lorsqu'ils l'importunoient, avoient mis de nuit le feu à une grande ferme, & qu'il y avoit cent cinquante pieds de bâtiment brulé, en sorte que les arbres à pressoir étoient consumés, & que l'on n'avoit pu y remedier parce que c'étoit la nuit. Je fus d'abord fort surpris, mais la foi me fit juger que je devois regarder comme une espece de recompense le mal même que je recevois de la part de ceux à qui j'avois fait le plus de bien, & que c'étoit en cela, selon Jesus-Christ, qu'un chretien se distingue d'un payen. Ainsi je resolus de recevoir cette affliction comme de la main de Dieu, & de ne point poursuivre ces incendiaires. Cependant la necessité de reparer promtement les bâtimens de cette ferme, nous obligea d'aller cette année de fort bonne heure au Fossé. Quelques personnes me firent entendre que le Fermier étant proprement la cause de l'incendie, les bâtimens devoient être reparés à ses depens. Mais il me parut qu'il en avoit été une cause si legere, qu'il y auroit de l'injustice à exiger tout son droit en cette rencontre; & qu'après la perte qu'il avoit faite lui-même de beaucoup de

meubles dans cet incendie, il falloit charitablement que je portasse ma part du fardeau.

Etant donc arrivés à la campagne dans ce dessein, nous trouvâmes que notre presence y étoit bien necessaire, pour donner aussi quelque nouvelle assistance à nos pauvres habitans, dont plusieurs souffroient beaucoup, nonobstant la charité qu'on leur faisoit, des cotisations qui se levoient sur tous les Fermiers & les proprietaires de la paroisse. J'en vis plusieurs qu'on ne mettoit point au nombre des pauvres, qui m'assurerent qu'il y avoit près de trois mois qu'ils ne mangeoient plus de pain, se nourrissant seulement de quelques laitages, avec quelques herbes qu'ils alloient chercher dans les prairies. J'étois touché sensiblement de les voir en cet état, & de me voir moi-même dans l'impuissance de les assister, comme j'aurois desiré. Cependant l'obligation que j'avois de reparer mes bâtimens me fournissoit le moyen de soulager quelques pauvres en les engageant à travailler, ce qui leur fut fort utile.

Ce fut en cette même année 1694. que Dieu flechi par l'humiliation, par le jeûne & par les prieres de son peuple, arrêta son bras, & cessa de lui faire sentir la pesanteur de sa justice. Au lieu que l'année precedente tout le monde avoit été trompé par les belles apparences d'une abondante moisson qui se reduisit à rien, on ne le fut gueres moins en cette année, mais d'une maniere plus agrea-

agreable par les justes apprehensions que l'on eut d'une très mechante recolte, que Dieu cependant contre toute apparence rendit très bonne. Tous les peuples attribuerent avec raison un tel changement à l'intercession de Sainte Genevieve, dont on descendit & porta la Chasse en procession dans Paris. Et sans parler du bled qui devint contre toute apparence le plus beau du monde, & qui dès le mois de Juillet en fit diminuer le prix de la moitié, nous remarquâmes quelque chose de plus particulier aux fruits. Les arbres après avoir bien fleuri s'étoient refermés, & il s'y étoit engendré un ver, comme nous le vimes en les ouvrant : ainsi on croyoit tout le fruit perdu. Mais Dieu le permit ainsi, afin qu'on pût moins douter de l'effet de sa toute-puissance ; car ces vers moururent, le fruit noua, crût, & mûrit même si promtement, qu'il sembloit que le Seigneur vouloit se hâter de faire sentir les effets de sa misericorde à son peuple. Ce que nous observâmes de très singulier en cette année, c'est que quoiqu'il y eût eu une grêle très considerable en certains cantons, & entre autres chez nous, les fruits qui en furent frappés, ne laisserent pas de profiter comme les autres, & ne se pourrirent point dans la suite, mais se conserverent aussi long-tems que les plus sains, y ayant seulement le trou que la grêle avoit fait.

Ces reflexions nous affermirent tous dans la creance de cette grande vérité, at-

testée par l'Ecriture, que c'est de la main de Dieu irrité contre nos pechés que partent tous les fleaux differens qui nous affligent; comme c'est la même main du Seigneur flechi par nos larmes, qui repand ensuite sur nous ses divines liberalités.

Mais lorsque la famine fut finie, la guerre ne l'étant pas, la paroisse du Fossé eut deux ou trois affaires pour se defendre de la vexation des soldats qui pilloient, & entre autres une où il y eut un soldat du Regiment du Roi tué, & un autre fort blessé. Quoique l'affaire fut entierement à l'avantage de la paroisse du Fossé, cela ne laissa pas de me donner bien de la douleur, & même de la fatigue pour assister, comme je le devois, des gens qui sont sous ma protection. Telles sont les corvées fâcheuses que l'on trouve attachées aux biens que l'on possede dans le siecle. Ceux qui ont renoncé tout à fait au monde & à ses vains honneurs, ont en même tems éloigné d'eux toutes ces suites funestes de servitude. Mais tant qu'on tient par quelque endroit à ce qui est de son domaine, on est exposé à bien des disgraces, & à toutes les vaines inquietudes qui les suivent. Il est même de la misericorde de Dieu que nous ne jouissions pas toujours si paisiblement des honneurs & des richesses du siecle, mais qu'elles soient accompagnées d'une certaine amertume qui nous en degoute, ou qui nous empêche au moins d'y attacher notre cœur. C'est aussi à quoi j'ai senti que ces sortes d'evenemens

mens si fâcheux étoient utiles, n'y ayant rien de plus difficile ni de plus rare que de vivre dans l'abondance & dans le calme d'une entiere prosperité, sans aimer des roses qui ne piquent point, & sans se flatter d'une couronne dont on ne sent aucune pointe. Lors donc que nous autres nous nous regardons comme très foibles pour tout quitter, comme un Saint Antoine & tant d'autres Solitaires, attendons-nous à avoir besoin en quelque sorte d'une plus grande force pour pouvoir porter le joug du monde, & toutes les suites si penibles de ce joug si different de celui de Jesus-Christ. Ne nous trompons point dans nos mesures, & supputons bien si nous serons assez robustes, pour porter, sans nuire à notre salut, tout le poids de la servitude du siecle. Car quoiqu'on fasse resolution de haïr le monde, étant au milieu du monde, il conserve toujours tant qu'on n'en sort point, une espece de droit sur nous. Mais il n'est que trop véritable qu'on s'engage insensiblement dans ses chaînes, & qu'on se trouve très souvent au milieu des plus grands perils, sans les avoir trop prevus. Peut-être même que Dieu le permet ainsi pour empêcher que ceux qui le craignent, ne soient trop effrayés par la vue de tant de dangers dont ses serviteurs sont environnés dans le monde, & pour leur faire sentir à chaque pas par leur propre experience, que lui seul peut les soutenir, & les conduire au milieu de tant d'écueils.

En effet quand je considere mille occasions où j'ai eu besoin de toute sa protection pour n'être pas entierement abandonné à moi-même, je suis obligé de lui chanter des cantiques d'actions de graces, & de lui dire dans la vue de tant de pieges dont il m'a delivré: *Laqueus contritus est & nos liberati sumus.* Si vous possedez des Seigneuries, la relation qu'elles vous donnent necessairement avec vos Vassaux, vous attire une infinité d'embarras. Si vous avez quelque talent pour accommoder les affaires, ces mêmes accommodemens, où vous regardez l'exercice de la charité, vous deviennent très souvent dans la suite des sujets terribles d'exercer votre patience. Tel vous prie & vous conjure d'être son arbitre, qui est prêt de vous outrager après l'arbitrage. Si vous avez des amis, ils pretendent que le droit de l'amitié leur donne une espece d'empire sur vous, & vous oblige à vous declarer contre leurs parties. Tout est rempli d'injustice dans le monde, & nous ne trouvons en nous que foiblesse. Peut-on donc faire autre chose que de recourir à celui qui sait proteger les foibles, lorsqu'ils se confient en lui, & humilier les injustes & les violens? Avec lui on peut esperer le salut au milieu des tempêtes, comme on perira sans lui dans le port même.

CHA-

## CHAPITRE II.

*Mort de M. Arnauld le Docteur. Quelles étoient ses occupations & ses dispositions dans le lieu de sa retraite.*

SI j'ai éprouvé en bien des rencontres la vérité dont je viens de parler, l'exemple du plus grand homme de ce siecle, je veux dire de M. Arnauld oncle de ma belle-sœur, que nous eumes l'affliction de perdre au mois d'Août 1694. nous en convainquit plus que jamais. Car il n'y a eu peut-être gueres d'homme dont la patience ait été plus fortement éprouvée que la sienne, & que le Tout-puissant ait plus visiblement soutenu par sa main, au milieu de tant de tempêtes qu'il a essuyées.

J'ai parlé ci-devant de sa retraite hors de la France, & du sujet qui en fut la vraie cause, c'est-à-dire du desir sincere qu'il eut de faire cesser tous les bruits que ses ennemis se plaisoient à repandre tous les jours pour decrier sa conduite, & pour envenimer ce qu'il y avoit de plus innocent dans les visites que lui rendoient ses parens & ses amis. Ayant donc cru, comme je l'ai dit ailleurs, que son absence ôteroit tous ces pretextes à ceux qui cherchoient des occasions de le perdre, il s'étoit entierement retiré depuis quinze ans. L'on peut dire qu'il leur donna pendant tout ce tems quelque sujet de se repentir de

l'avoir ainsi obligé de se méttre hors de leurs atteintes. Car sa reputation s'augmenta encore beaucoup plus durant son absence, par les excellens Ecrits qu'il composa avec une entiere liberté, tant pour sa propre defense, que pour celle de la vérité & de l'Eglise, trouvant au milieu des étrangers ce qu'il n'avoit pu trouver au milieu de ses compatriotes. Il avoit là consolation de servir Dieu sans que sa conduite fût critiquée, & sans qu'on tournât à crime ses meilleures actions.

Comme il étoit obligé de demeurer caché dans sa maison, il trouva moyen avec l'agrément du Pape, qui lui envoya un Bref pour cela, d'en faire une Eglise domestique, où il lui permit, comme à un Prêtre persecuté injustement, de dire la Messe, ainsi qu'il le faisoit ordinairement tous les jours. Toutes ses occupations & ses exercices journaliers étoient reglés comme dans une Communauté très reguliere. On peut voir dans un Livre donné au Public qui porte pour titre: *Histoire abregée de M. Arnauld*, tout ce qui regarde le detail de cette vie si chretienne qu'il menoit dans sa retraite. Mais pour en dire un mot, c'étoit véritablement la vie d'un Prêtre qui, en sacrifiant tous les jours le corps adorable de Jesus-Christ dans la sainte Messe, s'immoloit aussi tous les jours lui-même à Dieu par le sacrifice continuel d'une vie toute devouée à son service, & par une humble soumission à sa volonté, dans l'état

si mortifiant où il lui avoit plu de le reduire. Comme il s'attacha toujours inviolablement à la doctrine de l'Eglise, dont il regardoit la foi comme la vie des chretiens, il aimoit aussi à suivre entierement son esprit dans les prieres, c'est-à-dire qu'il regardoit son Office comme la priere propre à un Prêtre, & chaque heure de cet Office comme un tems de benediction pour chacune de ses prieres. Ainsi il étoit exact autant qu'il pouvoit, à ne rien changer dans cet ordre des prieres ecclesiastiques.

Il disoit la Messe entre Prime & Tierce, avec une telle ferveur de devotion, qu'il étoit comme impossible que ceux qui y assistoient ne s'en sentissent échauffés, par le feu qui l'animoit sensiblement dans tout le tems de ces redoutables Mysteres. Pour peu de reflexion que l'on fît alors sur le respect & la frayeur toute sainte dont il étoit penetré, on étoit dans le dernier étonnement que l'on eût pu l'accuser d'avoir travaillé pour detruire la veneration de cet auguste sacrifice. Quoiqu'il eût le cœur rempli des vérités de l'Ecriture, il la lisoit toute entiere tous les ans, persuadé que ce Livre tout divin est un tresor inepuisable, où l'on decouvre de plus en plus de quoi se remplir, à mesure qu'on s'en approche avec plus d'ardeur; & il joignoit à cette lecture celle de quelque autre Livre de pieté.

Il étoit très sobre, mangeant peu de viande à son dîner, & de la plus commune; & se contentant pour le soir

d'un petit potage, avec deux œufs.

Jamais peut-être n'a-t-on vu un homme d'une plus grande simplicité, & qui songeât moins à prendre le moindre empire sur ses amis. Ce qui a pu donner lieu à l'idée qu'on se formoit de lui, c'est qu'aimant très sincerement la vérité en quelque matiere que ce fût, & ayant l'esprit fort juste pour ne pas prendre le change, il la soutenoit avec une grande fermeté, quand il la voyoit attaquée. Mais du moment que quelqu'un lui faisoit connoître qu'il se trompoit, ce qui arrivoit bien rarement, il se rendoit avec joie, parce qu'il ne cherchoit pas comme tant d'autres à disputer, mais à établir la vérité. Le seul exemple de ce qui lui arriva au College du Mans, lorsque, presidant à une These de Philosophie, il demeura convaincu que celui qui disputoit contre le soutenant avoit raison, & qu'il fit gloire de se rendre publiquement, suffit pour donner une juste idée du véritable caractere de son esprit.

Aussi tant d'excellens Ouvrages qu'il a donnés au public étoient autant de preuves de son amour plein d'ardeur pour l'Eglise & pour la vérité, qu'un serment solemnel l'avoit engagé de defendre aux depens de sa liberté & de sa vie. C'est pourquoi il avoit toujours soin d'attirer la benediction de Dieu sur son travail, ne s'y appliquant chaque jour qu'après avoir dit la sainte Messe, & regardant ce travail comme l'œuvre que Dieu même lui imposoit, &

& dont le Sage lui avoit appris de ne se pas acquitter avec negligence. Mais ce qui fait encore mieux voir la parfaite pureté de son intention dans ses Ecrits, c'est qu'il temoignoit une joie sensible de l'avantage que l'Eglise retiroit du travail des autres, se proposant pour objet unique le bien de l'Eglise & non sa propre reputation. Quoiqu'il fût bien éloigné d'être riche, n'ayant aucun bien d'Eglise & son patrimoine étant fort mediocre, il excelloit en charité envers les pauvres, s'ôtant quelquefois le necessaire pour être en état de fournir à leurs besoins. Enfin quelque grande que fût sa retraite dans une maison d'où il ne sortit jamais les quatre dernieres années de sa vie, il prenoit encore quelques jours pour se retirer à l'égard de ceux de la maison & se recueillir davantage devant Dieu, en s'appliquant particulierement à la consideration de la mort, & se remplissant des vérités de la vie du siecle à venir.

Une vie si chretienne & si penitente étoit encore accompagnée de plusieurs infirmités qui lui survinrent, de plusieurs attaques d'un étouffement auquel il étoit sujet, de la diminution de sa vue, &c. ce qui lui donnoit le moyen d'offrir à Dieu un sacrifice plus plein, en lui immolant peu à peu son corps comme une victime vivante, sainte & agreable à ses yeux. Lorsqu'il étoit dans ces saintes dispositions, & que sa vie même paroissoit une preparation continuelle à la mort, il se sentit attaqué

le premier d'Août 1694. de sa fluxion, qui lui causoit un étouffement de poitrine. Mais comme on étoit accoutumé à ces sortes d'attaques qui lui étoient ordinaires, & dont on avoit trouvé moyen de le soulager, on ne s'en effraya pas d'abord. Il se leva à son ordinaire, pria Dieu, dit la Messe, & se mit à son travail comme un autre jour. Il fit de même les deux jours suivans, auxquels il offrit aussi le saint sacrifice, quoique son mal parût augmenter. Mais il fut ensuite quatre jours sans être en état de dire la Messe, recitant neanmoins l'Office de l'Eglise aux heures accoutumées, s'occupant beaucoup de Dieu par l'élevation de son cœur vers lui, recitant les Pseaumes qu'il savoit par cœur, écoutant lire des Livres de pieté, & se remplissant le cœur des paroles de la verité qu'il avoit tant aimée.

Le septiéme jour de sa maladie qui étoit le samedi, quoique le mal le pressât beaucoup, il ne laissa pas de se lever, de diner dans sa chaise, & de converser à l'ordinaire avec les saints compagnons de sa retraite. Mais comme on le vit fort abbatu & que sa poitrine, étant beaucoup engagée, commençoit à ne se plus decharger, on jugea bien qu'il ne falloit pas davantage differer à lui faire recevoir les Sacremens. Il se confessa donc le soir de ce même jour. Il reçut l'Extrême-onction & le Saint Viatique avec sa foi & sa pieté ordinaire. Sa voix s'étant éteinte, il entra quelque tems après dans l'agonie, pendant la-

quelle on fit les prieres accoutumées de l'Eglise. Mais ce fut une agonie si tranquille, qu'il sembloit que Dieu voulût faire connoître par la maniere même dont il mourut, que son ame n'avoit nulle peine de quitter un corps mortel, pour aller se réunir à son Dieu comme à son principe & à son bien souverain. Il passa ainsi sans aucune convulsion, sans grimaces & sans mouvemens, du tems de cette vie de misere & de combat, au repos de l'éternité bienheureuse, que Jesus-Christ a promise à ceux qui auront souffert pour la vérité & pour la justice. Et quoique d'un si grand nombre d'années qu'il vécut depuis que la persecution commença à s'élever contre lui au sujet du Livre *de la frequente Communion*, il en ait passé plus de 40. dans une retraite assez resserrée & accompagnée quelquefois de toutes les incommodités d'une vie errante; quoiqu'il se soit vu obligé de passer souvent d'un lieu en un autre, & d'essuyer les fatigues de plusieurs voyages, les poursuites de ses ennemis, les craintes mêmes de ses amis, & mille incidens imprevus, sans compter la privation de tout ce qu'il avoit de plus cher au monde, tout cela sans doute lui parut bien peu de chose, dans le moment qu'il se vit prêt d'essuyer pour toujours ses larmes, de se reposer de ses travaux dans le sein de Dieu, & de se nourrir éternellement de la vérité dans sa source, après l'avoir cherchée, aimée & défendue aux dépens de sa liberté & de sa vie. Ceux

qui se trouverent presens à sa mort attestent qu'il parut sur son visage un air si doux & si aimable qu'on ne pouvoit le regarder qu'avec admiration; & que bien loin d'en avoir horreur, comme on a ordinairement des morts, on avoit même de la joie de le baiser.

C'étoit aussi un des principaux caracteres de son esprit & de son cœur, que la douceur d'un agneau. Quelque chose qu'ayent pu dire ses ennemis, la force même qui paroissoit dans les Ecrits qu'il a composés pour defendre l'innocence & la vérité, s'accorde parfaitement avec cette admirable douceur que l'on remarqua toujours en lui, au fort de ses persecutions. L'exemple seul de Moyse que Dieu appelle *le plus doux de tous les hommes*, quoiqu'il eût tué un Egyptien pour defendre un de ses freres, brisé par une juste colere les Tables de la Loi, & fait passer au fil de l'épée vingt-trois mille hommes pour punir l'idolatrie de son peuple, fait bien voir qu'on peut allier ensemble la douceur d'une charité sincere envers le prochain, avec un zele plein d'ardeur pour les interêts de Dieu.

Voici le portrait que faisoit de M. Arnauld un des illustres compagnons de sa retraite. „ Son égalité d'esprit que „ rien ne derange ni ne trouble, son „ amour tendre pour la vérité & pour „ l'Eglise, sa genereuse fermeté qui „ n'est ni dure ni fiere, sa patience dans „ la solitude & le travail, & sur tout „ une innocence de vie jointe à une „ simplicité qu'il semble que le levain

„ mé-

„ même d'Adam n'a pu corrompre,
„ m'ont rempli d'une admiration pour
„ lui & pour les dons que Dieu a mis
„ en lui, que je ne saurois bien expri-
„ mer. Ce que j'admire en lui, ce qui
„ m'étonne c'est que je ne le vois sujet
„ à aucune de ces passions qui font agir
„ tous les autres hommes. Les ressorts
„ qui le menent sont tous d'une autre
„ espece. Et quand je fais un peu de
„ reflexion sur la pureté de ses inten-
„ tions & de ses desseins, je ne puis
„ presque me souffrir, tant je me trouve
„ l'esprit & le cœur corrompu en com-
„ paraison d'un si saint homme. Il se
„ souvient toujours des personnes dont
„ il est aimé. Je ne l'ai jamais vu tenté
„ que par l'amitié. La solitude lui seroit
„ indifferente, s'il pouvoit le devenir
„ pour ses amis. Je vous avoue que ce
„ defaut me paroit une grande vertu.
„ Cette foiblesse m'attendrit, & je le
„ trouverois moins grand s'il étoit
„ moins sensible & moins tendre."

On peut juger de-là quelle fut sa peine de passer la plus grande partie de sa vie, éloigné de ses proches & de ses amis. Telle fut la vie, telle fut la mort de ce grand homme: une vie toute consacrée à la defense de la vérité, & neanmoins toute traversée par mille contradictions & mille souffrances: une mort qui a été regardée comme precieuse & comme sainte, par tous ceux qui ont connu le fond admirable de sa pieté.

Il est incroyable combien de plumes furent employées pour faire l'éloge d'un hom-

homme que plusieurs Papes & un grand nombre de Cardinaux & de Prelats avoient loué comme un illustre defenseur de la foi contre les Heretiques, & de la morale contre les Casuistes relâchés. On en tira des portraits de toutes grandeurs, que tout le monde s'empressoit d'avoir. On fit des bustes de marbre blanc & d'autre matiere. On envoyoit à Paris de tous côtés & des extremités même de la France, des vers Latins & François, qui relevoient son grand merite, d'une maniere qui donnoit lieu de juger que c'étoit Dieu même qui se déclaroit pour la justification de son Serviteur, opprimé auparavant par tant de persecutions & d'impostures. Il y eut même un Cardinal, qui fit son éloge en plein Consistoire devant le Pape, en temoignant la perte si considerable que l'Eglise venoit de faire, par la mort d'un homme qu'il ne craignit pas de comparer aux anciens Peres, & aux plus illustres Docteurs de l'Eglise Catholique. Mais ce que M. Arnauld avoit prevu ne manqua pas d'arriver. Ses ennemis qui l'avoient poursuivi durant sa vie s'éleverent contre le torrent de ces louanges, après les avoir laissé couler pendant quelque tems.

CHA-

## CHAPITRE III.

*L'Auteur entreprend de justifier M. Arnauld contre tous les accusations de ses ennemis.*

ON peut dire que le Testament spirituel de M. Arnauld, qui est entre les mains de tout le monde, & qui porte pour titre, *Declaration en forme de Testament des véritables dispositions de mon ame, dans toutes les rencontres de ma vie*, est une reponse à toutes les calomnies que l'on a pu debiter contre lui. Cependant comme depuis plus de 30 ans j'ai été employé comme arbitre à juger bien des procès aussi embrouillés, quoique sans comparaison moins importans à cause de la matiere, j'ai resolu d'examiner très serieusement cette affaire sans aucune prevention, & faire tout de bon une revue sur toutes les choses principales qui se sont passées.

Commençons par le Livre *de la frequente Communion*, qui a été un des sujets pour lesquels on s'est le plus élevé contre son Auteur. Tout le monde sait qu'encore qu'il n'eût avancé dans ce Livre que la doctrine des anciens Peres & des Conciles, il ne voulut point s'en fier entierement à lui-même. Avant que de l'exposer dans le public, il le soumit à l'examen, non pas seulement d'un grand nombre de Docteurs ses Confreres, mais encore de seize Archevê-

ques

ques & Evêques des plus ſavans & des plus celebres de l'Egliſe Gallicane qui, après l'avoir examiné, l'approuverent authentiquement avec de très grands éloges. Dès-là il ſemble que le Livre *de la frequente Communion* ne devoit plus être conſideré comme le Livre d'un Docteur particulier, mais comme celui de tous ces Prelats & de tous ces Docteurs, puiſqu'ils l'avoient adopté en quelque ſorte par des Approbations ſi avantageuſes.

Ne pourroit-on pas néanmoins dire encore que la religion de ces Prelats ſe ſeroit peut-être laiſſée ſurprendre par le nom illuſtre de celui qui en étoit l'Auteur, & qu'ils ne l'auroient pas lu avec autant d'exactitude qu'il auroit été à ſouhaiter? Suppoſons-le donc, ſans pretendre neanmoins bleſſer le profond reſpect que je dois à ces Prelats. Mais que puis-je penſer & que dois-je dire de tout ce qui arriva dans la ſuite, lorſque tant de perſonnes redoutables par leur credit s'étant élevées contre ce Livre, qu'elles decrioient comme très pernicieux, & l'ayant même deferé à Rome pour y être examiné par Sa Sainteté, non ſeulement les Evêques Approbateurs, mais ceux de la province d'Auch au nombre de 14. ou 15. ſe joignirent tous enſemble pour ſa defenſe. Que dois-je penſer encore une fois quand je conſidere que, dans la Lettre qu'ils écrivirent au Pape, ils releverent de nouveau le merite de ce Livre par leur éloge, faiſant voir à Sa Sainteté la neceſſité qu'il

y avoit de soutenir la doctrine qui y étoit enseignée, par les grands fruits qu'elle produisoit deja dans leurs Dioceses, qui n'étoient autres que la conversion véritable des pecheurs? Enfin oserois-je dire anathême à un Livre qui, deferé au S. Siege, examiné avec toute la rigueur possible, & decrié par un très puissant parti, lequel en sollicitoit de toutes ses forces la condamnation, sortit neanmoins de cet examen, malgré le credit de ses adversaires, sans être fletri de la moindre tache. J'avoue que je ne puis, & que je ne crois pas que personne puisse resister à l'évidence de cette preuve qui doit passer pour une demonstration, dont on ne peut contester la vérité sans renoncer à toute la lumiere de la raison.

Venons presentement au second point qui regarde la Censure de la Sorbonne, par laquelle la doctrine & la personne de M. Arnauld ont été fletries. Mais parce que ce n'est pas la premiere fois que des innocens illustres & de genereux defenseurs de la foi ont succombé sous la violence, temoins S. Athanase & S. Chrysostôme dont l'histoire est si connue dans l'Eglise, examinons de bonne foi s'il y a lieu de juger que M. Arnauld soit de ce nombre, ou s'il a été effectivement bien condamné. Pour être moins en danger de nous tromper, consultons des Actes authentiques qui furent signifiés à la Faculté dans le même tems; les Conclusions de M. Talon Avocat General, & sur tout le temoignage d'un

très

très habile Docteur qui, comme l'on sait, n'étoit point favorable d'ailleurs à M. Arnauld : je parle de M. de Launoi si connu de toute la France par son érudition. Je vois d'abord qu'ils me presentent cette Censure comme pleine de nullités essentielles, & qu'ils déclarent que l'on ne pouvoit l'admettre sans consentir au violement des Statuts de la Faculté, & des Arrêts du Parlement de Paris. Ils prouvent qu'on a violé hautement ces Arrêts & ces Statuts, en faisant venir dans les Assemblées où s'est fait cette Censure, cinq fois plus de Mandians qu'il n'étoit permis. Ils font voir que les Docteurs qui y opinerent n'eurent point la liberté de leurs suffrages, si necessaire dans ces sortes de deliberations; le tems pour opiner leur ayant été fixé par une puissance superieure : ce qui ne s'est jamais fait dans les assemblées ecclesiastiques, où chacun doit avoir tout le loisir d'éclaircir la vérité. Ils exposent comment l'accusé n'a pu obtenir le droit de recuser ceux d'entre ses juges, qui étoient connus ou déclarés pour ses parties. Ils se plaignent que l'on refusa à M. Arnauld la liberté de se venir justifier, & rendre compte de sa doctrine, quoiqu'il fût contre le droit des gens, établi dans tous les siecles, de condamner qui que ce soit sans l'entendre. Ils temoignent qu'un seul homme s'étoit rendu maître de compter les suffrages, & avoit surpris visiblement la Faculté, en comptant ceux qui étoient neutres au nombre de ceux

qui

qui condamnoient ce Docteur. Enfin ils assurent que pour rendre cette Censure legitime, selon l'usage perpetuel de cette Faculté lorsqu'il s'est agi de matiere odieuse, il falloit un consentement unanime. Bien loin que celle-ci eût été faite toute d'une voix, il n'y en avoit pas eu les deux tiers, en comptant même ceux qui furent neutres, avec cette foule de Mandians qui devoient en être exclus; & l'on vit plus de 70. Docteurs qui se déclarerent hautement pour l'accusé, en prouvant d'une maniere convaincante, que sa doctrine qu'on pretendoit condamner, étoit celle de S. Augustin & de S. Jean Chrysostôme, quoique de tous ces Docteurs qui se déclarerent pour lui, il y en eût plus de trente qui ne le connoissoient pas, & plus de trente autres qu'il n'avoit pas vus depuis dix ans. Or ces soixante & dix aimerent mieux être exclus de la Faculté que de souscrire à une telle Censure. Mais M. de Launoi indigné des irregularités & de l'injustice qu'il y remarquoit, prit un semblable parti quoiqu'il ne fût, comme je l'ai dit, nullement suspect de favoriser M. Arnauld.

Voilà sans doute de quoi m'arrêter tout court, & de quoi lever tous les doutes qui auroient pu me rester sur ce second point, puisque la nullité de la Censure me paroit prouvée si clairement par tout ce que je viens de dire, que je ne sai si des demonstrations de Mathematique sont plus cer-

certaines. * D'ailleurs le credit des ennemis de M. Arnauld ayant été assez grand

* Cette Censure d'une partie de la Sorbonne fut confirmée au *prima mensis* de Septembre 1704. à l'occasion de la Censure que la Faculté fit du fameux Cas de conscience & de sa deliberation contre MM. Petitpied & de Lan, qui avoient signé le Cas & n'avoient pas voulu retracter leur signature. On trouve le recit de ce qui se passa alors dans le Tome VI. de l'*Histoire du Cas de Conscience*, où l'on verra que tout s'y est fait contre les regles. Mais il est bon pour l'honneur de la Sorbonne (c'est-à-dire de l'ancienne) que l'on sache qu'il n'a pas tenu à elle que la Censure contre M. Arnauld & sa confirmation n'aient été cassées & revoquées par elle-même; du moins dans leurs effets. Ce fut à l'occasion de la These de M. Bourrei Bachelier de Licence qui avoit répondu que, pour plusieurs raisons qu'il allegua, il ne regardoit point la Censure contre M. Arnauld comme une Censure de la Faculté. L'Assemblée de Sorbonne du 17. Août 1717. nomma XII. Deputés pour examiner la réponse du Bachelier & ses preuves. Le resultat du Procez-verbal des Deputés des 21. & 23. porte que les réponses du sieur Bourrei étoient conformes à la vérité des Actes & des faits, & que la Faculté ne devoit plus exiger à l'avenir la signature de cette Censure. Leur avis auroit été certainement confirmé en pleine Faculté, si la Cour n'eût arrêté cette affaire en empêchant le rapport des Deputés. Elle permit seulement au Syndic de ne pas exiger rigoureusement cette signature des Candidats. Mais comme cette liberté n'étoit pas autorisée par Conclusion de la Faculté, elle n'a duré qu'un tems. A l'égard de la confirmation faite en 1704. elle a été en quelque façon revoquée par la reception unanime de M. Petitpied dans la Faculté, en consequence de la Conclusion du 1. Juin 1719. quoique ce celebre Docteur eût toujours été très éloigné de

con

grand pour faire passer par dessus les Arrêts du Parlement & les Statuts de la Faculté, il paroit visiblement qu'ils n'ont eu recours à ces voies si violentes que pour parvenir au but, qu'ils n'auroient pu atteindre par les voies regulieres de la justice.

C'est aussi ce qui me fait souvenir de l'effet que produisit sur l'esprit du saint Evêque d'Alet la lecture des *Lettres Theologiques* de M. Arnauld écrites à un Evêque, où ce Docteur lui exposoit de la maniere du monde la plus touchante toutes ces raisons que je viens de representer, & les dispositions de son cœur à l'égard de tant d'injustices. Car ce Prelat ne put s'empêcher d'en être touché, & de prendre une ferme resolution, avec le secours de l'Esprit de Dieu, de s'éclaircir entierement touchant ces contestations presentes. Il le fit en joignant à la lecture des Ecrits beaucoup de prieres, & un vrai desir de connoître la vérité. Il demeura à la fin si persuadé de la bonté de la cause de M. Arnauld, qu'il ne pouvoit se lasser depuis de rendre graces à Dieu de lui avoir fait connoître le merite de son serviteur, avec lequel il conserva une union très étroite dans toute la suite, jusqu'à être prêt de se voir plutôt privé de son Evêché que d'abandonner la justice & la vérité qu'il defendoit.* V Que

consentir à l'injustice faite à M. Arnauld. On peut voir sur tout cela l'*Histoire de la Constitution*, &c.

* Voyez la Lettre que M. d'Alet écrivit le 7. Novembre 1667. à M. de Perefixe.

Que si les deux premiers points, qui regardent le Livre *de la frequente Communion*, & la Censure de Sorbonne, ne paroissent souffrir aucune difficulté, après les éclaircissemens que j'ai donnés, voyons le troisiéme qui regarde la signature du Formulaire. Or pour connoître la vérité de ce fait & donner un entier repos à ma conscience, je vois que lorsqu'on presenta au Pape Innocent X. les V. propositions à condamner, on lui presenta en même tems de la part de M. Arnauld & de ses amis, un petit Ecrit à trois colomnes, dans l'une desquelles étoit le sens heretique qu'ils condamnoient, & dans une autre le sens catholique & conforme à la doctrine de S. Augustin touchant la grace efficace, qu'ils vouloient mettre à couvert de la censure. C'est là peut-être un des principaux fondemens sur lesquels on s'est appuyé, pour l'accuser avec ses amis d'être heretique, puisque l'on conclud de-là qu'il soutenoit donc les V. propositions que le Pape condamna ensuite.

Mais ne nous hâtons pas de les condamner sans les entendre. Ils ont temoigné plusieurs fois, & dans l'Ecrit même qu'ils presenterent au Pape, que c'étoit la crainte qu'ils avoient que leurs adversaires ne fissent retomber la condamnation de ces propositions sur la doctrine de S. Augustin, qui leur avoit fait exposer les deux sens qu'on pouvoit leur donner, dont l'un étoit heretique & l'autre catholique, afin que la vérité de la grace efficace enseignée par S.

S. Augustin, par les Papes & par les Conciles fût à couvert, & ne reçût aucune atteinte. Aussi quoique par les Constitutions des Papes Innocent X. & Alexandre VII. ces mêmes propositions ayent été condamnées en general, la déclaration que firent ces mêmes Papes, qu'ils ne pretendoient toucher en aucune sorte, ni donner la moindre atteinte à la doctrine de la grace efficace par elle-même, & de la predestination gratuite, prouve clairement que ces Souverains Pontifes ont eu égard en effet à ce qu'on leur avoit representé dans l'Ecrit dont j'ai parlé. Ce qui les porta à condamner absolument ces propositions c'est que le sens le plus naturel est celui qui est heretique, selon que le Pape Innocent XII. à present assis sur le S. Siege, s'en est expliqué assez clairement par ces termes de *sensus obvius*, qui marquent le sens qui vient d'abord à l'esprit.

Mais ne puis-je pas encore me faire cette objection, & me demander pourquoi donc M. Arnauld refusa de signer la condamnation des V. propositions, lorsque l'Assemblée du Clergé ayant dressé un Formulaire de signature, il ne put point consentir, non plus que tous ses amis, à y souscrire. Voilà sans doute une objection très forte, & à laquelle il faut répondre clairement & sans équivoque. Mais je découvre tout d'un coup qu'il est faux qu'il ait refusé de signer la condamnation des V. propositions : il a au contraire toujours déclaré qu'il

 les

les condamnoit très sincerement. Quel refus a-t-il donc fait? Il a refusé de signer purement & sans restriction le Formulaire parce que, comme il le déclare dans son Testament, il crut qu'il ne pouvoit pas sans mensonge & sans parjure attester avec serment par sa signature, que des propositions étoient dans un Livre, où il avoit lieu de croire qu'elles n'étoient pas, l'ayant lu avec soin sans les y avoir trouvées, & y ayant même trouvé le contraire. Quoi donc, ai-je dit alors, est-ce là où se reduit tout le fait de l'accusation qu'on forme contre ce Docteur? Me voilà, graces à Dieu, bien rassuré. Car tout au plus il ne peut passer que pour scrupuleux ou, si l'on veut, pour moins clairvoyant que d'autres. Sa foi étant une fois à couvert, je ne me mets plus gueres en peine d'une question qui ne regarde qu'un pur fait, & qu'il m'est très peu important d'éclaircir. Car quand on convient une fois du dogme, le reste ne me touche plus. Je laisse fort volontiers à ceux qui aiment la dispute, de contester sur le sens de quelques passages d'un auteur, pourvû qu'on ne veuille pas m'obliger de prendre parti, & de le faire même avec serment, & contre ma conscience : ce qui est véritablement la vraie cause que je trouve du refus qu'a fait M. Arnauld de signer sans aucune restriction le Formulaire, comme on avoit voulu l'y obliger.

Mais pour m'assurer encore davantage sur cet article, je me sens obligé de

voir

voir ce que le Pape Clement IX. a exigé de cet illustre Docteur, lorsqu'il donna la paix à l'Eglise en l'année 1668. J'ai marqué dans ces Mèmoires que quatre des plus illustres Prelats de France, savoir MM. les Evêques de Beauvais, d'Angers, d'Alet & de Pamiers, n'ayant pas cru que leur conscience leur permît d'exiger des Ecclesiastiques de leur Diocese, une signature pure & simple du Formulaire, on en fit grand bruit à Rome, & qu'on voulut même leur donner des Commissaires. Mais le Pape Clement IX. sollicité, comme je l'ai dit ailleurs, par dix-neuf Evêques qui lui écrivirent, aussi-bien qu'au Roi, pour la justification de leurs Confreres, étant informé de la doctrine & des intentions de ces Prelats, aussi-bien que de celle de M. Arnauld dont ils soutenoient la cause, appaisa par son autorité tous ces troubles. Il reconnut ce Docteur pour bon Catholique, sans lui demander d'autre signature que celle que firent les IV. Evêques, & sans exiger de lui aucune retractation, ni qu'il souscrivît à la Censure de Sorbonne, ni qu'il renonçât à tous ses sentimens, ni qu'il fît la moindre excuse de tout ce qu'il avoit écrit durant les contestations : ce qui cependant auroit du se faire, s'il eût été vrai qu'on l'eût regardé à Rome comme coupable. Le voilà donc encore justifié sur ce troisiéme point, & si pleinement justifié que le Pape & le Roi temoignerent également être très contens de sa foi & de sa conduite.

J'avoue qu'après l'éclaircissement de ces trois points qui auroient pu me causer quelque scrupule, je me trouve fort en assurance pour ce qui me reste à examiner, & qu'à proprement parler, il n'y a rien qui merite de l'être, si non pour confondre de plus en plus ceux qui se sont fait un principe de decrier ce Docteur, & de le faire passer à quelque prix que ce soit pour heretique. Le Pape Clement X. qui faisoit paroître beaucoup d'estime pour sa personne, l'ayant engagé à lui envoyer ses Ouvrages, lui fit faire une Lettre de remerciement, qui marquoit assez combien Sa Sainteté l'estimoit. Innocent XI. ayant reçu aussi favorablement les mêmes Ouvrages avec une Lettre dont M. Arnauld les accompagna, fit écrire par le Cardinal Cibo une réponse à sa Lettre, qui a été imprimée,* où après toutes les louanges qu'il lui donne, il temoigne même la confiance qu'il avoit en ses prieres ; & où il lui restitue hautement la qualité qu'on lui avoit voulu ôter, en le nommant Docteur de Sorbonne.

* Elle se trouvera à la fin du volume.

Tout ce que je puis dire, c'est que comme il sût qu'on lui rendoit de très mauvais offices auprès du Roi, & qu'on traitoit de cabales les visites que lui rendoient ses amis, ou les consultations que lui venoient faire differentes personnes, comme à un homme très éclairé ; qu'on inquietoit en toutes rencontres les IV. Evêques avec qui il étoit uni si étroitement ; qu'on recommençoit à persecuter la maison de Port-Royal où

étoient ses parens & ses amis ; qu'il sembloit qu'on fît retomber sur sa personne la cause de tant de troubles, il crut que Dieu demandoit de lui qu'il se retirât plutôt tout à fait, pour couper pied à tous ces faux bruits de cabale & d'assemblées qu'il ne pouvoit empêcher, tant qu'il demeureroit à la vue du monde.

C'est la raison que lui-même en rend dans la Lettre qu'il écrivit à M. le Chancelier le Tellier, où il lui marquoit en même tems son profond respect pour la personne du Roi, & son inviolable fidelité à son service. On ne sauroit l'accuser de s'en être jamais departi dans tout le tems qu'il demeura éloigné de France. Ceux qui le connoissoient plus particulierement savoient que la plus grande peine qu'il a ressentie jusqu'à sa mort, a été l'injustice avec laquelle on a toujours travaillé à rendre sa personne odieuse à un Prince qu'il respectoit & aimoit très sincerement, & pour qui il étoit dans la disposition de donner plutôt sa vie, que de manquer à la moindre chose de son devoir.

Avouons donc que la profondeur des jugemens de Dieu à l'égard des hommes est étonnante. Quand je dis à l'égard des hommes, je n'entends pas à l'égard des innocens qui sont calomniés par leurs freres, puisque depuis Jesus-Christ leur chef qui fut traité de Samaritain, c'est-à-dire d'heretique, par les Prêtres mêmes de l'ancienne loi, on a une infinité d'autres exemples, qui

font connoître que le partage des disciples de Jesus-Christ en ce monde, est d'être exposés à la calomnie, comme il l'a été. Mais j'entends que ces jugemens de Dieu sont étonnans à l'égard de ceux qui les calomnient & les persecutent. Car c'est sans doute quelque chose de bien deplorable de servir, & quelquefois sans y penser, de ministre à l'ennemi de l'Eglise, pour troubler la paix de ceux qui ne cherchent qu'à servir Dieu en esprit & en vérité.

Dieu est tout-puissant pour éclairer ceux qui desirent sincerement de connoître la vérité, comme il éclaira à la fin S. Cyrille & S. Epiphane au sujet de S. Chrysostôme, & comme il a éclairé le saint Evêque d'Alet au sujet même de M. Arnauld de qui nous parlons. Mais c'est à ceux qui se sentent innocens des crimes dont on les accuse, & qui se tiennent inseparablement attachés à l'unité de l'Eglise & de la foi, à ne se pas laisser vaincre par toutes les injustices des hommes. Ils doivent être persuadés que, ni toute la fureur des Demons, ni toute la violence du siecle, ne pourra point les separer, malgré eux, de la charité de Jesus-Christ & de l'union de l'Eglise. C'est l'admirable disposition dans laquelle est mort M. Arnauld, comme on a pu s'en assurer par la lecture de son Testament spirituel, qui est la plus fidele expression de ses véritables sentimens. Il y proteste devant Dieu, qu'il n'a jamais voulu aucun mal à ses calomniateurs, & qu'il a mê-

même souhaité de tout son cœur qu'il daignât les mettre en état d'être éternellement heureux avec lui. Il le prie encore très sincerement d'ouvrir leurs yeux & de toucher leurs cœurs, afin qu'ils soient en état d'obtenir sa misericorde.

---

## CHAPITRE IV.

*Mort de M. Nicole. Grands services qu'il a rendus à l'Eglise. Mort du Pere du Breuil de l'Oratoire : son merite : ses souffrances.*

LA mort du grand Docteur dont je viens de parler, laissa ses amis dans une grande consternation, tant à cause du vain triomphe de ceux qui se regardoient comme delivrés de leur plus grand adversaire, que par la crainte que la vérité & l'innocence ne se trouvassent exposées plus que jamais à leurs attaques, lorsqu'ils n'auroient plus à apprehender une plume, dont le Nonce du Pape Clement IX. avoit fait l'éloge en l'appellant *une plume d'or.* Mais l'assurance que la foi même leur donnoit que le Protecteur d'Israël vit toujours, lorsque ceux qu'il a rendus comme des Moïses & des Josués sont morts, leur fit esperer qu'il n'abandonneroit pas son Eglise & sa vérité, ni l'innocence de ceux qui la defendoient. L'on a vu en effet depuis, qu'il s'est élevé, comme des cendres de cet illustre mort, de savans Apologistes, dont quelques-uns

ont donné lieu aux ennemis de M. Arnauld de ne se pas abandonner à une joie temeraire, comme si tout étoit mort avec lui.

M. Nicole ne lui survequit gueres plus d'un an, étant mort sur la fin de l'année 1695.* C'étoit un homme vraiment savant & pieux, dont la plume s'est employée si utilement pour confondre les heretiques, & pour édifier l'Eglise. Il s'associa à M. Arnauld dans la defense de la vérité; & ces deux hommes, armés seulement comme David de leur bâton & de leur fronde, parurent plus forts qu'une armée entiere, pour la ruine des Philistins qui insultoient au Protecteur d'Israël. Mais outre la grande justesse de l'esprit & la force du raisonnement de M. Nicole, il avoit encore une penetration merveilleuse pour démêler toutes les intrigues & decouvrir les ressorts de l'amour propre caché dans le cœur des hommes. Car c'est ce qu'on peut dire qu'il a fait d'une maniere admirable dans les Ouvrages qu'il a donnés au public sous le nom d'*Essais de morale*. Ils sont estimés avec raison comme un miroir excellent & universel de tous les defauts du genre humain. Les reflexions qu'il y fait ne sont pas pour servir de matiere à une speculation sterile : elles tendent principalement à faire connoître les maladies de l'ame, & les remedes les plus propres pour les guerir. Car c'est ce qu'on remarque dans ces excellens Ouvrages de M. Nicole qui regar-

* Le 16. Decembre.

regardent la morale, que l'esprit & le cœur y ont part également, & que s'entr'aidant tous deux à se mieux connoître, ils contribuent aussi de part & d'autre à se guerir.

Ce grand homme n'a pas seulement édifié l'Eglise par ses excellens Ecrits, mais encore par sa patience dans les longues & douloureuses maladies, dont il a plu au Seigneur de couronner les travaux qu'il a soutenus pour la vérité. Car il fut extremement éprouvé les dernieres années de sa vie par des douleurs très cuisantes, qui donnerent un nouveau merite à tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors. Et après qu'il eut passé plusieurs années dans ces souffrances, étant à la fin reduit à une extrême foiblesse, il tomba dans une espece d'attaque legere d'apoplexie. Il reçut avec beaucoup de pieté tous ses sacremens, & rendant son ame à Dieu, il alla jouir dans son repos éternel de cette felicité à laquelle il aspiroit, & dont la pureté de son cœur, & la lumiere de Dieu même lui avoit fait concevoir une vive image, telle qu'il nous l'a representée dans un Traité particulier de ses *Essais de morale*.

Nous perdimes encore l'année suivante, c'est-à-dire en 1696. une personne d'un merite très singulier, je veux dire, le Pere du Breuil Prêtre de l'Oratoire, grand Predicateur. Il étoit fort aimé dans sa Congregation, dont on avoit resolu de le faire General. Mais l'Archevêque de Paris * qui ne l'aimoit pas, quoi-

* M. de Harlai.

quoiqu'il fût assurement très aimable, se hâta d'aller prevenir le Roi, qui eut peine à se rendre à ses sollicitations, lui marquant que si l'élection étoit faite, il vouloit qu'elle subsistât. Il alla donc à l'Oratoire à bride abbatue, & pensa crever. Il demanda d'un air degagé, en riant à son ordinaire, si leur élection étoit faite; & ayant su qu'elle ne l'étoit pas, il leur marqua que le Roi donnoit l'exclusion au Pere du Breuil. Un tel compliment les surprit & les affligea au dernier point. Mais n'ayant rien à repliquer à un ordre si precis qu'on leur donnoit de la part du Roi, quoique ce fût un effet tout pur de la mauvaise volonté de celui qui leur parloit, ils temoignerent leur soumission & leur respect pour les ordres de Sa Majesté.

Le Pere du Breuil ainsi exclus du Generalat de l'Oratoire, signala depuis sa pieté & sa sagesse dans la conduite de la paroisse de Sainte Croix-S. Ouin de Rouen. Ce fut là proprement où je commençai à connoître son merite, & son grand cœur tout rempli de charité. Il lui arriva dans la suite une affaire qui lui devint une source de persecutions & de traverses pour tout le reste de sa vie. Comme on savoit qu'il étoit plein d'affection & de bonté pour ses amis, on lui adressa quelques Livres qui étoient faits pour la justification de ceux que l'on avoit accusés si faussement d'avoir travaillé, par l'excellente Traduction du nouveau Testament, à detruire les vérités principales

pales de la religion. Et quoiqu'il eût temoigné souhaiter qu'on ne lui envoyât plus de ces imprimés, on ne laissa pas de lui adresser encore une fois des Apologies pour les Catholiques d'Angleterre, avec quelques-uns de ces autres Livres dont j'ai parlé.

Tout le monde sait combien ces Ouvrages composés par M. Arnauld étoient glorieux à la France & au Roi même. Cependant on sut si bien envenimer sur cela la conduite du Pere du Breuil, qu'il vint un ordre de l'enlever à son peuple, qui l'aimoit très tendrement comme un vrai Pasteur, & de le conduire à S. Malo. Comme dans tout ce qui lui étoit arrivé, il n'avoit jamais regardé que l'ordre de Dieu superieur à la volonté des hommes, il se soumit à cet exil, comme si Dieu même le lui eût envoyé. Il vécut à S. Malo d'une maniere qui édifioit extraordinairement tous ceux qui le connoissoient, & sa conversation si charmante lui attiroit l'amitié d'un grand nombre de personnes. Mais cet applaudissement general choqua ceux qui lui en vouloient, & l'on obtint un second ordre pour le faire transporter ailleurs. Ainsi pendant le cours de plusieurs années, à mesure que l'on voyoit sa reputation s'établir & se repandre dans le lieu où il demeuroit, on avoit soin de le faire passer en differens lieux, toujours plus incommodes les uns que les autres, où il souffrit plus qu'on ne peut l'exprimer, avec une patience & une douceur di-

gne de ces anciens Confesseurs de Jesus-Christ, dont les Archives de l'Eglise ont conservé la memoire.

Enfin un Ministre d'Etat ayant pris un jour la liberté de parler au Roi, & de lui representer l'état de souffrances où il étoit depuis si long-tems, obtint de Sa Majesté la grace de son élargissement. Mais cette nouvelle étant venue aux oreilles du Prelat qui l'avoit fait autrefois exclurre du Generalat, il alla encore trouver le Roi, avant que les ordres pour sa liberté fussent executés. Il lui fit de nouveau une peinture du Pere du Breuil, capable de le noircir tout-à-fait dans l'esprit de Sa Majesté qui, jugeant par son cractere de la sincerité & de la droiture de celui qui lui parloit, & ayant peine à croire qu'il voulût le tromper, consentit à revoquer les ordres qu'il avoit donnés.

Le Pere du Breuil ne songea donc plus à obtenir sa liberté, que lorsqu'il plairoit à Dieu même de la lui donner, en le retirant de la prison de cette vie miserable où l'innocence est opprimée par les calomnies; où la vérité est cachée aux yeux des Princes les plus équitables, par ceux mêmes de qui ils devroient plutôt l'apprendre; & où les plus grands serviteurs de Dieu sont très souvent regardés & traités comme les hommes les plus criminels. Le dernier lieu de son exil & de sa prison, fut celui d'Alais érigé nouvellement en Evêché, dont le Gouverneur, qui étoit chargé de sa garde, avoit une telle ve-

neration pour lui, qu'il l'aimoit & l'honoroit comme un Saint. C'étoit en effet une égalité d'esprit & une vertu si constante au milieu de toutes les injustices que ses ennemis lui faisoient souffrir, qu'on ne pouvoit ne pas admirer la main invisible qui le soutenoit, contre tout ce que la raison humaine & la foiblesse de la chair auroient pu lui suggerer.

Aussi la tranquillité avec laquelle il acceptoit sa captivité comme une grace que Dieu lui faisoit, en lui presentant ce moyen admirable de satisfaire à sa justice pour les pechés dont les justes se sentent toujours coupables, devint une occasion à ses ennemis, d'abuser même de sa pieté. Ils montrerent au Roi une de ses Lettres où il parloit de son état avec cette paix du S. Esprit, qui fait gouter les maux de la vie presente comme des biens très avantageux à ceux qui savent en profiter; & ils s'en servirent pour persuader à Sa Majesté qu'il étoit content de demeurer dans le lieu où on l'avoit mis. Enfin le moment heureux arriva, auquel tout ce qu'on a souffert en ce monde pour l'amour de Dieu ne paroit que comme un songe. Il tomba dans la derniere maladie qui devoit finir toutes ses souffrances. Ayant demandé à recevoir ses sacremens, presque tout le Chapitre d'Alais y assista, pour la grande veneration que tout le monde avoit pour lui. Il se sentit obligé de faire en cette importante occasion une profession authentique de sa foi. Il parla d'une maniere

niere si grande & en même tems si touchante, que tous ceux qui étoient presens furent penetrés plus que jamais d'estime & de respect, pour celui que l'injustice & la prevention du siecle avoient accablé depuis tant d'années. Il mourut en l'année 1696. c'est-à-dire l'année d'après la mort de M. de Harlai, auteur principal de toutes ses souffrances. On peut bien dire qu'un cœur d'agneau, comme étoit le sien, tout plein de douceur, n'avoit que des sentimens de charité & de compassion pour ce Prelat, qui se faisoit à lui-même plus de mal qu'à celui qu'il haïssoit. Il offroit donc tous les jours, aussi-bien pour lui que pour soi, le sacrifice de ses souffrances & de ses prieres. Il travailloit, comme un vrai disciple de l'amour de Jesus-Christ mourant pour ceux mêmes qui l'ont fait mourir, à rendre le bien au centuple à celui qui ne travailloit qu'à lui donner tous les jours de nouveaux sujets de douleur.

Tels étoient ceux que l'on decrioit comme ennemis de l'Etat ; gens dont le vrai caractere étoit d'être remplis de charité pour leurs propres ennemis ; gens qui regardoient comme une source de benediction pour eux-mêmes, le mal que les autres leur faisoient souffrir ; gens qui songeoient à s'acquitter de leurs devoirs, sans se mettre en peine de ce qui pourroit en arriver ; gens qui aimoient la vérité & l'Eglise, & qui paroissoient indifferens pour tout ce que le monde estime le plus. Qui eût

eu

cru que de telles gens n'auroient du au moins être negligés comme incapables de nuire à la Republique. Mais celui que le Fils de Dieu appelle le prince du monde, n'en juge pas de la sorte: il faut necessairement qu'il haïsse & qu'il persécute ces hommes qu'il ne trouve point revêtus de ses livrées.

---

## CHAPITRE V.

*Mort de la sœur de M. du Fossé Religieuse à Port-Royal des champs. Mesdames de Harlai, sœur & niece de l'Archevêque de Paris, nommées successivement à l'Abbaye de Port-Royal de Paris. Intrigues de la derniere pour depouiller la Maison de Port-Royal des champs. Elle est deboutée de sa demande.*

SUR la fin de la même année 1696. *je perdis une de mes sœurs, dont j'ai parlé, qui étoit Religieuse à Port-Royal, & se nommoit Sœur Magdeleine de Sainte Melthide. Elle étoit d'un naturel actif, & toujours prête à rendre service aux autres. Mais Dieu sût bien la mortifier par ce qu'elle avoit de plus sensible; car il permit qu'elle tombât peu à peu dans une espece de paralysie qui, lui ôtant insensiblement l'usage de ses membres les uns après les autres, la reduisit à la fin en un tel état qu'elle ne pouvoit plus se rendre aucun service

* Le 25. Octobre.

vice à elle-même. Etant couchée sur un côté, elle étoit forcée de s'y tenir, si on ne venoit la changer de place, sans pouvoir s'aider en aucune sorte de ses mains, non pas même pour se delivrer de l'importunité des moucherons qui la piquoient au visage durant l'été. Elle porta jusqu'à la fin cet état si humiliant & si penible avec une égalité d'esprit, & même une joie qui, sortant du fond de son cœur, se repandoit visiblement au dehors & paroissoit sur son visage. La constance toujours uniforme qu'elle temoigna dans tout le cours de cette longue maladie, repara bien aux yeux de ses Sœurs les foiblesses qui avoient paru dans sa signature & ses retractations. Elle fit voir plus que jamais la vérité dont on avoit été convaincu, que ce qui parut alors de foiblesse en elle, fut plutôt l'effet d'une conscience timorée, que de la mauvaise disposition d'un cœur affoibli par quelque secrete passion.

Je suis obligé de dire à la louange de cette sainte Maison où elle est morte, que sa grande & imcomparable charité lui fit regretter de n'avoir plus à l'exercer envers ma sœur après sa mort. Quelques Religieuses nous en écrivirent en des termes qui exprimoient admirablement la tendresse de leur amour, envers celles de leurs Sœurs qui avoient le plus de besoin de leur assistance.

Dieu retirant ma sœur dans le tems que j'ai marqué, lui épargna le chagrin de voir encore une nouvelle épreuve

où

où l'on mit la patience de ces saintes Religieuses. J'ai marqué auparavant que la paix avoit été rendue à l'Eglise de France sous le Pontificat de Clement IX. que l'on fit deux differentes Abbayes de celle de Port-Royal ; que l'on réunit à la Maison de campagne tout le grand corps de la Communauté, consistant en 75. Religieuses Professes de chœur & 50. Converses ; & qu'on donna la Maison de Port-Royal de Paris avec toutes ses dependances, & le tiers de tout le revenu à sept ou huit Sœurs seulement qui se separerent des autres, & qui eurent pour premiere Abbesse la Sœur Dorothée, l'une d'entre elles, de qui j'ai parlé ailleurs.

On voit assez combien ce partage étoit inegal, par rapport au nombre des Religieuses qui étoient dans chacune de ces deux Maisons. Cependant Port-Royal des champs se soutint toujours, par un effet de la benediction que Dieu repandit sur l'abondance de ses charités. Au contraire la Maison de Paris s'incommoda extremement par les depenses qu'elle fit en bâtimens, & par la facilité à recevoir en pension toutes sortes de personnes, qui leur furent plus à charge qu'elles ne leur apporterent de profit.

Après la mort de la Sœur Dorothée, l'Archevêque de Paris, predecesseur de celui d'à-present, y fit nommer une de ses sœurs, * qui étoit une très bonne Reli-

* Elizabeth-Marguerite de Harlai morte le 4. Janvier 16[illegible].

TAYLOR INST. OXFORD

Religieuse & sans ambition. On dit même qu'elle eut assez de peine à se resoudre d'accepter cette Abbaye, par la grande idée qu'elle avoit conçue de la sainteté des Religieuses de Port-Royal, ne distinguant point celles de Paris de celles des Champs. On m'a aussi assuré de fort bonne part qu'une fosse ayant été faite près de la tombe de la Mere Marie-Angelique Arnauld, comme on vint dire à la nouvelle Abbesse que l'on avoit decouvert une partie de son corps qui étoit en son entier de même qu'au tems qu'on l'enterra, elle vouloit de bonne foi qu'on en fît une information, parlant de cette Mere comme d'une sainte. Car elle étoit sans prevention, & jugeoit des choses avec la simplicité d'un cœur droit, qui estime & qui honore la vertu par tout où il la decouvre. Mais des personnes moins simples qu'elle lui imposerent silence.

L'Archevêque son frere ne temoigna pas se mettre beaucoup en peine de retablir le desordre de la Maison, de son vivant; mais après qu'elle fut morte, le Roi donna cette Abbaye à une des nieces de ce Prelat *, qui étoit Abbesse de S. Aubin près de Gournai en Normandie. C'étoit une fille d'un esprit remuant & entreprenant, & telle qu'il falloit à M. de Harlai pour executer le dessein qu'il avoit pris. Car on assure comme une chose très constante, qu'il avoit entiere-

* Marie-Anne de Harlai de Chanvallon.

rement resolu, pour retablir l'Abbaye de sa niece, d'y réunir de nouveau celle des champs, dont il vouloit faire transferer la plûpart des Religieuses en d'autres Couvens, afin de faciliter cette réunion; & l'on tient que toutes les mesures étoient prises, quoique fort secretement, pour l'execution de ce projet. Mais si l'homme propose, comme dit le proverbe, c'est Dieu qui dispose. Il mourut trois ou quatre jours avant celui auquel il devoit accomplir les souhaits de sa chere niece, * & l'on trouva après sa mort tout le projet parmi ses papiers.

Cependant l'Abbesse de Port-Royal de Paris se voyant dechue de ses esperances par l'élection d'un nouveau Prelat, qu'elle jugea bien n'être pas un homme à prendre part à cette injustice, fit jouer d'autres ressorts, & tenta une autre voie pour tâcher au moins de se mettre un peu plus au large. Elle fit representer adroitement au Roi, que le revenu de l'Abbaye de Port-Royal des champs, étoit beaucoup plus considerable que celui de la Maison de Port-Royal de Paris; qu'ainsi l'une étoit fort à son aise, tandis que l'autre souffroit; & qu'il y avoit une espece d'injustice, que celles qui avoient toujours été si soumises fussent si mal partagées, pendant que les autres avoient tout le bien de leur côté. Mais comme on sait que ce

* M. François de Harlai Archevêque de Paris mourut le [illegible] 1695.

ce Prince est par lui-même très équitable, & ennemi naturellement de tout ce qui ne lui paroit pas juste, on ne manqua pas de faire venir au secours le mensonge, en lui temoignant que le nombre des Religieuses de Port-Royal des champs étant alors très petit, elles n'avoient pas besoin d'un si gros bien. Un discours si specieux produisit sur l'esprit du Roi tout l'effet qu'on en avoit esperé. Il crut ce qu'on lui disoit, & trouvant dans ce qu'on lui representoit d'une maniere si plausible une espece d'équité, il ne put point decouvrir d'abord les ressorts cachés qui faisoient jouer cette intrigue : je dis les ressorts cachés, car il y en avoit de differens.

Un homme puissant à la Cour qui prenoit à cœur les intérêts d'une Religieuse de la Maison de Paris, & qui étoit sollicité fortement par elle, étoit bien aise à sa consideration de servir cette Abbaye, & s'employoit de tout son pouvoir pour lui procurer ce qu'elle ambitionnoit. L'Abbesse avoit ses intrigues particulieres, qui regardoient son propre intérêt. Enfin les ennemis de Port-Royal trouvant leur compte dans la ruine de cette Maison, qu'ils haïssoient depuis si long-tems, travailloient avec ardeur à faire réussir une affaire qui alloit achever de la detruire comme ils avoient commencé. Ainsi on ne peut trop plaindre les meilleurs Princes d'être exposés, malgré eux, à tant de surprises de la mauvaise volonté, j'ose dire, de l'infidelité des personnes qui

les

les approchent, ni trop detester cette perfidie qui fait se couvrir si adroitement d'une apparence de justice, pour mieux tromper ceux dont on seroit obligé de respecter le caractere.

Cependant les Religieuses de Port-Royal des champs, averties de tout ce qui se passoit, firent dresser une Requête, dans laquelle elles prenoient la liberté de representer au Roi la maniere dont le partage de tout le bien s'étoit fait entre les deux Abbayes, & les avantages considerables qu'on avoit faits à la Maison de Paris, quoiqu'il y eût si peu de proportion entre le nombre des Religieuses qui y étoient au tems du partage & celui des Religieuses des champs. Elles ajoutoient, pour faire mieux voir combien ce qu'on avoit donné à la Maison de Paris, étoit considerable, que la crainte qu'eurent ceux qui étoient maîtres du partage, que les Religieuses de Port-Royal des champs ne s'avisassent quelque jour de demander qu'on leur fît justice, sur ce qu'on avoit trop donné aux autres, les avoit portés à faire mettre dans la transaction cette clause: que par le moyen du present partage les biens & revenus des deux Abbayes seroient irrevocablement & demeureroient entierement séparés, sans que l'une pût jamais revenir en compte avec l'autre.

L'affaire fut donc portée au Conseil du Roi, & il intervint un Arrêt qui nommoit des Commissaires pour aller faire la visite de l'état du revenu des deux

deux Abbayes, du nombre des Religieuses qui y étoient, & de l'administration du bien qu'elles possedoient. Ces Commissaires étoient les deux Superieurs des deux Abbayes, savoir l'Abbé de Haute-fontaine, Grand-Vicaire de l'Archevêque de Paris & Superieur de l'Abbaye de Port-Royal des champs, & le Prieur de l'Abbaye de S. Denis Superieur de Port-Royal de Paris. Ces deux Commissaires firent leur visite dans la Maison des champs. On leur fit voir les comptes du revenu & de la depense qu'ils avouerent avoir trouvés d'une exactitude, d'une netteté, & d'une beauté charmante. Mais sur tout ils ne pouvoient se lasser d'admirer comment, avec un revenu mediocre, elles trouvoient le moyen de nourrir & d'entretenir une Communauté de 40. Religieuses Professes de chœur sans les Converses, & de faire encore une aussi grande quantité d'aumônes, revêtant un fort grand nombre de pauvres, assistant beaucoup de familles accablées de miseres, donnant du potage tous les jours à ceux qui se presentoient, envoyant des remedes à une infinité de pauvres malades. Ils firent de même conjointement la visite de la Maison de Paris, dont les comptes leur firent voir qu'il y avoit un revenu considerable, & qu'il dependoit de l'œconomie de le bien administrer & d'en bien user. Le Roi surpris de la fausseté de tout ce qu'on lui avoit dit, touchant le revenu & le nombre des Religieuses de Port-Royal des champs,

champs, ne voulut point entendre parler davantage de cette affaire, ce qui mortifia pour le moins autant les ennemis de cette sainte Maison, qui s'étoient déja vantés de lui avoir coupé une partie de ses vivres, que l'Abbesse de Port-Royal de Paris, qui se tenoit assurée, sur la parole de ceux qui ont aujourd'hui tant de credit, de grossir considerablement le revenu de sa Maison. Aussi leur Avocat, à qui une personne de qualité demandoit ce que c'étoit que l'affaire qu'il y avoit entre ces deux Maisons, repondit-il que c'étoient les Vierges folles qui, n'ayant plus d'huile dans leurs lampes, en demandoient aux sages qui les envoyoient en achetter.

Toutes les personnes de pieté benirent beaucoup le Seigneur de ce qu'il avoit daigné éclairer un Prince qui ne demandoit qu'à connoître la vérité, pour lui faire decouvrir & briser un piege qu'on avoit dressé pour opprimer l'innocence. Ce sont encore les vœux qu'elles font tous les jours à Dieu pour lui demander qu'il acheve d'éclairer l'esprit de Sa Majesté, sur le sujet de tant d'autres impressions très fâcheuses qu'on s'est efforcé de lui donner depuis plus de 50 ans, contre une Maison, où l'on peut bien assurer que ce grand Prince auroit une joie extrême de decouvrir tout le bien solide qui y est; & de demeurer convaincu de la fausseté de mille choses qu'on lui impute sans fondement. C'est à quoi sans doute pourront servir dans la suite tant de

visites qu'on y a faites, dont tout le fruit jusqu'à present a été l'admiration où sont ceux qui les ont faites de la pieté incomparable de cette Maison, & de l'injustice de tant de fausses accusations qu'on a repandues contre elle depuis plus d'un demi siecle. Les Grands-Vicaires de Paris l'ont examinée avec des yeux de juges & de censeurs; & bien loin d'y avoir rien remarqué qui meritât les reproches injurieux que lui ont fait ses ennemis, ils y ont même trouvé tant de sujets d'édification, qu'ils avoient beaucoup de peine à s'en taire dans le public. La seule raison qui les porte à se moderer dans les louanges qu'ils donnent à ces saintes Religieuses, est la crainte qu'ils ont d'exciter de nouveau la jalousie de leurs ennemis contre elles.

## CHAPITRE VI.

*M. de Noailles nommé à l'Archevêché de Paris. Il visite par lui-même & fait visiter par les Confesseurs extraordinaires, la Maison de Port-Royal des champs. Temoignages avantageux rendus aux Religieuses.*

* M. de Noailles.

MONSIEUR l'Achevêque de Paris, * ce digne choix de la pieté du Roi, ne s'est pas contenté de connoître par ses Grands-Vicaires l'état véritable de cette Maison; mais imitant Dieu, dont il tient la place, il a dit à son exemple: *Je descen-*

*descendrai & je connoîtrai par moi-même la verité de toutes choses.* Il s'y est donc transporté. Il y est entré la lampe ardente en une main & la balance de justice dans l'autre, pour tout voir & pour tout peser au poids du sanctuaire. Il a parlé à toutes les Sœurs. Il les a interrogées sur leur creance & sur leur conduite, & après avoir cherché inutilement tout le mal qu'on leur impute, sans y trouver autre chose qu'une admirable charité, qu'un attachement inviolable à tous leurs devoirs, une parfaite soumission pour tout ce qui regarde la foi de l'Eglise, une resignation étonnante à toutes les croix qu'il plaît à Dieu de leur envoyer, une humilité très profonde, une simplicité accompagnée d'une sagesse vraiment chretienne, il s'est cru obligé de rendre au Roi un temoignage authentique de ce que lui-même avoit vu de ses propres yeux, & entendu de ses oreilles dans cette Maison, qu'on represente à Sa Majesté depuis tant d'années sous l'image affreuse d'une retraite de gens également revoltés contre l'Eglise & contre l'Etat.

Mais afin que rien ne manquât à l'exactitude de la connoissance qu'on pretendoit avoir d'une Maison si fort decriée par ses ennemis, ce même Prelat ne s'est pas encore contenté de l'avoir visitée par lui-même & par ses Grands-Vicaires; il a voulu que les Confesseurs extraordinaires, nullement suspects de lui être favorables, achevassent en quelque sorte cette visite, & cet examen

si important pour le repos de ces pauvres filles, qui ne desirent que la liberté de servir Dieu dans la paix du S. Esprit. Ces Confesseurs y arriverent justement dans le tems de l'Adoration du S. Sacrement; & étant entrés dans l'Eglise, ils furent bien aises d'observer la maniere dont cette ceremonie se faisoit. Ils virent tous les Domestiques au dehors & les Religieuses au dedans, se prosterner avec une devotion très fervente & une sainte frayeur devant le Corps adorable de Jesus-Christ, dans le moment que le Celebrant donnoit la benediction, & qu'il chantoit d'un ton majestueux ces paroles: *Benedicat nos Deus, Deus noster, benedicat nos Deus, & metuant eum omnes fines terræ.*

Il est vrai que ces Messieurs furent si frappés de ce qui se presenta ainsi tout d'un coup à leurs yeux & à leurs oreilles, sans qu'ils pussent soupçonner qu'il y eut rien en cela de recherché & d'affecté, qu'ils ne purent s'empêcher de se dire au sortir même de l'Eglise: „ Est-„ il possible qu'on ait accusé de ne pas „ croire au S. Sacrement de l'Autel, „ cette Maison où tout respire, tant au „ dehors qu'au dedans, une si profonde „ veneration pour cet auguste Mystere, „ que jamais peut-être il ne s'est v[u] „ en aucun lieu rien qui soit capable de „ frapper plus fortement les plus im„ pies." Et après s'être acquittés de [la] fonction pour laquelle on les avoit e[n]voyés, ils retournerent à Paris, n[e]

sc[…]

feulement si contens, mais si comblés & si charmés de ce qu'ils avoient vu & entendu, qu'ils en parloient à tous leurs amis, & qu'ils étoient, s'il m'est permis de me servir de cette comparaison, comme ces vaisseaux que l'on a remplis de vin nouveau, & qui se vuident à tout moment par la force des esprits qui y bouillonnent.

Voilà donc ce que, selon la parole de Jesus-Christ, on peut regarder comme une attestation authentique de l'innocence des Religieuses de Port-Royal des champs, puisqu'elle est fondée, non pas seulement sur trois temoins, qui suffisoient au tems de la loi pour rendre un fait averé; mais, ce qui est bien plus considerable, sur le temoignage irreprochable de trois visites solemnelles dont j'ai parlé. Ainsi quand on veut encore appeller de tels temoignages, & ajouter foi preferablement à de vaines preventions, & à des bruits vagues, qui n'ont pour tout fondement que la passion, c'est qu'on aime à se tromper; c'est qu'on trouve quelque secret intérêt à ne pas dementir des calomnies appuyées d'un puissant credit; c'est que l'on n'est gueres touché de l'amour de la justice; c'est qu'on n'aime pas assurément son prochain comme soi-même, puisqu'on seroit plus sensible à ces calomnies qui nous toucheroient personnellement; c'est enfin qu'on ne craint point de violer dans ses jugemens les regles les plus inviolables de l'équité, & de se rendre coupable devant Dieu d'une temerité criminelle,

en condamnant si legerement ceux qu'il justifie d'une maniere si authentique.

L'on me pardonnera si je repete souvent les mêmes choses; mais c'est qu'il est difficile d'avoir été depuis plus de 50 ans temoin de tous ces évenemens, & de n'en pas attester la vérité lorsqu'on la voit obscurcie par cent impostures. Les Apôtres disoient autrefois aux Juifs qu'ils ne pouvoient pas ne point dire ce qu'ils avoient vu & entendu, pour attester l'innocence de Jesus-Christ que ces mêmes Juifs avoient crucifié, & pour établir la vérité de sa resurrection. Et j'ose bien declarer aussi que je ne puis pas ne point dire ce que j'ai vu & entendu, pour faire connoître à tout le monde, autant que j'en suis capable, l'innocence de ces saintes Epouses qui, semblables à des colombes, ne peuvent se defendre que par leurs secrets gemissemens devant leur Epoux. On a bien pu remarquer par la lecture de ces Memoires que j'ai été insensiblement engagé à parler d'elles, par la liaison si étroite qu'il a plu à Dieu de me procurer dès mon enfance avec cette sainte Maison, où j'ai commencé proprement à le connoître & à le servir; où j'ai vu devant mes yeux mille exemples d'une vertu admirable, qui m'ont fait sucer, pour ainsi dire, avec le lait, la pieté & la crainte du Seigneur; où deux de mes sœurs ont eu le bonheur de vivre & de mourir très bonnes Religieuses; où une autre a appris à se sanctifier dans le monde; où un de mes freres qui étoit mon

aîné s'est tenu heureux de mourir aussi, dans le service de charité qu'il rendoit comme beaucoup d'autres à ces saintes filles; & où ma mere même a voulu être enterrée, regardant cette solitude comme un lieu d'une benediction toute particuliere. Comment donc pourrois-je, tenant à cette maison par tant de liens dont Dieu seul a été l'auteur, n'y pas penser très souvent, n'en pas parler, & ne pas dire ce que j'en connois avec certitude, comme temoin oculaire, & qui peut servir à la justifier, & à detruire par l'évidence de la vérité ce que l'ignorance ou la malice publie de contraire. Je crois être d'autant plus obligé de m'étendre sur ce sujet dans ces Memoires, qu'étant attaqué d'une paralysie qui me reduit au silence depuis un an & demi, je ne puis desormais rendre de vive voix le temoignage que je dois à l'innocence & à la sainteté de tant de serviteurs & de servantes de Dieu, que cette Maison a renfermés & qu'elle renferme encore aujourd'hui. Outre cela je suis très persuadé, que rien ne peut-être plus agreable à Dieu dans l'état de souffrance où il m'a réduit, que de repasser ainsi dans mon esprit toutes ses misericordes, pour les faire connoître à ses serviteurs; & que rien aussi ne m'est plus avantageux à moi-même, que d'y penser très souvent pour lui en rendre de continuelles actions de graces.

## CHAPITRE VII.

*L'Auteur voit à Forges la Comtesse de Grammont. Etat d'infirmité où Dieu le reduit. Inutilité des remedes qu'il emploie pour en sortir. Ses reflexions à ce sujet.*

JE ne tombai pas tout d'un coup dans cet état de souffrance. Mon mal étoit d'abord fort peu de chose. Je fus bien deux mois & demi, sans qu'on s'apperçût dans la maison que j'avois peine à parler, sentant moi seul cette difficulté. Nous allâmes donc passer à notre ordinaire quelques mois au Fossé, & là mon mal s'augmentant toujours, j'usai de quelques remedes de M. l'Abbé de Lucé, dont j'ai éprouvé l'excellence en bien des rencontres, mais qui ne me soulagerent en aucune sorte dans celle-ci. Dans ce tems-là Madame la Comtesse de Grammont qui buvoit des eaux dans notre voisinage, me fit temoigner par plusieurs personnes que, si elle eût eu son équipage, elle seroit venu nous voir au Fossé, & qu'elle esperoit que je l'irois voir. Il est vrai que m'étant mis sur le pied de vivre au Fossé fort retiré, dans le tems des bûveurs d'eau, pour n'être point accablé de monde, je demeurai quelques jours sans repondre que par un compliment à toutes les honnêtetés de cette Dame, dont je connoissois la pieté, & que je savois être assez rai-

raisonnable pour ne se pas blesser d'une telle conduite. Mais comme je vis qu'elle ne se lassoit point de me faire dire la même chose par differentes personnes, je me donnai à la fin l'honneur de lui temoigner par une Lettre les véritables raisons qui m'empêchoient d'aller à Forges. J'ajoutois même quelque chose de cette difficulté que j'avois alors à parler. Elle y répondit par une Lettre toute remplie de bonté, en m'assurant que ce seroit une vraie mortification pour elle de partir de Forges sans m'avoir vu, & que même elle étoit bien tentée de venir voir elle-même s'il étoit vrai que j'eusse peine à parler.

Cependant la maniere dont elle m'écrivit m'ayant fait juger que je la desobligerois d'en demeurer-là, j'allai avec ma belle-sœur lui rendre visite. Nous trouvâmes qu'il y avoit plus à gagner qu'à perdre dans la conversation de cette Dame. Elle avoit été autrefois élevée à Port-Royal, & elle n'a jamais rougi au milieu de la Cour même, de parler dans les occasions pour la justification de cette Maison, dont elle connoissoit par elle-même la solide pieté aussi bien que nous. Ainsi elle meritoit bien sans doute, comme elle m'avoit fait l'honneur de me le mander, que nous fissions quelque distinction d'elle, d'avec le commun des autres Dames qui vont à Forges se divertir en prenant les eaux. Au retour de cette visite je me blessai à l'os de la jambe, & quoique ce mal ne parût

rien d'abord, il s'aigrit & je ne laissai pas d'être près de deux mois sans pouvoir marcher.

Pendant ce tems-là mon autre mal augmenta beaucoup, ensorte que je commençai à avoir une vraie peine à parler. Nous nous hatâmes de revenir à Paris, d'où mon frere alla consulter le Medecin de Chaudrai. Mais le remede qu'il m'ordonna, qui étoit de l'eau de betoine distilée, me fit tant de mal, que j'èus bien regret de l'avoir pris. Ensuite chacun de mes amis eut la bonté de m'amener tous les habiles gens qu'ils connoissoient. On me saigna sous la langue, je pris les goutes d'Angleterre, j'usai d'esprit de corne de cerf, d'essence de poudre de vipere, de teinture d'anis, d'extrait de fleurs de tilleul, de vulneraires, & de plusieurs autres remedes que chacun disoit être le specifique de mon mal. Mais bien loin de m'en sentir soulagé, ma paralysie augmentoit toujours.

Enfin un de mes amis, qui connoissoit fort M. Fagon, me pria de lui donner un Memoire exact de tous les symptômes de ma maladie pour la consulter à ce Medecin, qui m'ordonna d'aller promtement aux eaux de Bourbon. Plusieurs parsonnes de mes amis qui avoient l'experience de ces eaux me presserent fort d'y aller, dès que la saison me le permettroit. J'y allai donc aussi-tôt après Pâques, avec mon frere qui m'accompagna. Je pris les eaux selon les regles. Je pris aussi la douge,

com-

comme on me l'avoit conseillé, & je puis dire que je ne me fusse jamais figuré qu'on eût tant souffert. Je perdis d'abord la respiration, croyant que j'allois expirer; mais après m'avoir fait entendre avec beaucoup de peine, on arrêta ce fleuve d'eau bouillante que l'on fait tomber sur vous, & la nature s'accoutuma peu à peu à ce qui lui avoit paru d'abord insupportable. Je ne vois rien de plus humiliant que ce remede. A quoi ne s'engage-t-on point pour prolonger un peu cette vie ? Cependant toutes ces tortures ne purent me delier la langue, qui étoit toujours également embarrassée. Tous les experts m'assuroient que cela ne devoit point m'étonner, ni m'empêcher de continuer, parce qu'il étoit ordinaire de voir sortir de Bourbon des malades très mecontens, qui y revenoient à l'autre saison avec joie pour achever de se guerir.

Un Capitaine aux Gardes, homme d'esprit, qui n'étoit à Bourbon que du jour de devant, m'étant venu voir comme son voisin; me trouva seul, & embarrassé au dernier point à répondre à ses civilités: ce qui me causa une mortification des plus sensibles que j'aye reçues à Bourbon dont je resolus de partir. Mais lorsque je me disposois à cela, je fus pris d'une fievre & d'un mal de côté, & en deux jours de tems je me trouvai en tel état que j'envoyai prier le Curé de la paroisse de me venir confesser. J'eus bien de la peine à me faire entendre; mais comme il avoit beau-

 coup

coup de patience & de charité, & que d'ailleurs il entendoit comme à demi mot par un effet de sa lumiere & de la vivacité de son esprit, j'eus tout lieu d'être satisfait de sa sagesse & de sa conduite. Je me traitai de ce mal selon les lumieres que j'avois; & en huit jours de tems je me tirai, au grand contentement de notre hôte, d'un état si perilleux. Il est vrai que je fus quatre ou cinq jours si pressé de ce mal que je crus mourir. Quoique l'éloignement de tous mes amis me causât d'abord quelque peine, j'en fis neanmoins, ce me semble, un sacrifice de bon cœur; regardant même comme une chose avantageuse à mon salut, d'être privé de la consolation de les voir en cet état.

Cependant ma maladie reculà un peu notre depart, & nous le remimes au lendemain de la Pentecôte. J'eus le courage d'aller, quoique je fusse très mal, le jour de la Pentecôte entendre la Messe que je fis dire, & où je communiai dans le caveau de la Sainte Chapelle, où l'on garde la pretieuse Relique de la vraie Croix. Je m'étois confessé au Tresorier. Il falloit avoir autant de resolution & autant d'envie de partir que j'en avois, pour m'être mis en chemin quand je le fis. Car je me sentois encore si mal, que je regardois presque comme une temerité de l'entreprendre. Cependant l'agitation du voyage & du grand air me firent tous les biens du monde, & je me trouvai comme retabli de ma maladie en arrivant à Paris. Mais mon mal sui-

suivit regulierement son premier cours, & alla toujours en augmentant, soit pour la parole, soit pour la difficulté de boire & de manger. J'étois par moi-même assez disposé à ne plus rien faire, & à m'abandonner absolument à la volonté de Dieu; mais le zele que la charité inspiroit à mes amis pour ma guerison, les portoit à me proposer toujours quelque chose de nouveau: tantôt une neuvaine à un Saint ou à une Sainte, tantôt un pelerinage, tantôt une autre devotion. Je me soumettois à tout, ne trouvant rien en tout cela que de très bon, & esperant que si mon corps n'en étoit point soulagé, j'en retirerois quelque grace pour mon ame.

Etant allé passer quelques mois au Fossé à notre ordinaire, je fus fort sollicité d'aller consulter un Curé de notre voisinage, fort celebre dans le pays pour les guerisons extraordinaires qu'il avoit faites. Mais ses remedes n'eurent pas plus de succès que ceux que j'avois deja employés. Enfin on me tourmentoit toujours pour aller voir le Medecin de Chaudrai. Quoique je n'y eusse pas grande inclination après l'épreuve que j'avois faite de ses remedes, je donnai encore les mains à ce voyage, à cause qu'on me reprochoit toujours que je ne l'avois pas consulté moi-même. J'y allai donc avec ma belle-sœur, parce que mon frere étoit allé en ce tems-là au Borroger. Ma sœur lui compta en peu de mots mon mal, & son origine aussi-bien que son progrès. Mais à peine me

regarda-t-il, me donnant seulement une emplâtre pour mettre à ma gorge, & des poudres tant à prendre que pour éternuer.

Je ne doute pas que ceux qui se donneront la peine de lire ces Memoires, ne m'accusent d'une trop grande inquietude pour le retablissement de ma santé. Mais je les prie de considerer que je n'étois pas fort coupable de me rendre au sentiment de mes amis, & de forcer en quelque sorte mon inclination, qui m'auroit assez porté à me tenir en repos. Enfin il pourra ne point paroître si inutile d'avoir fait voir combien j'ai tenté de voies, depensé d'argent, fait de voyages, usé de remedes, en un mot combien je me suis tourmenté & épuisé pour recouvrer ma santé sans aucun succès, si on veut bien en tirer avec moi la consequence pour laquelle je n'ai pas fait difficulté de marquer toutes ces choses. Car s'il est vrai, ô mon Dieu, que rien ne nous coute quand il s'agit de la guerison de notre corps; s'il est vrai que l'incertitude du succès de tant de remedes differens, n'empêche point que nous ne les entreprenions avec ardeur, par l'esperance que nous donnent quelques hommes de nous guerir; s'il est vrai que quelque penibles & assujettissans qu'ils soient, ils sont toujours adoucis par le desir de la santé dont nous nous flattons, & assez souvent contre toute sorte d'apparence, quel sujet de confusion & de reproche pour nous, que notre insen-

sibilité

sibilité pour les maladies de notre ame, & notre peu d'empressement à en chercher les remedes !

Vous nous declarez dans l'Evangile que sans penitence nous perirons tous, & qu'avec elle nous nous rendrons dignes de votre royaume. Cependant le seul nom de penitence nous effraye. Les remedes salutaires qu'elle nous presente nous paroissent des supplices. Nous tremblons quand il s'agit de faire la moindre demarche dans la voie étroite. La certitude de votre parole infaillible ne fait pas sur notre cœur la même impression, que les promesses trompeuses des hommes. Et ajoutant moins de foi à la vérité de vos Ecritures, qu'à la vanité des esperances qu'ils nous donnent, nous negligeons de rien faire pour sauver éternellement nos corps & nos ames, lorsque nous faisons toutes choses pour obtenir la guerison temporelle d'une maladie qui souvent ne se guerit point, & qui même étant guerie, ne peut differer que pour peu de tems notre mort. Quelle inegalité de mesure dans notre conduite, ô mon Dieu, & quelle insensibilité ! Quel aveuglement, de vous mettre en quelque sorte dans la balance avec les hommes, & de donner à ces hommes, tout ignorans & trompeurs qu'ils sont, la preference sur vous ! Quelle extravagance de trouver facile tout ce qui se fait pour la conservation d'une vie de quelques années, & de regarder comme insupportable ce qui peut nous meriter une vie & une gloire éter-

nel-

nelle ! Quel étourdissement d'esprit de ne rien faire pour éviter des supplices éternels, quoique vous nous assuriez, ô mon Dieu, que votre joug est doux & votre fardeau leger !

Mais j'ai beau faire moi-même toutes ces reflexions sur la folie de la conduite des hommes & de la mienne, ce ne seront point nos pensées steriles qui feront produire à notre cœur le fruit d'une véritable conversion, si vous-même, ô mon Dieu, n'y repandez votre grace, pour lui faire bien comprendre la vérité de cette parole de votre Apôtre, que toutes les souffrances de la vie presente ne sont pas dignes d'être comparées avec la gloire que vous nous reservez pour la vie future, & qu'on ne doit les considerer que comme une douleur très legere & de très peu de durée, en comparaison de ce poids d'une éternité de gloire qu'elles produiront en nous. Faites donc, Seigneur, par votre infinie misericorde, que je ne sois pas seulement affligé avec tous vos serviteurs, dont le partage en ce monde est la souffrance ; mais que je recueille véritablement le fruit de la croix que vous m'envoyez pour mon partage ; que je regarde mes souffrances, comme une preuve de votre amour ; que je les cherisse comme la marque honorable qui distingue vos enfans ; & qu'enfin je les embrasse, comme le moyen le plus assuré pour mon salut.

## CHAPITRE VIII.

*M. du Fossé voit à Temericourt Madame le Sesne de Temericourt. Eloge de cette Dame, aussi-bien que de sa famille. Mort de M. de Tillemont. Sa pieté repondoit à son savoir.*

AU sortir de chez le Medecin de Chaudrai, nous allâmes à Temericourt, qui appartenoit à une Dame que Madame la Duchesse de Longueville consideroit particulierement, & qui est fort distinguée parmi les personnes de sa connoissance pour sa grande pieté, par l'excellente éducation qu'elle donne à ses enfans, & par la vie qu'elle mene au milieu d'une famille toute chretienne, plus digne du tems des premiers chretiens, que du siecle où nous vivons. Elle étoit pour lors à Temericourt, mais elle demeure ordinairement à Loudun, avec son beaufrere & sa belle-sœur, & leurs enfans. * L'on peut dire de ces deux

* Les deux familles dont M. du Fossé parle ici avec tant d'éloge sont celles de M. le Sesne de Temericourt, & de M. le Sesne du Bourdun. Le premier épousa une fille de M. Paul Aubin Seigneur de Bourgneuf près Loudun, & eut pour enfans deux Demoiselles; dont l'une, nommée Mademoiselle de Venier, est morte après avoir mené une vie vraiment chretienne, & l'autre qui a eu le bonheur d'être quelque tems à Port-Royal est encore actuellement vivante, & conserve l'esprit de cette Sainte Maison. A l'égard de M. le Sesne du Bourdun

deux familles unies ensemble par la charité dans les mêmes sentimens & dans la pratique des mêmes vertus, qu'elles representent comme une Eglise domestique, telle qu'il seroit à souhaiter que fussent celles de tous les chretiens. Tout s'y fait dans la vue & pour la gloire de Dieu. La charité y est exercée avec grand soin envers les pauvres qu'on nourrit & qu'on vêtit, & envers les malades à qui on donne des remedes & dont on panse les plaies. L'hospitalité chretienne s'y pratique avec grande joie, envers ceux particulierement qui craignent Dieu. Le travail, les saintes lectures & la priere se succedent & s'entresuivent. L'on y veille pour instruire les domestiques & les faire prier Dieu. L'on y frequente les Sacremens avec une humble frayeur, & une devotion fervente; & l'on y cherche d'autant plus à recevoir les vrais serviteurs de Dieu avec qui on puisse s'édifier par des entretiens de pieté, que l'on évite les gens du monde, dont la conversation dangereuse doit toujours tenir en garde ceux qui craignent Dieu.

Madame Temericourt avoit été longtems sous la conduite de M. de Saci, & elle nous faisoit l'honneur de nous mettre au nombre de ses amis. Nous crumes donc ne la pas desobliger d'aller lui

dun, il épousa Mademoiselle de Buade qui étoit petite fille de M. de Bourgneuf. Les enfans qui sont venus de ce mariage sont M. l'Abbé le Sesne d'Etemare, & M. le Sesne de Mesnil.

lui donner l'occasion d'exercer l'hospitalité envers nous, & de recevoir chez elle un malade : ce qu'elle fit avec une joie qui ne se peut exprimer, & un cœur digne des premiers chretiens. Nous n'avons gueres vu de Dame plus accomplie & plus chretienne, car tout se suivoit en elle. Nous y passâmes le lendemain qui étoit Dimanche, dont la plus grande partie fut employée à l'Eglise. Ce fut ce jour-là même qu'étant tombé dans la conversation sur ce qui nous arriva, quand nous fumes arrêtés mon frere & moi avec M. de Saci, & conduits à la Bastille, comme je vis que ma sœur, en contant cet évenement omettoit plusieurs circonstances essentielles, je fis signe qu'on me donnât du papier avec une plume, pour faire un abregé de cette histoire, comme je l'ai marqué au commencement de ces Memoires. Ci dessus page. 4.

Nous revînmes à Paris à notre ordinaire vers le mois de Decembre 1697. Quoique ma paralysie augmentât toujours peu à peu, je ne laissai pas pendant l'hiver d'occuper mon tems assez bien, en travaillant à ces Memoires avec une grande facilité. J'y trouvois même une espece de soulagement pour mon mal, par la consolation que me causoit le souvenir de tant de graces que Dieu avoit faites à notre famille, & à ceux avec qui il m'avoit lié dès mon enfance, & de tant de gages que j'avois reçus de sa misericorde par la part même qu'il lui avoit plu de me donner à leurs souffrances. Car ayant lu l'E-

l'Evangile, & faisant profession d'en croire & d'en adorer les vérités, je devois être persuadé que ce m'étoit une vraie gloire, & même une recompense évangelique, pour avoir renoncé à tous les établissemens du siecle, d'être affligé en ce monde, & de souffrir quelque chose pour son amour avec tous les serviteurs de Dieu.

Mais il m'arriva en ce même tems une autre sorte d'affliction, à laquelle je ne me serois gueres attendu: j'entends parler de la mort de M. de Tillemont, * mon plus ancien & mon plus intime ami, avec qui j'avois étudié étant tout jeune, comme je l'ai dit, & avec lequel Dieu m'avoit donné occasion de faire depuis une liaison si étroite. Qui auroit cru en effet, qu'étant plus jeune que moi de plusieurs années, & ayant eu jusqu'alors une santé vigoureuse, qui sembloit être à l'épreuve de toutes sortes de fatigues, il fût tombé tout d'un coup dans une espece de langueur qui l'eût emporté en très peu de tems, sans apparence d'une grande maladie; tandis que moi-même plus âgé, d'un temperament beaucoup plus foible, & attaqué depuis deux ans d'une paralysie sur la gorge, qui me reduit à l'état d'un moribond, je traine toujours, & je resiste même à des attaques très violentes de nouveaux maux qui me surviennent de tems en tems. Au reste je suis obligé

* M. Sebastien le Nain de Tillemont mourut le dix Janvier 1698.

gé de reconnoître sincerement qu'il y a une grande difference entre nous, & que ç'a été sans doute la cause d'une conduite de Dieu si differente envers l'un & l'autre. Son grand courage à traiter rudement son corps pendant sa santé, à le mortifier par des jeûnes très rigoureux, & par le refus qu'il se faisoit de mille commodités, qui auroient pu adoucir la vie qu'il menoit dans sa solitude, lui a fait meriter sans doute que Dieu abregeât sa penitence, & qu'il l'appellât à lui, sans le consumer peu à peu par une longue maladie. Mais pour moi qui me suis toujours épargné, & qui n'ai point eu la force de faire jamais beaucoup de mal à mon corps, qui ai mené une vie commune & melangée même de tant de circonstances defectueuses, il a été necessaire que la justice de Dieu se joignît à sa misericorde à mon égard, & me donnât lieu de lui satisfaire peu à peu pour tant de dettes dont je lui suis redevable, en lui immolant tous les jours quelqu'un de mes membres, qu'une longue maladie me fait perdre insensiblement, & en lui offrant un sacrifice de louanges pour la grace dont il lui plait de me soutenir, en même tems qu'il m'afflige.

Le public ne put apprendre la mort de M. de Tillemont sans verser des larmes sur la perte que l'Eglise faisoit d'un si saint Prêtre. Il s'appelloit Messire Sebastien le Nain, & étoit fils de M. le Nain ancien Maître des Requêtes, si distingué entre les premiers Magistrats par

sur son érudition, il ne la faisoit jamais paroître dans ses instructions, que lorsqu'on l'y engageoit. Il travailloit pour l'édification de l'Eglise, & non pour sa propre reputation. S'appliquant à son travail comme à l'œuvre de Dieu même, il tachoit de n'y rien mêler de l'esprit de l'homme. Il étoit vraiment savant dans la science des Saints, qui leur apprend à connoître la grandeur de Dieu, le néant de l'homme, & le peu d'estime qu'il doit faire de toutes les sciences qui ne contribuent point à le faire croître dans la charité. Ainsi au lieu que la science enfle, selon S. Paul, celle de cet humble Prêtre sembloit au contraire lui servir de contrepoids contre l'enflure de la vanité, puisqu'en le tenant dans une continuelle crainte, elle le rendoit plus attentif & plus vigilant, plus defiant de lui-même, plus reservé à dire ses sentimens, plus circonspect à ne parler mal de personne; ensorte qu'on remarquoit en lui comme le caractere d'une circoncision generale, qui lui faisoit rétrancher de ses paroles, de ses actions, de ses regards, & même de ses mouvemens tout ce qui ne répondoit pas parfaitement à la sainteté de l'état où l'ordre de Dieu l'avoit engagé.

Un tel homme, à juger des choses selon la foiblesse de nos lumieres & par rapport à nos intérêts, sembloit devoir vivre plus d'un siecle; puisqu'en fournissant cette carriere, il auroit pu avancer beaucoup le grand Ouvrage qui

devoit être si avantageux à l'Eglise. Mais Dieu dont les jugemens sont bien differens de ceux des hommes, a eu moins d'égard à son travail qui demeuroit imparfait, qu'à l'ouvrage de sa grace qui l'avoit fait arriver lui-même à la plenitude de l'âge, selon lequel Jesus-Christ devoit être formé en lui. C'étoit un fruit mûr qu'il a cueilli pour le mettre en sureté dans les tabernacles éternels, & nous devons nous rejouir avec lui de ce que sa penitence & ses longs travaux ont cessé par la jouissance du bonheur que nous avons lieu de croire qu'il possede presentement.

## CHAPITRE IX.

*L'Auteur en finissant ses Memoires rappelle & étend ce qu'il a deja dit des motifs qui l'ont porté à les commencer. De quel poids est son témoignage.*

Pour revenir maintenant à ce qui me regarde, & pour conclurre ces Memoires, j'ajouterai seulement ici que, lorsque j'étois plus en train d'y travailler, le Seigneur m'arrêta tout court le second ou le troisieme jour de Carême par une toux dont je fus attaqué, & qui me dura jusqu'après Paques. Elle étoit si violente, & si frequente, & l'impuissance où je me trouvois de cracher à cause de la paralysie, qui rendoit comme immobiles les nerfs & les muscles

du larynx, me reduisoit à un tel état, que je croyois fort souvent ne pouvoir pas resister deux jours de suite, à un mal qui ne me donnoit aucun repos ni jour ni nuit. Je passois ainsi le jour étant levé dans une agitation perpetuelle, & la nuit j'étois souvent obligé de me tenir appuyé sur mon coude sans fermer l'œil, & sans pouvoir presque respirer un seul moment qu'avec cette toux qui ne me donnoit aucun relâche.

Quand j'avois été ainsi tourmenté deux ou trois jours de suite, j'en avois autant de repos. Lorsque je commençois à me croire gueri, je recommençois à tousser, de maniere à ne plus esperer d'y pouvoir resister; & lorsque j'étois le plus decouragé, j'avois tout d'un coup une bonne nuit. Tout le Carême se passa de cette sorte, & je crois pouvoir bien dire que je n'ai point fait de ma vie un si rude & si terrible Carême. Mais enfin quand tout cet orage fut passé, j'oubliai bientôt le mal que j'avois souffert. C'est ainsi que les plus grands maux de la vie presente s'effacent très promtement de notre esprit: ce qui sans doute devroit bien nous faire accepter avec plus de joie toutes les croix que Dieu nous presente, puisqu'outre que tout ce que nous pouvons souffrir en ce monde, est comme un instant à l'égard de l'éternité, le bon usage que nous en faisons est capable de nous en faire recueillir le fruit d'une éternelle recompense.

Après donc que cette toux si fâcheuse

fut

fut entierement passée, je me remis à travailler à ces Memoires, & j'ai tout sujet d'être persuadé que c'est Dieu même qui m'a soutenu jusqu'à la fin en quelque état d'infirmité que je me sois vu. Je sens au moins une consolation toute particuliere, d'avoir eu le tems avant ma mort de rendre ce temoignage public à la pieté éminente de tant de personnes, que j'ai eu le bonheur tout singulier de connoître dès mon enfance, & de qui je tiens à gloire d'avoir appris tous les grands principes du christianisme. Je les aurois apparemment ignorés si notre famille qui étoit originaire de Blois ne se fût établie à Rouen, & si mon pere étant allé de Rouen à Paris chercher son Pasteur qu'il avoit perdu, n'y avoit trouvé un homme qui lui fit connoître à lui même son égarement, Dieu conduisant toutes choses par divers degrés jusqu'à la fin à laquelle il les destine. Ce doit être une partie de notre devotion de le suivre & de l'adorer dans ces differentes demarches de sa divine misericorde à notre égard.

Ce qui me reste presentement à demander à ceux qui pourront lire ces Memoires, est qu'ils veuillent bien être persuadés, que mon unique dessein a été de faire connoître la vérité dans les faits qui regardoient mes amis, & où je me suis aussi moi-même trouvé mêlé. J'ai cru que cela me suffisoit, & que je devois m'abstenir de reflexions qui auroient peut-être donné lieu à quelques personnes de se plaindre qu'on auroit

blessé la charité, en decriant ceux qui en ont violé toutes les regles. Je sai qu'il est très véritable que celui-là ne blesse point la charité, qui decouvre seulement l'excès de ceux qui la blessent, & qui se contente de mettre au jour la vérité & l'innocence qu'ils s'efforcent d'obscurcir. Mais le monde est si delicat, & quelquefois même si deraisonnable, qu'ayant écouté sans scrupule plusieurs medisances, que le caractere de ceux qui les avançoient lui faisoit croire aisement, il ne souffre qu'avec peine qu'on le detrompe, & qu'on refute avec quelque force ces sortes de calomnies, d'autant plus pernicieuses qu'elles viennent de gens devots. C'est donc pour ôter ce vain pretexte aux personnes prevenues, que j'ai menagé autant qu'il a dependu de moi, ceux qui se trouvent embarrassés dans l'intrigue de tant de troubles, causés dans l'Eglise depuis soixante ans. C'est aussi pour suivre mon inclination naturelle, qui se porte par elle-même à entretenir la charité, & à concilier, autant que je puis, les esprits les plus divisés. C'est la maniere dont mes amis savent que j'en ai toujours usé, m'étant fait un principe de mettre la paix dans les familles, d'appaiser les differends, d'accommoder les procès tant que j'ai pu.

Que je serois heureux si je pouvois me promettre un succès aussi avantageux de ces Memoires, & si par la force de la vérité que je represente dans mille cho-

choses qui sont de ma connoissance, j'avois le bonheur de detromper bien des gens qu'une mauvaise prevention a seduits. Mais c'est là ce qui depend de la benediction de celui qui se sert de tels instrumens qu'il lui plaît pour operer ses plus grands prodiges ; & il nous suffit à nous autres, d'avoir fait ce qui dependoit de nous. C'est de quoi j'ai tâché de m'acquitter le mieux qu'il m'a été possible.

On a vu par la maniere dont je m'y suis engagé, que ce n'étoit point une resolution concertée long-tems devant, ni un dessein pris avec beaucoup de mesures & de grandes vues. Je ne l'ai communiqué à qui que ce soit de mes amis, avant que de l'entreprendre ni après l'avoir achevé. C'a été pour ma consolation particuliere que je me suis appliqué à cet Ouvrage. J'ai songé à repasser dans mon esprit les misericordes du Seigneur à mon égard, dont j'ai un fort grand besoin pour me soutenir contre la crainte que me causent mes pechés, par la vue de tant de marques singulieres que Dieu m'a données de sa bonté. Mais comme ce premier dessein s'est trouvé tellement joint avec celui de la justification des personnes que j'ai eu le bonheur de connoître dès mon enfance, & en qui j'ai toujours admiré un amour très singulier pour l'accroissement de la gloire de Dieu, de Jesus-Christ & de son Eglise, je me suis vu engagé necessairement à parler d'elles en parlant de moi. Il y a cinquante quatre ans que

je les connois. C'est dans la Maison de Port-Royal que j'ai appris les premiers élemens de la vie chretienne. On n'a pas pu se cacher de moi. J'ai tout vu, j'ai tout entendu. S'il y a du mal, j'en dois être mieux informé que personne; & si je suis obligé de dire la vérité, c'est principalement lorsqu'étant dans la soixante cinquiéme année de mon âge, & dans une perilleuse infirmité, je sens approcher une heure si redoutable, où tout sera decouvert à la lumiere du grand jour de l'éternité. Aussi j'ose m'assurer que ceux qui en lisant ces Memoires auront bien voulu ne point écouter leurs preventions, & attendre à porter leur jugement qu'ils ayent tout vu, y reconnoitront sans peine le caractere d'une entiere sincerité.

Mais quelqu'un m'accusera peut-être, en voyant mon nom à la tête de ces Memoires, de vouloir bien tard me faire connoître; c'est-à-dire lorsque le tems de la mort & de l'oubli general des hommes, qui approche à mon égard, sembleroit devoir m'avertir de songer plus que jamais à être effacé de leur souvenir. Il est vrai qu'étant instruit, comme je le suis, du néant de l'estime de tous les hommes, & connoissant par les principes de notre Religion, que Dieu seul est grand par lui-même, & digne de toute gloire, ce seroit une extravagance si je songeois à rechercher l'estime du monde, lorsque la proximité de la mort m'avertit de mon néant. Mais je supplie ceux qui pourront avoir de moi ces pen-

pensées, de considerer que des Memoires n'ont de force qu'autant qu'ils sont appuyés par celui qui les écrit ; puisque celui qui les écrit & qui rapporte ce qu'il a vu, n'a droit d'exiger la créance de ses lecteurs, qu'autant qu'il se fait connoître. Mais enfin quel qu'il soit, il est necessaire que le public le connoisse, pour être obligé en quelque sorte d'ajouter foi à ce qu'il dit comme temoin. Car on ne reçoit en temoignage que ceux qui se font connoître.

Desirant donc qu'on regarde ces Memoires comme un temoignage que je rends à la verité & à l'innocence, je me nomme exprès, & je pretends par là leur donner une autorité sans laquelle on pourroit les rejetter. D'ailleurs j'ose dire que, quelque meprisable que je puisse être par moi-même, ceux de qui j'ai l'honneur d'être connu me rendront ce temoignage, que mon caractere est celui d'une grande sincerité. Je crois, selon les principes de l'Ecriture expliquée excellemment par S. Augustin, qu'un chretien doit avoir principalement en recommandation l'amour de la verité pour ne la blesser jamais, autant qu'il lui est possible ; & pour la dire avec une genereuse liberté à ses amis, & à ceux-mêmes que l'on respecte le plus. C'est ainsi que j'en ai usé quand j'ai cru y être obligé, envers les personnes que je regardois comme beaucoup élevées au dessus de moi, par leur caractere & par le pouvoir que je leur avois donné sur ma conscience. Il faudroit

donc que je fusse bien aveugle pour m'être livré à la fausseté & au mensonge, après avoir tant aimé la vérité à l'égard de ceux que bien des considerations sembloient m'obliger de menager davantage.

Grand Dieu qui connoissez le fond de mon cœur, vous savez que je n'ai jamais été attaché à ceux de qui j'ai parlé dans ces Memoires, qu'autant que je les ai vus eux-mêmes attachés inviolablement à la vérité de votre loi, & soumis sincerement à l'autorité de votre Eglise. Vous savez, mon Dieu, que c'est vous qui, par un excès de votre bonté & par un évenement qui tient du miracle, avez d'abord fait connoître tant de grands hommes & de saintes Vierges à mon pere, afin que j'eusse moi-même dans la suite le bonheur de leur connoissance. Vous avez voulu que je fusse temoin de tant de merveilles que vous avez faites en leur faveur, & que même je prisse part à quelques-unes de leurs souffrances, que j'ai toujours regardées comme des marques singulieres de l'amour que vous leur portez. Je n'ai donc garde de tenir à confusion d'avoir été meprisé avec vos plus fideles serviteurs & servantes, par ceux qui, plongés dans l'amour du monde, ne goutent point les recompenses de la loi nouvelle. Mais je considere plutôt comme ma plus grande gloire de ce qu'il vous a plu me faire porter une partie de l'opprobre du siecle, avec ceux qui ont preferé votre vérité & votre honneur à leur repos.

Vous

Vous savez, mon Dieu, que si j'ai quelque reproche à me faire ce n'est pas de les avoir justifiés contre ma conscience, puisque la droiture de leur conduite vous est trop connue; mais d'avoir été peu fidele à suivre moi-même dans ma conduite les avis très saints qu'ils m'ont donnés pour mon salut. Non seulement leurs paroles, mais encore leurs exemples ont été pour moi une exhortation très puissante à la vertu, ensorte que ce qui fait d'une part ma consolation, lorsque j'envisage ce tems heureux où j'ai vecu dans la sainte societé de vos plus fideles serviteurs, me fait trembler de l'autre, lorsque je songe au peu de profit que j'en ai tiré pour suivre de si grands exemples, que vous exposiez continuellement à mes yeux. Mais j'ose esperer, mon Dieu, que la grande charité de ceux avec qui j'ai toujours conservé une union inviolable, au milieu des plus grands troubles qu'excitoient contre eux leurs ennemis, couvrira aux yeux de votre justice le grand nombre de mes fautes; & que votre misericorde me fera grace éternellement, après m'avoir châtié pendant quelque tems. C'est dans cette humble esperance que j'attends l'heure en laquelle il vous plaira de rompre les chaînes qui me tiennent encore attaché à cette vie, toute miserable & languissante qu'elle est. Car il n'y a que vous, ô mon Dieu, qui puissiez m'en detacher parfaitement par la force de votre amour.

C'est donc cet amour, vraiment pur & bien different de celui des faux Mystiques, cet amour superieur à nous-mêmes & à toutes choses, cet amour qui nous fait tout meprifer pour aller à vous, que je vous demande comme le couronnement de toutes vos graces. J'ose vous demander en même tems qu'il vous plaise de faire luire dans le cœur de notre grand Prince un rayon de votre divine lumiere, qui dissipe les nuages du mensonge par lesquels on s'est efforcé depuis si long-tems, de fletrir dans son esprit la reputation de vos serviteurs & de vos servantes, ses plus fideles sujets. Mettez-le dans la disposition où étoit le plus saint de tous les Rois, lorsqu'il vous protestoit, ô mon Dieu, qu'il ne pouvoit pardonner à ceux qui medisoient en secret de leur prochain. C'est le souhait que je fais pour notre grand Prince, & en même tems la preuve la plus solide que je puisse lui donner de mon très profond respect.

FIN.

LET-

# LETTRE DE MONSIEUR DU FOSSÉ,*

*Où il rapporte une apparition de la Mere Marie-Angelique, à Port-Royal de Paris, peu avant la mort de la Sœur Marie Dorothée Perdreau, Abbesse intruse de la Maison de Paris.*

VOICI, ma très chere Mere, la relation très exacte de ce qui est arrivé à Port-Royal de Paris, quelque tems avant la mort de la Sœur Dorothée, que feu M. l'Archevêque Hardouin de Perefixe, en avoit fait établir Abbesse, après la séparation des deux Maisons.

Madame de Mongobert, veuve de M. le Marquis de Mongobert, qui étoit cadet de la Maison de Joyeuse, étant un jour allée voir Madame des Granges, Religieuse à P. R. de Paris, s'entretint avec elle de differentes choses ; & dans la suite de leur entretien, elle la pria de lui dire, si ce qu'on lui avoit rapporté touchant une apparition de la feue Mere Angelique, étoit véritable. Sur quoi Mad. des Granges s'étant contentée de lui répondre qu'il n'y avoit rien de plus vrai, appella aussi-tôt une autre Religieuse qui servoit d'écoute & lui dit, „ Ma Sœur, „ approchez vous, je vous prie, il n'y a point de „ danger à s'ouvrir à cette Dame, nous pouvons „ lui parler avec confiance. Alors, cette autre Religieuse s'approcha, & raconta à Mad. de Mongobert, la maniere dont étoit arrivée cette apparition de la feue Mere Angelique Arnauld, dont elle lui parloit. Voici donc comment la chose se passa. Deux

* Cette Lettre, écrite vers le mois de Mars 1685, auroit dû être annoncée à la page 319 de ces Memoires, où il est parlé de la Sœur Dorothée qui mourut le 4 Janvier precedent.

Deux Religieuses étant à la veille du Saint Sacrement, pendant la nuit, virent tout d'un coup la feue Mere Angelique se lever du lieu où elle est enterrée, ayant en main sa crosse Abbatiale, marcher majestueusement tout le long du Chœur, & s'aller asseoir à la place où se met l'Abbesse durant Vêpres, c'est-à-dire à la premiere du bas du Chœur, à côté droit.

Etant assise, elle appella une Religieuse qui paroissoit au même lieu, & lui donna ordre d'aller quérir la Sœur Dorothée, qui vint se presenter devant la Mere Angelique, laquelle lui parla pendant quelque tems, sans qu'on pût entendre ce qu'elle lui dit, & alors tout disparut.

On ne doute point qu'elle n'ait alors cité la Sœur Dorothée devant Dieu, & c'est la maniere dont elle l'interprêta elle-même, lorsque les deux Religieuses qui avoient été témoins de cette apparition, la lui ayant rapportée, elle s'écria tout d'un coup dans une grande frayeur: *Ah! je mourrai bien tôt*; & en effet elle mourut quinze jours ou trois semaines après.

Après que la Religieuse qui accompagnoit Mad. des Granges au parloir, eut achevé le récit de cette apparition, elle ajouta que si elle osoit, elle diroit bien d'autres choses touchant la M. Angelique; que pour elle, elle avoit une vraie vénération pour sa mémoire, & que dans toutes ses peines, elle avoit accoutumé de venir prier sur son tombeau, lequel même étoit en vénération à la plûpart des autres Religieuses, qui faisoient souvent une inclination en passant devant. Sur cela, Mad. des Granges, que l'on sait avoir été faite Religieuse plûtôt pour suivre la volonté de ses parens que la sienne, dit en s'adressant à Mad. de Mongobert:
„ Ne suis-je pas bien malheureuse, ma chere
„ Dame, de n'être pas venue ici du tems de la
„ Mere Angelique? Car assurément elle ne
„ m'auroit pas reçue. "

C'est

C'est ainsi que se passa cet entretien, où l'on a appris exactement la vérité d'une apparition si surpenante. Les circonstances qu'on a marquées font assez voir que les témoins ne peuvent être regardés comme suspects, & il y paroit un caractere de sincérité qui tient lieu de conviction.

Vous m'avez demandé, ma très chere Sœur, les quatre petits vers que feu M. de Gomberville fit sur la retraite de feu M. le Maitre; les voici :

*Te dirai-je ce que je pense,*
*O grand exemple de nos jours?*
*J'admire tes nobles discours;*
*Mais j'admire plus ton silence.*

Au reste je vous avoue, ma très-chere Sœur, que je suis si charmé de ce que je sai de la feue M. Angelique, que je ne vois rien de plus grand dans l'antiquité, que la foi, la charité & l'humilité de cette sainte Abbesse. Demandez lui s'il vous plait, qu'elle m'obtienne de Dieu par ses prieres, que la connoissance que j'ai de son grand mérite, ne tourne point à la confusion de celui qui est votre, &c.

## Censure * de Monseigneur l'Archevêque de Paris, contre le Livre intitulé LE JANSENISME CONFONDU, par le Pere Brisacier, &c.

JEAN François de Gondy par la grace de Dieu & du S. Siege Apostolique, Archevêque de Paris: aux Archiprêtres de Sainte Marie Magdeleine, & de S. Sevrin: Salut. Ce n'est pas sans grande raison qu'un des plus illustres Peres de l'Eglise a dit, qu'encore que deux yeux suffisent à chaqu'un pour se conduire en particulier, neanmoins l'Evêque qui est le Pasteur de tant d'ames, en avoit besoin de plus de mille pour appercevoir toutes les necessités de son troupeau, & pourvoir à une infinité de desordres qui surviennent incessamment dans son Diocese. Nous experimentons de plus en plus cette verité en celui-ci, qu'il a plu à notre Seigneur de commettre à notre conduite. Mais nous souhaiterions autant d'yeux que ce saint Pere desiroit à chacun Prelat, tant pour deplorer par nos larmes les desordres & scandales qui y surviennent de jour en jour, par l'artifice de l'ennemi commun du salut des hommes, que pour y pouvoir apporter les remedes convenables & necessaires. Or entre tous ces tristes évenements, un qui est arrivé depuis peu, nous a très sensiblement touchés. N'a gueres certain Livre a été mis au jour sous ce titre, *Le Jansenisme confondu, par le Pere Brisacier, avec la defense de son sermon fait à Bois le 29. Mars dernier*: où cet Auteur, sous pretexte de defendre la sainte doctrine de l'Eglise, a tellement exercé sa passion, que non content d'user d'un style très picquant contre ceux qu'il tient pour adversaires, il s'est tant ou-

* Il en est parlé à la page 190. de ses Memoires.

oublié que de charger une Communauté de Religieuses de cette ville d'infinité de calomnies & d'opprobres, jusques à l'accuser d'heresie quant à la doctrine, & quant aux mœurs d'impureté; disant même en la page 6. de la seconde partie; *Que suivant les regles prescrites aux filles du S. Sacrement* (qu'elles seront tenues d'observer) *l'on fera une nouvelle Religion qu'on appellera les filles impenitentes, les desesperées, les asacramentaires, les incommuniantes, les phantastiques, &c. les vierges folles, & tout ce qu'il vous plaira. Dont l'origenal en sera au Port-Royal, & autre part la copie.* En quoi cet Auteur inconsideré nous taxe de connivence à ces desordres prétendus, attendû que cela ne pourroit être ainsi que nous ne fussions coupables des mêmes crimes, d'autant que ce Monastere de Religieuses est sous notre pleine jurisdiction, visite, & correction. Mais comme nous sommes fort enclins à pardonner les injures faites à notre personne, aussi sommes étroitement obligés de faire réparer celles qui choquent notre dignité; & encore plus de proteger l'innocence des vierges consacrées à Nôtre Seigneur, que Saint Cyprien appelloit la plus illustre portion de son héritage, & la fleur la plus odoriferante de toutes celles de son Eglise. C'est pourquoi nous avons cru devoir incessamment remedier à un si grand scandale, pour en empêcher les effets, & éviter les pernicieuses consequences. De-là est qu'après avoir vu & consideré le dit libelle, & celui fait voir & examiner par personnes doctes & pieuses, nous l'avons condamné & condamnons par ces presentes comme injurieux, calomnieux, & qui contient plusieurs mensonges & impostures. Declaré & declarons lesdites Religieuses du Port-Royal, pures & innocentes des crimes dont l'Auteur a voulu noircir la candeur de leurs bonnes mœurs, & offensé leur integrité & religion, de laquelle

nous

*studio ac doctrina, nec minori eloquentia & ingenio elaboratos omnium manibus teri quàm jam inaudivit.*

hommes dans la dispute, que de combattre les erreurs dans la foi. Le Saint Pere a aussi reçu lui même avec une égale bonté vos Ouvrages contre les Calvinistes, que vous presentez à Sa Sainteté; & elle se promet de dérober de tems en tems aux grandes occupations dont elle est chargée, quelques heures pour parcourir ces Livres, qu'Elle a deja appris que tout le monde lit avec avidité, comme étant composés avec une exactitude & une érudition aussi singuliere, que l'esprit & l'éloquence de l'Auteur s'y font sentir par tout.

*Cæterum paternæ caritatis, qua te Sanctitas Sua, virtutemque tuam amplectitur, uberes significationes tibi præstabunt opportunitates ornandi tui; cujus interim pignus, & ad preces quas polliceris, & quibus Sanctitas Sua plurimum confidit, incitamentum accipies Benedictionem Apostolicam, quam tibi me interprete amanter elargitur.*

Au reste vous connoîtrez par des marques éclatantes dans les occasions de vous favoriser qui se pourront rencontrer, combien est sincere l'amour paternel que Sa Sainteté a conçu pour vous & pour votre vertu. La Benediction Apostolique qu'Elle vous donne avec tendresse par mon ministere, en est un gage, qui vous engagera aussi vous-même à offrir à Dieu pour Sa Sainteté les prieres que vous lui promettez, & dans lesquelles elle a beaucoup de confiance.

*Ego verò dum Sanctitatis Suæ jussa exequor, gratias humanitati tuæ de amantissimo officio tuo & de præclaro munere plurimas habeo, libenter*

Mais en même tems que j'execute les ordres de Sa Sainteté, je dois vous remercier, Monsieur, des témoignages de votre honnêteté & de votre affection pour moi, & de l'excel-

dignité de souverain Pontife, où vous lui marquez en même tems, & la grande joie que vous en avez ressentie, & les témoignages sinceres de votre soumission filiale. Elle n'a pas eu moins de satisfaction d'y voir que votre pieté vous inspire les mêmes sentimens de douleur dont elle est elle-même vivement penetrée, à la vue du relâchement où la discipline ecclesiastique est tombée, tant par le malheur des tems, que par la negligence des hommes; parce que cela lui fait esperer que, pour contribuer à guerir des maux dont votre religion est si touchée & avec tant de raison, vous ne refuserez pas d'employer tout ce que Dieu vous a donné d'esprit & de science, dont la reputation vous a rendu par tout si celebre. Sa Sainteté est aussi persuadée qu'en écrivant vous serez toujours fort éloigné de certaines manieres où se laissent quelquefois emporter des personnes, d'ailleurs d'un merite fort distingué & dignes d'une grande consideration, mais qui semblent avoir plus dessein de vaincre les hom-

*sequii significatione Pontificatum maximum gratulatus fuisti: in iisque congruentes mœrori suo, ob labefactatam hominum temporumque injuria Ecclesiæ disciplinam, pietatis tuæ sensus libenter agnovit. Eruditionis enim & ingenii laudem, qua jampridem apud omnes inclaruisti, collaturum te sperat, pro virili tua, in malorum medelam, quæ tam piè ac tam dolenter meritò defles: procul verò eos affectus habiturum, quibus nonnulli egregii cæteroquin viri & omni laude præstantes, ita aliquando abripi se patiuntur, ut non tam in fide errores, quàm in disputatione adversarios insectentur. Libros quos à te adversùs Calvinianam hæresim editos Sanctitati Suæ offers, pari animi benignitate ipsa excepit, aliquamque temporis partem gravissimis curis detractura ut illis evolvendis impendat, quos singulari stu-*

# TABLE
## DES CHAPITRES.
### LIVRE I.

*Qui comprend ce qui s'est passé à Port-Royal depuis la prison de M. de Saint Cyran jusqu'en l'année 1661.*

CHAPITRE I. Comment M. du Fossé s'est déterminé à dresser ces Memoires, & ce qu'il a observé en les écrivant. 1

CHAP. II. Histoire abregée de M. l'Abbé de S. Cyran, qui fut le premier canal des misericordes de Dieu sur la famille de M. du Fossé. 8

CHAP. III. Retraite du Pere Maignart Curé de Rouen. Conversion admirable de M. Thomas du Fossé & de Madame son épouse, pere & mere de l'Auteur. 20

CHAP. IV. M. Thomas du Fossé met ses enfans à Port-Royal des champs, pour les y faire élever chretiennement. Situation de cette Abbaye. Quand & par qui elle a été fondée, & comment la Mere Marie-Angelique Arnauld y établit la reforme, & transporta ensuite ses Religieuses à Paris. 31

CHAP. V. Quels étoient les solitaires qui demeuroient à Port-Royal des champs, lorsque l'Auteur de ces Memoires y fut mis avec deux de ses freres. On les justifie au sujet des accusations injustes qu'on a intentées contre eux, sur tout à l'égard de l'éducation des enfans. 40

CHAP. VI. Du Livre de la frequente Communion, & de l'orage excité à son occasion contre Port-Royal. On met pour quelque tems au Chesnai les enfans qui étoient à Port-Royal des champs. Caractere de M. des Touches, à qui la terre du Chesnai appartenoit alors. 52

CHAP.

CHAP. VII. Mort de M. l'Abbé de S. Cyran : sentimens differens des amis & des ennemis de ce grand homme. 61
CHAP. VIII. M. du Fossé voit arriver à Port-Royal des champs, pour se consacrer à la penitence, M. de la Riviere, M. Pallu, M. de la Petitiere, M. l'Evêque de Bazas & plusieurs autres. 64
CHAP. IX. M. Arnauld d'Andilly abandonne la Cour & le monde, & se retire dans la solitude de Port-Royal, où étoient déja deux de ses fils. Quelles furent ses occupations en ce lieu. 71
CHAP. X. Monsieur & Madame du Fossé vont demeurer à Rouville. Merite singulier de M. Guillebert qui étoit Curé de cette paroisse, & qui y fit de grands biens. 76
CHAP. XI. Deux sœurs de l'Auteur se font Religieuses à Port-Royal. Quel étoit le desinteressement de ce Monastere : on en donne divers exemples remarquables. 83
CHAP. XII. M. Lancelot vient demeurer à Port-Royal des champs, pour y prendre soin des enfans. Peu de tems après se forment à Paris les petits Ecoles de Port-Royal. M. Singlin & le Pere Desmares sont interdits. Maladie du jeune M. du Fossé. Il perd son frere aîné. 90
CHAP. XIII. L'Auteur est obligé d'aller demeurer aux Granges de Port-Royal. Il y trouve M. Arnauld, M. de Saci, M. Charles, M. Hamon & quelques autres. Diverses remarques sur leur caractere. 99
CHAP. XIV. On fait augmenter & on repare les bâtimens de Port-Royal des champs, pendant la seconde guerre de Paris. Quelle étoit la pieté de M. le Duc de Luines, de M. de Bagnols, & de M. de Bernieres. 113
CHAP. XV. Les deux Maisons de Port-Royal se remplissent de plus en plus de personnes que Dieu y attire. Constitution d'Innocent X.

X. au sujet des cinq Propositions. On prévient le Roi contre les Ecoles de Port-Royal, où l'on formoit d'excellens sujets. Les enfans sont obligés de se disperser. Caractere de M. de Pontchâteau. 122

Chap. XVI. Affaire de M. le Duc de Liancourt. Censure de Sorbonne contre M. Arnauld. Dispositions admirables de ce grand homme. 134

Chap. XVII. M. Pascal fait les Lettres Provinciales. Jamais Ouvrage ne fut si bien reçu du public. Quelles en furent les suites. 150

Chap. XVIII. M. le Maître obtient la permission de revenir demeurer à Port-Royal des champs avec M. du Fossé, qui y travaille à quelques Vies des Saints & aux Memoires de M. de Pontis. Mort de M. le Maître. 155

Chap. XIX. M. de Saci prend soin de M. du Fossé, & l'engage à travailler à la Vie de Dom Barthelemi des Martyrs. Mort édifiante d'un frere de M. du Fossé. 163

Chap. XX. Ruine entiere des Ecoles de Port-Royal. On oblige de nouveau les solitaires de se retirer. M. du Fossé va demeurer aux Troux avec M. de Tillemont. M. de Pomponne est disgracié & ensuite justifié. 168

## LIVRE SECOND,

*Qui comprend l'histoire des persécutions suscitées aux Solitaires & aux Religieuses de Port-Royal, depuis l'année 1661. jusqu'à la paix rendue à l'Eglise en 1668.*

Chap. I. Visite du Lieutenant civil & des Grands-Vicaires à Port-Royal. On en fait sortir les Novices, les Postulantes & les Pensionnaires, le tout par ordre du Roi. Dispositions de la Mere Marie-Angelique. 175

Chap. II. La Mere Marie-Angelique écrit à la

la Reine Mere pour la justification de sa Communauté. 181

Chap. III. Eclaircissement sur l'ignorance dans laquelle on tenoit les Religieuses de Port-Royal, par rapport aux contestations dont l'Eglise étoit agitée; & sur les miracles de la sainte Epine. 192

Chap. IV. La persecution suspendue par les miracles se rallume contre Port-Royal. Sentimens de la Mere Marie-Angelique, & sa mort arrivée le 6. Août 1661. Affliction par lesquelles Dieu éprouve M. de Bernieres. Son exil à Issoudun & sa mort en 1662. 205

Chap. V. M. du Fossé est sollicité par son pere d'embrasser quelque état, & en particulier l'état ecclesiastique: il ne peut s'y resoudre. Il quitte les Troux & va demeurer à une ferme nommée le petit Port-Royal. Il y travaille à la Vie de S. Thomas de Cantorbery. 212

Chap. VI. M. du Fossé vient demeurer à Paris dans la maison où étoient cachés M. Singlin & M. de Saci, & où M. Rebours venoit de mourir. Mort de M. Singlin. Eloge de ce saint Prêtre. 219

Chap. VII. Mandement des Grands-Vicaires du Cardinal de Retz. Les Religieuses de Port-Royal ont bien de la peine à s'y conformer, quoiqu'il contienne la distinction du fait & du droit. Les Grands-Vicaires sont forcés par l'autorité du Pape & du Roi de faire un second Mandement, qui ordonne la signature pure & simple du Formulaire. 224

Chap. VIII. M. de Perefixe demande la signature pure & simple du Formulaire aux Religieuses de Port-Royal. Elles ne peuvent se resoudre à signer autrement qu'avec distinction. Le Prelat enleve avec éclat & disperse dans d'autres Monasteres douze des principales Religieuses. Il amene des Religieuses

ses de la Visitation pour gouverner celles qui restent. Reflexions sur une conduite si étrange. 235
CHAP. IX. La Sœur Magdeleine de Sainte Melthide signe le Formulaire. Son pere & son frere en sont très affligés. Elle se retracte, & M. l'Archevêque la fait conduire aux Filles de la Visitation de S. Denis. Elle y signe une seconde fois, mais enfin elle demande à être réunie aux Meres & aux Sœurs captives à Port-Royal des champs. 250
CHAP. X. M. du Fossé accompagne Monsieur son pere aux eaux de Bourbon, & de-là revient à Paris. Peu de tems après il est obligé d'aller à Rouen à cause de la mort de son pere. Après avoir terminé ses affaires, il revint à Paris demeurer avec M. de Saci. Mort de M. Guillebert. 257
CHAP. XII. Le Lieutenant civil accompagné du Chevalier du Guet & de plusieurs Commissaires, & soutenu par une Compagnie de Suisses, fait une exacte recherche dans la maison où demeuroient M. de Saci, M. du Fossé & quelques autres. Il fait subir à ceux qui s'y trouvent, de longs interrogatoires: le 13. Mai 1666. 263
CHAP. XIII. M. de Saci est arrêté dans la rue avec M. Fontaine. On les ramene à leur logis. M. de Saci y subit un long interrogatoire, auquel il répond avec une fermeté & une sagesse admirables. Il est conduit à la Bastille, aussi bien que ceux qui demeuroient avec lui. 274
CHAP. XIV. M. du Fossé sort de la Bastille avec son frere & un autre compagnon, par le credit de M. le Chancelier le Tellier. 281
CHAP. XV. M. du Fossé se retire avec son frere en sa terre du Fossé. Ils vont ensemble à Angers, où M. l'Evêque leur temoigne beaucoup d'amitié. De retour au Fossé, l'Auteur s'applique à la Medecine, qui lui

avoit procuré la guérison d'un mal très penible. Son Cadet achete une charge à Rouën & pense à s'établir. 291

LIVRE TROISIEME,

*Qui comprend les principaux évenemens depuis l'an 1667. jusques en 1693.*

CHAP. I. M. de Perefixe réunit à Port-Royal des champs toutes les Religieuses de Port-Royal, qui refusent de signer le Formulaire purement & simplement. Les IV. Evêques se declarent pour la distinction du fait & du droit. Ils sont menacés de déposition. On nomme des Commissaires pour faire leur procès. XIX. Evêques écrivent au Pape Clement IX. en leur faveur. 301

CHAP. II. M. de Gondrin & M. de Vialart travaillent à la paix de l'Eglise. Les IV. Evêques changent leurs Mandemens en procès verbaux, qui renferment la même distinction du droit & du fait. Le Pape en est content. Les Ecclesiastiques, & les Religieuses de Port-Royal, & tous ceux qui leur étoient unis, sont reconnus innocens aux yeux de toutes les Puissances. 306

CHAP. III. M. Arnauld paroit devant Louis XIV. qui le traite avec distinction. M. de Saci sort de la Bastille & est presenté au Roi par M. de Perefixe. On separe les deux Maisons de Port-Royal de Paris & des champs, & on fait un partage des biens. La paix de l'Eglise est scellée par un Arrêt du Conseil d'Etat du Roi. 314

CHAP. IV. M. du Fossé vient demeurer à Paris avec M. de Tillemont. M. Arnauld & M. Nicole composent *la Perpetuité de la foi* contre le Ministre Claude. Ils prouvent la conformité de la foi de l'Eglise Romaine avec celle des Eglises Orientales, par une multitude d'attestations des Patriarches & des Evêques de ces Eglises. Mort de la Mere

Mere Agnès, sœur de M. Arnauld. 321
CHAP. V. Commencemens de M. le Tourneux. Il quitte Rouen, où il prêchoit avec beaucoup de reputation & de succès, pour venir à Paris avec M. du Fossé. Il s'attache à MM. de Port-Royal. Ses predications sont goutées à Paris aussi bien qu'à Rouen. Ses talens, sa pieté, la justesse & la solidité de son esprit, sont admirés de tout le monde. 330
CHAP. VI. Le frere de l'Auteur épouse Mademoiselle le Maître niece de M. de Saci. Instructions données, dans la celebration du mariage, par M. Arnauld grand oncle de cette Demoiselle. Conduite édifiante de M. de Saci. 341
CHAP. VII. Après la mort de Madame de Longueville protectrice de Port Royal, la persecution se renouvelle. M. l'Archevêque de Paris qui fait sortir de Port Royal, tant les Confesseurs que les Pensionnaires, defend d'y recevoir des novices, & cela sans aucune raison. Mort de M. d'Andilly. Caractere des Confesseurs de Port Royal: de la piété & du merite de M. de Sainte Marthe l'un d'entre eux. 346
CHAP. VIII. M. Arnauld sort du royaume & se retire dans les Pays bas, pour ôter à ses ennemis tout pretexte de le calomnier auprès du Roi. Sentimens admirables de ce grand homme sur l'état penible où il se trouvoit reduit. 355
CHAP. IX. M. du Fossé perd une de ses sœurs. Il travaille d'abord à quelques Vies de Saints choisies: ensuite il entreprend l'Ouvrage entier de la Vie des Saints. 366
CHAP. X. Mort de M. de Saci, & de la Mere Angelique de S. Jean Arnauld, Abbesse de Port-Royal des champs. 370
CHAP. XI. M. du Fossé est chargé de continuer les Explications de M. de Saci sur la
Bi-

Bible. Il est encouragé par M. le Tourneux qu'il va voir à son Prieuré de Villiers. Maladie de Madame du Fossé mere de l'Auteur : ses dispositions chretiennes : maniere dont elle se prépare à la mort. Elle est inhumée à Port-Royal des champs. M. du Fossé par le conseil de M. le Tourneux demeure avec son frere. 382

Chap. XII. Mort de M. le Tourneux en 1686. M. de Pont-château meurt caché à Paris en 1690. Miracle operé à sa mort. Honneurs extraordinaires qui lui sont rendus. On conduit son corps à Port-Royal des champs comme il l'avoit souhaitté. 391

Chap. XIII. M. de Pomponne est rétabli dans la place de Ministre. Un Chanoine de Beauvais accuse d'une conspiration contre l'Etat M. Arnauld, M. de Pont-château, & plusieurs autres personnes d'un merite distingué, entre lesquels étoient quelques Chanoines de Beauvais. Plusieurs des accusés sont emprisonnés ; l'imposture est decouverte, & le calomniateur puni de mort. 399

Chap. XIV. M. du Fossé fait un voyage à Angers avec son frere, sa belle-sœur & son neveu. En chemin ils voyent l'Abbesse de Voisins, l'Abbé Gaillard à Amboise, & les saintes filles de la Felicité à Saumur. Ils trouvent M. d'Angers aveugle, & accablé des infirmités de la vieillesse. Charité & douceur de ce Prelat, au milieu des persecutions & des contradictions qu'on lui suscitoit : sa bonté & sa tendresse paternelle pour tous ses diocesains. 408

Chap. XV. Histoire abregée de M. Dirois que l'Auteur voit à Avranches. Il va au Mont S. Michel : description de ce Monastere. Il voit à Coutance Madame de Mondonville. Il se rend à la Trappe, où tout l'édifie. Il voit à Evreux M. Metayer, Ecclesiastique respectable par son amour pour la vérité &

par ses souffrances. 426

CHAP. XVI. Mort de M. l'Evêque d'Angers. Mort de Mademoiselle de Vertus : son éloge. 429

## LIVRE QUATRIEME.

*Où l'Auteur rapporte la mort de plusieurs personnes respectables, qui étoient fort unies à Port-Royal.*

CHAP. I. Fleaux qui affligerent la France en 1693. Dieu rend l'abondance d'une maniere qui paroit tenir du prodige. Reflexions de l'Auteur à ce sujet. 434

CHAP. II. Mort de M. Arnauld le Docteur. Quelles étoient ses occupations & ses dispositions dans le lieu de sa retraite. 441

CHAP. III. L'Auteur entreprend de justifier M. Arnauld contre toutes les accusations de ses ennemis. 451

CHAP. IV. Mort de M. Nicole. Grands services qu'il a rendus à l'Eglise. Mort du Pere du Breuil de l'Oratoire : son merite : ses souffrances. 465

CHAP. V. Mort de la sœur de M. du Fossé Religieuse à Port-Royal des champs. Mesdames de Harlai, sœur & niece de l'Archevêque de Paris, nommées successivement à l'Abbaye de Port-Royal de Paris. Intrigues de la derniere pour depouiller la Maison de Port-Royal des champs. Elle est deboutée de sa demande. 473

CHAP. VI. M. de Noailles nommé à l'Archevêché de Paris. Il visite par lui-même & fait visiter par les Confesseurs extraordinaires, la Maison de Port-Royal des champs. Temoignages avantageux rendus aux Religieuses. 482

CHAP. VII. L'Auteur voit à Forges la Comtesse de Grammont. Etat d'infirmité où Dieu le reduit. Inutilité des remedes qu'il emploie pour en sortir. Ses reflexions à ce

sujet

fujet. 488

CHAP. VIII. M. du Foffé voit à Temericourt Madame le Sefne de Temericourt. Eloge de cette Dame, auffi-bien que de fa famille. Mort de M. de Tillemont. Sa pieté repondoit à fon favoir. 497

CHAP. IX. L'Auteur en finiffant fes Memoires rappelle & étend ce qu'il a deja dit des motifs qui l'ont porté à les commencer. De quel poids eft fon temoignage. 505

---

## *Fautes à corriger.*

Page 117. lig. 27. la plûpart *lifez* la part. Pag. 131. lig. 33. M. du Mort *lifez* M. Dumont. Page 256. en note, Superieure *lifez* Souprieure. Pag. 263. CHAP. XII. *lifez* CHAP. XI. *& ainfi de fuite.* Page 405. lig. 17. M. de la Reine *lifez* M. de la Reynie. Pag. 422. lig. 11. Argenton *lifez* Argentan. Page 498. en note, M. le Sefne de Mefnil *lifez* M. le Sefne de Menilles, *& ajoutez*: Parmi les Lettres de M. de Saci qui font adreffées à des Dames, il y en a plufieurs qui ont été écrites à Madame de Temericourt, entre autres la XCVIII. & la CXXVIII. Dans cette derniere M. de Saci parle du petit enfant de Madame du Bourdun, qui eft M. l'Abbé d'Etemare.

TAYLOR IN. OXFORD